LE MONDE INITIATIVES

■ L'imagination et l'économie locale
■ Emploi : 14 pages d'annonces classées



Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – Nº 16504 – 7,50 F

MERCREDI 18 FÉVRIER 1998

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Régions : la Franche-Comté



Le Monde poursuit sa série de portraits des 22 régions françaises.

La Franche-Comté, mobilisée après l'abandon du projet de canal Rhin-Rhône. p. 10

Un entretien avec Jean-Claude Trichet

Pour le gouverneur de la Banque de France et candidat à la présidence de la future Banque centrale européenne, le pays a les capacités économiques requises mais manque de *« mental »*. p. 16

Campagne électorale

Plus de huit cents listes de candidatures ont été déposées pour les élections régionales du 15 mars. Dans plus de cinquante départements, la gauche se présente unie. p. 5

Sauts japonais à Nagano



S. TAKAI/ASHI/REUTERS/MAXPPP

Les Japonais ont conquis le public par leur victoire en saut à skis par équipes. p. 20 et 21

Procès Papon

La cour d'assises de la Gironde entend les derniers témoignages avec l'examen du convoi du 13 mai 1944. p. 8

L'école en débats

Deux points de vue critiquent les oublis de la réforme de l'éducation proposée par Claude Allègre : le collège et les femmes. p. 14

Un gastronome chez MacDo

Jean-Pierre Quélin s'est rendu dans le temple du fast-food, sans préjugés : clichés et réalités. p. 22

Déclarations d'impôts

Dans notre rubrique Pratique, comment déclarer ses revenus aux frais réels p. 23

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 218 - 7,50 F

La France mène une ultime bataille pour éviter une guerre contre l'Irak

Jacques Chirac reçoit un émissaire irakien tandis que Kofi Annan est attendu à Bagdad

LES DERNIÈRES tentatives pour éviter le recours à la force contre l'Irak devaient être mises en œuvre, mardi 17 février, aux Nations unies et à Paris. A New York, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, qui souhaite se rendre ces jours prochains à Bagdad, n'attendait plus qu'un accord des cinq membres permanents du Conseil de sécurité sur le mandat qui lui serait confié. Selon notre correspondante aux Nations unies, les Américains seraient désormais prêts à accepter que l'inspection des *« résidences présidentielles »* en Irak se fasse selon des modalités différentes que celles des autres sites dits *« sensibles »*. D'origine française, cette idée vise à ménager la dignité de l'Irak.

A Paris, le président Jacques Chirac devait recevoir à l'Elysée, dans l'après-midi du mardi 17 février, le ministre irakien des affaires étrangères, Mohamad Saïd El Sahaf, ce qui est une première. Il devrait insister pour que l'Irak accepte cette formule. La France est le seul pays occidental a s'être directement impliqué dans la recherche d'une solution pacifique à la crise.



La course engagée entre la « logique de guerre » et la « logique de paix » rappelle la situation qui a prévalu entre les mois d'août 1990 et de janvier 1991, avant le déclenchement de la guerre de libération du Koweït. Mais la conjoncture n'est plus du tout la même, après sept ans d'affrontement avec Bagdad dont le bilan est discutable. Si la quasi totalité des nations avaient jugé en 1990 que l'invasion du Koweït était intolérable, elles sont divisées aujourd'hui sur l'opportunité et l'efficacité d'un recours à la force pour obliger Bagdad à garantir une totale liberté d'action aux experts en désarmement.

Lire page 3 et notre dossier pages 12 et 13

L'Australie en route, dans le désordre, vers la République

SYDNEY
de notre envoyée spéciale

Etudiants d'origine asiatique, fermiers retraités, archevêques catholique et anglican, femmes et hommes d'affaires, médaillés olympiques, leaders aborigènes... les 152 délégués à la Convention sur la Constitution, qui vient de se terminer à Canberra, ont sans doute posé la première pierre d'une future République australienne qui pourrait être proclamée le 1er janvier 2001, lors du centenaire de la Fédération australienne.

Le temps de la Convention, les divisions politiques habituelles du Parlement australien (travaillistes, libéraux, nationaux et démocrates) s'estompèrent au profit de nouveaux camps : monarchistes ou républicains. Les monarchistes souhaitent simplement le maintien intégral des institutions actuelles, avec la reine d'Angleterre comme chef de l'Etat australien. Ils comptent le premier ministre parmi leurs fidèles et voteront, le jour venu, pour le statu quo. Face à eux, de nombreux camps républicains, divisés en diverses tendances (minimaliste, ultra, anarchiste), qui eurent bien du mal à se mettre d'accord sur la question de l'élection du président – au suffrage universel, ou par un conseil de sages, ou encore aux deux tiers du Parlement... En s'inspirant les uns les autres, et au terme de cent heures de débat, ils ont finalement réussi à mettre au point un modèle de République australienne qui ne plaît à personne mais pour lequel une majorité (133) des conventionnels vota néanmoins.

Selon ce modèle, qui sera soumis à référendum dans le courant de 1999, les Australiens pourront proposer des candidats présidentiables. *« Cela revient à envoyer l'annuaire téléphonique au comité de sélection »*, critiqua l'un des leaders monarchistes. *In fine*, le choix du président reviendra au premier ministre et au chef de l'opposition, à partir d'une sélection mise au point par une commission parlementaire. Le président aura des pouvoirs de réserve et pourra être démis par le premier ministre. Son mandat sera de quatre ans.

La République australienne est pourtant loin d'être proclamée. Le référendum requis pour ce changement constitutionnel doit être accepté par une majorité de la population dans une majorité des Etats. Or, des six Etats, seuls la Nouvelle-Galles-du-Sud et le Victoria sont clairement acquis à la République. En outre, l'idée d'un président australien élu directement était une option si populaire que certains de ses partisans ont préféré rejoindre les rangs des monarchistes plutôt que d'accepter le modèle de compromis. Un sondage effectué deux jours après la fin de la Convention montre que la République n'aurait pas été adoptée par un référendum mené dès aujourd'hui.

De Londres, la BBC avait envoyé près de 20 personnes à Canberra pour suivre cet épisode important de l'émancipation australienne, d'autant plus que le Canada et la Nouvelle-Zélande se trouvent dans une situation constitutionnelle similaire. Toutefois, dans l'archipel des Fidji (où une République fut déclarée après deux coups d'Etat en 1987), le grand conseil des chefs se réunit cette semaine pour envisager de demander à la reine, dont le portrait n'a jamais quitté les billets de banque, de redevenir le chef de l'Etat fidjien.

L'Australie perdue, Fidji retrouvée... Mais là non plus, rien n'est encore fait.

Florence de Changy

POINT DE VUE

Sommes-nous vraiment prêts à frapper Bagdad ?

par Tom Clancy

QU'A-T-ON réglé ? Pas grand-chose. Nous voici de retour sur les mêmes lieux, dans la même situation, avec le même ennemi. L'important d'abord : Saddam Hussein est un dictateur. Une branche d'activité qui ne propose pas de plan de retraite et offre peu de chance d'un retrait pacifique.

Disons-le d'emblée : tout ce que décide M. Hussein est lié à ce simple fait. Chacune de ses actions vise, à des degrés divers, à renforcer sa position politique dans son pays. Son intransigeance actuelle a pour but de le faire passer pour bon, tenace et indomptable aux yeux de ses concitoyens. Est-ce important pour lui ? Sa vie en dépend. Car la sécurité personnelle de Saddam Hussein tient à cette aura d'invincibilité. C'est quelque chose d'abstrait mais qui n'en existe pas moins. Pensez donc ! Cette intransigeance affame son peuple, empêche les médicaments d'arriver et interdit à la vente le pétrole irakien qui transformerait facilement le pays en un jardin.

C'est Saddam Hussein qui refuse à ses concitoyens ce que l'Irak peut sans peine leur offrir. C'est Saddam Hussein qui prend en otage sa propre patrie. Il vit dans un monde complètement à part, un univers où n'existent qu'un seul être humain – lui – et nombre d'objets qu'il manipule pour se divertir et se faire plaisir. Il exerce pour deux raisons le pouvoir qu'il détient : parce qu'il aime ce pouvoir et parce qu'il le lui faut pour rester en vie.

En fabriquant des armes chimiques et biologiques, M. Hussein reste présent sur la scène mondiale – ce qui le rend important, invincible aux yeux de ceux qui en Irak ont toutes les raisons de souhaiter sa mort. Cela lui permet aussi de brandir devant ses voisins la menace d'un armement particulièrement ignoble. (Notons qu'il n'existe guère de façons « sympathiques » de tuer mais, quelle qu'en soit la raison, les armes chimiques et biologiques sont considérées dans le monde entier comme inacceptables, ce que je pense aussi).

Lire la suite page 14

Tom Clancy *est écrivain. Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Sylvette Gleize. ©The New York Times.*

La mobilisation contre le projet d'AMI prend de l'ampleur

LES NÉGOCIATIONS entre experts des 29 pays de l'OCDE, réunis à Paris, ont mis en relief les difficultés des Américains et des Européens à s'entendre sur le projet d'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI). L'AMI, qui veut garantir à un investisseur étranger dans un pays hôte le même traitement que les nationaux, devrait être présenté à la signature des gouvernements fin avril. Mais les obstacles sont nombreux, de Paris qui défend *« l'exception culturelle »* à Washington confronté aux réticences des syndicats et des écologistes américains. En France, la mobilisation prend de l'ampleur.

Lire page 2 et notre éditorial page 15

Corse : l'enquête piétine

PRÈS DE deux semaines après l'assassinat du préfet de la région Corse, Claude Erignac, le 6 février à Ajaccio, les enquêteurs progressent difficilement. Si M. Chevènement, ministre de l'intérieur, souligne les intérêts *« semi-mafieux »* qui pourraient être présents derrière cet attentat, les différents services chargés de l'enquête semblent privilégier, à ce jour, l'hypothèse indépendantiste. De source judiciaire, on estime que les tueurs pourraient être issus d'une frange *« dévoyée »* du nationalisme. Par ailleurs, deux dossiers sensibles d'aménagement retiennent l'attention : celui de la vente de terrains et bâtiments militaires à Bonifacio ; celui des investissements douteux réalisés sur l'île de Cavallo.

Lire page 7

Un architecte nietzschéen



REM KOOLHAAS

DE LILLE à Séoul, en passant par La Haye et Fukuoka entre autres, Rem Koolhaas, architecte néerlandais né en 1944, professeur à Harvard, a bâti – en immeubles et en pensée – une architecture nietzschéenne, virtuose, élitiste, refusant l'idéalisme, le sentimentalisme, les tabous et les nostalgies. Son travail original est présenté jusqu'au 17 mai à l'exposition Arc-en-Rêve, à Bordeaux, où il vient de terminer une maison particulière.

Lire page 25

LIBRE-ÉCHANGE Lundi 16 et mardi 17 février, les experts des *vingt-neuf pays de l'OCDE ont revu* à Paris le projet d'un Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) avec l'espoir de pouvoir présenter fin avril un texte à la signature des *gouvernements.* ● *TOUT COMPRO*MIS devra tenir compte des revendications qui se sont exprimées çà et là : artistes défendant l'exception culturelle en France, syndicalistes et *militants de l'environnement aux* Etats-Unis, notamment. ● LE DOSSIER, complexe, est celui des relations entre un Etat hôte, qui entend conserver ses prérogatives de sou*veraineté, et les investisseurs étran*gers qui s'y implantent, en voulant disposer d'une égalité de traitement avec les investisseurs nationaux. ● À PARIS, au Théâtre de l'Odéon, artistes et intellectuels ont poursuivi leur mobilisation. *(Lire aussi notre éditorial page 15)*

Les Occidentaux guerroient sur le statut de l'investissement étranger

Les délégués des vingt-neuf pays de l'OCDE, réunis lundi et mardi à Paris, ont mesuré la difficulté qu'ils rencontrent à conclure un projet de texte pour l'AMI. En Europe comme aux Etats-Unis, gouvernements et groupes de pression font part de leurs réserves, contradictoires et multiples

MALGRÉ la passe d'armes qui a opposé ces dernières semaines Français et Américains, notamment, les responsables de l'OCDE n'excluaient pas, lundi 16 février, à la reprise des négociations sur les modalités d'un Accord multilatéral sur l'investissement (AMI), qu'une solution puisse être trouvée pour boucler la négociation comme prévu, *fin avril 1998, lors du conseil* ministériel de l'Organisation de coopération et le développement *économiques.*

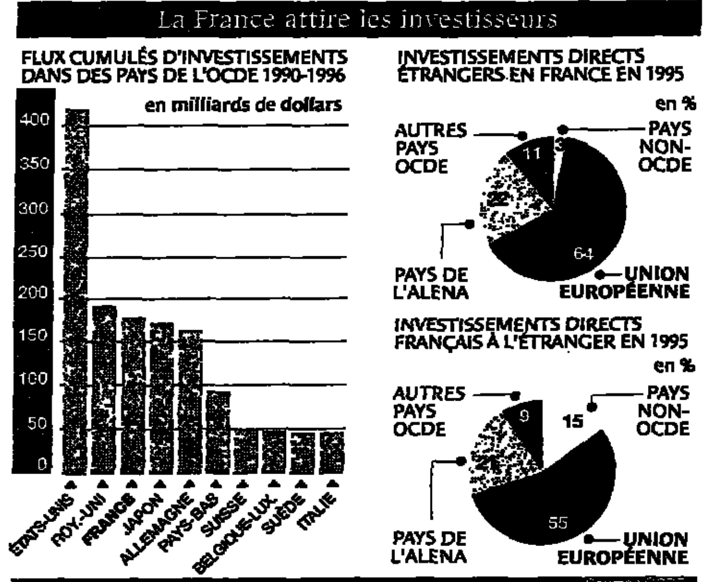
Reunis pour deux jours à Paris, les responsables chargés de la négociation pour les vingt-neuf pays membres devaient faire savoir, mardi après-midi, s'il leur paraissait possible de poursuivre la discussion ou s'il était préférable, une fois de plus, de reporter l'échéance. Devant la pression de Paris, qui a posé, vendredi 13 février, ses conditions à la conclusion d'un accord, la délégation américaine, dirigée par le sous-secrétaire d'Etat Stuart Eizenstat, a fait savoir, dans une déclaration remise à la presse, que les Etats-Unis n'étaient pas opposés à un certain nombre d'exceptions mais qu'ils ne souhaitaient pas voir insérer dans le texte d'un accord *« des niches ambiguës et opaques »*.

*Les discussions s'étaient ou*vertes en 1995, après la clôture des accords GATT sur la libéralisation *du commerce mondial, pour tenter* de définir un cadre juridique protégeant les flux d'investissements d'un pays à l'autre, afin, notamment, qu'un investisseur étranger ait dans le pays d'accueil les mêmes droits qu'un investisseur national. Les discussions ont fait apparaître les risques qu'une trop grande libéralisation pouvait faire encourir à la souveraineté des Etats, dans des domaines aussi divers que les politiques sociale, culturelle ou d'environnement. *Les ONG* concernées ont commencé dès 1997 à se mobiliser pour exiger des garanties. Les *récents conflits qui ont opposé* les Etats-Unis à l'Europe sur l'interprétation des engagements pris dans *le cadre de l'Organisation mondiale* du commerce (OMC), notamment en matière de normes sanitaires, *ont montré le danger* qu'il y a à ne pas préciser suffisamment les choses. D'où le souhait des Français d'obtenir clairement que l'exception culturelle, telle qu'elle est spécifiée dans les accords GATT, soit à nouveau précisée.

Dans le domaine de l'environnement et de la protection sociale, les milieux d'affaires d'un côté, les milieux syndicaux et écologistes de l'autre, s'affrontent sur le bien-fondé de règles trop restrictives. Mais les Américains reconnaissent qu'il n'est pas question qu'un accord abaisse les niveaux de protection *actuels dans les pays* de l'OCDE.

Sur toutes ces questions, la marge de manœuvre des négocia*teurs semblait suffisante pour* permettre de trouver un compromis et signer un accord qui, malgré tout, reste souhaité par les Européens. Paris rappelait, la semaine dernière, qu'un tel accord était aussi de son intérêt. La puissante fédération allemande des chambres de commerce et d'industrie (DIHT) a appelé à une *« conclusion rapide des négociations »*. Le plus difficile risque d'être le règlement du conflit qui oppose les Etats-Unis et l'Europe à propos des législations à portée extraterritoriale adoptées par le Congrès pour empêcher les investissements en Iran, en Libye et à Cuba – les lois D'Amato et Helms-Burton.

Henri de Bresson



Le difficile dossier des rapports entre Etat d'accueil et capital étranger

EN NÉGOCIATION depuis mai 1995 dans le cadre de l'OCDE, le club des pays les plus riches de la planète, l'Accord multinational sur l'investissement (AMI) suscite une levée de boucliers telle que sa signature, en avril 1998, paraît difficile. Il s'agit d'assurer une manière d'égalité de traitement entre investisseurs étrangers et nationaux dans un même pays.

« L'AMI instaurerait la toute-puissance de l'argent », accuse le président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée, Jack Lang (*Le Monde* du 10 février) ; ce serait une *« machine infernale à déstructurer le monde »*, lancée par *« des ultra-libéraux »* et aux commandes de laquelle on trouve *« une sorte de soviet économique mondial animé par les dirigeants des grands groupes* [multinationaux] *et soustrait au contrôle des peuples »*. Et l'ancien ministre socialiste de la culture de conclure : *« Un seul mot d'ordre devrait réunir les hommes de progrès (...) : l'AMI, c'est l'ennemi. »*

Si les artistes français ont été les premiers et les plus véhéments à s'insurger contre l'AMI, c'est par crainte de voir le nouvel accord mettre fin à *« l'exception culturelle »*. Le premier ministre s'est d'ailleurs rangé à leurs côtés. *« L'AMI,* a déclaré Lionel Jospin en fin de semaine dernière, *ne doit en aucun cas contraindre notre capacité à soutenir et à développer la création artistique et les industries culturelles et audiovisuelles. »*

« UN CADRE JURIDIQUE CLAIR »

Mais, de l'avis des spécialistes, le risque n'existe pas vraiment. En 1993 déjà, lors de la renégociation des accords du cycle de l'Uruguay, la France avait obtenu de pouvoir mener une politique audiovisuelle indépendante. Cette fois encore, un compromis est à portée de main, d'autant que la France bénéficie du soutien du Canada – rendu sourcilleux par sa proximité géographique avec les Etats-Unis –, de l'Espagne, de l'Italie, de la Grèce...

L'essentiel est ailleurs, dans l'organisation des rapports entre les Etats et les *investisseurs étrangers.* Conforme à l'esprit qui avait abouti à la création de l'Organisation *mondiale du commerce (OMC) en* 1993, l'AMI consacre la protection et la libéralisation des investissements mondiaux quels que soient leur type (actions, obligations, licences...) ou le secteur (financier, immobilier...). Ainsi, le projet de texte prévoit que l'Etat hôte ne pourra imposer à l'investisseur d'*« exporter un volume ou un pourcentage donné de biens ou de services »*, ni d'*« atteindre un niveau ou un pourcentage de contenu national »*, ni de *« transférer une technologie »*, ni de *« localiser son siège »* ou d'*« atteindre un niveau donné d'emploi ou de recherche-développement »*. En revanche, pas un mot n'est consacré dans le texte de l'AMI à des questions essentielles telles que celle des « prix de transferts », qui permet aux firmes multinationales, en jonglant entre leurs différentes filiales disséminées dans le monde, d'échapper plus au moins au paiement des impôts.

L'AMI fait-il la part belle aux entreprises au détriment des Etats ? Les règles *« telles que la transparence des législations, la liberté du transfert des fonds des entreprises et la compensation en cas d'expropriation, reflètent des normes internationales bien établies et reprises dans de nombreux traités bilatéraux déjà signés, y compris par les gouvernements successifs de la France »*, se défend le secrétaire général de l'OCDE, Donald Johnston (*Le Monde* du 14 février), avant d'ajouter : *« L'objectif est de garantir aux investisseurs un cadre juridique clair, équitable et stable, et de leur offrir des mécanismes destinés à résoudre d'éventuels conflits qui les opposeraient au gouvernement du pays d'accueil. »*

Paradoxe : le débat se concentre en Europe, où n'existent guère de problèmes entre firmes multinationales et pays hôtes. L'AMI vise davantage l'Asie, terre bénie des investisseurs, mais imprévisible. Autre paradoxe, le débat n'est pas aussi manichéen qu'on pourrait le penser : il serait faux de croire en particulier qu'il oppose une coalition de pays européens à Washington. En réalité, partisans et adversaires de l'AMI s'affrontent également aux Etats-Unis, le principal investisseur à l'échelle mondiale. Les firmes multinationales et la Maison Blanche défendent le projet de texte. Le Congrès – qui aura à le voter – est partagé sur son contenu. Et la presse n'en parle pas.

« L'Etat, en général, n'est pas de taille à lutter contre les firmes multinationales. Pour les faire venir, il est contraint de pratiquer une surenchère par le biais de la fiscalité ou en octroyant des subventions. Pour éviter cette dérive, pouvoir faire jouer la concurrence et attirer le plus de firmes possible. l'Etat a tout intérêt à ce que des règles claires et transparentes existent », soutient Patrick Messerlin, professeur à l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris. *« Par ailleurs, les multinationales françaises,* ajoute ce spécialiste du commerce international, *ont intérêt à ce que l'AMI soit adopté. Au lieu de se retrouver face à l'Etat américain, elles auront affaire à la justice américaine en cas de contentieux. »* Et M. Messerlin de conclure : *« L'AMI est une avancée. Mais il ne faut pas s'arrêter là. Des négociations doivent s'ouvrir sur les prix de transferts et la concurrence. »*

Jean-Pierre Tuquoi

L'administration Clinton craint une nouvelle bataille avec le Congrès

WASHINGTON
de notre correspondant

Les Etats-Unis se consoleraient sans doute volontiers d'un report de la signature de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI). Charlene Barshefsky, représentante américaine pour le commerce, s'est bornée à indiquer, vendredi 13 février, que le projet envisagé est *« déséquilibré et préjudiciable »* et qu'il nécessite encore *« beaucoup de travail »*... Ce laconisme reflète le souci de la Maison Blanche d'éviter de faire de l'AMI l'enjeu d'une nouvelle polémique commerciale avec le Congrès.

Plusieurs responsables de l'administration ont cependant fourni des explications officieuses, au premier rang desquelles la clause d'exception culturelle réclamée par la France, ainsi que la volonté insistante de Paris de profiter de l'AMI pour barrer la route aux lois américaines imposant des sanctions aux entreprises étrangères *commerçant* avec *Cuba (loi Helms-Burton) ou* avec l'Iran et la Libye (loi D'Amato). Or autant les Européens sont foncièrement opposés au caractère extraterritorial de ces législations, autant les républicains américains sont mobilisés pour les conserver en l'état.

Le secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, doit prochainement décider si la compagnie Total (qui a conclu un contrat gazier avec Téhéran) doit ou non être déclarée « sanctionnable » en vertu de la loi D'Amato ; la levée de boucliers quasi certaine du Parti républicain au cas où Total serait « épargné » explique les atermoiements du département d'Etat. Mais la position de la France fournit aussi un prétexte commode à l'administration pour éviter de croiser le fer avec le Congrès dans une période délicate. La priorité de Bill Clinton est d'obtenir l'approbation parlementaire s'agissant de l'augmentation de la participation américaine (18 milliards de dollars) aux réserves du Fonds monétaire international (FMI).

Le secrétaire au Trésor, Robert Rubin, a souligné qu'un vote négatif risquerait de provoquer une dynamique fâcheuse sur l'évolution de la crise financière asiatique et, par ricochet, pour l'économie américaine. Afin de mettre toutes les chances de son côté, la Maison Blanche a pratiquement abandonné l'idée de provoquer un nouveau vote sur le *fast-track* – la procédure permettant au gouvernement de faire approuver sans modification des accords commerciaux internationaux –, *du moins avant les élections* parlementaires de novembre.

MANQUE DE PÉDAGOGIE

Redoutant un échec, en novembre 1997, Bill Clinton avait renvoyé *sine die* le vote du Congrès. *Dans le cas de l'AMI,* comme dans celui du *fast-track*, l'administration a péché par manque de pédagogie politique (tant auprès du Congrès que de l'opinion américaine), afin de ne pas exacerber les réticences des parlementaires inquiets des effets de la globalisation. Elle a ainsi laissé le champ libre aux opposants d'une plus grande libéralisation des échanges.

La coalition très hétéroclite qui s'oppose à l'accord devant assurer une protection des investissements transnationaux est identique à celle qui s'était mobilisée contre le *fast-track*, et qui critique les conséquences de l'Accord de libre-échange nord-américain (Alena), associant les Etats-Unis au Mexique et au Canada. Et ce d'autant plus que l'AMI s'inspire beaucoup des dispositions de l'Alena. Dans chacun de ces accords, c'est la tendance des multinationales à s'affranchir des législations nationales protégeant les droits des travailleurs et assurant le respect de l'environnement qui est en cause.

Le lobby protectionniste, de son côté, a également dénoncé le phénomène plus large des délocalisations. *Les démocrates sont de nouveau à* la pointe de ce combat, lequel risquait de connaître un sort identique à celui du *fast-track*. *La reculade de l'administration Clinton* sera à coup sûr critiquée par les milieux d'affaires : dans la mesure où les Etats-Unis imposent *moins de restrictions à l'investissement étranger* que les pays européens, les entreprises américaines exportatrices auraient été a priori les pre*mières bénéficiaires de l'AMI.*

Ce climat politique peu favorable à une libéralisation des échanges incite l'administration à réagir avec prudence aux propositions de Sir Leon Brittan. Le commissaire européen chargé de la politique commerciale s'est récemment prononcé pour l'ouverture de négociations en vue d'un vaste accord de libéralisation des relations commerciales transatlantiques dans les domaines encore protégés (agriculture, textile, audiovisuel, etc). Mme Barshefsky a qualifié les discussions à ce sujet de *« très informelles »* et *« très préliminaires »*.

Laurent Zecchini

A l'Odéon : ce n'est qu'un début, continuons le combat...

« À BAS l'AMI ! », scande la salle sur l'air des lampions, au terme de la réunion des gens de la culture et de l'audiovisuel, lundi 16 février, dans l'après-midi. Ce slogan maximaliste, que la *vox populi* substitue d'autorité à un communiqué plus mesuré proposé depuis l'estrade, conclut une réunion contrainte à la surenchère. C'est qu'avant même le début de leur assemblée au Théâtre de l'Odéon, à Paris, les cinéastes et responsables des sociétés d'auteurs ont le sentiment d'avoir gagné, sinon la guerre de l'*exception culturelle*, du moins la bataille de l'AMI.

Ce que vient d'ailleurs, d'entrée *de jeu, leur confirmer Catherine* Trautmann, s'exprimant à la fois comme ministre de la culture et de *la communication et comme* porte-parole du gouvernement, en assurant les présents du *« total et entier soutien »* de celui-ci : la France ne signera pas un accord pouvant porter atteinte aux intérêts *nationaux, notamment dans* le domaine de la culture. Avant martelé avec conviction que la position *française ne comporte nulle* trace de *« nationalisme ou protectionnisme »*, la ministre laisse entendre que l'AMI *« ne sera sans doute pas conclu au printemps prochain »*, avant d'entreprendre de réinscrire la mobilisation dans une perspective plus large, celle des futures négociations internationales – du niveau mondial (l'OMC et la renégociation des accords GATT), au niveau européen (le Livre vert sur la convergence), au niveau transatlantique (un projet de zone de libre-échange euro-américaine).

Dans les couloirs du théâtre, Jack Lang, président de la commission des affaires étrangères à l'Assemblée nationale, ne dit pas autre chose : le même combat doit continuer sur d'autres dossiers ou dans d'autres domaines. Et l'ancien ministre de la culture de s'inquiéter de la dérive *« ultra-libérale »* dont feraient preuve, selon lui, les commissaires européens.

AMBIANCE DE MEETING

A la tribune, Jack Ralite, animateur des Etats généraux de la culture, invoque les mânes de *Giorgio Strehler (qui dirigea* l'Odéon-Théâtre de l'Europe) avant de dénoncer *« la prise de pouvoir des grands intérêts privés sur l'intérêt général qu'est la culture »*. *« Après les sans-abri et les sans-papiers, on va bientôt avoir les sans-œuvre et les sans-auteurs ; une société qui devient celle des "sans" doit être rejetée »*, plaide l'ancien ministre avec un talent d'orateur consommé.

Elargir la perspective, ce sera le souci de tous les intervenants. Dans le sens d'une internationalisation de la mobilisation, où scénariste australien et réalisateur espagnol, porte-parole des comédiens britanniques et représentant des professionnels de l'audiovisuel italien, danois ou néerlandais rendent hommage à la combativité des Français. Il s'agit, surtout, d'élargir la perspective au-delà des combats particuliers du *cinéma* et de *l'audiovisuel*, voire de la culture au sens strict. Chacun à sa manière, Jeanne Mo*reau et Alain Finkielkraut, Jean-*Jacques Beineix et Bertrand Tavernier (citant un message des héritiers Prévert, un autre de Ken Loach), Claude Miller, Costa Gavras et Cédric Klapisch montent au *créneau pour souligner* que ce ne sont pas leurs intérêts particuliers qu'ils entendent défendre, mais *une idée* beaucoup plus haute et collective, que l'un nomme *« la démocratie »*, l'autre *« la liberté »*.

Se revendiquant avant tout « citoyens », les orateurs insistent à tour de rôle sur le danger du transfert d'autorité des représentants élus à des instances économiques (les multinationales) et juridiques (les tribunaux de commerce internationaux) incontrôlables.

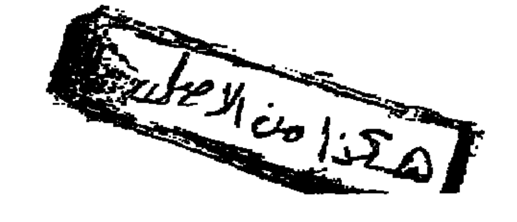
L'ambiance de meeting, comme le sentiment que le danger immédiat est écarté, autorise les positions les plus maximalistes et les effets de manche, surtout quand, après une intervention très déterminée de la présidente de la commission des relations écono*miques extérieures du Parlement* européen, Luciana Castelina, la salle prend à son tour la parole.

On en oublierait presque que c'est bien grâce à la mobilisation des cinéastes et des sociétés d'auteurs, relayant l'initiative de juristes américains, que les dangers du traité AMI ont été mis en lumière sur un Vieux Continent jusqu'alors indifférent. Du château de la Muette à la scène du théâtre aura ainsi été brillamment illustrée la très cinématographique « stratégie de Dracula », selon laquelle la lumière est fatale aux mauvais comptes comme au méchant comte.

Jean-Michel Frodon

« Un risque de vassalisation », selon la CGT

Dans un message de soutien aux participants de la rencontre de l'Odéon, Louis Viannet a jugé qu'*« au nom de la libre circulation des investissements, ce traité, s'il était conclu, consacrerait l'abandon de la souveraineté des Etats »*. Pour le secrétaire général de la CGT, l'AMI (Accord multilatéral sur l'investissement) porte *« un risque de vassalisation du pays et de ses institutions »*Interrogé, lundi 16 février sur LCI, l'ancien premier ministre Edouard Balladur a jugé que l'AMI, qui est *« un accord qui demanderait à chaque nation du monde de faire un sort égal à tous les investissements étrangers ou nationaux »*, n'était *« pas acceptable pour la France »*..



M. Annan doit entreprendre à Bagdad une mission de la dernière chance

Paris tente une ultime démarche pour désamorcer la crise

Le secrétaire général des Nations unies devrait faire, avant la fin de cette semaine, une visite à Bagdad, considérée comme la dernière chance d'éviter une intervention militaire. La France s'efforçait de son côté de donner une ultime impulsion à un dénouement politique de la crise en recevant le ministre irakien des affaires étrangères.

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Il est désormais acquis que le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, entreprendra une « mission de la dernière chance » à Bagdad avant la fin de la semaine. M. Annan a pris cette décision, lundi 16 février, après avoir obtenu le feu vert de Washington à ses propositions sur des modalités *« spéciales »* d'inspection des *« palais présidentiels »* en Irak. Pour définir ce que les Américains qualifient de *« mandat »*, et les Français, les Russes et les Chinois de *« paramètres »* de cette mission, une dernière réunion de M. Annan avec les représentants des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité devait avoir lieu mardi. Elle sera suivie le lendemain d'une rencontre de M. Annan avec les membres du Conseil de sécurité au grand complet.

Malgré leur rhétorique, les Américains seraient désormais prêts à accepter que le secrétaire général se rende à Bagdad pour proposer que *« les résidences présidentielles »* proprement dites soient sujettes à un *« traitement différent »* de celui des *« sites sensibles »* qui sont inspectés par la Commission spéciale de l'ONU (Unscom) chargée du désarmement de l'Irak. *« Si l'Irak accepte d'ouvrir tous les sites à l'ONU, c'est une victoire pour nous »*, explique par téléphone de Washington un responsable de rang élevé du département d'Etat, *« car cela serait la première fois que l'ONU aurait accès à ce qui était jusqu'à maintenant hors de sa portée »*. Selon lui, *« cette perspective prouve que la diplomatie soutenue par la force aura été une bonne stratégie »*.

Il ajoute pourtant que, *« même avec un accord »*, les forces américaines *« resteront dans la région pour veiller à ce qu'il soit appliqué »*. Selon lui, Washington serait prêt à accepter la mission du secrétaire général si *« la ligne rouge tracée par nous est respectée »*. Cette *« ligne rouge »*, selon lui, serait le *« respect de l'intégrité de l'Unscom »*. Cette position est bien différente du langage tenu par les responsables américains la semaine dernière, lorsque l'idée d'un *« traitement différent »* pour des palais était écartée comme *« ridicule »*.

« MARGE DE MANŒUVRE »

L'importance accordée par les grandes puissances à la mission du secrétaire général à Bagdad est révélatrice. A la suite de leur réunion, lundi, les représentants des Etats-Unis, de la Russie, de la Chine, de la France et du Royaume-Uni ont chacun présenté leur version des discussions. Parlant à la presse en compagnie de son homologue britannique, qui a souhaité que M. Annan parte avec un avis *« unanime »* du Conseil, l'ambassadeur américain Bill Richardson n'a même pas fait référence au voyage et a réitéré la position officielle de son gouvernement. Le russe Sergei Lavrov a indiqué que Moscou *« fait confiance au secrétaire général pour trouver la formule »*, et Huasun Qin, l'ambassadeur chinois, a souhaité que la crise soit réglée de manière pacifique. L'ambassadeur français Alain Dejammet a enfin souhaité que M. Annan dipose d'une *« marge de manœuvre »* pour ses entretiens avec les Irakiens.

Parlant sous couvert de l'anonymat, un diplomate proche du secrétaire général explique que M. Annan *« se rend très bien compte »* des raisons pour lesquelles les Américains sont obligés d'avoir recours *« en public à l'artillerie lourde »*. *« Washington se bat sur deux fronts*, dit-il, *contre l'Irak mais aussi contre la presse américaine. »* Selon lui, *« il est évident que même un accord raisonnable sera interprété par la presse américaine comme un compromis »*.

Par ailleurs, l'ancien secrétaire général de l'ONU Pérez de Cuellar a conseillé à M. Annan, dans un entretien téléphonique, de *« ne pas faire le même erreur »* que lui. A la tête de l'ONU au moment de l'invasion du Koweït par l'Irak, M. de Cuellar s'était rendu à Bagdad pour persuader le président Saddam Hussein de se retirer, mais il avait essuyé une rebuffade, et la guerre avait commencé juste après son départ. Le diplomate péruvien a mis M. Annan en garde contre les dangers d'une mission engagée *« sans un accord clair et unanime »* des grandes puissances. Il est pourtant évident que, même sans un tel accord, le secrétaire général est désormais obligé de se rendre à Bagdad, ne serait-ce que pour enregistrer l'échec de la diplomatie.

Afsané Bassir Pour

Jacques Chirac reçoit le ministre irakien des affaires étrangères

La présidence de la République et le Quai d'Orsay insistent d'une même voix pour que Bagdad assure un libre accèsaux experts en désarmement de l'ONU afin d'éviter le recours à la force

LE PRÉSIDENT Jacques Chirac devait recevoir, mardi 17 février, à Paris, le ministre irakien des affaires étrangères, Mohamad Saïd El Sahaf. *Ce dernier devait lui remettre* la réponse du chef de l'Etat irakien, Saddam Hussein, au message que lui avait adressé M. Chirac début février. M. El Sahaf devait aussi s'entretenir avec son homologue français, Hubert Védrine.

Dans une totale harmonie entre la présidence de la République et le ministère des affaires étrangères, la France affiche sa singularité dans le dernier épisode de la crise qui oppose l'Irak aux Nations unies. C'est le seul pays occidental à s'impliquer directement dans la recherche d'une solution diplomatique à cette crise, et, pour la première fois, il n'est pas critiqué par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, qui ont pourtant très tôt affiché leur préférence pour la « logique de guerre ».

Depuis la guerre de libération du Koweït, en 1991, jamais président français – ni occidental – n'avait adressé une missive à M. Hussein ni jamais ministre irakien n'avait été reçu à l'Elysée. Les rencontres à Paris du vice-premier ministre irakien, Tarek Aziz, interlocuteur régulier des autorités françaises, se sont en effet arrêtées à Matignon, où il a été reçu à deux reprises, en décembre 1995, puis en janvier 1997, par l'ancien premier ministre, Alain Juppé.

M. El Sahaf devait s'entendre dire mardi à Paris que le temps presse et que, faute d'une réponse claire de Bagdad aux exigences de la communauté internationale, des frappes militaires deviendront inévitables. L'Irak, devait-on répéter tant à l'Elysée qu'au quai d'Orsay, doit assurer l'accès des experts en désarmement de l'ONU à tous les *sites qu'ils jugent nécessaire de visiter*. C'était déjà le contenu du message adressé *au début de ce mois* au président irakien, que M. Chirac avait personnalisé de quelques lignes manuscrites : une attitude négative *« de votre part*, avait écrit à la main le président, *pourrait remettre en cause les acquis de ces dernières années. Je souhaite*, ajoutait-il, *que la voix de la France soit entendue »*.

CONSULTATION PERMANENTE

Paris a proposé à l'Irak – dont il attend toujours la réponse – d'établir une distinction entre les « palais » présidentiels et leur « environnement » – que Bagdad *confond en un seul et même ensemble*, qualifié de *« site présidentiel »*. Paris est aussi le principal promoteur occidental d'une visite à Bagdad du secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, que M. Védrine a encore qualifiée lundi de *« nécessaire »*, à condition que soient réunies les chances de succès, à savoir : une disponibilité de Bagdad et un mandat suffisamment souple des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU.

De tous les pays occidentaux, la France est la seule à être allée si loin. En Europe, les pays membres de l'OTAN souhaitent tous bien sûr que la crise soit désamorcée par des moyens politiques, mais aucun ne « se mouille » ; les pays candidats à l'Organisation atlantique sont les plus enclins à soutenir la position américano-britannique, pour gagner leur ticket d'adhésion.

La cohabitation en France aurait pu entraîner une dualité de vues. Ce n'est pas le cas. Bien que, au sein de la majorité plurielle, certaines voix puissent donner l'impression d'une surenchère « à gauche », il n'y a pas de divergence entre le président de la République et le gouvernement à propos de l'Irak. Les responsables *américains* peuvent le vérifier régulièrement, puisque c'est le même *son de cloche que le président* Bill Clinton et le secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, *entendent* à l'Elysée et au ministère des affaires étrangères.

Lors de la visite de Mme Albright à Paris le 29 janvier, cela a même pris un tour anecdotique. Le secrétaire d'Etat, qui a eu un dîner de travail avec son homologue, a souhaité rencontrer le lendemain des conseillers de M. Chirac. Ce qui fut fait, et Mme Albright a pu constater la similarité de vues entre l'Elysée et le Quai d'Orsay.

Contrairement à l'habitude, Paris bénéficie d'un certain état de grâce *aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne*, où la presse en particulier a *toujours soupçonné la France de* mercantilisme et de cupidité lorsqu'il *s'agit de l'Irak. Ce changement* d'attitude tient sans doute à plusieurs raisons.

Paris prend soin d'entretenir une consultation permanente avec Washington à propos de l'Irak. Ses initiatives sont appréciées par la plupart des pays du Proche-Orient, qui sont aujourd'hui rétifs au recours à la force contre l'Irak, parce que, comme Paris, ils ne croient pas en son efficacité. Aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne même, ces doutes sont partagés par une partie de l'opinion et de la classe politique. Londres et Washington ont vraisemblablement aussi compris que les différences avec Paris ne sont pas des désaccords de fond, mais portent sur la méthode. En d'autres termes, la France ne cherche pas à contourner les résolutions du Conseil de sécurité, mais à convaincre l'Irak de les appliquer.

Mouna Naïm

Un proconsul nigérian en Sierra Leone

FREETOWN
de notre envoyé spécial

Le quartier général de la police sierra-léonaise s'apprête à accueillir un hôte de marque. Le général Maxwell Kobe, chef des troupes nigérianes qui viennent de chasser la junte militaire au pouvoir depuis mai 1997, va installer son état-major dans les locaux des hommes en bleu, chargés de maintenir l'ordre dans un pays plongé dans le chaos depuis bientôt sept ans.

En attendant le général Kobe, l'*assistant commissioner* Christopher John, chef des opérations de la police, reçoit les journalistes dans son bureau, toujours privé d'électricité. M. John vient de vivre huit mois délicats. Il n'a pas abandonné son poste lorsque le commandant Johnny Paul Koroma et ses camarades ont renversé le président démocratiquement élu, Ahmad Tejan Kabbah. *« C'est très difficile pour un policier professionnel de travailler sous un régime militaire,* soupire-t-il. *N'importe quel soldat entrait dans mon bureau avec un fusil en donnant des ordres. L'un prétendait être le garde du corps du président, l'autre le coordonnateur. »*

L'*assistant commissioner* ne précise pas que ses patrons d'alors n'avaient que peu de respect pour la loi, ni que la plupart des dirigeants de la junte ont été impliqués dans des affaires de pillages et d'arrestations arbitraires. Lorsque des journalistes ont été emprisonnés pour avoir déplu par leurs écrits, ils ont été passés à tabac par les gardes personnels de certains putschistes avant d'être remis à la brigade criminelle, qui les a alors placés en détention.

Aujourd'hui M. John ne jure plus que par l'Ecomog, la force d'interposition ouest-africaine au nom de laquelle le Nigeria a pris le contrôle de Freetown. Les 2 000 policiers veulent devenir les meilleurs auxiliaires des nouveaux maîtres. Les anciens putschistes et leurs alliés, les guérilleros du Front révolutionnaire uni (RUF), croupissent dans les cellules du commissariat central, au sous-sol, mais on ne peut les rencontrer sans autorisation de l'Ecomog. Dans les rues, les agents en uniforme secondent les soldats nigérians aux barrages, tempérant le zèle des jeunes qui prétendent contrôler l'identité des passants.

IMPRESSIONNANTS ÉTATS DE SERVICE

L'avenir de l'*assistant commissioner* n'est pas assuré pour autant. A peine a-t-il fini son intervention qu'un homme en civil prend la parole : T.M. Borbor-Sawyer, chef des renseignements. Lui a déserté les rangs de la junte et rejoint les soldats nigérians dès septembre 1997. Il peint un tableau impressionnant de ses états de service : la fuite jusqu'à Jui, la base nigériane qui commandait l'accès à Freetown en ces temps d'embargo, l'exfiltration jusqu'à Monrovia, quartier général de l'Ecomog, et le largage en hélicoptère, en pleine brousse sierra-léonaise, où il a fait la jonction avec les Kamajors, la milice de chasseurs traditionnels restée fidèle au président Tejan Kabbah. Là, pour le compte du Nigeria, l'agent secret a détourné l'attention des Kamajors de Freetown, les persuadant de porter leur offensive ailleurs afin que les libérateurs puissent entrer sans concurrence dans la capitale. M. Borbor-Sawyer croit à son avenir.

Même si l'on annonce toujours le prochain retour du président Kabbah, les Nigérians entendent pour l'instant régner sans partage sur Freetown. Lundi 16 février, le commandant de l'Ecomog, le général Timothy Shelpidi, est arrivé de Monrovia pour féliciter ses troupes victorieuses. C'est lui qui a fixé le programme des prochains jours : reprise du travail dans l'administration, de l'aide humanitaire, déploiement de l'Ecomog dans le reste du pays *« dès que des contingents d'autres pays de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest nous auront rejoints »*. Acclamé par la foule, qui scandait le nom du président nigérian, le général Sani Abacha, le chef de l'Ecomog a traversé la ville en proconsul.

Thomas Sotinel

Amnesty International dénonce la « terreur en Casamance »

DANS UN RAPPORT sur la Casamance, diffusé en français mardi 17 février à Paris, Amnesty International s'intéresse au sort de la population civile de cette province du Sénégal, victime impuissante d'un conflit qui oppose, depuis quinze ans, l'Etat sénégalais au Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC), un groupe d'opposition armé revendiquant l'indépendance de la région. Amnesty relève que les deux parties ont fait le choix délibéré de terroriser les populations civiles, y compris des femmes et des enfants, pour les contraindre à choisir leur camp ou, tout au moins, les dissuader de soutenir l'adversaire.

Amnesty a constaté que ce conflit a entraîné un très grand nombre de violations des droits de l'homme. *« Des centaines de civils ont été arrêtés et torturés par les forces de sécurité. De nombreuses personnes ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires. Des dizaines d'autres ont disparu après leur arrestation et n'ont pas été revues depuis »*, écrit l'organisation de défense des droits de l'homme dans ce rapport intitulé *La Terreur en Casamance*. Les enquêteurs d'Amnesty ont recueilli un grand nombre de témoignages à la fois écrits et oraux sur les pratiques de torture utilisées par l'armée et la gendarmerie sénégalaises pour arracher par la force des aveux à tous les suspects et les humilier. Des détenus ont été *« torturés à l'électricité, certains ont été battus durant des heures, alors qu'ils étaient suspendus au plafond par une corde, d'autres ont reçu du plastique en fusion sur le corps ou ont dû ingurgiter des substances toxiques »*, résume Amnesty dans l'introduction de son document publié sous forme de fascicule et illustré de plusieurs photographies, de cartes et de dessins.

LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT

Le rapport affirme que les violations des droits de l'homme en Casamance sont *« essentiellement le fait de l'armée et de la gendarmerie, qui agissent depuis des années en toute impunité »*, tout en reconnaissant que les forces de sécurité sénégalaises sont confrontées à *« une situation insurrectionnelle en Casamance »*. Des sources militaires ont confié à Amnesty, sous le sceau de l'anonymat, que de manière routinière *« l'armée sénégalaise torture et exécute en Casamance »* et que *« les victimes sont ensuite enterrées non loin des cantonnements militaires et des postes de contrôle »*.

Ces violations massives des droits de l'homme ne peuvent être mises sur le compte de bavures, car *« l'armée sénégalaise est unanimement considérée comme une armée bien structurée et disciplinée »*, estime Amnesty en rappelant que les militaires sénégalais participent de manière régulière à des opérations de maintien de la paix sous la bannière des Nations unies ou de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). L'organisation basée à Londres *en* conclut : *« Les actes graves imputés depuis des années aux militaires et aux gendarmes sénégalais engagent donc bel et bien la responsabilité des plus hautes autorités de l'Etat. »*

Amnesty International dénonce également les actions répréhensibles commises *« en toute impunité par le MFDC à l'encontre de civils non armés soupçonnés de collaborer avec l'administration sénégalaise »* et souligne que certains excès ont été commis *« sur la base de critères ethniques »*. Les auteurs du rapport relèvent : *« Des Manjaks, des Mandingues, des Balantes et des Mancagnes sont souvent la cible d'attaques du MFDC qui estime que les populations non Diolas ne s'impliquent pas dans la lutte pour l'indépendance »* de la Casamance. Amnesty note aussi : *« Les activistes du MFDC tuent aussi les soldats tombés entre leurs mains. »*

Le recueil publié par Amnesty retrace l'historique du conflit et s'arrête sur les nombreuses irrégularités judiciaires, notamment l'absence de charges réelles à l'encontre des détenus, le maintien en détention pour des motifs politiques et des vices d'instruction qui mettent sérieusement en cause le caractère équitable de la justice sénégalaise dans la gestion du dossier casamançais.

Frédéric Fritscher

★ *La Terreur en Casamance*, éditions Amnesty International, 90 pages, 35 francs.

Le pédophile belge Marc Dutroux a bénéficié de « protections indirectes »

Un rapport dénonce l'incompétence et la corruption de certains enquêteurs

Au lendemain d'une manifestation organisée à Bruxelles contre la *« loi du silence »*, la commission parlementaire d'enquête sur les crimes pédophiles commis ces dernières années en Belgique a présenté, lundi 16 février, son rapport. Il en ressort que les auteurs de ces crimes n'ont pas bénéficié de *« protections directes »*, comme certains l'avaient insinué. Le texte souligne toutefois l'incompétence de plusieurs enquêteurs.

BRUXELLES
de notre correspondant

La commission parlementaire d'enquête sur l'affaire *« Dutroux, Nihoul et consorts »* a approuvé, lundi 16 février, son rapport définitif par 10 voix sur 14 membres présents et 4 abstentions. L'unanimité qui s'était formée sur le rapport intermédiaire, adopté par la commission et la chambre des députés, le 18 avril 1997, ne s'est pas retrouvée cette fois-ci, les représentants de l'opposition (libéraux, écologistes et Vlams Blok) regrettant que les responsabilités propres du gouvernement et du Parlement ne soient pas suffisamment soulignées.

Le rapport définitif confirme pour l'essentiel les conclusions du texte du mois d'avril 1997, qui mettaient crûment en lumière les carences et les déficiences de la justice, de la police et surtout de la gendarmerie lors des enquêtes sur les disparitions d'enfants survenues en 1995. Manquements individuels et collectifs, incompétence et laisser-aller, concurrence entre services avaient abouti à un échec total dans la recherche des fillettes enlevées par Marc Dutroux et ses complices alors que des indices sérieux étaient en leur possession. Ces dysfonctionnements ont eu des conséquences dramatiques : une action plus efficace de la police et de la justice aurait sans doute permis de retrouver vivantes Julie Lejeune, Mélissa Russo, An Marchal et Eefje Lambrechts, qui étaient séquestrées dans les caves des diverses maisons possédées par Dutroux dans la région de Charleroi.

FORMULATION ALAMBIQUÉE

Dans la deuxième phase de ses travaux, la commission s'est principalement attachée à examiner le volet des « protections » dont auraient pu bénéficier les criminels dans les milieux policiers, judiciaires, voire politiques. Il s'agissait de confirmer ou de tordre le cou à de multiples rumeurs qui faisaient état de l'existence de réseaux de prostitution enfantine prétendument protégés par de puissantes personnalités.

Sans exclure totalement et définitivement cette hypothèse, la commission parlementaire d'enquête *« aboutit à la conclusion générale que tant Dutroux que Nihoul ont mené, soit séparément, soit ensemble une activité polycriminelle se déployant dans de nombreux domaines (escroquerie, trafics de drogues, enlèvement et viols d'enfants suivis d'assassinats, traites d'être humains, etc.) et que les réseaux qu'ils ont mis en place pour favoriser cette activité ont bénéficié à divers niveaux d'une protection indirecte engendrée par des phénomènes individuels et collectifs d'estompement de la norme ou de comportements corrupteurs ». « Cependant,* poursuit le rapport, *la commission n'a pas constaté d'indices que les mouvances criminelles en question aient bénéficié au sein des services de police, de la magistrature, de l'administration ou du monde politique, de protections telles qu'elles puissent expliquer à elles seules les échecs, les retards ou les anomalies dans les enquêtes. »*

Cette formulation alambiquée résulte de l'embarras des commissaires à exposer simplement qu'il ne sont pas parvenus à établir de manière certaine et irréfutable l'inexistence de « hautes protections » dont auraient bénéficié les criminels, une hypothèse qui reste fortement ancrée dans l'esprit d'une majorité de la population.

ESPRIT DE CORPS

Après le débat et le vote sur ce rapport, mardi, à la Chambre des députés, devrait venir le temps des sanctions. Dans ce domaine encore, les choses sont loin d'être simples. Les instances disciplinaires des divers corps concernés – justice, police et gendarmerie – se montrent fort réticentes à appliquer rapidement les sanctions découlant des constatations du rapport, confortant dans l'opinion le sentiment que l'esprit de corps passe avant la protection des citoyens.

Le choc provoqué dans le pays par l'affaire Marc Dutroux, qui avait été arrêté en août 1996, s'est de nouveau manifesté, dimanche 15 janvier, à Bruxelles. A l'appel des parents des victimes, plus de vingt mille personnes – trois fois plus que ce qu'espéraient les organisateurs – se sont rassemblées devant le Palais de justice pour dénoncer la *« loi du silence »*. Ce mouvement, survenu seize mois après la fameuse *« Marche blanche »* qui avait réuni 325 000 personnes dans la capitale, a contraint le gouvernement à accélérer la réforme des services de police. Un projet de regroupement territorial de ces services a été adopté, lundi, en conseil des ministres.

Luc Rosenzweig

Paul Kagamé renforce ses pouvoirs au Rwanda

KIGALI. Le général Paul Kagamé a pris, dimanche 15 février, la tête du Front patriotique rwandais (FPR), le parti au pouvoir, après réunion du bureau politique et des élections internes. Le général Kagamé, tutsi, était déjà vice-président du Rwanda et ministre de la défense. Le vice-président du FPR est désormais Pasteur Bizimungu, le président hutu du Rwanda. Fondé en 1987 en Ouganda, autour de Tutsis rwandais exilés depuis les années 50, le FPR est au pouvoir depuis juillet 1994, après sa victoire militaire qui a mis un terme au génocide au cours duquel plus de 500 000 Tutsis et Hutus modérés ont été tués. *« Paul Kagamé est le symbole de la nouvelle nation rwandaise. Mais nous ne pouvons pas dire que c'est un dictateur »*, a estimé Denis Polisi, l'ancien secrétaire général du FPR. – *(AFP.)*

Sept dirigeants du parti pro-kurde Hadep inculpés en Turquie

ANKARA. Sept dirigeants du Parti de la démocratie du peuple (Hadep, pro-kurde), dont son président, Murat Bozlak, ont été inculpés, lundi 16 février, par la Cour de sûreté de l'Etat (DGM), de menées séparatistes et d'appartenance à une organisation séparatiste, ce qui les rend passibles d'au moins quinze ans de prison. Ces sept personnes ont été arrêtées la semaine dernière après que leur parti eut publié un calendrier avec des photos de membres du Hadep tués dans des attentats non élucidés. La police a considéré qu'il s'agissait de photos de militants du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, séparatiste). – *(AFP.)*

Roger Garaudy reçu en héros en Egypte

LE CAIRE. L'écrivain français Roger Garaudy, poursuivi pour révisionnisme et antisémitisme en France après la publication de son livre *Les Mythes fondateurs de la politique israélienne*, a été chaleureusement accueilli, dimanche 15 février, à la Foire internationale du livre du Caire, où il était invité. Dans une conférence, Ragaa, prénom de Garaudy après sa conversion à l'islam, s'est lancé, devant des centaines d'intellectuels et un public conquis d'avance, dans un violent réquisitoire contre Israël et les Etats-Unis, *« dont les agissements,* a-t-il dit, *risquent de provoquer une troisième guerre mondiale »*. L'écrivain, qui a affirmé ne pas être antisémite, a estimé que *« 95 % des médias occidentaux* [étaient] *contrôlés par les sionistes »*. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **CENTRAFRIQUE : la France apportera sa contribution** à la prochaine force des Nations unies devant se déployer dans le pays au terme du mandat de la Mission interafricaine de surveillance des accords de Bangui. La France fournira *« un petit contingent qui assurera une partie de la logistique de cette force »*, a précisé, lundi 16 février, Jean-Marc Simon, l'ambasssadeur de France à Bangui. – *(AFP.)*

■ **INDONÉSIE : Bacharuddin Habibie, ministre de la recherche et de la technologie**, proche du président Suharto, reste seul en lice pour le poste de vice-président après le retrait, lundi 16 février, de Radem Harmoko, président du parti du pouvoir (Golkar). La possible nomination de M. Habibie avait fait chuter, le mois dernier, la roupie à son plus bas niveau. – *(AFP.)*

■ **IRAN : cinq lutteurs américains** sont arrivés à Téhéran, mardi 17 février, pour participer à la Coupe internationale « Takhti », du nom d'un lutteur iranien, opposant au régime du Chah, mort en 1965 dans des conditions mystérieuses. C'est la première fois que des sportifs américains se rendent en Iran depuis la révolution islamique de 1979. – *(AFP.)*

■ **ISRAËL : l'armée a détruit**, lundi 16 février, les tentes de 300 bédouins palestiniens pour permettre l'extension de la colonie juive de Maale Adoumim. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : le président Boris Eltsine** a menacé, mardi 17 février, de *« changer »* son gouvernement s'il ne se montrait *« pas capable de réaliser les tâches »* qu'il lui assigne, lors de son message annuel au Parlement. Soulignant une nouvelle fois la nécessité de payer les arriérés de salaires aux employés du secteur public et de présenter un *« budget réaliste »*, le président a déclaré : *« Je ne vais plus répéter ces consignes ; si le gouvernement n'est pas capable de résoudre ces tâches stratégiques, nous aurons un autre gouvernement »*. – *(AFP.)*

La Shoah, grand succès d'édition en Suède

STOCKHOLM
de notre correspondant en Europe du Nord

Le grand succès littéraire du moment et sans doute de l'année en Suède n'est pas un roman d'espionnage ni les Mémoires d'une quelconque célébrité. Mais un livre à la genèse particulière, expliquant la Shoah dans des termes simples destinés à tous.

« Vous devez raconter cela » (c'est son titre) n'est pas à proprement parler un best-seller, puisqu'il ne se vend pas. Pour l'obtenir, il suffit de renvoyer un bon de commande. Les quelque sept cent dix mille familles ayant un ou plusieurs enfants scolarisés en Suède ont en effet reçu récemment une lettre signée du premier ministre social-démocrate, Göran Persson, leur offrant gratuitement cet ouvrage. Plus de deux cent soixante mille commandes ont été passées depuis, excédant largement le premier tirage prévu de cent mille exemplaires. Pour faire face à cette demande inattendue dans un pays de moins de 9 millions d'habitants, trois cent mille livres supplémentaires vont être imprimés.

« Cela va au-delà de toutes nos attentes », s'est réjoui M. Persson. L'idée de cette initiative sans précédent lui est venue à l'été 1997. Une étude venait de mettre au jour un manque certain d'informations chez les jeunes sur le racisme et la propagande néonazie. A une des questions posées en marge de l'enquête, seuls 66 % des adolescents interrogés avaient affirmé être sûrs que six millions de juifs avaient été exterminés pendant la seconde guerre mondiale. Le premier ministre avait alors promis une campagne d'information sur ce thème à l'intention des parents, pour les aider à discuter avec leurs enfants et à leur raconter la Shoah.

NEUTRALITÉ ET AFFAIRES

Comment traiter un tel sujet en suscitant l'intérêt le plus large possible et sans le banaliser ? *« C'était un projet très risqué, à réaliser en un temps très court »*, commente Stephane Bruchfeld, l'un des deux chercheurs, avec Paul Levine, à qui la rédaction de l'ouvrage fut confiée en octobre. Deux étrangers, curieusement : le premier d'origine française, le second d'origine américaine. *« C'est qu'il n'existe pas en Suède d'historiens ayant une connaissance détaillée de l'Holocauste »*, explique M. Bruchfeld.

L'enseignement au lycée et à l'université a très longtemps occulté ce chapitre. Sans doute parce que le pays, épargné par les nazis grâce à sa neutralité et aux affaires conclues avec eux, ne s'est pas senti concerné. Cette attitude commence peu à peu à changer. Le débat sur l'or nazi, volé aux juifs et échangé contre des matières premières suédoises, y est pour quelque chose, estime Anna-Karin Johansson, en charge du projet au gouvernement. *« Les Suédois veulent désormais discuter de la seconde guerre et des agissements de leur pays pendant cette période, ainsi que de la montée du racisme »*, avance-t-elle pour expliquer l'engouement pour le livre.

L'ouvrage de quatre-vingt-quatre pages est constitué de témoignages et de photos d'époque, de cartes et de chronologies, accompagnés d'un texte original. *« Nous devions donner une certaine structure de connaissances, mais aussi des émotions à travers des visages et des noms »*, commente M. Bruchfeld. De l'arrivée de Hitler au pouvoir en 1933 aux chambres à gaz, l'antisémitisme est présenté dans toutes ses phases et ses horreurs. Si *« les réactions ont été très positives dans l'ensemble »*, selon Mme Johansson, certains parents ont appelé pour s'étonner que les millions de crimes commis au nom du communisme n'aient pas bénéficié d'un tel traitement.

Benoît Peltier

Les ministres des finances de l'Union européenne tirent les leçons de la crise asiatique

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Une crise asiatique sans conséquence majeure sur la croissance et donc sur l'emploi en Europe ; la nécessité pour celle-ci de s'impliquer de manière plus visible dans les efforts entrepris afin de rétablir la stabilité de l'économie mondiale ; la nécessité aussi de renforcer les moyens d'action des institutions financières internationales et, en particulier, le contrôle sur les banques. Tels sont les éléments du consensus auquel sont parvenus, lundi 16 février à Bruxelles, les ministres des finances des Quinze et leur invité, Michel Camdessus, le directeur général du Fonds monétaire international (FMI).

Ce dernier a exposé au Conseil écofin ce que son institution avait entrepris au cours des semaines passées pour enrayer la crise. Les ministres l'ont félicité, estimant avec lui la situation à peu près sous contrôle avec cependant encore deux points d'inquiétude : l'Indonésie et la fragilité du secteur bancaire au Japon.

« J'ai fait comprendre au président Suharto que l'option en faveur d'un lien fixe entre la roupie et le dollar, sans accord préalable avec le FMI, constituerait une violation de nos accords et ferait courir un risque énorme au plan d'assainissement qui a été approuvé », a indiqué M. Camdessus. Les Quinze ont approuvé. Tous estiment que l'idée d'imposer à une devise nationale une relation de change fixe, notamment avec le dollar (*currency board*), peut être excellente (elle fonctionne de manière satisfaisante à Hongkong), mais qu'elle exige des conditions préalables que l'Indonésie ne remplit pas.

Personne ne s'aventure à chiffrer avec exactitude les effets des turbulences asiatiques sur la croissance. Pour l'Union européenne, dans son ensemble, l'impact de la crise, à entendre M. Camdessus, se situerait, en l'état actuel des choses, autour de 0,2 % ou 0,3 % du PIB. En France, Dominique Strauss-Kahn, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, table sur un effet peut-être plus net, de l'ordre de 0,5 %. Mais, ajoute-t-il, dans la mesure où le taux de croissance actuel est plus fort (3,4 %-3,5 %) qu'initialement prévu la croissance en France, pour l'année 1998, est toujours évaluée à 3 %.

Le conseil ne semble guère craindre de nouveaux dérapages et s'est surtout préoccupé d'établir des mesures préventives. L'analyse générale est que la crise asiatique a été essentiellement une crise du système bancaire. La tendance serait donc de mieux encadrer les banques, ainsi que les compagnies d'assurances, d'adopter des « codes de conduite » qui étendraient aux pays émergents les règles de prudence déjà en vigueur en Occident, de renforcer la capacité de surveillance du FMI, de la BRI (la Banque des règlements internationaux dont le siège est à Bâle), des institutions régionales mais aussi d'impliquer davantage les acteurs financiers privés dans la prévention et la gestion des crises. Conformément au principe approuvé en septembre à Hongkong, M. Camdessus a souligné la nécessité de poursuivre le mouvement de libéralisation des capitaux, notamment ceux à long terme qui restent étroitement contrôlés.

Le conseil a également débattu des conséquences sociales de la crise asiatique. *« Les mesures de rééquilibrage financier peuvent provoquer des troubles sociaux, comme l'illustrent les événements en Indonésie ; il faut être capable d'y faire face »*, a fait valoir M. Strauss-Kahn. Jacques Santer, le président de la Commission européenne, a proposé que l'aide financière que l'Union accorde aux pays asiatiques en retard serve en priorité à alléger les difficultés des victimes de la crise.

Les ministres ont noté, enfin, la nécessité pour les Européens d'être plus présents sur le terrain et de prendre davantage d'initiatives au niveau international. M. Strauss-Kahn a annoncé, sans en révéler la teneur, qu'il présenterait des propositions lors du G7, le 21 février.

Philippe Lemaître

Le Sinn Fein pourrait être exclu des pourparlers sur l'Irlande du Nord

LONDRES
de notre correspondant

Le gouvernement britannique a formellement réclamé, lundi 16 février, l'expulsion du Sinn Fein des pourparlers de paix sur l'Irlande du Nord, qui ont repris à Dublin. Cette mesure contre la branche politique de l'IRA fait suite à deux assassinats attribués la semaine dernière par le chef de la police nord-irlandaise aux terroristes républicains. Les deux victimes sont un trafiquant de drogue présumé, d'origine catholique, et un militant protestant loyaliste qui aurait également trempé dans le trafic de stupéfiants. *« Dans des pourparlers de paix, personne ne veut négocier avec un revolver sur la tempe »*, a déclaré la ministre des affaires d'Irlande du Nord, Mo Mowlam, pour justifier sa décision.

Les principes régissant les pourparlers de paix prévoient le renoncement à la violence assorti de sanctions contre les parties responsables d'attentats. C'est en vertu de ceux-ci que le Parti démocratique d'Ulster (UDP) avait été mis au piquet, pour quatre semaines, en janvier après que le groupe terroriste loyaliste qu'il représente eut revendiqué le meurtre de civils catholiques.

Les négociateurs devraient examiner la demande de sanction contre le Sinn Fein avant de prendre leur décision, mardi 17 ou mercredi 18 février. Les protestants ont déjà exigé que le Sinn Fein soit traité comme l'UDP. Le gouvernement de Dublin, pourtant plus favorable aux nationalistes, a également dénoncé ces deux assassinats.

Le Sinn Fein entend combattre jusqu'au bout cette expulsion, y compris devant les tribunaux britanniques. Rejetant l'assimilation faite entre son mouvement et l'IRA et affirmant qu'il n'y a aucune similarité entre le cas de l'UDP et celui du Sinn Fein, son chef, Gerry Adams, a accusé le gouvernement britannique d'avoir cédé aux pressions des unionistes qui refusent tout accord avec les républicains. *« Nous avons tout fait pour que* [les négociations] *marchent et ceux qui n'ont aucun intérêt à ce qu'elles aboutissent ont profité du fait que deux personnes aient été tuées pour tout bloquer »*, a-t-il déclaré, lundi soir.

GROUPUSCULES

Plus politique, l'autre dirigeant du Sinn Fein, Martin McGuinness, avait insisté, dès dimanche, sur les risques que ferait courir au processus de paix une mise à l'écart des républicains : *« On peut concevoir une situation dans laquelle ceux qui veulent détruire* [ce processus] *et tout espoir d'une solution négociée conspirent pour créer des circonstances rendant impossible un retour du Sinn Fein »* à la table des négociations. *« Il s'agit d'une situation très dangereuse et très sérieuse. Nous cherchons à l'éviter et je pense que le seul moyen est que le gouvernement britannique regarde en face la réalité qui est qu'il n'y a aucune justification d'exclure le Sinn Fein des négociations. »*

Le Sinn Fein a, jusqu'à présent, refusé de condamner les deux assassinats attribués à l'IRA. M. Adams s'est contenté de reprendre les termes du communiqué de l'IRA déclarant que *« contrairement aux spéculations entourant les récentes morts à Belfast, la cessation des hostilités de l'IRA demeure intacte »* et de demander aux responsables de se faire connaître. Le fait que les assassinats aient pu être le fait de groupuscules extrémistes ou scissionnistes au sein du mouvement républicain ne change rien à l'affaire.

La sanction qui menace le Sinn Fein risque de créer un climat encore plus tendu dans la province, donnant des arguments aux durs du mouvement, toujours rétifs à une solution politique. MM. Blair et Ahern – le premier ministre irlandais – sont d'ailleurs conscients qu'une trop longue absence du Sinn Fein serait très dangereuse pour la paix en Ulster. Ils savent aussi que ne pas sanctionner ces meurtres ferait perdre aux protestants toute confiance dans la négociation.

Patrice de Beer

ÉLECTIONS Plus de huit cents listes de candidatures aux conseils régionaux, qui seront renouvelés le 15 mars, avaient été déposées lundi 16 février à midi, heure limite de dépôt, en métropole. S'y ajoutent quelque soixante listes dans les quatre régions d'outre-mer. Les listes déposées peuvent être retirées ou annulées d'ici au 21 février à midi. ● LES DIVERSES LISTES présentées dans les départements correspondent parfois à des rivalités pour les présidences des conseils régionaux, qui seront disputées à gauche (dans le Nord-Pas-de-Calais, par exemple), mais aussi à droite (en Bourgogne ou dans les Pays de la Loire). ● D'AUTRES ENJEUX peuvent être causes de dissidence : en Provence, Lucien Weygand, président sortant du conseil général des Bouches-du-Rhône, vise un siège de sénateur promis, à l'automne, à un autre élu PS, le député Henri d'Attilio.

La gauche se présente unie dans plus de cinquante départements

Le nombre de listes déposées pour les élections régionales du 15 mars est équivalent à celui de 1992, mais l'« offre politique » est très différente. Cette année, en effet, le PS, le PCF, les Verts, les radicaux de gauche et les Citoyens sont ensemble au gouvernement

LES LISTES en compétition aux élections régionales du 15 mars seront aussi nombreuses qu'elles l'avaient été lors du précédent renouvellement, le 22 mars 1992. Les candidats avaient jusqu'au lundi 16 février à midi pour déposer leurs listes dans les préfectures. On ne connaît pas encore le nombre précis de celles qui s'offriront aux suffrages des électeurs, puisqu'elles peuvent être retirées jusqu'au 21 février à midi et que les préfectures doivent valider toutes celles qu'elles ont reçues ; il devrait être, au bout du compte, du même ordre qu'en 1992 : 860 listes étaient déposées, lundi, dont 801 en métropole, où l'on en avait compté 817 en 1992.

Si le nombre des listes en présence varie peu, le choix offert aux électeurs, lui, s'est nettement modifié. La première raison en est la réduction du nombre de listes à gauche. En 1992, les socialistes, les communistes et les Verts étaient en concurrence dans tous les départements, alors qu'aujourd'hui, réunis dans la majorité « plurielle », ils se retrouvent sur la même liste dans plus de cinquante départements. Dans certaines régions comme le Limousin, l'Alsace, le Centre, l'Ile-de-France, la Franche-Comté, socialistes, communistes, Verts, radicaux de gauche et chevènementistes sont unis dans tous les départements.

Les Verts n'ont préféré concourir séparément que dans environ un tiers des départements, dont le Nord et le Pas-de-Calais, où Michel Delebarre, maire (PS) de Dunkerque, est candidat à la présidence du conseil régional, que veut conserver l'écologiste Marie-Christine Blandin. Les Verts font cavaliers seuls dans tous les départements de Haute-Normandie, de Basse-Normandie, de Picardie, de Lorraine, dans quatre des cinq départements du Languedoc-Roussillon et dans cinq des huit départements de Midi-Pyrénées. Les communistes ne font concurrence aux listes socialistes que dans dix départements : le Maine-et-Loire, le Cantal, le Pas-de-Calais, l'Orne, le Gard, l'Hérault, la Lozère, la Gironde, les Landes et les Pyrénées-Atlantiques.

AUX FUTURS PRÉSIDENTS PLURIELS.

PESSIN

Dans plusieurs des régions les plus à sa portée – parmi les vingt conseils régionaux de métropole, sur vingt-deux, que détient la droite –, la gauche a choisi de partir en ordre dispersé. Alors que le mode de scrutin en vigueur favorise les grandes listes dans l'attribution des sièges, la majorité présente plusieurs listes dans tous les départements d'Aquitaine, de Picardie, de Haute-Normandie et dans la majorité des départements de Midi-Pyrénées et du Languedoc-Roussillon.

Globalement, l'union prédomine à gauche, où l'on observe peu de dissidences. La plus notable est celle de Lucien Weygand, président (PS) du conseil général des Bouches-du-Rhône, qui a déposé sa propre liste contre celle de Michel Vauzelle, candidat à la succession de Jean-Claude Gaudin (UDF-DL) en Provence-Alpes-Côte d'Azur (lire ci-dessous). Elle a entraîné des listes dissidentes dans les autres départements de la région, à l'exception des Alpes-de-Haute-Provence. La seule indiscipline à noter du côté du PCF se trouve dans le propre département de Robert Hue, le Val-d'Oise, où une liste d'ultra-orthodoxes vient concurrencer la majorité, conduite par Dominique Strauss-Kahn.

La discipline est plus relâchée à droite. Comme il y a six ans, le RPR et l'UDF font listes communes dans la quasi-totalité des départements, puisque l'on ne compte que quatre exceptions officielles : le Nord, où l'UDF soutient la liste conduite par Jean-Louis Borloo (UDF-FD), où figurent aussi des membres du RPR, lequel appuie officiellement la liste de Colette Codaccioni (RPR), qui comprend également des UDF ; le Haut-Rhin, où Hubert Haenel, sénateur (RPR), a reçu l'appui de son parti pour concurrencer l'UDF-FD Bernard Stoessel ; le Maine-et-Loire, où l'UDF Hervé de Charette rivalisera avec la liste RPR de Roselyne Bachelot-Narquin ; la Mayenne, où le centriste François Zocchetto concurrence le gaulliste Michel Nicolas.

SORTANTS MÉCONTENTS

Ce nombre réduit de mésententes officielles ne peut dissimuler les cas, autrement plus nombreux, de listes dissidentes, soutenues en sous-main par les états-majors ou fomentées par des responsables locaux. Aux alentours d'une quarantaine de départements sont touchés. L'une des raisons de cette indiscipline est que la droite a dû concilier des contraintes contradictoires : pour suivre le mouvement imposé par la gauche, l'UDF et le RPR ont tenté de renouveler et de féminiser un tant soit peu leurs listes, alors même que le nombre de leurs élus ne peut que régresser par rapport à 1992. Cela explique que beaucoup de sortants évincés aient préféré tenter leur chance, en dépit des consignes officielles. Toutes les dissidences ne se résument donc pas à des opérations du RPR contre l'UDF ou à l'inverse. A preuve, beaucoup de listes comprennent à la fois des UDF et des RPR mécontents des arbitrages.

De nombreuses listes divers droite peuvent en outre grappiller des voix au RPR et à l'UDF, alors que le sort des régions se jouera souvent à quelques sièges. C'est également le cas pour le Mouvement pour la France de Philippe de Villiers, qui a pourtant, dans certains endroits, passé des accords avec le RPR et l'UDF. L'opposition pourra tenter d'affaiblir la gauche à travers les listes Génération Ecologie, qui tenteront de séduire les écologistes mécontents de l'ancrage à gauche des Verts. Pourtant, le mouvement de Brice Laolonde, qui avait parrainé 76 listes en 1992, n'en dirige plus aujourd'hui que dans environ un quart des départements.

L'union de la gauche gouvernementale s'accompagne d'une augmentation du nombre de « petites » listes. Lutte ouvrière (trotskiste) sera présente dans une soixantaine de départements, parfois en concurrence avec quelques listes de la Ligue communiste révolutionnaire. Chasse, Pêche, Nature, Traditions est également présent en nombre. Outre dix-huit listes du Parti fédéraliste, des listes régionalistes sont présentes en Alsace, en Bretagne, en Provence, en Midi-Pyrénées, en Savoie et dans les Pyrénées-Orientales, ainsi que des listes de femmes dans une dizaine de départements, des listes qui se revendiquent des chômeurs dans une douzaine de départements et, même, une liste de retraités dans la Haute-Vienne. Au soir du 15 mars, seules les listes ayant recueilli au moins 5 % des voix seront admises à la répartition des sièges.

Cécile Chambraud

Deux listes de femmes en Corse

Quinze listes sont en présence au premier tour en Corse. Face aux quatre listes de droite (*Le Monde* du 17 février) et à six listes présentées par les nationalistes, la gauche corse – c'est une situation inédite – a réuni ses forces sur une liste unique, dirigée par le radical de gauche Emile Zuccarelli, ministre de la fonction publique. En 1992, divisée par le problème de la reconnaissance du « peuple corse », la gauche avait présenté cinq listes.

On relève aussi la présence de deux listes féminines : l'une, de sensibilité libérale, conduite par Chantal Pellicini-Poncet, animatrice des femmes RPR jusqu'en 1997, et sur laquelle figure Chantal Giacomi, l'une des filles de Pierre-Paul Giacomi, ancien député (RPR) de Haute-Corse ; l'autre, de sensibilité de gauche, conduite par Pascale Bizari. Ces deux listes n'ont aucun rapport avec les femmes du Manifeste pour la vie, fer de lance de la lutte contre la violence, qui se tiennent en dehors de l'arène électorale.

La proportionnelle au plus fort reste

● **Circonscriptions.** Les conseillers régionaux sont élus pour six ans dans le cadre des départements. Le nombre de conseillers élus dans les départements est fonction du poids démographique de chaque département. A titre d'exemple, la Lozère élit trois conseillers régionaux, le Nord soixante-douze. Vingt et une régions métropolitaines et quatre régions mono-départementales d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion) sont concernées. Le mode de scrutin en Corse est particulier (*Le Monde* du 17 février).

● **Mode de scrutin.** Les conseillers régionaux sont élus au scrutin de liste à un tour, selon une représentation proportionnelle avec répartition des restes à la plus forte moyenne. Ce type de répartition des restes avantage les grandes listes. Seules les listes ayant recueilli au moins 5 % des suffrages exprimés peuvent obtenir un ou plusieurs sièges.

● **Exécutif.** Le président du conseil régional est élu par les conseillers lors de la réunion qui a lieu le vendredi suivant l'élection, soit, cette année, le 20 mars. Une condition est cependant nécessaire pour que l'élection ait lieu à la date prévue : il faut que les deux tiers des conseillers régionaux au moins soient présents. Sinon, l'élection est renvoyée trois jours plus tard. Le président est élu à la majorité absolue des voix aux deux premiers tours de scrutin ou, à défaut, à la majorité relative au troisième tour.

● **Remboursement.** L'Etat rembourse les frais de propagande (le papier, l'impression des bulletins de vote, les affiches, les circulaires et les frais d'affichage) aux listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

Présidences : bourses d'échange à gauche, embuscades à droite

ILS L'APPELLENT la *« soirée à cinq nuits »*, la *« semaine la plus longue de la gauche »*. Pour les cinq jours qui sépareront le soir du dimanche 15 mars, date des élections régionales, du vendredi 20 mars, jour de la désignation des exécutifs par les nouveaux conseils, les dirigeants des partis et leurs responsables aux élections ou aux relations extérieures se préparent déjà. Quelques vacances, maintenant que les listes sont déposées. Une commande de téléphones mobiles aussi, explique Pierre Blotin, le numéro deux du PCF. *« Il t'en faudra au moins cinq »*, ont dit des socialistes prévoyants à Jean-Christophe Cambadélis.

La gauche gouvernementale le sait : rien n'est acquis, tout se jouera en ce court laps de temps. Communistes, Verts, radicaux de gauche et Citoyens, qui revendiquent chacun une présidence, regarderont d'abord les scores : les leurs ; ceux des autres formations « plurielles » ; ceux, globaux, de la gauche. Avec quatre ou cinq régions gagnées, les tractations seront rudes, les socialistes intransigeants. Avec dix, les appétits de leurs alliés se feront plus vifs. Les socialistes ont aussi leurs propres rivalités : en Lorraine, Christian Pierret, secrétaire d'Etat fabiusien et élu des Vosges, se met en position de rivaliser avec Jean-Pierre Masseret, secrétaire d'Etat jospiniste et élu de Moselle.

Le Nord-Pas-de-Calais, la Franche-Comté, l'Auvergne, voire la Picardie et le Languedoc-Roussillon, seront au centre des attentions, de tous les marchandages. De toutes les précautions : les Verts jouent le Nord-Pas-de-Calais à quitte ou double, quand les communistes, prudents, peuvent ajuster leurs prétentions sur trois présidences : en Auvergne, en Picardie ou en Languedoc-Roussillon.

Le communiste Pierre Goldberg, tête de liste PS-PCF dans le département « rouge » de l'Allier, rêve de prendre la place de Valéry Giscard d'Estaing (UDF) en Auvergne, mais la tête de liste socialiste dans le Puy-de-Dôme, Catherine Guy-Quint, rappelle qu'elle est la seule femme présidentiable du PS. En Languedoc-Roussillon, la gauche affronte Jacques Blanc (UDF-DL) en ordre dispersé, et la partie se jouera à trois : M. Blotin, troisième d'une liste PCF-MDC-PRG dans le Gard, Georges Frêche, maire socialiste de Montpellier, et... la Rue de Solférino, siège du PS.

« Les majorités relatives seront pondérées dans les bourses nationales », commente pudiquement M. Cambadélis. Et les places, et les vice-présidences. Car c'est aussi ce jeu-là qui se jouera lors de ces folles soirées : la *« querelle des seconds »*, comme dit l'un des négociateurs. Qui pourrait bien descendre jusqu'aux présidences de commission...

EN QUÊTE DE REVANCHE

A droite, dès le 21 janvier, les présidents du RPR et de l'UDF, Philippe Séguin et François Léotard, s'étaient mis d'accord sur une liste de présidentiables dans les vingt régions actuellement gérées par l'opposition, à l'exception de la Corse. Toutefois, dans plusieurs régions, certains candidats n'ont pas renoncé à toute ambition de cet ordre. C'est le cas ouvertement en Bourgogne, où Jean-Pierre Soisson, député (apparenté UDF) de l'Yonne, ne cache pas vouloir prendre la place du président (RPR) sortant, Jean-François Bazin (*Le Monde* daté 15-16 février). Dans les Pays de la Loire, Hervé de Charette (UDF-PPDF) compte sur l'appoint d'élus de droite dissidents pour réunir une majorité au détriment de François Fillon, député de la Sarthe et porte-parole du RPR.

En Alsace, le sénateur du Haut-Rhin Hubert Haenel (RPR) ne désespère pas de prendre sa revanche sur le député du Bas-Rhin Adrien Zeller (UDF-FD), élu président du conseil régional, en 1996, à la suite du décès de Marcel Rudloff, avec l'appoint d'écologistes. En Lorraine, l'ancien président du Parti républicain, Gérard Longuet, n'est pas davantage à l'abri d'une mauvaise surprise : après sa réélection, en décembre 1997, comme député de Meurthe-et-Moselle, François Guillaume (RPR) conduit une liste dissidente, tandis que le maire (div. d.) de Metz, Jean-Marie Rausch, ancien président du conseil régional, ne renonce pas à jouer un rôle. Battu aux élections législatives, René Garrec (UDF-DL) pourrait faire les frais de la multiplication de listes dissidentes dans les trois départements de Basse-Normandie. En Champagne-Ardenne et en Franche-Comté, où les présidents sortants ne se représentent pas, il n'est pas certain que les futurs élus respectent les consignes qui leur ont été données par les états-majors parisiens.

Ariane Chemin et Jean-Louis Saux

M. Weygand entre en dissidence en Provence-Alpes-Côte d'Azur

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Lucien Weygand, président (PS) du conseil général des Bouches-du-Rhône, ex-candidat officiel de son parti aux élections municipales de 1995 à Marseille, a finalement été au bout de sa démarche : il conduit une liste « Priorité Provence » aux élections régionales dans le département des Bouches-du-Rhône, grand pourvoyeur de sièges (49 sur 122 pour la région), face au socialiste Michel Vauzelle, fédérateur du PS, du PCF et des radicaux de gauche.

Depuis des semaines, en dehors de tout désaccord politique sur l'avenir de la région ou la politique du gouvernement, M. Weygand menaçait de faire dissidence, tout en négociant avec les autorités locales et nationales du Parti socialiste.

M. Weygand avait résumé ses demandes dans une lettre à François Hollande, en date du 8 février. Il voulait avoir des places éligibles sur la liste de M. Vauzelle et être deuxième de la liste socialiste lors des prochaines sénatoriales, où le PS espère trois sièges. Il demandait qu'*« une procédure démocratique »* soit définie pour le choix du prochain président du conseil général, afin que la décision n'émane pas d'un seul parti. En réponse, M. Vauzelle avait donné son accord pour les places aux régionales et avait proposé une place de député européen.

Le conflit, ancien, oppose M. Weygand à François Bernardini, premier secrétaire fédéral, qui brigue sa succession au conseil général. Le patron du PS local est fragilisé par les investigations de la chambre régionale des comptes. Si le Conseil d'Etat les valide, il est menacé d'inéligibilité, les instructions en cours pouvant avoir aussi un débouché pénal. S'il ne tenait pas ses engagements vis-à-vis des caciques, le PS local risquait un nouvelle implosion. Les candidatures au Sénat ont déjà été attribuées. Tout d'abord, Jean-François Picheral, a été désigné par les militants. Le deuxième nom est celui de Jean-Noël Guérini, président du groupe socialiste au conseil général et principal appui du premier fédéral pour enlever la présidence.

ÉVITER UNE PARTIELLE

Le troisième candidat est Henri d'Attilio, député des Bouches-du-Rhône, qui a battu Bruno Mégret en juin 1997. Il avait alors accepté de retourner au combat en échange d'un poste de sénateur. Par un décret publié au *Journal officiel* du 10 février, M. d'Attilio a été nommé parlementaire en mission auprès du secrétaire d'Etat à l'industrie, M. Pierret. Cette décision était préparée par Matignon depuis plusieurs mois. Pour peu que sa mission se prolonge plus de six mois, M. d'Attilio devrait, évitant ainsi une dangereuse partielle, céder son siège à son suppléant, Vincent Burroni. M. d'Attilio pourra alors se présenter aux sénatoriales.

Des listes « Priorité Provence » seront aussi présentées dans les Alpes-Maritimes, avec M. Giolitti, conseiller régional sortant ex-socialiste, les Alpes-de-Haute-Provence, avec Joël Giraud, le Var, avec M. Durbec, le Vaucluse, avec M. Alessandrini. Dans les Bouches-du-Rhône, les colistiers de M. Weygand sont des personnalités de centre gauche peu connues, comme M. Andréoni, maire de Berre, ex-socialiste, ex-« tapiste », longtemps annoncé sur les listes UDF de M. Mattei.

La gauche « officielle » est plus inquiète qu'elle ne le reconnaît. Si ces listes n'atteignent pas 5 % des suffrages, ce capital de voix de gauche serait dilapidé. Si elles obtiennent des sièges, la question se pose de savoir quelle sera l'attitude de M. Weygand lors du choix du président du conseil régional, surtout si droite et gauche sont bord à bord. Lundi 16 février, à Paris, M. Hollande a indiqué qu'il serait *« extrêmement ferme »*. *« La sanction*, a assuré le premier secrétaire du PS, *sera à la hauteur du risque qui sera pris, c'est-à-dire que ceux qui se mettent sur des listes dissidentes se mettront hors du parti. »*

Michel Samson

Dominique Voynet réunit le Comité national d'aménagement du territoire

LA MINISTRE de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Dominique Voynet, devait réunir, mardi 17 février, le Comité national d'aménagement et de développement du territoire, composé notamment d'élus locaux. Il s'agit de faire le point sur les suites du comité interministériel du 15 décembre 1997 avec, en particulier, l'élaboration du projet destiné à réviser la loi Pasqua de 1995. Ce projet de loi *devrait être présenté au premier ministre fin mars ou début avril.* L'idée d'un schéma national d'aménagement du territoire semble définitivement abandonnée, malgré le souhait de Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur, en faveur de schémas régionaux qui pourraient avoir une valeur *« prescriptive »*. Ces schémas seront néanmoins élaborés en liaison avec l'Etat. Quant aux anciens contrats de Plan Etat-région, ils intègreront la possibilité d'une contractualisation avec les *« pays »* et les agglomérations.

DÉPÊCHES

■ **FRONT NATIONAL : Catherine Mégret, maire (FN) de Vitrolles (Bouches-du-Rhône), a été condamnée**, lundi 16 février, par le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence, à deux mois de prison avec sursis et à 20 000 francs d'amende pour *« injures »* envers un ancien employé de la ville, Ahmed Sarhane, qu'elle avait qualifié de *« délinquant »* lors d'une émission de télévision sur Canal Plus. Elle a décidé de faire appel.

■ **VILLEURBANNE : le maire (PS)** de Villeurbanne (Rhône), Raymond Terracher, a présenté, lundi 16 février, sa démission dans le but de provoquer une élection municipale. M. Terracher, conseiller général, occupait ce poste depuis le 1er mars 1997 à la suite de l'invalidation, par le Conseil d'Etat de l'élection, en 1995, de Gilbert Chabroux (PS), pour infraction à la législation sur le financement des campagnes électorales. M. Chabroux, sénateur, avait également été déclaré inéligible pour un an. Pour contourner cette condamnation, un scénario avait alors été mis au point : M. Terracher était élu maire pour un an, puis démissionnait avec d'autres conseillers municipaux afin de contraindre le préfet à organiser une élection partielle à laquelle M. Chabroux, son temps d'inéligibilité étant achevé, se présenterait.

■ **GUADELOUPE : la distribution d'eau potable était interrompue ou fortement perturbée,** lundi 16 février, dans la plupart des communes de la Guadeloupe, du fait d'une grève des employés de la Sogea, filiale de la Générale des eaux, qui protestent contre la suppression de leur prime d'intéressement. La direction de l'entreprise et les syndicalistes de la CGT, à l'origine du mouvement, se rejettent la responsabilité de ces coupures, qui ont commencé mardi 10 février.

■ **MOUVEMENT DES CHÔMEURS : plusieurs associations de chômeurs et syndicats ont demandé**, lundi 16 février, à être reçus *« en délégation »* par le procureur général près la cour d'appel de Paris pour *« évoquer les incarcérations »* de chômeurs et sympathisants, placés sous mandat de dépôt à la prison de Fleury-Mérogis (Essonne) jusqu'au 26 février. Ces organisations estiment que *« les garanties de représentation »* des quatre inculpés et l'absence de gravité des faits qui leur sont reprochés *« auraient dû conduire à des mises en liberté avec convocation au tribunal »*.

■ **CHASSEURS : le porte-parole des Verts, Alain Lipietz, a dénoncé**, lundi 16 février, sur RTL, *« les propos inqualifiables »* scandés contre Dominique Voynet pendant la manifestation des chasseurs, samedi 14 février, et regretté la présence d'élus communistes, en indiquant qu'il ne comprenait pas qu'*« il puisse y avoir des manifestations communes entre le Front national et le PCF »*.

Martine Aubry accuse Ernest-Antoine Seillière de « miser sur la détérioration du climat social »

Serge Dassault impose sa ligne de fermeté au conseil exécutif du CNPF

Le conseil exécutif du CNPF n'a pas remis en cause, lundi 16 février, sa ligne d'opposition frontale au projet de loi sur les 35 heures, tandis que la polémique est montée d'un cran entre Martine Aubry et Ernest-Antoine Seillière. La ministre de l'emploi et de la solidarité a reproché au président du CNPF de vouloir *« créer la confusion et l'inquiétude »* de manière *« délibérée »*.

PAS DE FLOTTEMENT, en apparence. Le conseil exécutif du CNPF, qui s'est réuni lundi 16 février, a maintenu sa ligne d'opposition frontale au projet de loi sur les 35 heures. C'est Serge Dassault qui s'est chargé de briser toute velléité d'état d'âme. *« Très remonté »* selon l'un des participants, M. Dassault, qui s'est autopromu chef de file des « faucons » au sein de l'exécutif patronal, s'est livré à une longue et violente diatribe contre le texte Aubry. *« Une véritable charge au canon »*, ont noté les membres du conseil exécutif, qui a, en tout cas, dissuadé le lancement de tout débat sur l'évolution de la ligne stratégique.

VISION APOCALYPTIQUE

Le patron de Dassault-Aviation n'en est pas à son coup d'essai. Lors du dernier forum de Davos, il y a quelques semaines, en Suisse, l'agressivité et la noirceur des propos tenus par l'avionneur, offrant à un parterre de dirigeants économiques et politiques internationaux sa vision apocalyptique de la situation française, avaient interloqué une journaliste de l'hebdomadaire américain des milieux d'affaires, *Business Week*. *« Si le tableau est si sombre que vous le décrivez, comment expliquez-vous que des entreprises françaises, dont la votre, réussissent à faire des profits ? »*, avait interrogé, en substance, l'impudente, avant de s'attirer un définitif : *« Ce que vous dites est totalement inexact. »*

Pour autant, des responsables patronaux affirment qu'Ernest-Antoine Seillière est désormais convaincu que le CNPF doit passer à autre chose, se montrer *« plus constructif »*. Les signes, indiquent-ils, devraient en apparaître après les élections régionales. En attendant, loin de signifier un apaisement, les déclarations du président de l'organisation patronale, samedi 14 février sur Radio Classique, ont fait monter d'un cran la polémique. M. Seillière a, en effet, répété qu'il était *« inévitable »* de *« remettre les conventions collectives en jeu »* si *« on veut appliquer la loi des 35 heures »*. Cette affirmation du président du CNPF, si elle n'est pas nouvelle quant au fond, vise, alors que les syndicats s'interrogent sur le projet de loi relatif aux 35 heures, à renforcer certaines réticences publiquement exprimées, dont celles de Marc Blondel.

Ces propos ont, en tout cas, provoqué une vive riposte de Martine Aubry. Dans un communiqué diffusé lundi, la ministre de l'emploi et de la solidarité déclare que le président du CNPF ne rend *« pas service à ceux qu'il dit défendre, ni d'ailleurs à notre pays »*. *« Ou bien M. Seillière ignore la réalité des relations sociales dans notre pays, ou bien ces propos relèvent d'une volonté délibérée (...) de créer la confusion et l'inquiétude à propos des 35 heures »*, indique la ministre. *« Personne ne peut miser sur la détérioriation du climat social pour faire avancer ses idées »*, ajoute Mme Aubry qui avertit : *« On risque de voir les Français se retourner contre les entreprises alors qu'ils s'étaient réconciliés avec elles. »*

« M. Seillière parle et la caravane sociale passe », avait déclaré peu de temps auparavant le premier secrétaire du PS, François Hollande, lors de son point de presse hebdomadaire du lundi. *« M. Seillière veut être un homme politique. Il devrait faire attention aux gestes qui sont les siens car beaucoup de chefs d'entreprise ne comprendront pas cette attitude purement d'oppositon »*, a-t-il ajouté. Une façon de signifier qu'à quelques semaines des élections régionales, les déclarations du « patron des patrons » sont, certainement à son insu, le meilleur ciment pour la gauche plurielle.

« ATTITUDE ANTIDÉMOCRATIQUE »

De son côté, la CGT a estimé, lundi dans un communiqué, que ce n'est pas le projet de loi sur les 35 heures qui *« motive »* le président du CNPF sur les conventions collectives, *« mais bien la stratégie affirmée de longue date par le patronat »*. Les déclarations de M. Seillière *« illustrent une nouvelle fois l'attitude autoritaire et antidémocratique du grand patronat »*, indique la confédération de Louis Viannet.

Sur un mode plus ironique, Marc Blondel, a offert, lundi, ses bons offices. *« Apparemment, la ministre de l'emploi et de la solidarité et le président du CNPF ont des problèmes de calendrier tels qu'ils ne parviennent pas à se rencontrer. Cela signifierait-il que la volonté patronale de dénoncer les conventions collectives doive englober les conventions de bienséance ? »*, s'interroge le secrétaire général de FO dans un communiqué. Aussi, il *« se dit prêt à les inviter tous deux à déjeuner »* à condition que cela permette d'étudier *« la possibilité pour les salariés ayant commencé à travailler dès quatorze-quinze ans de cesser leur activité avec embauches obligatoires en contrepartie »*.

Caroline Monnot

Quand le patronat fait campagne

C'est une lettre classique envoyée récemment à un chômeur parisien. *« Monsieur, nous avons bien reçu votre demande d'emploi qui a retenu toute notre attention »*, écrit ainsi le directeur général adjoint de Laurent Bouillet Entreprise, une PME spécialisée dans le génie climatique implantée à Rueil-Malmaison, dans la banlieue parisienne. *Plus surprenante est la suite de la missive : une fin de non-recevoir* pour cause de 35 heures. *« La décision gouvernementale de porter l'horaire hebdomadaire de travail à 35 heures implique une majoration du coût du travail de 11,85 % »*, indique en effet la société, qui conclut : *« Dans ces conditions, et malgré tout l'intérêt que présente votre candidature, nous avons été amenés à surseoir à toute décision d'embauche. »*

En Haute-Savoie, un tract cosigné par l'UNAPL (professions libérales), le Patronat indépendant (ex-SNPMI), la CGPME, la FDSEA et les unions de commerçants affirme : *« Les 35 heures payées 39, c'est plus d'amis ou de parents chômeurs, c'est moins d'emplois pour vos enfants demain. »*

Raymond Barre diminue le prix du péage sur le périphérique nord de Lyon

LYON
de notre correspondant régional

Le conseil de la Communauté urbaine de Lyon (Courly), réuni lundi 16 février en séance exceptionnelle, a autorisé son président, Raymond Barre, à résilier le contrat de concession qui la liait au consortium Bouygues-Dumez, chargé de la construction et de l'exploitation du périphérique nord de l'agglomération lyonnaise (TEO). Il a ainsi tiré les conséquences de l'annulation par le Conseil d'Etat de la délibération qui, en juillet 1991, avait autorisé cette concession. La Courly a aussi décidé de reprendre l'ouvrage en gestion directe pendant une période transitoire et adopté une nouvelle grille de péage. Les automobilistes paieront 10 francs pour emprunter les 8 kilomètres de tunnels sous la ville de Caluire et sous la Saône, contre 16 francs pendant la gestion privée. M. Barre n'a pas précisé la date de remise en service de l'ouvrage, qui est fermé depuis le 9 février.

« Ce péage ne couvrira pas, dans les premières années, la totalité des frais d'exploitation estimés à près de 80 millions de francs », a prévenu le maire de Lyon, qui a également indiqué que *« la charge supplémentaire du périphérique sera financée par une hausse des contributions fiscales des habitants et des entreprises de l'agglomération »*. Selon lui, toute autre solution est *« irréaliste »*. Cette position a été approuvée par les groupes politiques de droite, mais également par les élus socialistes qui participent, depuis 1995, à l'exécutif de la Courly. Elle a par contre été repoussée par les groupes FN, Gauche alternative et radical (Verts et ex-PC). Les élus communistes, qui exigeaient la réouverture immédiate de TEO et qui sont opposés à tout péage, ont quitté l'hémicycle.

« FIASCO JURIDIQUE ET FINANCIER »

La gauche a vivement pris à parti les membres de l'équipe municipale de Michel Noir, maire de Lyon, lorsque la concession fut décidée, notamment Henry Chabert (RPR) et André Bourgogne (RPR), qui siègent aujourd'hui aux côtés de M. Barre. Plusieurs conseillers communautaires socialistes ont réclamé la démission de M. Chabert, vice-président de la Courly et deuxième adjoint au maire de Lyon, dont la responsabilité serait, affirment-ils, *« directement engagée dans le fiasco juridique et financier de TEO »*. *« J'ai la conscience parfaitement tranquille »*, leur a répondu sèchement Henry Chabert.

L'actuel maire de Lyon ne semblait pas fâché de voir son deuxième adjoint en position très délicate. La montée en puissance de ce dernier, élu député en juin 1997, et sa prise en main récente du RPR du Rhône, font de lui le principal rival de l'ancien premier ministre sur la scène politique lyonnaise. *« Suspicion, opacité, non-respect de l'intérêt général : voilà définitivement caractérisé, par la plus haute juridiction administrative de notre pays* [le Conseil d'Etat], *le dossier du tronçon nord du périphérique dont cette mandature a hérité. Maintenant, les habitants du Grand Lyon vont devoir payer le prix de la précipitation et des erreurs commises. Il est important qu'ils sachent pourquoi nous en sommes arrivés là (...). Des instructions sont en cours* [sur les comptes suisses de Pierre Botton, gendre de Michel Noir]. *Si jamais ces procédures venaient à aboutir et qu'il m'apparaissait que l'intérêt de la Communauté urbaine est de se porter partie civile, je n'hésiterais pas à le faire »*, a prévenu M. Barre.

Claude Francillon

Une fondation Marc-Bloch pour mettre fin au monopole des saint-simoniens

ELLE DEVRAIT s'appeler Fondation Marc-Bloch et sera portée le 2 mars sur les fonts baptismaux. Dans un texte préparatoire, ses initiateurs expliquent sans ambages qu'ils refusent de *« s'accommoder de cette* " étrange défaite " [titre de l'ouvrage de réflexion posthume que l'historien résistant, fusillé en 1944 par les Allemands, avait consacré à l'effondrement total de la France au début de la seconde guerre mondiale] *qu'à nouveau la France se voit imposer »*, et veulent *« résister à la pensée unique ou conforme »*. Des intellectuels mais aussi des hommes politiques – membres de la direction du PCF, comme Bernard Vasseur, de celle du Mouvement des citoyens, ou proches de Philippe Séguin, comme l'ancien commissaire général au plan, Henri Guaino – ou encore des journalistes, comme Philippe Cohen, de l'hebdomadaire *Marianne*, ont décidé de confronter leurs analyses au sein d'une fondation et de lui donner le nom de cet historien d'avant-garde victime des lois antijuives de Vichy.

Remake de Phares et Balises ? Avatar du club Merleau-Ponty ? Nouvelle tentative, en tout cas, de concurrencer la respectable fondation Saint-Simon. Les fondateurs de sa rivale souhaitent en effet *« diffuser la pensée critique »* et éditer des brochures, à la manière de cette dernière, dont les *« notes »* vert olive sont devenues célèbres. Le défi, disent-ils, est d'importance. *« Un projet ambitieux qui n'est pas sûr d'aboutir »*, s'inquiète M. Guaino, l'un des théoriciens de la « fracture sociale ». *« Une grande épreuve »*, renchérit Sami Naïr, conseiller de Jean-Pierre Chevènement, que de *« s'implanter comme l'a fait* [la Fondation] *Saint-Simon dans les milieux éditoriaux et les médias ; sa force reposait sur un mélange habile de trois notoriétés : le sociologue Pierre Rosanvallon, l'historien François Furet, Jacques Julliard pour le Nouvel Observateur »*. Mais, citant en exemple les succès de leurs livres, de *Marianne* ou du *Monde diplomatique*, les anciens de Phares et Balises, comme Emmanuel Todd ou Jean-Claude Guillebaud, y croient.

Comme l'évoque la référence à Marc Bloch, le texte fondateur revendique un certain catastrophisme. Il explique ainsi qu'il faut *« remettre en cause le comportement et la mentalité des dirigeants français (...), intellectuellement dépassés par le mouvement de l'histoire, limitant leur rôle à celui de porte-parole de l'orthodoxie économique et monétaire »*, se contentant de *« discours résignés »* et de politiques française et européenne *« malthusiennes »*. Prédisant *« une explosion politique, sociale, voire diplomatique »*, il conclut qu'il faut *« se préparer à cette crise »*.

« REFONDATION RÉPUBLICAINE »

Dans sa composition aussi, la future fondation flirte avec le rêve d'*« une refondation républicaine »* chère à M. Chevènement. Beaucoup, comme Emmanuel Todd, se réjouissent de quelques événements récents qui valident cette dynamique. En octobre 1997, une *« autre pétition »* sur l'immigration oubliait ainsi les *« faux clivages »* entre *« gauche morale, gauche républicaine et gauche réaliste »* pour réunir Pierre-André Taguieff et les économistes luttant *« contre la pensée unique »*. La pétition de soutien à M. Guaino, lorsque le gouvernement l'a limogé de son poste de commissaire au Plan, a fait voisiner le socialiste Julien Dray, le patron de FO Marc Blondel, Régis Debray ou Emmanuel Todd.

Il y a quelques jours aussi, Michel Suchod, secrétaire national du MDC, Jean-Claude Lefort, député communiste du Val-de-Marne, et Julien Dray, animateur de la Gauche socialiste, participaient à un colloque sur l'euro organisé par Philippe de Villiers et les amis de Charles Pasqua (*Le Monde* du 6 février). *« Le climat change. Des regroupements se font jour. Les gens acceptent de se montrer publiquement ensemble sans états d'âme. C'était impensable il y a quelques années »*, assure M. Guaino. *« Depuis que l'intelligentsia n'est plus liée au PCF, le clivage droite-gauche n'existe plus chez les intellectuels,* justifie M. Naïr. *Après 1995, la ligne de partage se définit sur des thématiques. Ceux qui appelaient à voter pour Chirac en 1995 sont les mêmes que ceux qui ont finalement voté Jospin en 1997. »* Une manière de montrer l'intérêt des heurts et humeurs de la future fondation.

Ariane Chemin



TERRORISME Les services chargés de l'enquête sur l'assassinat du préfet de la région Corse, Claude Erignac, le 6 février à Ajaccio, progressent difficilement. Si M. Chevènement souligne les intérêts « semi-mafieux » qui pourraient être présents derrière cet attentat, les enquêteurs semblent privilégier l'hypothèse indépendantiste. ● DE SOURCE JUDICIAIRE, on évoque l'acte de tueurs qui pourraient être issus d'une frange « dévoyée » du nationalisme. L'examen minutieux de la revendication, son vocabulaire, comme la façon dont elle a été rendue publique laissent ouverte cette piste. ● DEUX DOSSIERS d'aménagement de la Corse retiennent également l'attention. Le premier concerne la mise en vente par l'armée de terrains et bâtiments à Bonifacio. Le second porte sur les investissements douteux réalisés sur l'île de Cavallo et sur le rôle d'une société privée, la Codil.

Corse : l'enquête s'organise autour de pistes nationalistes

Près de deux semaines après l'assassinat du préfet Erignac, les enquêteurs disposent de peu d'éléments et continuent d'explorer les contours de certains milieux indépendantistes. De source judiciaire, les tueurs pourraient être issus d'une frange « dévoyée » du nationalisme

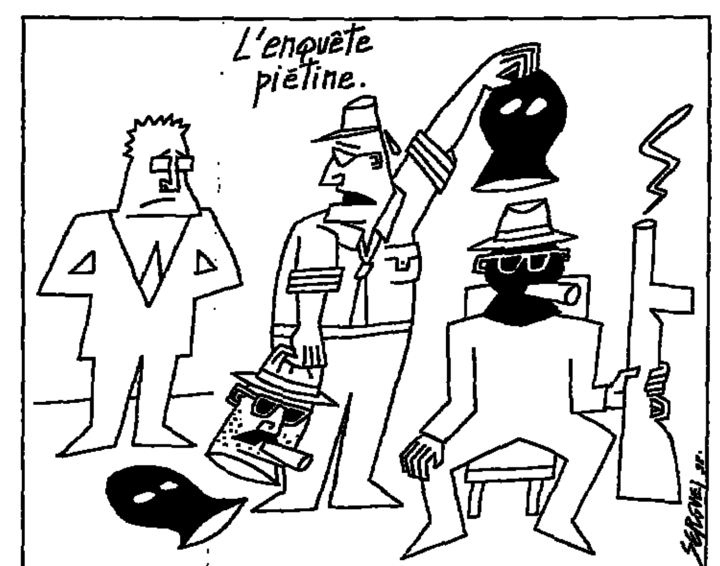
AJACCIO
de notre envoyé spécial

Près de deux semaines après l'assassinat du préfet de la région Corse, Claude Erignac, le 6 février à Ajaccio, l'Etat, par la voix de son ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, semble désireux de donner une réponse globale à cet attentat, dont la signature n'est pas sans rappeler les méthodes du milieu du banditisme. Le ministre continue d'évoquer la présence d'intérêts « semi-mafieux » derrière cet acte qui a coûté la vie au plus haut représentant des pouvoirs publics sur l'île. Pourtant, dans le même temps, les différents services chargés de l'enquête n'ont encore jamais abordé, ni même évoqué, cette piste depuis l'attentat.

Les enquêteurs semblent en effet toujours privilégier, à ce jour, l'hypothèse indépendantiste après la remise en liberté de onze des quatorze nationalistes interpellés lundi 9 et mardi 10 février. Trois d'entre eux ont été mis en examen pour des faits sans lien avec la mort du préfet. De source judiciaire, on persiste à croire, au regard des éléments recueillis, que les tueurs seraient issus d'une scission d'une frange « dévoyée » du nationalisme.

De fait, le meurtre de M. Erignac est traité de front avec plusieurs attentats revendiqués par le mystérieux groupe clandestin intitulé Sampieru. On compte à son actif l'attaque de la gendarmerie de Pietrosella (Corse-du-Sud), en septembre 1997, où l'arme du crime a été dérobée. Particulièrement bien organisés, deux commandos avaient fait exploser les locaux après avoir volé les armes et les uniformes de deux gendarmes. Ce groupe a également revendiqué les attentats contre un bâtiment de l'Ecole nationale d'administration à Strasbourg (Bas-Rhin) et un ensemble hôtelier à Vichy (Allier).

Le profil de ce groupe tendrait à faire croire qu'il s'agit d'un renouveau du nationalisme première formule. Ses communiqués de revendication dénoncent tout compromis. Curieusement, ses derniers textes ont désigné presque explicitement Marcel Lorenzoni, ancien proche de François Santoni, leader du mouvement la Cuncolta, comme responsable de Sampieru, avant de le dénoncer, le 21 janvier, comme futur auteur d'une action menée contre « certains fonctionnaires représentant l'Etat colonial ». Certains membres de la police judiciaire d'Ajaccio (Corse-du-Sud) se demandent si l'intéressé ne trouverait pas un intérêt à être, aujourd'hui, placé en détention provisoire après la découverte d'explosifs dans un de ses logements, par souci de protection.



TROISIÈME COMMUNIQUÉ

Le texte de revendication de l'assassinat a, quant à lui, été adressé en premier lieu à deux membres d'une branche nationaliste, le MPA, qui a clairement opté pour la négociation et l'abandon des armes. Un troisième communiqué a été envoyé à un ancien membre de la Cuncolta, mis au ban après son refus de cautionner l'assassinat, en 1993, par son propre mouvement d'un de ses frères d'armes, Robert Sozzi, qui refusait la dérive affairiste de son organisation.

Toujours dans ce communiqué de revendication, est évoqué l'environnement de l'île, cheval de bataille traditionnel des nationalistes. « En matière d'environnement, [Claude Erignac] n'a pas hésité à contredire certains organismes officiels au détriment de la défense des terres agricoles ou du patrimoine forestier. Quant au POS [plan d'occupation des sols], l'accord préfectoral est en soi une signature-déclaration de guerre au peuple corse : dans l'extrême Sud, où, sous prétexte de parc naturel, toutes les opérations sauvages visent à l'ouverture des secteurs du littoral jusqu'ici protégés à l'urbanisation sauvage et au tourisme de masse. »

Le préfet s'était en effet déclaré favorable à une ouverture mesurée de certaines franges du littoral de Bonifacio, clairement désigné dans le communiqué. Selon Claude Erignac et les principaux responsables des collectivités locales, il fallait relancer l'activité touristique en libérant plusieurs centaines d'hectares. Si le POS de Bonifacio n'avait pas été encore validé par le préfet, il avait tout de même franchi plusieurs étapes administratives. Sa signature, qui permettait de redéfinir les limites des zones constructibles, revêtait un enjeu financier considérable.

Le profil intransigeant de la première heure de ce groupe présente pourtant quelques bémols. Selon certains enquêteurs, on ne retrouve pas la phraséologie idéologique des années 70. De plus, la méthode utilisée pour assassiner le préfet diffère de celle utilisée lors des homicides commis par des nationalistes ces dernières années. Une balle à bout portant dans la nuque ; deux autre balles dans la tête ; l'arme laissée avec sang froid sur les lieux... Ce modus operandi rappelle plus les voyous que les opérations commandos des indépendantistes, « à moins que l'on ait affaire à la réunion des deux », souligne un gradé de la police judiciaire corse. Si la police judiciaire n'a pas établi de portrait-robot, elle dispose de détails sur la physionomie d'un des deux tueurs.

Informé de chaque développement de l'enquête, le ministre de l'intérieur a pourtant adopté un ton offensif allant au-delà des réelles avancées des enquêteurs. En ce début de semaine, la grille de lecture retenue par M. Chevènement ne semble pas avoir changé depuis ses déclarations, vendredi 13 février, lors de l'installation du nouveau préfet, Bernard Bonnet. Devant des journalistes, lundi 16 février, il a de nouveau insisté sur la nécessité de mettre fin à la dérive semi-mafieuse à l'origine, selon lui, du geste des criminels.

« ENSEMBLE DE DONNÉES »

« Pour le ministre, l'enjeu est aussi politique. La connexion entre l'enquête criminelle et les dérives d'une île qui échappe trop souvent à la règle collective n'est pas forcément immédiate. C'est un ensemble de données qui ne peuvent se traiter séparément », explique un directeur du ministère de l'Intérieur. A peine installé, M. Bonnet a saisi le tribunal administratif pour faire invalider l'élection d'un conseiller municipal.

Enfin, le nouveau préfet et son ministre paraissent déterminés à permettre à la future commission d'enquête parlementaire de travailler dans les meilleures conditions pour contrôler l'utilisation des fonds publics. « Si l'Etat ne reprend pas pied en Corse en cassant les pratiques de clientélisme et le recours à la violence, il sera cliniquement mort sur l'île », conclut un directeur d'administration à Ajaccio.

Jacques Follorou

Une équipe de choc pour mener les investigations

OBJET d'une mobilisation sans précédent de la part des pouvoirs publics, l'enquête sur l'assassinat du préfet de la région Corse, Claude Erignac, est suivie « personnellement », sur ordre du ministre de l'intérieur, par Bernard Gravet, directeur central de la police judiciaire. Il est d'ailleurs resté en Corse plusieurs jours auprès des enquêteurs pour « souligner l'attention que l'Etat porte à cette affaire », indique-t-on au ministère.

Les investigations policières sont menées, conjointement, en Corse, par Démétrius Dragacci, patron du service régional de police judiciaire à Ajaccio (Corse-du-Sud), et, à Paris, par Roger Marion, chef de la sixième division de la direction de la police judiciaire. M. Dragacci a été nommé à ce poste le 11 juillet 1996, quatre jours après l'attentat à la voiture piégée sur le port de Bastia qui avait fait un mort et douze blessés. Ayant effectué une grande partie de sa carrière sur l'île, il semble avoir calmé la colère qui grondait au sein des effectifs du temps de son prédécesseur. Mais les homicides non résolus restent le principal problème de la police judiciaire en Corse.

TROIS JUGES D'INSTRUCTION

M. Marion, souvent présenté comme intransigeant et colérique, avait dû affronter une véritable fronde dans son service, après avoir accusé un officier d'avoir désobéi à ses ordres lors d'une mission en Corse. Malgré de vives oppositions, Roger Marion avait été maintenu à son poste et même promu contrôleur général par Jean-Louis Debré, alors ministre de l'intérieur. Il a toujours bénéficié d'un soutien sans faille des juges de la section anti-terroriste, à commencer par le premier d'entre eux, Jean-Louis Bruguière.

Ce dernier a d'ailleurs été désigné, vendredi 13 février, avec Gilbert Thiel et Laurence Le Vert, pour instruire l'assassinat du préfet Erignac. En flagrance, les investigations ont été dirigées par Irène Stoller, chef de la quatorzième section anti-terroriste du parquet de Paris. Ancienne greffière en chef, Mme Stoller a effectué toute sa carrière au sein du ministère public avant d'être nommée, au mois de novembre 1995, à la tête de cette section chargée des dossiers basque, corse et islamiste. En 1989, elle avait été élue sur la liste de Didier Schuller (RPR), conseillère municipale de Clichy (Hauts-de-Seine).

L'impossible vente de la citadelle de Bonifacio

JUCHÉ en bordure de la presqu'île de Bonifacio, la caserne Montlaur surplombe la Méditerranée à 65 mètres au-dessus de la mer. Entre les falaises et l'horizon d'un bleu profond, le site est d'une beauté exceptionnelle. Alors, pourquoi ce lieu ne trouve-t-il pas preneur ? Pourquoi la vente de ces bâtiments de pierre bâtis par les Gênois, puis agrandis par les Français, pour y loger leurs soldats, reste-t-elle au point mort ? Au moment de son assassinat, vendredi 6 février, le préfet Claude Erignac s'occupait en personne de ce dossier, recevant des candidats, et supervisant l'ensemble de l'opération.

En octobre 1997, un cabinet d'étude lui avait proposé une mission d'exploration chargée de sonder les éventuels acquéreurs. On en était là, au début d'une nouvelle procédure, d'une énième tentative. A la mission pour la réalisation des actifs immobiliers (MRAI) du ministère de la défense, les spécialistes de la mise en vente des bâtiments militaires prennent la chose avec philosophie. « Tant pis s'il nous faut les garder encore des semaines ou des mois », disent-ils.

Le ministère de la défense avait décidé la vente de la caserne Montlaur dès 1990. De 1993 à 1995, il s'est livré à une succession d'études sur le devenir du site, pour déterminer ce qui pouvait être démoli, ce qu'il fallait conserver. Puis, la MRAI s'est tournée vers les collectivités locales. La mairie de Bonifacio n'est d'abord pas intéressée. « Ce sont des bâtiments très anciens, je ne savais pas trop quoi en faire, explique Jean-Baptiste Lantieri, le maire. J'étais plutôt favorable à une intervention du privé, à partir du moment où l'on respectait les directives urbanistiques. » L'exécutif territorial s'inquiète du coût des travaux de transformation. « C'était quelque chose d'extrêmement lourd à gérer, même si nous avions acquis le site pour un franc symbolique », constate une collaboratrice du président Jean Baggioni. Dans une lettre au maire de Bonifacio, celui-ci se dit cependant prêt à participer à l'effort financier, si se dégage un projet à « finalité publique ».

DIVISION EN TROIS LOTS

Les 4,5 hectares de terrain et les 16 000 mètres carrés de bâtiments sont divisés en trois lots. Le principal est constitué de la caserne proprement dite, les deux autres sont des logements, désignés sous l'appellation de Montlaur A et Montlaur B. Ceux-ci vont très vite susciter la convoitise d'investisseurs qui n'ont pas les réticences des collectivités locales. Certains d'entre eux intéressent la direction de protection et de sécurité de la défense (DPSD). Dans un rapport remis le 29 février 1996, révélé par Le Canard enchaîné, la DPSD alerte les autorités sur un candidat potentiel, une société dirigée par un Italo-Américain de Miami que le document présente, à tort ou à raison, comme « une véritable officine de la Mafia ». Il serait également en liaison avec un restaurateur local.

Le ministère de la défense découvre d'un coup toute la difficulté du dossier. Paradoxalement, c'est l'attrait du lieu, qui rend la vente périlleuse. Un policier qui connaît bien la région résume le problème en une phrase. « C'est à proximité de l'Italie, tout à côté de Cavallo, bref idéalement placé, dit-il. Et l'immobilier, les casinos sont parfaits pour blanchir l'argent sale. » « S'il y a doute ou comportement mafieux, il appartient à l'Etat de le dire », se défend Jean-Baptiste Lantieri, le maire de Bonifacio.

Devant l'absence de candidat jugé sérieux pour une transaction de gré à gré, la MRAI décide alors de procéder à une vente par adjudication. Une centaine de brochures sont distribuées. Un reportage télévisé fait connaître le site. La date est fixée au 17 juin 1997 par les services fiscaux, la mise à prix à 8 millions de francs pour le lot principal. Dix-sept candidats vont se manifester officiellement, dont l'UAP et plusieurs sociétés parisiennes, une entreprise italienne – la CMP commercio Italia, basée à Rome –, ainsi que la Société insulaire de construction, qui a participé au projet du golf de Spérone, la seule vraiment connue dans la région.

En avril, les élus locaux choisissent de s'opposer à la vente par adjudication. La société insulaire de construction se retire aussitôt. Début juin, des associations écologistes, soutenues par les nationalistes, organisent des manifestations devant la caserne. Le préfet Claude Erignac, avec l'accord du ministère, décide alors de différer la vente de quatre mois. Le projet s'enlise dans une nouvelle mission d'exploration.

Seul un lot de deux maisons est finalement soumis à l'adjudication. Elle est infructueuse, personne n'acceptant le prix de mise en vente fixé à 1, 5 million de francs. Le ministère de la défense est pourtant en passe de traiter pour un prix légèrement inférieur, avec les propriétaires d'un hôtel voisin, le Genovese, qui appartient à deux cousins du maire Jean-Baptiste Lantieri. Pour le lot principal, il faudra encore attendre.

Pascal Ceaux

Les investissements suspects de l'île de Cavallo

AJACCIO
de notre envoyé spécial

Les îles Lavezzi, perdues à l'extrême sud de la Corse, ont longtemps réservé leurs secrets à quelques milliardaires installés sur le seul îlot habitable de l'archipel, l'île de Cavallo. Objet d'un véritable culte en Italie, ce bout de terre a été, depuis, au centre d'investissements importants de capitaux suisses et surtout italiens. Cette arrivée massive d'argent dans l'économie de la Corse, via la Compagnie des îles Lavezzi (Codil), société privée présidée par Gregorio del Gallo di Roccagiovine, chargée de gérer le développement de l'île, n'a pas laissé sans réaction l'administration fiscale.

Commencé en 1995, un contrôle fiscal de la Codil a permis d'étayer des soupçons maintes fois évoqués sur les fonds suspects investis sur l'île. Le travail d'une brigade des impôts venue de Paris – qui a donné lieu à un redressement fiscal, toujours en cours, de plusieurs dizaines de millions de francs – démontre aujourd'hui la disparition de fonds grâce à une surévaluation des travaux réalisés sur l'île.

Cette découverte a été réalisée de manière incidente. Lors des ventes par adjudication ou lors de l'attribution de marchés à des sociétés privées effectués par la Codil, cette dernière déduisait, à chaque fois, les frais financiers des opérations sur son propre résultat d'exploitation. Or la loi stipule que c'est l'entreprise choisie pour le projet qui doit supporter ce type de frais. L'astuce permettait de réduire d'autant les impôts de la Codil.

Par exemple, des travaux effectués par l'entreprise italienne Eucalyptus ont permis à la Codil, selon le fisc, de soustraire 40 millions de francs à l'impôt. Cette somme correspondrait à 3 % du montant total du marché Eucalyptus. La direction des impôts reproche à la Codil cette dissimulation fiscale et lui demande, aujourd'hui, de réintégrer cette somme dans ses comptes afin de recalculer son imposition.

SURÉVALUATION

Mais à en croire les témoignages recueillis par les inspecteurs des impôts, une simple visite sur les lieux conduit à mettre en doute la sincérité même du montant déclaré de travaux. La valeur de certaines prestations d'Eucalyptus s'élèverait tout au plus à quelques dizaines de millions de francs, quand étaient annoncés 135 millions de francs d'investissements... De la sorte, grâce à une complicité entre Eucalyptus et la Codil, il a été possible de gonfler au maximum les frais financiers afin de tromper le fisc. Sur la base du seul exemple de cette société italienne, et au regard du fait que la Codil semble avoir fonctionné de manière identique avec plus d'une dizaine d'autres sociétés, on peut imaginer l'ampleur des sommes ainsi détournées.

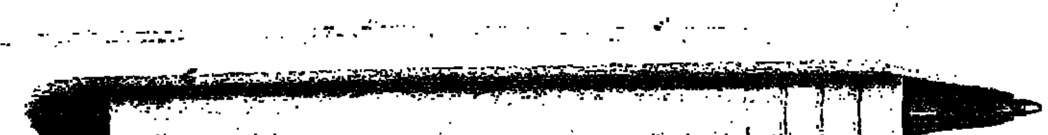
Seule une enquête judiciaire pourra dévoiler l'origine et la destination de cet argent. Cette tâche semble particulièrement ardue. L'essentiel des capitaux qui ont transité par la Codil proviennent d'établissements bancaires italiens, tels que la banque Monte Peschi et Sienna et la banque Del Gotardo. La mise en examen, en 1992, pour « abus de biens sociaux et présentation de faux bilans » de l'ancien patron du groupe italien contrôlant la Codil, Lillio Lauricella, avait pu laisser penser à d'éventuels liens avec des intérêts mafieux. Mais sans succès. Anticipant tout examen officiel de ces circuits, certains sources policières affirment que ces fonds parviendraient sur le territoire français « déjà blanchis ».

L'île de Cavallo n'a pas manqué de faire réagir les nationalistes corses. Tout d'abord défendue, en 1990, par la plupart des tendances du mouvement indépendantiste, dont la Cuncolta, qui dénonçaient « les capitaux internationaux et la spéculation immobilière », cette île avait été ensuite l'objet de plusieurs attaques. Le 26 juillet 1992, un commando appartenant à un mouvement armé, Resistanza, avait fait sauter une vingtaine d'appartements d'une résidence de luxe en construction.

Le 1er février 1995, soixante-six logements et commerces étaient détruits au cours d'une opération menée par une quinzaine d'hommes armés et cagoulés. Le mouvement clandestin de la Cuncolta, le FLNC-canal historique, revendiquait l'assaut contre des appartements de résidences secondaires appartenant à Ernesto Preatoni, industriel milanais présent dans le tour de table de la Codil.

Le 10 juillet 1997, pourtant, le leader de la Cuncolta, François Santoni, et quatre de ses proches étaient mis en examen pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste et extorsion de fonds », dans une affaire de racket dans... l'île de Cavallo. La justice découvrait alors que ceux-là mêmes qui entendaient défendre l'environnement prélevaient leur dime sur ces capitaux tant dénoncés.

J. Fo.



Mme Benzazon raconte la déportation des parents du président Castagnède

La cour d'assises de Gironde a achevé l'examen du dernier convoi dont elle est saisie, celui du 13 mai 1944. L'accusé a, une nouvelle fois, mis en avant ses « efforts » pour sauver des juifs, en faveur desquels il affirme avoir mené sept types différents d'interventions

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Comme au cirque, dans le public un homme éclate de rire. Le président Castagnède ne bronche pas. Ainsi va la fin du procès de Maurice Papon, soumis à des rumeurs que le juge au cours des premiers mois s'empressait de réprimander promptement. A la source de l'hilarité : une simple erreur de Maurice Papon, confondant Pierre Garat et Jacques Dubarry, les deux chefs successifs du service des questions juives...

Lundi 16 février, l'accusé clôt l'examen du convoi du 13 mai 1944. Le dernier que la cour d'assises ait à examiner. Comme il l'a déjà fait en d'autres occasions, Maurice Papon rappelle l'absence de sa signature au bas des documents qui ont été produits et se dit *« totalement absent »*, *« même sous forme de comptes rendus »*, du processus d'arrestation et de déportation. Pour l'ancien secrétaire général de la Gironde, l'acte d'accusation est comparable à *« un panier percé dans lequel il ne reste plus que des épluchures »*.

Mais, désormais vieux renard en défense, Maurice Papon veut *« positiver »* cette parole qu'on lui donne en dernier. Sachant qu'il s'agit là, avant les plaidoiries, de la dernière occasion de conclure sur les faits, le voici qui se jette dans *« un bilan aussi bref que possible »* des événements qui eurent lieu entre 1942 et 1944. Le plaidoyer tient cependant davantage d'une litanie récapitulative, convoi par convoi, de ce que l'accusé considère comme des *« efforts »* en faveur des juifs, qu'il qualifie d'*« incessants et soutenus »*. L'ancien secrétaire général de la Gironde distingue sept formes d'intervention : les libérations-exemptions de déportation, *« politique systématique »*, selon lui, du service des questions juives qui aurait abouti *« à sauver près de cent cinquante personnes au minimum »* par la simple application du statut des juifs alors en vigueur ; des demandes d'intervention adressées sous sa plume à l'autorité allemande ; des interventions *intuitu personae* ; des *« fuites »* pour prévenir les familles ; des dérogations au port de l'étoile jaune ; des destructions de dénonciation ; des radiations clandestines du fichier des juifs. Sur ce dernier point, le président Castagnède intervient. Jamais l'accusé n'en avait auparavant parlé.

Puis s'avance Juliette Benzazon, partie civile, dans la ligne de mire médiatique depuis que Me Arno Klarsfeld a révélé son lointain lien de parenté avec le président Castagnède, via une famille de déportés, les Benaïm, assassinés à Auschwitz, dont la seule survivante – non raflée – fut la tante par alliance du magistrat.

« IL FALLAIT VENIR NOUS VOIR »

Dans la mini-crise qui avait suivi la révélation de ces liens, les avocats de Mme Benzazon avaient indiqué que leur cliente ne souhaitait pas s'exprimer, préférant différer le moment où il s'agirait d'évoquer le versant commun à sa famille et à celle du président.

« Je ne vais pas vous tenir des heures », commence par dire Mme Benzazon, avant de reprendre le fil de la tragédie familiale. Juliette Benzazon a perdu quatorze membres de sa famille dans les déportations (*Le Monde* des 17 décembre 1997 et 10 janvier). Elle dit enfin la soirée passée, quelques heures avant la grande rafle de décembre 1943, chez ses cousines, Paulette et Georgette Benaïm, seize et treize ans, qui sont donc les sœurs d'Esterina, la femme de l'oncle du président. Déportées avec leur mère Nouna Elbaz par le convoi de décembre, ces adolescentes apparentées à Jean-Louis Castagnède seront suivies de peu par Gaston Benaïm, vingt-deux ans, leur frère, arrêté en janvier et déporté sans retour en mai 1944.

Ne s'embarrassant pas de complications généalogiques, le magistrat, indifférent publiquement à ce lien de parenté, fait préciser les noms et instruit à l'audience, comme si de rien n'était, ce pan de sa vie familiale qui, selon des propos rapportés, lui aurait été inconnu. Dans un prétoire judiciairement correct, chacune des parties se garde d'évoquer l'élément qui pourrait troubler le cours du procès.

Sur sa lancée, le président Castagnède indique qu'il n'a pas pu déterminer par qui avait été arrêté Gaston Benaïm, qui est donc le frère de sa tante par alliance. Juliette Benzazon, de son côté, apporte un élément inconnu, selon lequel celui-ci était sourd et muet. En revanche, le silence entoure Esterina, la sœur elle aussi muette – tante du président – qui échappa aux rafles, et Jean-Pierre Castagnède – son oncle –, lui aussi sourd-muet, qui plus tard l'épousa.

Puis Juliette Benzazon revient à l'accusé. *« Maurice Papon a dit qu'il avait sauvé des juifs. Dans le quartier de Mériadeck, je ne connais personne qui a été prévenu. En seize ans, jamais il ne nous a parlé comme ça. Pourquoi au lieu de nous faire des procès et de nous poursuivre pour dénonciation calomnieuse, il ne s'est pas expliqué ? »*

Maurice Papon demande – fait rarissime – à s'adresser à la partie civile, qu'il dit *« respecter »*, et ose une question à *« la femme de caractère »* qui lui fait face : *« Madame, vous avez eu des malheurs. J'y compatis. Je serais curieux de savoir comment vous avez été dirigée sur l'accusé désigné que je suis ? »* Mais la question se perd dans la confusion, Mme Benzazon n'y répondant pas directement. Entre l'ancien haut fonctionnaire et l'enfant de Mériadeck la conversation tourne court. *« Monsieur le Président, le dialogue s'égare !*, constate l'accusé.

– Mais c'est vous qui m'avez interpellée !

– Cessons ce jeu de société ! (...)

– Si vous aviez de la compassion, c'est il y a seize ans qu'il fallait venir nous voir (...) *! Dans une cassette à la télévision, il* [NDLR : Maurice Papon] *disait qu'il ne sera jamais aux assises. Et voilà ! Il est là !* (...). [A l'adresse de l'accusé] *Peut-être qu'un jour, vous regretterez qu'on* [NDLR : les parties civiles] *a pu se sauver ! »*

Alors, en fin d'audience, la cour d'assises replonge à nouveau au sein du service des questions juives. Après Christiane Hippolite (*Le Monde* du 6 décembre 1997) et Marguerite Bonnecaze (*Le Monde* daté 10-11 janvier), Madeleine Gorge, quatre-vingt et un ans, est la troisième employée de ce service à être entendue en vertu du pouvoir discrétionnaire du président. Rédactrice au « service des juifs » de janvier 1941 à la fin de l'été 1943, Madeleine Gorge affirme *« avoir reçu l'ordre* [donné par Maurice Papon] *de ralentir le plus possible les affaires »*. Ce qui serait plutôt à décharge pour l'accusé. Mais le témoin ajoute, spontanément : *« Il est arrivé qu'on ait fait une ou deux listes de personnes dont on savait qu'elles allaient partir. »* Ce qui n'arrange guère sa défense.

Le président veut en savoir plus sur les activités de l'ancienne rédactrice. *« On faisait des lettres et puis voilà... Je ne me rappelle plus les détails. Ça fait si longtemps... »* Le président insiste. Les choses importantes ? *« Ça se passait derrière la porte »* du chef de bureau. Maurice Papon ? *« On le rencontrait quelquefois. Mais pour parler, non. »* La musique ? *« Oui, c'était plutôt ça qui comptait... »* Le fichier des juifs, qui devait se trouver dans son bureau ? *« Le fichier ?... Maintenant, le mot me dit quelque chose... »*

Jean-Michel Dumay

Menaces de mort contre un témoin

Le procureur de Cologne Rolf Holtfort, qui devait évoquer les procédures engagées dans les années 70 contre différents nazis – Herbert Hagen, Kurt Lischka –, a renoncé, lundi 16 février, à venir témoigner au procès de Maurice Papon. Selon l'avocat général Marc Robert, le procureur Holtfort avait reçu dans la matinée, à son hôtel bordelais, une lettre anonyme, constituée de lettres en caractère d'imprimerie, indiquant : *« Vichy est en vie. Pas de témoin allemand. Vous parlez : la mort. »* Cardiaque, M. Holtfort, que Me Arno Klarsfeld avait fait citer au nom de l'association des Fils et filles de déportés juifs de France, a alors fait savoir qu'il préférait ne pas venir déposer à la barre comme il l'avait fait au procès de Klaus Barbie à Lyon en 1987. Il a regagné sans attendre l'Allemagne et bénéficié d'une protection policière. Me Jean-Marc Varaut, conseil de l'accusé, a indiqué qu'*« ayant reçu beaucoup de menaces et beaucoup de cercueils »*, il ne pensait pas que cela pût avoir une telle influence sur le témoin.

« Lui, se défend comme un fonctionnaire qui a traité des dossiers »

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Claude Léon, soixante-dix ans, est l'une des rares parties civiles, si ce n'est la seule, au procès de Maurice Papon à ne pas faire partie de la communauté juive. Selon ses propres mots, il est *« à moitié boche par* [sa] *mère »*, protestante alsacienne de Colmar, et *« à moitié juif par* [son] *père »*. Fils d'une mère non juive, Claude Léon avait treize ans en 1940 et ne portait donc pas l'étoile jaune. Cependant, par les lois antisémites, dit-il, *« je me suis senti une marque sur le front : demi-juif »*.

Des images ont marqué la mémoire de cet homme qui a fait carrière dans le bâtiment : la version latine sur un texte de Tacite le 10 janvier 1944, jour de l'arrestation par deux inspecteurs français de son père, Robert Léon ; la traction-avant mauve et les deux Allemands venus, trois semaines plus tard, arrêter sa grand-mère, Noémie Léon. Déportée en mai 1944, elle n'est jamais revenue. En revanche, le père de Claude Léon, s'il partit pour Drancy, évita de justesse la déportation au-delà. L'épouse de Robert Léon se rendit elle-même à Drancy afin de sauver son mari, conjoint d'Aryen selon la terminologie vichyste. Il fut rapatrié en mai sur Bordeaux.

Là où nombre de parties civiles cristallisent aujourd'hui sur un seul nom la tragédie qui frappa leur famille, Claude Léon précise : *« Ce n'est pas seulement à l'accusé dans le box que j'aurais aimé m'adresser. Au départ, les poursuites étaient engagées contre "Papon et tous les autres". Pour moi, le crime contre l'humanité – et la complicité – a commencé le jour où des hauts fonctionnaires ont accepté de mettre en œuvre des lois qui allaient contre les droits de l'homme. Ils ont mis le doigt dans l'engrenage qui a abouti à l'arrestation, la séquestration et l'extermination des juifs.* (...) *Moi, on m'a volé mon adolescence. L'accusé, lui, se défend comme un fonctionnaire qui a traité des dossiers. Jamais il n'a pensé que derrière ces hommes, ces femmes, ces enfants, il y avait des visages. On ne traite pas des problèmes d'hommes comme on traite des problèmes de carburants. »*

Un juré le questionne : savait-il le sort des déportés ? *« On avait entendu parler de la Nuit de cristal, on savait aussi qu'il existait des camps d'internement en France. Quand on a commencé à voir les convois... On savait qu'il n'y avait pas beaucoup de chances d'y survivre. Demandez à un cancéreux : huit jours avant sa mort, il espère toujours un miracle. On pensait qu'ils reviendraient peut-être. Mais dire qu'on savait qu'il y avait une industrialisation, ça, non, on ne le savait pas. »*

J.-M. Dy

Des cheminots se souviennent de la gare Saint-Jean, point de départ vers Drancy et Auschwitz

REPORTAGE

Il ne reste pas trace d'actions visant à empêcher le départ des convois

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

« Les Allemands ont brutalement rejeté tous les employés français de l'autre côté de la gare. De loin, nous avons vu des camions arriver et des personnes, encadrées par des Allemands, monter dans des vieux wagons de marchandises qui avaient été placés, durant la nuit, sur des voies servant au transport de marchandise. » Julien Bercaïts avait dix-huit ans à l'époque et venait d'être embauché dans les chemins de fer. Il raconte aujourd'hui la fugitive vision qu'il a eue, gare Saint-Jean à Bordeaux, d'un convoi de déportés arrivant du camp de Mérignac et partant pour Drancy.

Alors que les festivités pour le centième anniversaire de l'édification de cette gare, considérée à l'époque comme une des plus imposantes de France, vont battre leur plein et que ressortent des greniers et des mémoires tant et tant de souvenirs, une parenthèse de silence s'ouvre dès que l'on évoque la période de l'Occupation. Les témoignages se font alors souvent contradictoires.

Il a ainsi fallu attendre le procès de Maurice Papon pour que certains se demandent à quoi avaient bien pu servir les inscriptions – en allemand (*« Weitergehen »*) et en français (*« Avancez »*) – retrouvées à plusieurs endroits d'une galerie souterraine qui, en 1940, traversait toute la gare. Pour certains, ce souterrain servait à convoyer, dans la plus grande discrétion, les juifs emmenés de Mérignac et qui allaient ensuite être entassés dans des wagons de marchandises vers Drancy puis les camps de la mort. C'est ce que pensait Francis Servens, assistant technique à la SNCF, qui avait découvert ces inscriptions.

En revanche, pour tous les témoins que nous avons pu retrouver, la galerie servait essentiellement d'abri antiaérien. Julien Bercaïts se souvient de l'aspect *« angoissant »* de la gare à cette époque. *« Pour cacher la gare aux avions*, dit-il, *la marquise* [le toit en verre qui couvrait les quais] *avait été peinte en bleu, ce qui donnait une lumière étrange, surtout la nuit. » « En cas d'alerte*, poursuit-il, *la priorité était donnée aux soldats allemands, auxquels on conseillait – d'où les inscriptions – d'avancer le plus loin possible dans le souterrain pour permettre à d'autres personnes d'entrer. »* Par ordre de priorité venaient ensuite les voyageurs qui se trouvaient en gare puis les cheminots français.

Edmond Cardoze, également employé à la SNCF à cette époque, doute aussi très fort de ce transport souterrain des déportés juifs. *« J'ai vu partir*, se souvient-il, *le convoi du 18 juillet 1942* (dont l'organisation est reprochée à Maurice Papon et qui comptait cent soixante et une personnes). *Les déportés sont arrivés à la gare dans des sortes de paniers à salade et des vieux autocars, il y avait des femmes, des vieillards, ils portaient l'étoile jaune et semblaient tous harassés. »* Précisant que *« personne ne savait qu'ils partaient vers des camps de concentration »*, Edmond Cardoze poursuit : *« Les déportés ont été emmenés sur le quai nº 1, et mis dans des wagons qui furent accrochés en queue du train normal pour Paris. »*

Les policiers français, qui empêchaient les curieux de s'approcher, sont restés à quai, alors que des gendarmes sont montés dans les trains. *« Je n'ai pas vu d'Allemands »*, indique Edmond Cardoze. Un autre témoin se souvient uniquement des gendarmes au coude à coude qui formaient une haie infranchissable, empêchant de se rendre compte de ce qui se passait.

« Quand les Allemands sont arrivés, raconte de son côté René Leassou, qui avait dix-neuf ans en 1939, *ils ont fermé la gare pendant quinze jours. Quand les cheminots français ont pu de nouveau travailler, la gare avait été sonorisée :* "Achtung ! Achtung !" *Les Allemands faisaient la pluie et le beau temps. Ils nous avaient obligés à travailler soixante heures par semaine : quarante pour la SNCF et vingt pour eux. »*

IMPACTS DE BALLES

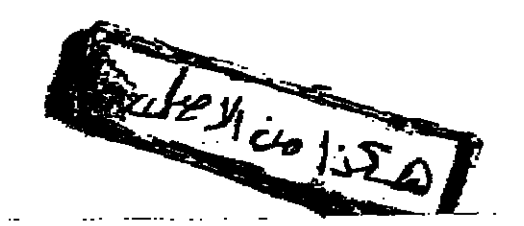
Que s'est-il passé dans un des blockhaus construits là par les Allemands pendant la guerre ? Bernard Gistau, chef lampiste de la gare, avait, en 1987, reçu la visite d'un *« vieux monsieur, bien habillé, avec des cheveux blancs »*. Cet ancien ingénieur de la SNCF lui raconta que, durant l'Occupation, les Allemands avaient fusillé des résistants dans ce blockhaus. Sur les murs, *des dizaines de petits trous*, ressemblant étrangement à des impacts de balles, paraissent accréditer ces révélations. Malheureusement, personne n'a retenu le nom de cet homme. Et aucun autre témoin de ces fusillades ne s'est manifesté.

Si la bataille du rail a aussi eu lieu à Bordeaux, avec ses dizaines de résistants sabotant le trafic, on n'a pas trouvé traces d'actions visant à empêcher, ou à gêner, le voyage des trains conduisant les juifs à Drancy. *« Nous ne savions pas ce qui se passait dans les camps et, en plus, ces trains étaient particulièrement bien protégés »*, répond René Leassou. Un témoin de l'époque raconte que les cheminots français avaient caché un certain nombre de personnes dans les trains allant en zone libre. A Dijon, les cheminots aspergeaient d'eau le flanc des wagons plombés qui transportaient les déportés pour permettre à ceux-ci de ne pas suffoquer de chaleur.

La gare Saint-Jean a son héros : Charles Domercq, sous-chef de gare, qui fut, selon René Terrisse (*Bordeaux 1940-1944*, Perrin 1993), *« la plaque tournante de la Résistance à la SNCF »*. Arrêté le 12 juillet 1994, il est longuement torturé dans les villas de la Gestapo, au Bouscat, dans les faubourgs de Bordeaux. *« Le summum de l'horreur a lieu dans la soirée du 22 juillet*, écrit René Terrisse (dont le père, Joseph-Marcel Terrisse, ingénieur à la SNCF, mort en déportation, fut aussi un des héros de cette bataille du rail). *Le malheureux subit d'inhumaines tortures de la part de trois agents français. »* Charles Domercq devait mourir le lendemain matin dans sa cellule du Fort-du-Hâ. On retrouva son corps affreusement mutilé – crâne fracturé, tibias et côtes brisés, dents cassées, un œil crevé, les parties génitales arrachées – dans un cimetière de Villenave-d'Ornon, où les Allemands l'avaient « enterré ».

José-Alain Fralon
Dessin : Noëlle Herrenschmidt

Les couloirs souterrains de la gare Saint-Jean à Bordeaux, conservés jusqu'aujourd'hui. Les inscriptions « Weitergehen » (« avancez ») y sont restées inscrites.



Les empreintes d'Ali Touchent identifiées par la police française

LES EMPREINTES digitales relevées sur le cadavre d'un homme présenté par les services de sécurité algériens comme étant celui d'Ali Touchent, alias « Tarek », considéré comme le coordonnateur de la campagne d'attentats en France de juillet à octobre 1995, sont identiques à celles dont dispose la police française. Vendredi 13 février, les services de sécurité d'Alger avaient annoncé que le corps de Touchent, 30 ans, avait été *« formellement identifié »*. Le ministère de l'intérieur français appelait alors à *« la plus grande prudence »*. Au cours du week-end, l'Algérie a transmis à la France les empreintes digitales relevées sur le cadavre. La comparaison avec celles en possession de la police française a eu lieu le 16 février.

Interpol avait averti les autorités françaises de la disparition du militant islamiste il y a plus de deux semaines. Membre du Groupe islamique armé (GIA), Touchent aurait été tué le 23 mai 1997, dans un hôtel de la rue de Tanger, à Alger, en compagnie d'un autre homme.

Cette identification survient alors que le tribunal correctionnel de Paris doit rendre, mercredi 18 février, son jugement dans le procès du réseau islamiste dit de Chasse-sur-Rhône. En décembre 1997, dix ans de prison avaient été requis par contumace contre Ali Touchent, considéré par la police française comme un *« élément important »* dans la vague d'attentats de 1995. Les premiers attentats à Paris avaient été revendiqués par le GIA, qui reprochait à la France son *« soutien »* au pouvoir en place à Alger.

Le procès d'Alfred Henninger, tueur d'un Gitan pour défendre son jardin

Devant les assises du Bas-Rhin, l'accusé affirme avoir agi par exaspération

Le procès d'Alfred Henninger, accusé d'avoir tué d'un coup de carabine un Gitan en mars 1996 à Ingwiller, a commencé, lundi 16 février, devant la cour d'assises du Bas-Rhin. L'audience a mis en évidence la mauvaise intégration de la communauté tsigane, accusée par la rumeur de tous les méfaits constatés dans le village.

STRASBOURG
de notre envoyé spécial

Ingwiller, un joli petit village au pied des Vosges, n'avait jamais fait parler de lui jusqu'à ce qu'un soir de mars 1996, l'un de ses habitants en blesse mortellement un autre. La cour d'assises du Bas-Rhin n'aurait à juger, depuis lundi 16 février à Strasbourg, qu'une histoire presque banale de cohabitation difficile entre voisins qui tourne mal si, dans le cas présent, la victime n'était issue de la communauté tsigane sédentarisée depuis plusieurs décennies dans le bourg. Pour expliquer son geste, Alfred Henninger, cinquante et un ans, qui comparaît pour *« violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner, avec arme et avec préméditation »* a fait part de son exaspération : depuis plusieurs années, les gitans du village auraient saccagé son jardin, lui auraient volé des poules. Il avait jusque-là décidé de ne rien faire, mais avait convaincu un voisin de le prévenir lorsqu'il verrait des gitans occuper le lopin de terre appartenant à son père et qu'il cultivait.

C'est ce qui advint, le soir du 26 mars 1996. Averti par ce voisin serviable, Alfred Henninger téléphone d'abord au maire. Cette fois-ci, pas de doute, les gitans allaient être pris en flagrant délit. Mais le maire préfère calmer son interlocuteur qui *« semblait très en colère »*, à l'en croire. Alors Alfred prend sa carabine 22 long rifle toute neuve et se dirige vers les lieux. De loin il aperçoit un groupe de tsiganes assis autour d'un feu, en train de boire des bières. Profitant du passage de trois hélicoptères, il tire deux balles. A deux cents mètres de là, Jean Reinhard, vingt ans, s'effondre. Un projectile l'a touché au cou, sa carotide est sectionnée. Il meurt quelques minutes après son admission à l'hôpital. L'enquête démontrera que le feu de camp n'avait pas été allumé sur la propriété de la famille Henninger, mais sur un pré voisin.

LES RUMEURS

« La tension était très grande dans le village entre les deux communautés », est venu dire à la barre Jean Westphal, le maire d'Ingwiller, qui confirme que l'installation des gitans est ancienne dans la commune. *« Du temps de Louis Reinhard, l'"ancêtre" de la famille, il n'y avait pas de problème,* soutient Alfred Henninger. *Il venait chez nous, ma mère lui donnait du pain, des œufs, maintenant ils viennent se servir eux-mêmes. »*

La coexistence pacifique a laissé place à la méfiance. La méfiance a alimenté les rumeurs et les rumeurs ont enflé jusqu'à stigmatiser la communauté tsigane. A chaque nouveau vol de poules, à chaque déprédation, les anciens nomades étaient montrés du doigt. Le maire lui-même reconnaît que les accusations portées ne sont pas toutes fondées. *« C'est un peu facile de tout imputer à un camp »*, dit-il.

Mais voilà, Alfred Henninger, passionné de jardinage et de l'élevage de volailles, était à bout. Il n'a pas supporté d'avoir à réparer *« cinq ou six fois »* la serrure du portail de son jardin, de ne pas pouvoir goûter aux radis et aux pommes de terre qu'il avait plantés et que d'autres avaient arrachés avant lui, de voir disparaître *« au moins huit poules »* de son poulailler. Il a donc décidé une fois pour toutes de prendre les choses en main et *« de faire peur aux tsiganes »*.

Persuadés d'être des victimes incomprises, certains Ingwillerois de souche ont décidé de se serrer les coudes face à l'adversité, réelle ou supposée. Dès l'arrestation du meurtrier, cette solidarité s'est traduite par la diffusion massive d'un tract anonyme de soutien à Alfred Henninger, *« sans cesse harcelé par ces gens sans lois »*. Les premières auditions devant la cour d'assises en témoignent également. Un voisin, qui admet n'avoir jamais eu de problème avec les gitans, les a entendus arracher les planches de la petite baraque de jardin des Henninger, pour s'en servir de combustible. Or, le bois retrouvé sur place provenait d'une palette récupérée au supermarché du village.

La propre femme d'Alfred n'a rien vu, mais elle sait que les gitans sont responsables puisque son mari le lui a dit. *« Il n'était pas sur place »*, interrompt l'avocat général Madeleine Simoncello. Mme Henninger reconnaît avoir menti aux enquêteurs dans un premier temps en n'avouant pas que son mari avait été prévenu par un voisin. *« C'est un ami, je ne voulais pas l'impliquer »*, explique-t-elle. Chez ce voisin, les gendarmes ont également retrouvé des armes. *« Pourquoi aviez-vous chez vous une carabine 9 mm ? »*, demande le président. *« Ben, pour tuer les rats ! »*

Après deux nouvelles journées d'audience, la cour devait rendre son verdict, mercredi 18 février.

Acacio Pereira

La moitié des Français ignorent toute langue étrangère

D'APRÈS UNE ÉTUDE publiée, mardi 17 février, par l'Insee, 49,8 % des Français de plus de quinze ans déclarent n'avoir aucune connaissance utilisable en langues étrangères. Ce chiffre varie de 18 % chez les cadres en activité à 75 % chez les ouvriers. 64 % des personnes interrogées n'ont aucune maîtrise de l'anglais, 86,3 % de l'espagnol et 88,8 % de allemand. L'enseignement ne semble pas être en cause mais plutôt le manque de pratique ultérieure. Ainsi, les Français adultes ayant au moins terminé le premier cycle (fin de troisième) sont au total 42,5 % à déclarer n'avoir aucune connaissance utilisable. Mais ce taux descend à 32 % s'ils ont fini leurs études il y a moins de dix ans. Les jeunes en cours de scolarité ne sont que 10 % à n'avouer aucune connaissance.

Plus les études sont longues, moins on oublie les langues étrangères. Dans les dix ans qui suivent la fin des études, 79 % de ceux qui n'ont pas le niveau du premier cycle ont tout oublié, mais seulement 31 % de ceux qui ont le bac et 10 % de ceux qui ont fait des études supérieures disent avoir tout oublié.

Saisie record de cannabis dans le Val-d'Oise

682 KILOS de cannabis ont été saisis, jeudi 12 février à Argenteuil (Val-d'Oise), dans un garage, par la sûreté départementale. C'est l'attitude de deux hommes âgés de vingt-cinq et trente-trois ans, qui venaient de déposer la voiture dans le box et repartaient à pied vers la gare, qui a intrigué une patrouille de la BAC (Brigade anticriminalité). Interpellés, les deux hommes étaient porteurs de 2 kilos de drogue. Une perquisition a permis d'en découvrir 200 kilos dans la voiture et 480 kilos cachés au fond du box, sous des bâches.

La drogue, d'une valeur de près de 5 millions de francs au *« prix de gros »*, proviendrait du Maroc et était destinée aux « détaillants » de la banlieue nord, ont reconnu les trafiquants placés, dimanche 15 février, sous mandat de dépôt.

DÉPÊCHES

■ **ÉDUCATION : le ministre de l'éducation nationale a annoncé,** lundi 16 février, qu'il créera, dès l'an prochain, des plans pluriannuels pour la définition de la carte scolaire et pour le nombre de postes offerts aux concours de recrutement des professeurs. Excédé par *« les piaillements »* des parents et des enseignants qui protestent *« ici et là »* contre les fermetures de classe, Claude Allègre veut engager une politique contractuelle avec les lycées et les collèges.

■ **Le local du syndicat d'étudiants UNEF-ID** de l'université Jean-Moulin (Lyon-III) a été saccagé vendredi 13 février. Les faits n'ont pas été revendiqués. Selon un responsable de l'Union nationale des étudiants de France indépendante et démocratique dans cette université, ils interviennent *« dans le cadre d'une campagne de menaces de l'extrême droite »*.

■ **JUSTICE : la cour d'appel d'Aix-en-Provence** a confirmé, lundi 16 février, la relaxe prononcée en première instance contre le parrain marseillais Francis Vanverberghe, dit « Le Belge », rejugé sur appel du parquet pour un trafic de 20 kilos d'héroïne.

■ **AMIANTE : la cour d'appel de Paris a donné raison,** vendredi 13 février, au Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'usine GEC-Alsthom de Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis) *contre sa direction qui contestait l'expertise de l'amiante engagée par le* CHSCT (*Le Monde* du 1er août 1997).

L'AVENIR DES RÉGIONS

FRANCHE-COMTÉ

L'après-canal ouvre le remue-méninges d'un aménagement alternatif

La région vivait dans l'attente du « grand axe structurant » que devait constituer le canal à grand gabarit Rhin-Rhône. L'abandon du projet oblige les esprits à se mobiliser et les acteurs à trouver d'autres moteurs de développement

BESANÇON
de notre envoyé spécial

Pendant près de trente ans, la Franche-Comté a vécu dans l'attente d'un canal à grand gabarit. Panacée ou calamité, promesse ou menace, ce projet « pharaonique » occupait tout l'espace de l'imaginaire, mais aussi du débat, public ou privé. Et puis, le 30 octobre 1997, un décret d'abrogation tourna, en deux lignes, la page de la colossale entreprise, évaluée à 28 milliards de francs. La Franche-Comté entrait dans l'après-canal.

Sur le papier, le tracé de la liaison Rhin-Rhône ne concernait « que » les basse et moyenne vallées du Doubs, où s'étalent plusieurs agglomérations – Dole, Besançon, Baume-les-Dames, Montbéliard. La perspective d'une énorme saignée dans le paysage a empêché les remembrements, gelé des terrains, différé des opérations d'urbanisme. Même si le conseil régional sortant n'a jamais jugé utile de débattre de son opportunité, le canal n'en était pas moins l'incontournable obstacle à d'autres types d'aménagement. Il bétonnait le terrain, bouchait la vue, incitait à la léthargie. On attendait le canal comme on attend Godot chez Beckett où les Tartares chez Buzzati.

« Pour beaucoup, le canal fut un bon prétexte à ne rien faire », lâche Dominique Voynet, l'une des opposantes historiques au canal, qui, aujourd'hui ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, affirme ne pas rechercher les effets d'annonce. *« D'abord, parce que je ne veux pas faire de clientélisme en ayant l'air de favoriser la Franche-Comté, mais, surtout, parce que je ne veux pas valider l'idée que la région serait sinistrée par l'abandon du canal et aurait besoin d'un plan de sauvetage alors qu'elle jouit d'une grande vitalité. »*

Et d'une resplendissante beauté. Le spectre de la rivière morte s'étant évanoui, le paysage n'a guère souffert. Le Doubs a conservé son caractère, fait de sautes d'humeur et d'indolence naturelle, au pied des contreforts de Dole, autour de la boucle parfaite de Besançon et dans les paysages virgiliens de la si verte vallée qui entend le rester.

Comme la Franche-Comté n'est pas une contrée sournoise, les partisans et les adversaires du grand canal s'étaient expliqués loyalement, en allant au bout des arguments. Ils avaient appris à mieux connaître leur pays, les richesses de son patrimoine, ses potentialités comme ses handicaps, et pris le goût de la réflexion collective.

Cette singulière dynamique ne pourrait-elle être exploitée pour favoriser l'éclosion de nouvelles idées ? C'est ce que semble décidé à faire le gouvernement en confiant à Dominique Voynet le soin d'engager une large concertation avant d'élaborer un projet d'aménagement de la vallée du Doubs. Le 5 décembre 1997, Mme Voynet a ainsi chargé le préfet de région, coordonnateur, de mettre en musique un grand débat ne se limitant pas aux élus, aux socioprofessionnels et à quelques associations. Sa mission : proposer *« un programme répondant à l'objectif d'un développement durable respectueux de l'environnement et accordant une attention particulière aux problématiques du patrimoine naturel et paysager, de la gestion de l'eau, de l'amélioration du cadre de vie urbain, des transports et du développement économique »*. Sans la transformer en *« sanctuaire naturaliste »*, les autorités semblent décidées à faire de la Franche-Comté *« un laboratoire du développement durable »*.

Pour éviter la confusion du débat, un consultant privé, le cabinet Brunhes, va apporter son *« soutien méthodologique »* afin de tenter d'établir, pour le 30 juin, *« un avant-projet de territoire »* définissant notamment les *« critères de sélection des projets »*. L'objectif est d'être prêt fin 1999 pour inscrire des dossiers concrets dans le prochain contrat de plan Etat-région.

« La région n'a pas vingt ans de retard mais vingt ans d'avance, affirme Jean-Stéphane Devisse, animateur du collectif d'associations opposées au grand canal. *Nous ne sommes pas bloqués par des options qui seraient dépassées, nous partons d'un territoire vierge. »* Le collectif propose ainsi des pistes d'intervention dans plusieurs domaines : l'environnement, la forêt et l'agriculture – *« développer la filière bois, en arrêtant l'enrésinement dans les forêts, qui représentent 40 % du territoire, et en recherchant une éco-certification »* ; l'eau – *« aider les communes à assainir en multipliant ou en modernisant les stations d'épuration »* ; l'énergie – *« développer le chauffage au bois, abondant et renouvelable »* ; le tourisme – *« valoriser l'image d'une région verte et pionnière et éventuellement remettre le canal Freycinet aux normes navigables. Pour 220 kilomètres, 600 millions de francs seraient nécessaires, mais on créerait ainsi de multiples petits chantiers de travaux publics »*.

> « La région n'a pas vingt ans de retard mais vingt ans d'avance. Nous ne sommes pas bloqués par des options qui seraient dépassées, nous partons d'un territoire vierge »

Déjà, des groupes de travail ont été constitués pour plancher sur les transports, l'urbanisme, l'agriculture, l'environnement, le tourisme, le développement économique ou le devenir des friches industrielles – particulièrement visibles autour de Besançon, avec la « verrue » Rhodiaceta.

Bien malin qui pourrait dire ce qui sortira de ce remue-méninges « pluriel ». On sait seulement qu'il ne sera pas question de « compensation » puisque, aussi bien, personne n'a subi de préjudice. Une enveloppe de 30 millions de francs a juste été mise à la disposition du préfet afin de régler, notamment, les problèmes fonciers.

La Franche-Comté n'a sûrement pas une vocation de couloir de transit Nord-Sud mais les transports n'en sont pas moins au cœur du débat. Depuis l'abandon du canal, c'est le projet de TGV Rhin-Rhône qui a occupé le devant de la scène (*Le Monde* du 6 février). L'arbitrage du premier ministre, qui a décidé de lancer les études préparatoires à l'enquête d'utilité publique, n'a pas définitivement tranché le débat. Entre Jean-Pierre Chevènement, l'homme fort du Territoire de Belfort, et Mme Voynet, deux logiques s'affrontent. Le premier considère le raccordement à Dijon comme prioritaire ; la seconde souhaite que le Jura ne soit pas laissé à l'écart. Il est néanmoins clair pour tous que le premier tronçon de ligne à grande vitesse, envisageable dans une échéance de dix ans, concernera Mulhouse-Besançon.

A l'option du tout-TGV, beaucoup de Francs-Comtois préféreraient une mise en réseau des transports existants avec une liaison cadencée par transport express régional (TER) entre les villes qui s'ignorent trop. La modernisation et l'électrification de la ligne Paris-Bâle, qui dessert Vesoul et la Haute-Saône, dont le dépeuplement commence à devenir préoccupant, pourrait également être considérées comme un projet d'utilité publique pressante. D'autant plus que le barreau autoroutier Langres-Belfort, promis par Bernard Pons, alors ministre des transports, mais non inscrit au schéma routier national, a peu de chances d'être construit, son successeur, Jean-Claude Gayssot, ayant indiqué, le 15 novembre 1997, que *« toutes les variantes doivent être recherchées, étudiées, évaluées et comparées »*.

Les tenants du TGV, comme ceux du canal, présentent souvent l'autoroute A 36 (Mulhouse-Beaune) comme *« un couloir à camions engorgé »*. En réalité, à l'exception de son passage dans la conurbation de Belfort-Montbéliard, où la desserte locale, gratuite, se superpose au trafic interurbain, l'A 36 est loin d'être saturée. Pour autant, une alternative ferroviaire ambitieuse pour le fret sur l'axe Saône-Rhin devrait être imaginée sans tarder.

Ce n'est pas un hasard si les déplacements des hommes et des marchandises restent omniprésents dans les esprits francs-comtois. Paradoxe local, alors que la région peut se flatter d'une légitimité historique *(lire ci-contre)*, son identité et son unité ont tendance à s'effilocher. *« Par un phénomène centrifuge, Belfort est attiré par Mulhouse, Dole par Dijon, Lons-le-Saunier par Bourg-en-Bresse et l'Ain »*, souligne Jean-François Robert, président du conseil économique et social régional, qui ne dissimule pas une crainte récurrente d'être à l'écart des circuits et des flux, *« comme une île de sauvages au sein de l'Europe »*.

Robert Belleret

Prochaine étape : BRETAGNE

TROIS QUESTIONS À

Gaston Bordet

1 Avez-vous le sentiment que l'actuelle Franche-Comté correspond à une entité sociologique et historique « réelle » ?

– Les limites de la région administrative correspondent presque exactement à celles de la région qui a vécu mille ans de relative autonomie avant son rattachement à la France, en 1678. Parce qu'elle est une région-frontière, elle a toujours été à la fois marginale et patriote. Ces deux pulsions, pas forcément contradictoires, en ont fait un pays de résistance, avec une légère tendance anarchisante, et un terreau d'« inventeurs sociaux ». Les deux grands théoriciens socialistes du XIXe siècle, Charles Fourier et Pierre Joseph Proudhon, sont nés à Besançon, tandis que Victor Considérant, qui est plutôt un disciple et apparaît ainsi comme le premier militant des temps modernes, est né à Salins, dans le Jura. Ces trois utopistes avaient en commun de se passionner pour l'économique, le social, le culturel.

2 Peut-on aller jusqu'à dire que la région fut un creuset du socialisme ?

– Une forme de solidarité, voire de socialisme empirique et villageois se pratique ici depuis le Moyen Age, à travers l'affouage – principe selon lequel chaque foyer disposait gratuitement du bois de chauffage – et surtout par la création des premières fruitières-fromagères. Dès le XIIIe siècle, des paysans eurent l'idée de mettre leur lait en commun et de le faire chauffer pour qu'il se conserve. Parallèlement, la vie religieuse a été très intense, sous la forme d'un catholicisme ultramontain, dynamique et socialement avancé.

3 Où la tradition horlogère puise-t-elle ses origines ?

– Les horlogers suisses, séduits par l'idéal révolutionnaire, débarquèrent à Besançon à la fin de la Convention. C'est ainsi que l'ancien grand séminaire – où Stendhal fit séjourner Julien Sorel – fut la première manufacture. Après la guerre de 1939-1945, l'insouciance et l'imprévoyance économique des horlogers précipitèrent la crise. Fred Lip, qui était, lui, un grand patron, avait su maintenir une fierté technologique et un goût de l'innovation. Paradoxalement, c'est lui qui laissa son nom – accolé à celui de Charles Piaget, syndicaliste charismatique – à un conflit exemplaire dont la singularité illustre les traits du caractère franc-comtois.

★ *Gaston Bordet est historien et universitaire*

Le comté, gardien de la mémoire du lait certifié grâce à la « roue des arômes »

UN GOÛT rare de noisette, une saveur subtile de cacao, de beurre, de caramel mou, de pain ou d'oignon grillé... Sans chercher à en faire tout un fromage mais en acceptant de s'en laisser conter, on peut ainsi désormais disserter sur le comté – ou plutôt les comtés puisque, d'une zone de production ou d'une fruitière à l'autre, les goûts diffèrent au point de mettre en évidence la notion de cru, expression des terroirs.

C'est à l'initiative du Comité interprofessionnel du gruyère de comté (CIGC) – le terme de gruyère a été abandonné au début de la décennie – qu'un jury de spécialistes se sont livrés à une *« évaluation sensorielle »* des fromages provenant de vingt coopératives du Doubs et du Jura, les ont qualifiés en mettant au point une « roue des arômes », riche de quatre-vingt-dix notes aromatiques, et les ont classés par groupes, selon les impressions de ses papilles, à la manière d'œnologues évaluant des châteaux du Médoc.

Le croisement de ces études de typicité gustative avec des analyses géologiques et floristiques, pratiquées indépendamment, a fait ressortir que le goût est intimement lié aux conditions naturelles de la flore – plus de quatre cents espèces de plantes ont été dénombrées dans les pâturages, du cumin des prés à l'achillée mille-feuilles en passant par le thym et la flouve odorante –, mais aussi à la nature du terrain et à son aptitude à produire de l'herbe. Ce que pressentaient les anciens a pu être vérifié scientifiquement : malgré un long parcours technologique, le comté garde, en quelque sorte, la mémoire du lait.

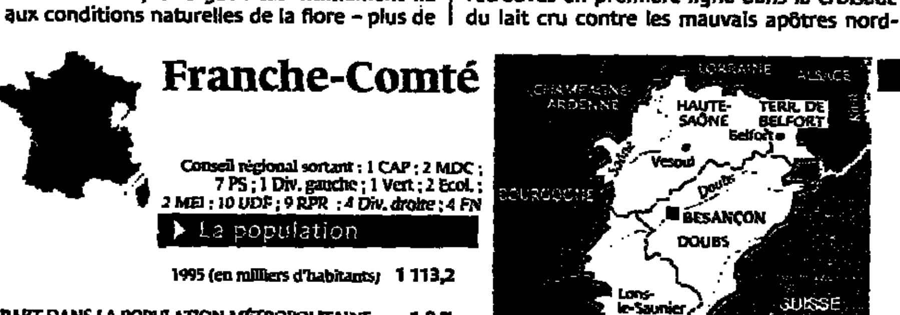
Fort de ce constat, le comité a identifié et revendique la notion de cru – une première pour une AOC non viticole –, pour huit premiers « terroirs », du canton de Nozeroy, aux monts de Salins, de la vallée du Drugeon au val de Mouthe-Mont-d'Or.

LE SPECTRE DE LA PASTEURISATION

Cette certification constitue la suprême étape d'une démarche constante de valorisation qui concerne trois mille cinq cents producteurs de lait, près de deux cents ateliers de transformation fromagère – essentiellement sous statut de fruitières coopératives – et une vingtaine d'affineurs. Au début de la décennie, les responsables du comité s'étaient déjà retrouvés en première ligne dans la croisade du lait cru contre les mauvais apôtres nord-européens de la pasteurisation qui se conclut par un pacte honorable – le Conseil des Communautés européennes reconnaissant les AOC et leur attribuant même une appellation d'origine protégée (AOP).

Le souci de qualité paraît compatible avec la quantité puisque, avec 42 600 tonnes, le comté représente 26 % des fromages AOC au lait de vache produits en France, loin devant le cantal, le reblochon et le saint-nectaire. Pour autant, afin d'éviter une évolution chaotique de la production, le comité a demandé, dès 1991, une réduction de la zone AOC prenant en compte le « terroir » géologique et le « savoir-faire ». Le département de la Haute-Saône et d'autres secteurs de l'ancienne « province de Comté » potentiellement producteurs mais où le comté n'a jamais été produit ont bataillé ferme contre cette révision. Après six années d'expertises et deux enquêtes publiques, une nouvelle délimitation a néanmoins été entérinée en décembre 1997 par le Comité national des produits laitiers (CNPL). Le décret n'attend plus que la signature des ministres.

R. B.



Franche-Comté

Conseil régional sortant : 1 CAP ; 2 MDC ; 7 PS ; 1 Div. gauche ; 1 Vert ; 2 Écol. ; 2 MEI ; 10 UDF ; 9 RPR ; 4 Div. droite ; 4 FN

La population

1995 (en milliers d'habitants)	1 113,2	
PART DANS LA POPULATION MÉTROPOLITAINE	1,9 %	
TAUX D'ÉVOL. ANNUEL MOYEN (1990-1994)	+ 0,29 %	
DENSITÉ 1995	69 hab./km²	(106,2 km²)*
PART DES - 25 ANS	34,9 %	(33,3 %)*
PART DES + 60 ANS	19,6 %	(21,3 %)*
PROJECTIONS DE POPULATION EN 2010 (en milliers d'habitants)	1 113	

URBANISATION (évol. 1982-1990) : superficie urbaine + 5,8 %, population + 0,1 %

La richesse régionale

AGRICULTURE, PÊCHE	3,5
BÂTIMENT, GÉNIE CIVIL ET AGRICOLE	4,3
SERVICES NON MARCHANDS	18,0
INDUSTRIE	35,5
SERVICES MARCHANDS ET COMMERCE	38,8
VALEUR AJOUTÉE BRUTE	115,7 milliards de francs, 1,7 % du total national

Franche-Comté
France métropolitaine

Les indicateurs économiques et fiscaux

BUDGET RÉGIONAL 1997	1 287 millions de francs (21e rang)
BUDGET RÉGIONAL/HAB.	1 158 francs (15e rang)
REVENU DISPONIBLE BRUT/HAB 1992	77 200 francs (81 118)*
PIB 1992	120,0 milliards de francs
Part dans le PIB national	1,7 %
Part d'IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE prélevé par rapport au total France 1995	0,5 %

L'environnement

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES À RISQUES 1994 (soumises à autorisation)	1 447
Total France	64 604
DÉCHETS INDUSTRIELS 1990 (en % du total France)	1,8 %
DÉCHETS MÉNAGERS 1993 (en % du total France)	1,4 %
NOMBRE DE SITES POLLUÉS 1994	8

L'occupation des sols

SUPERFICIE DE LA RÉGION 16 307,1 km²

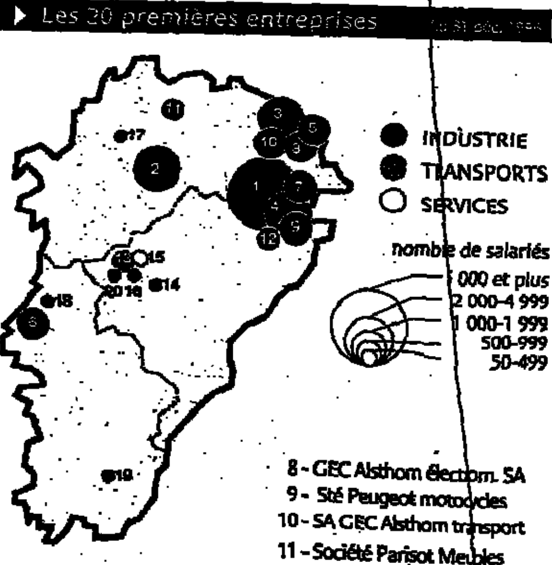
AGRICOLE (Vignes, vergers, prairies, cultures...) 49,9 %
ARTIFICIELLE (Bâtis, non bâtis, routes et parkings) 5
NATURELLE (Roches et eaux, landes, maquis, forêts...) 45,1

Le chômage

CHÔMAGE en % de la pop. active sept. 1997 (BIT) : Franche-Comté 10,3 % ; 12,5 %

BÉNÉFICIAIRES DU RMI en janv. 1996 : 11 400

Les 20 premières entreprises



1 - Sté automobiles Peugeot
2 - Sté automobiles Peugeot usine Vesoul
3 - GEC Alsthom électron. SA "Machin. électr."
4 - Equip. compos. ind. auto. "ECIA"
5 - European gas turbines "Alsthom turb. gas"
6 - Société Solvay SA
7 - Equip. compos. ind. auto. "ECIA"
8 - GEC Alsthom électrom. SA
9 - Sté Peugeot motocycles
10 - SA GEC Alsthom transport
11 - Société Parisot Meubles
12 - Usinor Sacilor SA
13 - SA Berg Electronics
14 - SA GEC Alsthom transport
15 - Sté Maty
16 - Sté R. Bourgeois Cie "Bourgois découpage"
17 - Tréfileries de Conflandey SA
18 - Sté ITT composants instruments
19 - Sté Bourbon Automobile
20 - Sté ind. fr. outils Stanley

* Les chiffres en italique correspondent à la moyenne de la France

Trouvez-vous normal que 48 % des Français déclarent qu'ils n'achèteront jamais d'automobile Nissan parce que c'est japonais?

Nous oui.

Parce que 48 % des Français ignorent visiblement que Nissan, la première marque de voitures japonaises en France et en Europe, vend aux Européens des modèles construits en Europe, par des Européens: Micra, Primera, Serena, Terrano II, Vanette Cargo, Patrol Baroud et Véhicules Utilitaires.

Trouvez-vous normal que les Français dépensent plus du quart de leurs revenus *pour leur voiture? Nous non.*

Surtout quand on sait que les frais d'entretien représentent 33 % des dépenses consacrées à un véhicule. Chez Nissan, qualité se conjugue avec fiabilité. Par exemple, un modèle comme la Primera a subi les tests de mise au point les plus exigeants: conduite intensive sur 160 000 km pour la longévité et sur le circuit du Nürburgring en Allemagne (comprenant 170 virages) pour la tenue de route, pluies les plus violentes du monde (la mousson orientale) pour l'étanchéité, tests de résistance de peinture avec la matière la plus dure qui soit: la poussière de diamant…
Vous comprendrez pourquoi tous nos modèles bénéficient d'une double garantie constructeur gratuite: une garantie 3 ans limitée à 100 000 km et une garantie anti-corrosion de 6 ans.

Trouvez-vous normal qu'en France, la qualité en matière d'automobile soit encore réservée *à une élite? Nous non.*

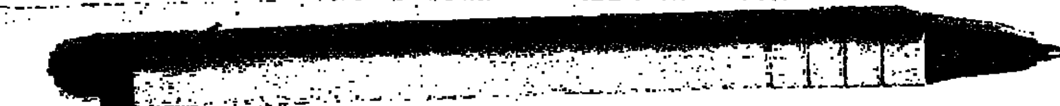
Chez Nissan, nous considérons que la qualité ne doit plus jamais être un luxe. Notre qualité est un engagement de tous les instants qui doit être maintenant ressentie de façon tangible par chacun de nos clients.
Notre conception de la qualité nous a permis d'atteindre le 6e rang mondial, d'être présents dans 188 pays, de produire 2 742 640 voitures et utilitaires en 1997 dans 18 pays et 26 sites de production dans le monde.

C'est pourquoi notre pays d'origine est, et restera, avant tout celui de la qualité.



Made in Qualité

Origine Qualité



Le bilan discutable de sept ans d'affrontements avec l'Irak

LE DÉLUGE de bombes de l'opération « Tempête du désert », puis l'embargo pétrolier imposé par l'ONU depuis sept ans, ont dévasté et ruiné l'Irak, pénalisé et affamé sa population, mais n'ont pu venir à bout du régime de Saddam Hussein. Chargée de contrôler l'élimination des armes de destruction massive, l'Unscom a vu sa mission entravée et s'interroge sur la dissimulation d'armes biologiques. Tout en souhaitant une solution pacifique à cette crise par la diplomatie, les Etats-Unis préparent une nouvelle opération militaire, baptisée « Tonnerre du désert ». Sept ans après, l'Histoire semble bégayer, mais en apparence seulement. Loin de faire l'unanimité, une nouvelle opération militaire interviendrait dans un contexte juridiquement, politiquement et conjoncturellement très différent. *Le Monde* dresse les bilans de la politique de la communauté internationale en Irak.

UNE étrange impression de déjà-vu se dégage de la région du Golfe : un Irak récalcitrant à toutes les injonctions et sollicitations, une course de vitesse engagée entre une *« logique de guerre »* et une autre de paix, une armada aérienne et navale qui se prépare à passer à l'acte, des diplomates s'employant à dissiper les tensions, une grande fébrilité régionale, et des prix du pétrole qui jouent au yoyo. Sept ans après la guerre de libération du Koweït, censée avoir donné à l'Irak une leçon radicale, l'Histoire bégaierait-elle ?

En apparence seulement. Parce que la situation aujourd'hui n'est plus du tout la même que celle qui prévalait en août 1990, lorsque l'armée irakienne avait envahi le Koweït. Juridiquement d'abord, une intervention armée pour libérer l'émirat était autorisée par une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU, alors qu'aucun texte ne donne le feu vert aujourd'hui à un recours à la force pour désarmer l'Irak. Politiquement ensuite, parce que ce qu'il est convenu d'appeler la *communauté internationale* ne baigne plus dans le quasi-unanimisme qui a prévalu après l'effondrement du mur de Berlin. Conjoncturellement enfin, parce que l'agonie du processus de paix israélo-arabe pollue le climat de la région.

Sept ans après que Saddam Hussein a essuyé une cuisante défaite, *quel bilan dresser de la politique de* la communauté internationale en Irak ?

1. – L'INVASION DU KOWEÏT ET LA GUERRE DE LIBÉRATION

Le 2 août 1990, l'armée irakienne envahit le Koweït. Pour les quelque 100 000 soldats engagés dans l'invasion, c'est une quasi- promenade de santé. La famille régnante s'enfuit vers l'Arabie saoudite. Cette invasion est le point d'orgue d'une crise aiguë qui oppose les deux pays voisins depuis plusieurs mois. Saddam Hussein demande au Koweït d'annuler purement et simplement la *dette de 10 milliards* de dollars que l'Irak a contractée auprès de lui lors de la guerre contre l'Iran – guerre dans laquelle l'Irak a fait office de bouclier pour l'ensemble des monarchies pétrolières du Golfe contre le « danger » islamique iranien.

Le président irakien accuse le Koweït d'avoir illégalement extrait du pétrole de la partie irakienne du champ de Roumeilah – à la frontière entre les deux pays – pour un montant de 2,4 milliards de dollars. Il accuse aussi les Etats du Golfe, et singulièrement les Emirats arabes unis et le Koweït, d'être les instruments d'une *« conspiration »* visant à maintenir les cours du pétrole à un niveau très bas.

« Toute baisse d'un dollar du prix du baril fait perdre à l'Irak 1 milliard de dollars par an. C'est une véritable guerre économique que vous menez contre mon pays », avait-il dit à ses pairs du Golfe lors d'un sommet arabe réuni en mai à Bagdad. *« Une agression ne se mène pas uniquement en utilisant des chars, de l'artillerie, des navires. Elle peut prendre des formes plus insidieuses et plus subtiles* (...) *pour rendre un peuple esclave. »*

C'est qu'après une guerre de huit ans contre l'Iran, l'Irak connaît de graves difficultés financières et veut relancer son économie. Soutenu par l'ensemble des pays occidentaux et l'URSS, qui redoutent le régime islamiste de Téhéran, le président irakien se croit, cependant, invulnérable. Il s'est doté d'un armement impressionnant – dont des missiles balistiques utilisés durant « la guerre des villes » avec l'Iran – et des armes chimiques, dont il n'a pas hésité à faire usage contre sa propre population kurde, accusée de faire le jeu de l'ennemi. D'après la CIA, il est en passe de posséder l'arme nucléaire.

LES tentatives de médiation entre Koweït et Bagdad se multiplient. Des premières concentrations de troupes irakiennes sont signalées à la frontière koweïtienne le 24 juillet. Elles vont recevoir des renforts impressionnants au cours des jours suivants.

Plusieurs questions demeurent à *ce jour sans réponse.* Comment expliquer la passivité du Koweït et des Etats-Unis face à cette gesticulation militaire ? Pourquoi Washington n'a-t-il pas clairement signifié à Bagdad qu'une solution militaire du conflit qui l'oppose au Koweït ne resterait pas impunie ?

> En sept ans, la valse des ministres et des responsables n'a pas cessé. Des tentatives de coups d'Etat auraient été avortées, des dizaines d'officiers passés par les armes, des centaines d'opposants arrêtés et torturés

Comment expliquer aussi la mollesse de la réaction des pays occidentaux – *qui s'érigent aujourd'hui* en défenseurs de la paix régionale et des droits de l'homme – devant l'utilisation par l'Irak d'armes de destructions massives lors de la guerre contre l'Iran ? Les Etats-Unis et leurs alliés occidentaux et arabes ne savaient-ils pas déjà que le régime de Bagdad est une dictature fondée sur la terreur et la répression ? Et aussi, pourquoi Saddam Hussein n'a-t-il pas cédé aux multiples conseils lui recommandant de retirer ses troupes du Koweït pour éviter la guerre ?

L'invasion et l'annexion du Koweït par l'Irak suscitent une indignation générale. *Dès le 6 août*, le Conseil de sécurité de l'ONU, qui doit en partie son unanimité à la fin de la guerre froide, adopte la résolution 661, qui impose un embargo commercial, économique et financier à l'Irak et au Koweït occupé. Les Nations unies ont un rôle d'autant plus évident à jouer que l'invasion irakienne est une violation claire des principes de la Charte de l'organisation internationale.

Le Conseil de sécurité multiplie les résolutions. Douze sont adoptées entre le 2 août et le 17 janvier 1991, date à laquelle a été déclenchée la guerre de libération du Koweït. Une large coalition multinationale anti-irakienne se constitue. Tout le monde invoque le respect du droit international, mais les arrière-pensées ne trompent personne.

De la guerre qui a opposé l'Irak à l'Iran de 1980 à 1988, les deux parties, comme l'a bien dit l'ancien secrétaire d'Etat américain, Henry Kissinger, étaient supposées sortir vaincues. L'équilibre stratégique de la région a toujours tenu à une certaine parité entre l'Irak et l'Iran. Au sortir de la guerre, l'Irak, qui n'hésite pas à menacer Israël, prend au contraire « du volume » et entend imposer sa loi à des voisins qui ne *sont pas des moindres : c'est dans* cette région que se trouvent près de 70 % des réserves mondiales connues de brut – dont 10 % pour le Koweït et 25 % pour l'Arabie *saoudite*.

Le ralliement contre Saddam Hussein est tel que le président américain George Bush prédit l'avènement d'un *« nouvel ordre international »*, une fois le Koweït *« inconditionnellement »* évacué. Mais l'Irak refuse toutes les occasions qui lui sont offertes de se retirer pacifiquement du Koweït. Il *multiplie les exactions*, se sert de ressortissants étrangers comme boucliers humains et continue les bravades. Le 29 novembre, le Conseil de sécurité, *« agissant en application du chapitre VII de la Charte »* de l'ONU, adopte la résolution 678 *« autorisant les Etats membres (...) à user de tous les moyens nécessaires pour faire respecter »* les résolutions de l'ONU *« et pour rétablir la paix et la sécurité internationales »*, si *« au 15 janvier »* 1991, l'Irak ne s'est pas conformé aux résolutions de l'ONU. En clair, cela signifie que le Conseil autorise l'emploi de la force contre l'Irak.

Dès lors, l'affaire n'est plus « onusienne » que dans la forme. Les Etats-Unis prennent le relais, parce que ce sont eux qui mènent *la danse* et qu'ils ont déployé le plus fort contingent de troupes dans la région : leurs effectifs s'élèvent à quelque 500 000 hommes, sans oublier la flotte croisant dans le Golfe, en mer Rouge et dans l'océan Indien.

L'opération « Tempête du désert » est déclenchée dans la nuit du 16 au 17 janvier 1991. La phase aérienne s'achève le *24 février.* L'Irak et le Koweït sont écrasés sous un tapis de bombes dont l'objectif est de détruire l'appareil militaire de l'Irak, mais qui n'épargne guère les infrastructures. Le 27 février, après trois jours d'offensive terrestre, le président américain annonce l'arrêt des hostilités parce que le Koweït est libéré. Le cessez-le-feu formel n'est déclaré que le 3 avril 1991, en vertu de la résolution 687 de l'ONU, qui place l'Irak sous tutelle, exige l'élimination de toutes ses armes de destruction massive, condition *sine qua non* de la levée de l'embargo pétrolier.

2. – LES EFFETS DE L'EMBARGO

Il y a donc eu un glissement. L'embargo imposé à Bagdad pour l'obliger à retirer ses forces du Koweït sert désormais un autre objectif : forcer l'Irak à accepter d'être désarmé. Mais le forcer comment ?

En l'espace de sept ans, la Commission spéciale de l'ONU *chargée de le faire, l'Unscom*, a accompli un travail beaucoup plus efficace que le déluge de bombes qui se sont abattues sur l'Irak durant la guerre et dont 70 % ont raté leurs cibles. Mais Bagdad ment – ou en tout cas a menti – et cherche – ou a cherché – à dissimuler une partie de ses armes. Les révélations faites par le gendre du président irakien, Hussein Kamel Hassan, qui s'est enfui en 1995 en Jordanie, ont montré l'ampleur de ces dissimulations. Aujourd'hui, l'Unscom estime qu'il y a encore beaucoup à faire dans le domaine des armes biologiques.

La crise actuelle entre Bagdad et l'Unscom porte sur l'inspection des sites dits « présidentiels ». Ce n'est pas le premier conflit du genre, mais c'est l'un des plus graves. Une fois que l'Unscom sera satisfaite du désarmement de Bagdad, un système de surveillance à long terme – déjà installé – prendra le relais. L'Irak, estime la communauté internationale, demeure un pays potentiellement *« dangereux »*.

L'embargo pénalise uniquement la population, dont le tissu social a éclaté, et qui est privée de tout, faute d'argent. Depuis 1996, elle est maintenue sous perfusion grâce à la résolution 986 de l'ONU dite « pétrole contre nourriture ». Celle-ci autorise l'Irak à vendre pour 2 milliards de dollars de pétrole tous les six mois, afin de subvenir aux besoins les plus urgents.

La situation est telle que le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, vient de suggérer de porter le chiffre à 5,2 milliards de dollars. Si cette proposition est honorée, elle permettra d'améliorer le quotidien des Irakiens, mais ce ne sera pas l'abondance, d'autant qu'en vertu de la formule *« pétrole contre nourriture »*, 30 % de cette somme sont alloués au fonds de compensation du Koweït et 4 % au financement de l'Unscom.

3. – LE RÉGIME DE SADDAM HUSSEIN

Après la libération du Koweït, la coalition anti-irakienne était convaincue que, sous l'effet conjugué de la défaite militaire et de l'embargo, la chute du régime ne serait qu'une affaire de mois, voire de semaines. Sept ans après, Saddam Hussein est toujours là, parce qu'il a construit un système pyramidal à sa mesure, dont il est la clef de voûte, et parce qu'il s'est entouré d'un appareil de sécurité à plusieurs étages qui limite les risques.

En sept ans, la valse des ministres et des responsables n'a pas cessé. Des tentatives de coup d'Etat auraient été avortées, des dizaines d'officiers passés par les armes, des centaines d'opposants arrêtés et torturés. De multiples mini-crises, y compris au sein même de la famille présidentielle, ont été résorbées. Saddam Hussein manie avec art les alliances conjoncturelles, mais ne fait confiance à personne.

Dès la fin de la guerre, faisant preuve d'une détermination et d'une placidité à donner froid dans le dos, il a repris les choses en main avec tout l'éventail de sa capacité d'intimidation et de terrorisation de la population. Lorsque, le 1er mars, quelques jours après la débandade de son armée, les villes chiites du sud du pays s'insurgent contre le pouvoir, il fait écraser la révolte dans le sang sans scrupules. Il se retourne ensuite contre les Kurdes, qui se sont eux aussi soulevés dans le Nord. Les troupes de la coalition occidentale ont regardé faire, se réfugiant derrière le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, alors que Washington avait, initialement, exhorté la population à se soulever.

4. – LES ZONES D'EXCLUSION AÉRIENNE

Sous la pression de la France, le Conseil de sécurité de l'ONU adopte, le 5 avril 1991, la résolution 688, qui exige du gouvernement qu'il mette fin à la répression. Revendiquant ce que Paris qualifie de *« droit d'ingérence humanitaire »*, les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne interprètent ladite *résolution* comme un feu vert à la création de sanctuaires pour les Kurdes.

Une zone d'exclusion aérienne est alors imposée à l'Irak par les trois alliés, au *nord du 36e* parallèle. Elle est placée sous la

1990

- **31 juillet :** échec d'une tentative de conciliation sur le différend pétrolier et frontalier opposant l'Irak au Koweït.
- **2 août :** l'Irak *envahit le Koweït.*
- **6 août :** la résolution 661 prônant le boycottage commercial (incluant les importations de pétrole), financier et militaire de l'Irak est adoptée.

1991

- **17 janvier-28 février :** au terme de la guerre du Golfe, l'Irak est contraint d'évacuer le Koweït.
- **2 mars :** soulèvements dans le sud de l'Irak. *Des insurgés chiites prennent* le contrôle de plusieurs villes. Les forces gouvernementales écrasent la révolte.
- **5 mars :** début de la rébellion kurde dans le nord du pays.
- **3 avril :** la résolution 687, contraignant l'Irak à détruire toutes ses armes non conventionnelles et ses fusées à moyenne et longue portée, est adoptée.
- **5 avril :** la résolution 688 est adoptée. Ce texte exige la fin de la répression contre les Kurdes et demande à Bagdad de faciliter l'acheminement de l'aide *humanitaire*.
- **7 avril :** lancement de l'opération occidentale « Provide Comfort » d'aide à la population kurde, et mise en place de zones d'exclusion aérienne, au nord du 36e parallèle.
- **18 avril :** création de l'Unscom, la commission des Nation unies chargée du désarmement de l'Irak.

1992

- **12-15 juillet :** départ des troupes alliées du Kurdistan irakien.
- **26 juillet :** accord Irak-ONU sur l'entrée des experts *nucléaires*.
- **27 août :** mise en place par les Occidentaux d'une zone d'exclusion aérienne au sud du 32e parallèle, pour protéger la population chiite.
- **27 décembre :** un F-16 américain abat un chasseur MIG irakien au sud du 32e parallèle.

1993

- **13 janvier :** raid des aviations occidentales contre des objectifs militaires dans le Sud irakien, après une série d'incursions irakiennes en territoire koweïtien.
- **17 janvier :** bombardement américain, à partir de *navires ancrés dans le golfe Persique* et en mer Rouge, du complexe industriel « El Zaafaniya », au sud de Bagdad, soupçonné d'être un site nucléaire. Un missile de croisière touche l'Hôtel Rachid à Bagdad (deux morts).
- **19 janvier :** cessez-le-feu unilatéral décrété par Saddam Hussein à partir du 20.
- **14 avril :** l'opposition irakienne annonce que les autorités ont maté une tentative de putsch.
- **26 juin :** tir de missiles américains contre le siège des services de renseignements irakiens, accusés d'un attentat manqué contre George Bush, lors de sa visite au Koweït en avril (six morts).
- **6 septembre :** l'opposition irakienne indique qu'une tentative de coup d'Etat a échoué fin juillet.

de sept an
vec l'Irak

Un pays sous contrôle des Nations unies depuis sept ans

La Commission spéciale des Nations-unies (Unscom) chargée du désarmement de l'Irak a été constituée le 18 avril 1991. Le 19 avril, le Suédois Rolf Ekeus a été désigné à sa tête. Le 1er juillet 1997, il a été remplacé par l'Australien Richard Butler. La Commission compte vingt membres plus le président : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chine, République tchèque, Etats-Unis, Finlande, France, Indonésie, Italie, Japon, Nigeria, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Fédération russe, Royaume-Uni, Venezuela. Tous les six mois, l'Unscom dresse l'état du désarmement irakien dans un rapport soumis au Conseil de sécurité des Nations unies.

ZONE D'EXCLUSION AÉRIENNE POUR L'ARMÉE IRAKIENNE

TURQUIE – Lac d'Ourmia – Mer Caspienne – Zone de Mossoul Usine d'uranium et QG de la Garde républicaine – Mossoul – Bashiqah – Erbil – Skarkat – Kirkouk – Euphrate – Tigre – SYRIE – IRAN – Tikrit – Samarra – Tharter Lake – Base de la Garde républicaine – Ramadi – El Rashedia – Habbaniyah – BAGDAD – Centre nucléaire de Tuwaitha – 33° – 36° – JORDANIE – El Iskandariyah – Salman Pak – El Kut – El Musayyib – Latifyah – El Amarah – Nadjaf – Base de la Garde républicaine – El Hakam – Tallil – Samawa – Jalibah – El Nasiriyah – Bassorah – ARABIE SAOUDITE – KOWEÏT – Golfe Persique – 50 km

Médit. – ISR. – IRAK – Mer Caspienne – Mer d'Oman – Golfe d'Aden – 400 km

BASE UTILISÉE PAR L'AVIATION AMÉRICAINE

PRINCIPAUX CENTRES DE DÉVELOPPEMENT ET DE PRODUCTION: ARMES CHIMIQUES – ARMES BIOLOGIQUES

PRINCIPAUX SITES MILITAIRES: MISSILES

sites présidentiels (dont 3 à Bagdad et 2 à Tikrit)

PRINCIPAUX SITES BOMBARDÉS PAR LES AMÉRICAINS EN JANVIER 1993 ET EN SEPTEMBRE 1996

protection de l'aviation des coalisés basée en Turquie. Cette zone d'exclusion n'a pas empêché la Turquie, et incidemment l'Iran, d'intervenir militairement dans cette région, à la poursuite de leurs propres rebelles kurdes qui s'y sont réfugiés. Ankara envisage même d'établir une « zone de sécurité », à l'image de celle qu'Israël a taillée au Liban sud. La souveraineté irakienne est ainsi bafouée tous les jours, mais l'Occident se borne à dire son inquiétude.

La zone d'exclusion aérienne n'a pas non plus empêché les factions kurdes irakiennes de s'entretuer. Depuis 1994, plus de 2 500 personnes ont été tuées au cours des combats fratricides.

La situation n'est pas meilleure au sud. Est-ce une fois de plus la peur de l'Iran voisin et des risques de division de l'Irak qui explique, là-bas, la pusillanimité des coalisés envers les populations chiites ? Celles-ci ont dû, en effet, attendre août 1992 pour voir imposer à l'Irak une autre zone d'exclusion aérienne au sud du 32e parallèle – qui a été étendue au 33e en septembre 1996. Mais cette zone d'exclusion n'a pas empêché l'armée irakienne de continuer à sévir au sol contre les populations et d'imposer sa loi d'airain. Certains diplomates admettent aujourd'hui que ladite zone vise davantage à rassurer l'Arabie saoudite qu'à protéger les chiites d'Irak.

5. – LE PROCESSUS DE PAIX ISRAÉLO-ARABE

L'aprèsguerre semblait augurer un « nouvel ordre régional » à défaut d'être « international », comme le voulait M. Bush. Dès la fin d'octobre 1991, les Etats-Unis, forts de leur succès, réunissent à Madrid une conférence de paix sur le Proche-Orient, avec la participation au plus haut niveau de toutes les parties concernées, y compris l'OLP, et ce pour la première fois depuis la création de l'Etat d'Israël en 1948.

Après un début plus ou moins laborieux, les négociations aboutissent à un accord de principe israélo-palestinien (l'accord dit d'Oslo signé en septembre 1993) qui permettait d'établir dans ses grandes lignes un calendrier de paix. Depuis l'élection de Benyamin Nétanyahou comme premier ministre d'Israël, en mai 1996, le processus est totalement bloqué, voire moribond, et l'administration démocrate américaine ne semble pas pressée de le ressusciter. Le sentiment d'une politique américaine des « deux poids deux mesures » n'est pas étranger au refus, aujourd'hui, des pays arabes de s'associer à d'éventuelles nouvelles frappes contre l'Irak.

Les extrémistes islamistes ont repris du poil de la bête. De bonne ou de mauvaise foi, ils jouent sur plusieurs registres à la fois : les souffrances du peuple irakien, les frustrations des Palestiniens, l'arrogance d'Israël et l'omniprésence américaine dans la région. Même l'Arabie saoudite, le pays par excellence de l'islam rigoriste, n'est pas épargnée. Des attentats ont notamment visé les forces américaines toujours stationnées dans le pays.

> Les extrémistes islamistes ont repris du poil de la bête. Ils jouent sur plusieurs registres à la fois : les souffrances du peuple irakien, les frustrations des Palestiniens, l'arrogance d'Israël et l'omniprésence américaine dans le Golfe

6. – LA SITUATION RÉGIONALE

Economiquement, l'ensemble des pays de la région sont affaiblis.

Pays extrêmement riche, dont les réserves connues de pétrole s'élèvent à plus de 100 milliards de barils – les deuxièmes du monde après celles de l'Arabie saoudite –, mais dont les réserves réelles seraient supérieures à 200 milliards de barils, l'Irak n'a même plus aujourd'hui la capacité d'exporter suffisamment de pétrole pour la somme de 5,2 milliards de dollars tous les six mois, comme le propose le secrétaire général de l'ONU. Ses installations sont vétustes. Le pays ne se remettra que très laborieusement de son asphyxie, même une fois les sanctions levées.

Outre les dettes contractées avant l'invasion du Koweït – notamment pour l'acquisition d'armes –, les chiffres des dédommagements et compensations dues par l'Irak aux diverses parties sont considérables. Il devra, selon les spécialistes, continuer d'emprunter pour faire face aux besoins de la reconstruction et de la remise en route de son économie brisée par deux guerres successives.

Avant l'invasion du Koweït, le quota de l'Irak au sein de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole – dont il était, avec l'Iran, le deuxième producteur – était de 3,12 millions de barils par jour. Quasi instantanément, ce quota a été récupéré par l'Arabie saoudite.

La Jordanie, qui avait tissé des liens économiques et commerciaux très étroits avec l'Irak lors de la guerre du Golfe, a été très lourdement pénalisée. D'abord, parce qu'elle a soutenu Bagdad avant le conflit, ce qui lui a valu d'être mise en quarantaine par les monarchies pétrolières du Golfe et par les Etats-Unis. Ensuite par l'embargo, parce que les transactions commerciales avec Bagdad sont désormais limitées à celles qu'autorise le comité des sanctions de l'ONU et parce que la surveillance de l'embargo dans le port d'Akaba coûte très cher au petit royaume. La signature d'un traité de paix avec Israël, en novembre 1994, n'a pas, contrairement aux attentes, remédié à cette situation.

Bien que le Koweït et l'Arabie saoudite comptent sur les Etats-Unis pour assurer leur défense, ils continuent d'acquérir des armes, notamment auprès... des Etats-Unis. Selon l'Institut international des études stratégiques, l'Arabie saoudite s'est classée au premier rang des acheteurs d'armes au monde en 1996, avec près de 9 milliards de dollars. Et, pourtant, Riyad continue de régler les arriérés de paiement accumulés après la guerre du Golfe, au financement de laquelle il a dû contribuer. Le royaume s'est imposé une rigueur budgétaire dont se félicite le FMI, même s'il la juge insuffisante.

7. – L'OMNIPRÉSENCE AMÉRICAINE

Plus globalement, la guerre de libération du Koweït aura eu pour effet de livrer le Proche-Orient, et principalement la région du Golfe, aux Etats-Unis, dont l'influence, après l'effondrement de l'Union soviétique et en l'absence de l'Union européenne, est non seulement politique, mais aussi militaire et économique. Washington s'efforce en outre d'étendre la politique des sanctions. L'Iran en est la première cible, que les Etats-Unis cherchent à contenir dans un double endiguement *(dual containment)* avec l'Irak. L'administration américaine, qui a imposé son propre embargo à Téhéran, menace aussi de sanctions tous ceux de ses alliés qui contribueraient au développement du secteur des hydrocarbures iranien – véritable poumon de l'économie de ce pays.

Mais la coupe déborde. La politique des « deux poids, deux mesures » selon qu'il s'agit d'Israël, d'une part, de tous les autres pays de la zone, de l'autre, est jugée intolérable par les pays arabes et l'Iran. Celle des sanctions extraterritoriales risque d'entraîner de très sérieuses frictions avec les Européens.

Mouna Naïm

L'état du désarmement en octobre 1997 selon le rapport de l'Unscom

LA RÉSOLUTION 687 des Nations unies exige que l'Irak accepte sans conditions la destruction, ou la mise hors d'état de nuire, sous supervision internationale, de *« tous les missiles balistiques d'une portée supérieure à 150 kilomètres, les pièces de rechange et les systèmes de production »*, ainsi que de *« toutes les armes chimiques et biologiques, les stocks, de même que les composants, et tous les systèmes de recherche de développement et de production »*.


VERBATIM

Tous les six mois, l'Unscom (la commission des Nations unies chargée du désarmement de l'Irak) fait un rapport sur la situation du désarmement dans le pays. Le dernier état des lieux a été remis début octobre 1997. Voici les principaux extraits de ses conclusions :

MISSILES

« Un progrès significatif a été accompli en ce qui concerne les missiles. A deux unités près, la commission a recensé tous les missiles importés par l'Irak et qui constituaient le cœur de la force constituée par ces missiles interdits. La commission a également recensé tous les lanceurs opérationnels de missiles : ceux qui ont été importés et ceux qui ont été fabriqués sur place. Pour parvenir à l'objectif final de maîtrise totale par la commission de ce secteur, l'étape suivante sera le recensement des ogives proscrites. C'est une étape particulièrement importante, parce que cet aspect du dossier est lié à ceux des armes chimiques et biologiques.

» Une fois cette étape franchie, la commission sera mieux à même de garantir au Conseil de sécurité que l'Irak ne possède plus de missiles interdits. (...) Il faudra travailler plus pour obtenir des résultats semblables dans le domaine de la production irakienne de missiles de même type. »

ARMES CHIMIQUES

« Un progrès significatif a été accompli dans ce domaine, comme en témoigne la destruction complète et récente d'armes chimiques et de matériels afférents. Mais la capacité de la commission à rendre compte d'un désarmement effectif dans le domaine de ces armes de destruction massive va dépendre de la volonté de l'Irak à répondre aux demandes de la commission en matière d'ogives et d'agents VX. »

ARMES BIOLOGIQUES

« Ce secteur n'a enregistré aucune avancée, quelle qu'elle soit, par rapport aux données déjà connues du programme irakien. Le chef de l'Unscom et ses experts ont exprimé de la manière la plus claire, à plusieurs reprises, à leurs interlocuteurs irakiens leurs préoccupations à propos de ce domaine à proprement parler, et à propos de ses éventuelles répercussions sur l'appréciation du refus de l'Irak d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité.

» La commission n'est pas la seule à faire ce constat. Comme le précise le rapport, des experts internationaux et indépendants ont un point de vue identique. »

1994

● **10 novembre** : le Conseil de commandement de la révolution (CCR) et le Parlement reconnaissent l'indépendance du Koweït

1995

● **14 avril** : *adoption de la résolution 986*, dite « pétrole contre nourriture », qui sera appliquée en mai 1997. Pour des raisons humanitaires, Bagdad est autorisée à procéder à des ventes limitées de pétrole.
● **17 mai** : violentes émeutes contre le régime à *Ramadi*, à l'ouest du pays.
● **25 mai** : l'opposition affirme que des *arrestations massives ont été faites après* une tentative d'assassinat de Saddam Hussein, à Samara.
● **14 juin** : mutinerie de la garnison d'Abou Gharib réprimée dans le sang.
● **8 août** : le général Hussein Kamal Hassan, gendre de Saddam Hussein et ancien ministre de la défense, se réfugie en Jordanie avec son frère et leurs épouses.
● **15 octobre** : *Saddam Hussein est plébiscité* à 99,96 % des suffrages pour un *nouveau mandat de sept ans, lors du* premier référendum réalisé en Irak.

1996

● **23 février** : assassinat de Hussein Kamal Hassan et de son frère, revenus en Irak le 20.
● **31 août** : entrée de l'armée irakienne au Kurdistan sous contrôle international.
● **3 septembre** : frappes aériennes américaines contre des objectifs militaires en *Irak et extension de la zone sud au 33e parallèle*.
● **25 novembre** : *acceptation par Bagdad* de la résolution 986.
● **12 décembre** : Oudaï Saddam Hussein, fils aîné du président, grièvement blessé dans un attentat.

1997

● **23 octobre** : adoption de la résolution 1134, prévoyant de nouvelles sanctions pour contraindre Bagdad à coopérer avec l'ONU en matière de désarmement (abstention de la France).
● **12 novembre** : la résolution 1137 est adoptée. Les responsables militaires qui *entravent les travaux de l'Unscom ne* pourront plus quitter le territoire irakien.
● **13 novembre** : expulsion de six experts américains de l'Unscom. Les Etats-Unis répliquent en envoyant dans le Golfe le porte-avions *USS-George-Washington*.
● **20 novembre** : Bagdad accepte le retour des inspecteurs américains de l'Unscom grâce à la médiation russe.

1998

● **13 janvier** : Bagdad interdit l'accès de ses sites stratégiques à une équipe d'experts de l'Unscom, emmenée par un Américain.
● **27 janvier** : le président des Etats-Unis menace de recourir à l'option militaire contre l'Irak.

Et les collèges, monsieur Allègre ?

par Suzanne Citron

CE que Claude Allègre veut pour l'école ne peut qu'entraîner l'adhésion profonde de toutes celles et de tous ceux qui ont espéré depuis plusieurs décennies le changement de la lourde machine centralisée et hiérarchisée, administrée de façon bureaucratique depuis la rue de Grenelle à travers son système napoléonien d'académies et de rectorats.

Oui, Claude Allègre, nous pensons depuis les *« classes nouvelles »* de la Libération, depuis le colloque d'Amiens de mars 1968, depuis les propositions si souvent pertinentes et mesurées des CAL (Comités d'action lycéenne) – ceux du mois de mai 68 pas encore politisés –, depuis la grande déception des années 80, ce que vous écrivez aujourd'hui : que nous avons bâti l'école de tous mais pas l'école pour tous, que l'égalité c'est aussi reconnaître que des programmes surchargés et encombrés avantagent un seul type d'enfants, que la réussite en dessin est tout aussi valorisante qu'en mathématiques...

Ce changement du système éducatif dont, malgré nos efforts, nos travaux, nos colloques, ni nos élèves ni nos enfants n'ont bénéficié, sera-t-il enfin offert à nos petits-enfants ?

Votre long et vibrant plaidoyer dans la page Débats du *Monde* (6 février), auquel je souscris, m'oblige cependant à m'interroger sur un point capital. Et les collèges ? Comme l'a souligné Philippe Meirieu dans son livre *L'Ecole contre la guerre civile* (Plon, 1997), ce collège qui enchaîne l'élève cinq à sept heures de cours dans une journée, changeant de salles, de professeurs, de matières différentes sans lien entre elles, vous n'en dites rien. Là est pourtant le lieu décisif de l'échec scolaire, avec toutes ses implications psychologiques et sociales sur des préadolescents et au prix de difficultés inouïes pour les enseignants. Le collège est l'héritier direct du premier cycle des lycées de la IIIe République. Le collège reste structuré par une organisation nationale rigide, qui emprisonne un modèle de savoirs cloisonnés, une culture héritée du XIXe siècle, intellectualiste et littéraire, scientiste et positiviste, encyclopédique dans la nature de ses fondements.

Aujourd'hui, la diversité des matières enseignées en sixième et l'ambition de chacune de ces matières sont encore plus démesurées qu'en 1939 : il n'est que de jeter un regard sur les programmes, les emplois du temps et les cartables pour le constater.

Là est pourtant le lieu décisif de l'échec scolaire, avec toutes ses implications psychologiques et sociales

Une réflexion sur le collège serait le nécessaire préalable de la consultation sur les lycées. Quels sont les objectifs du collège en amont du lycée ? Va-t-on y laisser inchangé le système de savoirs que l'on veut transformer, dépasser dans les lycées ? Ce serait absurde, illogique. C'est même inimaginable.

Pour que le changement du lycée ait du sens, il doit s'appuyer sur le socle d'un collège redéfini, lui aussi, dans ses objectifs. Là aussi, l'heure serait – je reprends les mots de l'appel du ministre de l'éducation nationale – à la solidarité et à la concertation, au dépassement (pour le mieux-être, la respiration, le salut de tous) des revendications corporatistes et des vieilles querelles. Mais pour aider à cette réflexion, pour entraîner la novation, il faut proposer des grilles, une problématique globale qui restaure une lisibilité aussi bien pour les enseignants dans leur travail que pour les enfants dans leur apprentissage.

La mission du collège est aujourd'hui de prolonger l'école primaire, de consolider et d'approfondir les apprentissages fondamentaux de l'école, transversalement à toutes les disciplines. Sont en jeu : la langue – acquisition et extension d'un vocabulaire fondamental, dont les différents champs sémantiques seraient à préciser ; la lecture, au sens restreint et extensif – textes littéraires accessibles mais aussi textes informatifs, séquences audiovisuelles et décodages critiques d'images ; les opérations logiques et intellectuelles fondamentales – rédiger, résumer, organiser, calculer, mettre en perspective, rapporter un élément à un ensemble; l'expression gestuelle et artistique.

Il faut extraire des programmes actuels des *« objectifs-noyaux »*, selon la formule de Philippe Meirieu, que l'équipe du collège adaptera au terrain, à la situation du collège et des élèves. En sixième et en cinquième, on s'attachera principalement aux outils de base de la personnalité de chaque élève. En quatrième-troisième, on visera à étendre les acquisitions et à former la capacité à se situer de manière critique, comme futur citoyen, dans la société française et le devenir de l'humanité et du vivant.

La rénovation de l'école à laquelle vous nous appelez, nous la souhaitons, j'y insiste, avec passion. Mais il ne faudrait pas l'oublier : entre onze et seize ans, c'est au collège que sont les enfants.

Suzanne Citron *est historienne.*

Et les filles ?

par Michelle Coquillat et Geneviève Sellier

IL est des révolutions qu'il ne faut pas manquer. Celle de l'école paraît en passe d'échapper aux filles. Mauvais procès ? Qu'on en juge. Le ministre de l'éducation nationale a créé un conseil scientifique chargé d'étudier les mesures proposées pour améliorer le système éducatif et réfléchir aux problèmes posés par les savoirs modernes. Sur les quarante membres de ce conseil, neuf femmes, dont une seule paraît avoir fourni, par le passé, un travail linguistique orienté autour du thème du droit des femmes.

On pense sans doute que bien des points de vue féminins remonteront de l'ensemble du corps enseignant du second degré, qui compte un nombre respectable de femmes. Mais alors, comment admettre qu'un conseil scientifique, un conseil de sages en quelque sorte, ne fonctionne pas sur le principe de la parité hommes-femmes ? Eh bien non. On n'y a tout simplement pas pensé et l'on a reproduit, une fois encore, l'éternel modèle des hommes, dominateurs et savants, et des femmes, assises tout autour, à écouter, ou bien tout juste bonnes à participer aux *« journées thématiques »* et à se battre entre elles pour avoir la parole.

Il ne faudrait pas que le rêve de la parité reste étroitement confiné aux assemblées d'élus, mais que cette égalité enfin reconnue entre les deux sexes trouve son expression dans tous les actes de la société civile, à commencer par ceux qui mettent en jeu l'avenir même de la nation, c'est-à-dire l'éducation.

Car cet acte-là est capital. Le travail mis en place par l'éducation nationale sur les savoirs peut et doit révolutionner le système éducatif. Mais tout se passe, dans le texte destiné aux journées thématiques, comme si le savoir était neutre, comme s'il ne portait pas en lui sa charge de discrimination et sa force aliénante. Il n'est pas besoin d'insister sur le phallocentrisme de la littérature, ni sur le sexisme de l'histoire telle qu'elle est enseignée à l'heure actuelle. Il faut décoder les systèmes stéréotypés qui forment l'environnement des sciences humaines.

Les mathématiques elles-mêmes ne constituent pas un savoir neutre sur ce plan. Les filles des classes préparatoires aux grandes écoles qui se heurtent à la dramatique diminution de leur nombre en mathématiques et en physique dans les écoles normales supérieures et à l'agrégation, depuis que celles-ci sont mixtes, le savent bien.

Démocratiser un savoir sexiste est une insulte à la démocratie

On rétorquera qu'il n'y a pas une mathématique féminine et une mathématique masculine, que l'objet est à saisir, tel qu'il est. Mais le regard qu'on porte sur l'objet n'est pas le même, que l'on soit fille ou garçon. La responsabilité en incombe à l'école qui, pour n'avoir pas suffisamment réfléchi à ce que représente la réalité de la différence des sexes, ne fait alors que reproduire l'injustice du monde extérieur.

C'est très bien de vouloir *« contribuer à l'avènement progressif d'une démocratie cognitive »* par un effort de consultation sur les savoirs à enseigner dans les lycées. Qui ne serait d'accord avec un tel programme ? Mais on ne saurait fonder la démocratie cognitive sur une imposture ; démocratiser un savoir sexiste est une insulte à la démocratie. Le premier travail à mener dans les écoles doit conduire à faire prendre conscience aux enfants, au nom de cette démocratie même, du tort que les femmes ont subi et subissent encore parce qu'elles sont femmes, des violences dont elles sont victimes. Combien d'enfants sont témoins de brutalités, chez eux, de leur père envers leur mère, parfois même des grands frères ? A quoi sert de parler en classe des sévices sexuels, de l'inceste, de la pédophilie, qui touchent en majorité les filles, si on n'explique rien, si on ne montre pas les sources du mal dans l'histoire, dans la littérature ?

Ne voit-on pas d'ailleurs à quel point la misogynie est au cœur de toute la violence sociale ? Il est donc essentiel que le droit des femmes soit enseigné comme une évidence indiscutable, comme un savoir à acquérir, comme un apprentissage de la démocratie.

Depuis des années, rien n'est fait, ou peu, sur ce sujet. Les nombreuses études sur la représentation des femmes dans les livres scolaires ne sont pas exploitées. Il y a toujours de bonnes raisons pour renvoyer à plus tard une démarche qui serait cependant très nécessaire, surtout dans les petites classes. Toutes les analyses sur l'enseignement discriminatoire des sciences ont été faites. Elles ne sont pas utilisées. Ou du moins, jusqu'à présent, elles n'ont servi à rien.

On peut espérer, s'il n'est déjà trop tard, qu'une réflexion soit enfin menée à l'occasion de cette consultation sur l'école. Ce serait la vraie révolution à laquelle aspire le ministre de l'éducation nationale. Peut-être Edgar Morin, président du conseil scientifique, entendra-t-il cet appel ?

Michelle Coquillat *est agrégée de lettres, écrivaine*

Geneviève Sellier *est agrégée de lettres, universitaire.*

Sommes-nous vraiment prêts à frapper Bagdad ?

Suite de la première page

Dites de *« destruction massive »*, ces armes ont un effet plus psychologique que véritablement physique. On se souvient de l'attentat aux gaz toxiques du groupe extrémiste japonais dans une rame de métro bondée. Ce cas illustre le problème de telles armes : causer des dégâts importants est un exercice techniquement difficile. Bien que douze personnes aient trouvé la mort à Tokyo et que des milliers d'autres aient été blessées, ce qui aurait pu être une véritable tragédie a montré ses limites. Bref, ces armes sont surévaluées du point de vue technique, mais leur pouvoir psychologique provoque une réaction démesurée.

En 1991, la guerre du Golfe étant imminente, les Etats-Unis ont menacé Saddam Hussein de *« représailles dévastatrices »*, s'il les employait contre les troupes alliées. Autrement dit, une offensive biologique ou chimique se solderait par la mise en application de ce qui est depuis longtemps la politique des Etats-Unis : aux armes de destruction massive répondraient les armes de destruction massive. Et les seules dont nous disposions sont atomiques. M. Hussein a ensuite très certainement appris par les chaînes de radio et de télévision – s'il ne le savait déjà – que, si une seule ogive balistique chargée du bacille de charbon frappait Israël, la réponse de Tel-Aviv serait nucléaire et immédiate.

M. Hussein est probablement suffisamment intelligent pour savoir que les Israéliens ne plaisantent pas et qu'une telle riposte ne serait sûrement pas de bon augure pour lui. Cela laisse la région dans une situation qu'entérinent les grandes puissances depuis les années 50 : la MAD (*« Mutual Assured Destruction » : « destruction mutuelle assurée »*). Et dans les faits l'Irak serait le plus immédiatement et, de loin, le plus sérieusement touché par le dispositif nucléaire israélien.

Néanmoins, il nous faut savoir que les Israéliens n'envisagent pas volontiers cette éventualité, même si le risque qu'elle se produise est faible et si leur riposte est efficace. Le monde entier préférerait que quelqu'un comme Saddam Hussein ne possède pas d'armes de destruction massive. C'est une idée sensée, mais comment l'appliquer ? En 1990 et 1991, alors que les Etats-Unis mettaient au point leurs opérations « Bouclier du désert » et « Tempête du désert », le président George Bush a accompli un travail magistral en préparant le peuple américain et nos alliés à ce qui devait arriver.

La guerre est un acte politique ; sa préparation, donc, doit être politique aussi. Elle consiste en partie, dans le cas présent, à expliquer aux citoyens américains ce qui se passe, pourquoi cela n'est pas acceptable, et ce qu'il faudra peut-être faire pour y remédier. Non moins nécessaire est la construction d'une alliance avec les autres nations concernées, qui devront comprendre pourquoi il est important d'agir à nos côtés. C'est ce qui a été fait en 1990 et 1991 – et, à l'évidence, ne l'est pas aujourd'hui.

Il est tout aussi désolant de voir le peu d'intérêt accordé aux méthodes et aux conséquences probables d'une attaque contre l'Irak si ces armes odieuses doivent être éliminées.

L'expression « frappe chirurgicale » revient souvent. Mais la chirurgie ne se fait pas à coups de bombe, me semble-t-il. Elle se pratique à l'aide d'instruments de précision que manipulent les mains expertes de médecins très qualifiés. Une bombe d'une tonne sèmera la mort dans un rayon de plusieurs centaines de mètres, et ses éclats ne feront pas de différence entre les hommes et les femmes, les jeunes et les vieux. Avant donc de lâcher cette bombe, il est essentiel de savoir quelle cible est visée et si cette cible est suffisamment importante pour que soit pris le risque de tuer ou de blesser toutes les personnes que le hasard aura mises à sa portée.

Que voulons-nous faire exactement ? Où se situe la victoire ? Quelle est la probabilité d'échec, et quelles en seraient les conséquences ?

Quelle est la mission qu'on se fixe ? Si elle est de supprimer les armes de destruction massive et les installations qui permettent de les fabriquer, alors il faut savoir où tout cela se trouve. Or, le savons-nous ? Peu de révélations ont été faites à ce sujet. Avec un grand nombre d'avions et la suprématie aérienne absolue sur l'Irak en 1991, nous avons manifestement échoué à éliminer les missiles Scud irakiens.

Les succès enregistrés dans la région ont été le fait des commandos spéciaux aéroportés britanniques au sol, loin derrière les lignes irakiennes, au cours d'opérations qui restent encore secrètes aujourd'hui. Mais nous n'avons aucune intention de déployer des troupes au sol en territoire irakien, que je sache. Même en réussissant à localiser les cibles – ce qui n'est pas une petite affaire dans le meilleur des cas –, comment les atteindrons-nous ?

Il est un fait de la guerre du Golfe qu'il nous reste à pleinement évaluer : les avions furtifs fonctionnent en effet parfaitement, mais ils ne peuvent décoller que de bases terresres. Sans l'Arabie saoudite ou un autre allié dans la région pour les missions de bombardement – allié qui s'est révélé incertain –, il n'y a pas de base pour l'avion furtif. A moins de déployer les bombardiers B-2 Spirit à partir, peut-être, de Diego Garcia, l'île de l'océan Indien sous contrôle britannique.

Ces avions sont, dit-on, extrêmement efficaces, mais ils sont peu nombreux. Si nous attaquons, en revanche, à partir des porte-avions, les cibles seront atteintes et sans doute détruites. Il faut cependant alors envisager l'éventuelle perte d'appareils et la capture de pilotes. Les Etats-Unis sont-ils prêts à voir des hommes de l'Aéronavale aux mains des Irakiens, sans autre recours possible que la négociation avec un chef d'Etat caractériel ?

Autre inconvénient : la détermination de M. Hussein à placer ses propres concitoyens sur les éventuelles cibles de bombardement, ce qui rendrait inévitable la mort d'innocents, même en cas d'attaque légitime. Qui nous a donné son accord pour que soient tués des femmes et des enfants ?

Aucun travail de fond n'a été effectué dans ce sens. Qui a expliqué aux Américains pourquoi il fallait risquer la vie de nos fils et de nos filles ? Qui a conçu une alliance avec les nations dont nous avons besoin pour qu'agissent efficacement nos forces nationales ? Qui a localisé les cibles à frapper ? Qui a préparé le monde et nous-mêmes aux désagréables contrecoups d'une offensive, même réussie ? Que voulons-nous faire exactement ? Où se situe la victoire ? Quelle est la probabilité d'échec, et quelles en seraient les conséquences ?

A-t-on seulement répondu à ces questions, suffisamment pour que soient sauvegardées des vies humaines ? Si oui, je ne m'en suis pas aperçu.

Notre président en exercice est un stratège politique doué au plan intérieur, mais il lui reste à faire ses preuves sur les questions qui nous occupent ici. User de la force dans cette partie du monde sans avoir d'abord préparé le terrain serait un crime bien plus grand que ceux dont il se trouve aujourd'hui accusé à Washington.

Tom Clancy

Pieds dans le plat



L'affaire Rushdi

Pieds dans le plat *par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française*

SI LE POUVOIR se mesure au loisir de faire le contraire de ce qu'on dit et de dire le contraire de ce qu'on fait, les rois du moment ne sont pas les politiques, plutôt harcelés sur ce terrain, mais, avouons-le, nous autres des médias, qui monopolisons la parole et maîtrisons le silence sur nous-mêmes.

J'ai noté à peu près tout ce qui s'est écrit ou dit sur les débats de ce début février : cumul des *mandats électifs*, chômage, omerta, Mafia, « pensée unique ». Premier constat : l'ensemble des tribunes de *l'audiovisuel* et de l'écrit est désormais accaparé par les mêmes commentateurs polyvalents, au total *moins* d'une trentaine. Inutile, et pas dans mes goûts, de citer des noms. Chacun en est témoin : compères plus que confrères, ils se rendent des politesses, ils ne se quittent plus, ils ne font plus que courir studios et salles de rédaction, en toute connivence. Ils peinent à faire semblant de se vouvoyer et, fatalement, ils rabâchent. Il n'y aura bientôt plus qu'un seul *consultant* par discipline, le même pour la plupart des *médias* : un « *M. Vichy* » *pour tous*, un « M. Droits de l'homme », un « M. CAC 40 ». A *quand l'expert unique face à* des citoyens indifférenciés ? Triomphe du libéralisme ? Autrefois, cela aurait mérité un autre nom.

Recopiée des mafias de pontifes économiques – celles qui ont permis, entre autres, le trou du Crédit lyonnais –, cette concentration des stars médiatiques s'est accentuée en quelques trimestres, sous les prétextes inattaquables d'une nécessaire spécialisation des rubriques, et du libre épanouissement des *talents* (de quel droit *étatiste* empêcher telle vedette de plaire !). Le système incite ses privilégiés à fonctionner *en réseaux d'entraide* et à servir les visées des grandes firmes qui quadrillent de plus en plus la communication, à des fins ouvertement idéologiques.

Le vedettariat profite des nouvelles règles de promotion, issues de la finance et du spectacle, qui veulent que la parole aille à la parole comme l'argent va à l'argent, et que les *têtes connues fassent plus recette que les têtes nouvelles*. Conséquence toute bête : sur chacun *des thèmes en vogue cet hiver*, pas une fois les petits veinards de la surexpression n'ont mis en cause leurs propres manquements aux leçons vertueusement adressées aux autres. Mai 68 avait ceci de bon que l'orateur était sommé de justifier dans l'instant son privilège et ses contradictions, sous peine qu'on lui coupe la chique. Cette manière de faire la « police », comme on dit au poker, s'est perdue d'autant plus vite que ce sont en partie les interpellateurs d'alors qui tirent aujourd'hui *les ficelles du débat public*.

Il n'est pourtant pas niable que leur recrutement étroit contrarie directement ce que prônent les faiseurs d'opinion : l'emploi des jeunes, le pluralisme, le renouveau des regards ; qu'il favorise en fait ce qui est condamné bien haut : les cumuls, le brouillage des messages politiques, la pensée unique, les mafias, la loi du silence.

Et on les applaudit bien fort.

Projet de célébration de l'an 2000 *par Jean-Pierre Cagnat*



L'affaire Rushdie entre l'Europe et l'Iran

L'UNION EUROPÉENNE (UE) et la nouvelle administration iranienne ont beau être animées des meilleures intentions réciproques, l'affaire Rushdie leur pend au nez : elle a rebondi samedi 14 février à l'occasion du neuvième anniversaire de la fatwa de l'imam Khomeiny condamnant à mort pour blasphème Salman Rushdie, l'écrivain britannique auteur des *Versets sataniques*. Survenant dans la foulée de deux autres affaires, dans lesquelles un ressortissant allemand et un journaliste iranien ont été condamnés à mort par la *justice* iranienne, le nouvel épisode de l'affaire Rushdie reflète aussi la lutte entre les différentes factions en Iran.

Dans un communiqué, la Grande-Bretagne, qui assure pour six mois la présidence de l'UE, a indiqué vendredi que les Quinze *« saluent le nouvel engagement du gouvernement iranien en faveur du respect de la loi et l'accent mis sur la nécessité d'un dialogue entre les civilisations, et espèrent que cela nous apportera l'assurance d'un retrait de la menace qui pèse sur la vie de Salman Rushdie »*. *« Une fatwa exprime l'avis d'un haut dignitaire religieux et à ce titre elle est irrévocable »*, a rétorqué, quarante-huit heures plus tard, le porte-parole du ministère iranien des affaires étrangères. L'attitude du Foreign Office atteste d'une *« incompréhension de la signification des fatwas et des édits islamiques »*.

C'est qu'entre-temps tout ce que l'Iran compte de conservateurs ou de révolutionnaires primaires s'était dressé pour confirmer le caractère irrévocable de la fatwa. L'ayatollah Hassan Saneï, dirigeant de la fondation du « 15-Khordad », qui a mis à prix pour 2,5 millions de dollars la tête de M. Rushdie, a laissé entendre qu'il pourrait augmenter la mise. Deux autres dignitaires religieux, les ayatollahs Mohamad Emani-Kachani et Morteza Moghtadaï, procureur général de la République, ont réaffirmé la validité de la fatwa. Le président du Parlement, Ali Akbar Nategh Nouri, *et les Gardiens* de la révolution sont allés *dans le même sens*, et le caricaturiste du quotidien intégriste *Jomhouri Eslami* a croqué Salman Rushdie face à la potence.

DIALOGUE DE SOURDS

L'affaire Rushdie est le type même du dialogue de sourds qui peut s'instaurer entre l'Iran et l'Occident. Parce qu'en Iran même, et au sein de la hiérarchie chiite, elle fait l'objet d'interprétations différentes. Lors d'une rencontre, en décembre 1997, à Téhéran avec les représentants de quelques journaux étrangers, dont *Le Monde*, le ministre de la culture, Ataollah Mohadjarani, avait fait valoir que, de la même manière qu'*« on ne peut pas demander à M. Rushdie de renoncer à ce qu'il a écrit, puisque son livre existe et que le monde entier peut le lire, il n'est pas possible de révoquer une fatwa, puisqu'elle existe »*. L'argument était spécieux, mais M. Mohadjarani l'assortissait d'un autre, d'ordre religieux. Certains religieux, disait-il, estiment que la fatwa peut être annulée dès lors que l'intéressé *[Rushdie]* se repent, alors que d'autres pensent le contraire. Le débat n'est toujours pas tranché.

D'autre part, même si le gouvernement iranien se disait prêt à annoncer, comme l'avait fait le précédent cabinet conservateur, qu'il n'appliquerait pas lui-même la fatwa, ni ne la ferait appliquer, ni n'appellerait à son exécution, un tel engagement n'aurait pas force *de loi* et n'aurait par *conséquent* aucun effet contraignant pour des *organismes tels que la fondation* du « 15-Khordad ».

Depuis l'accession à la présidence de la République iranienne du modéré Mohamad Khatami, ce handicap de base se double d'une surenchère à la pureté islamique de la part des milieux rigoristes, désireux de mettre en échec la politique d'ouverture de M. Khatami, en politique intérieure et extérieure. Deux autres faits récents plaident dans le même sens. Le premier est la condamnation à mort, pour relations sexuelles avec *une musulmane, du ressortissant* allemand Helmut Hoffer, annoncée au *début du mois de février* par le ministère allemand des affaires étrangères. La manière dont Téhéran a reconnu cette condamnation – sans en préciser la date ni confirmer la peine – atteste l'embarras du gouvernement iranien.

Quelques jours plus tard, la presse annonçait qu'une autre condamnation à la peine capitale avait été prononcée, celle-ci à l'encontre du journaliste Morteza Firouzi, ancien rédacteur en chef du quotidien *Iran News*. D'après le quotidien conservateur *Ressalat*, M. Firouzi a été reconnu coupable d'*« espionnage »* au profit de... la France, du Japon et de la Corée du Sud, et pour *« plusieurs relations adultères »*.

Nombreux sont les Iraniens qui n'ont pas manqué de relever que l'annonce de la condamnation de M. Firouzi est intervenue quelques jours après celle de la remise en liberté d'un autre journaliste, Faraj Sarkouhi, qui, comme M. Firouzi, *avait disparu pendant plusieurs* mois avant d'être accusé lui aussi d'espionnage. Son arrestation ayant suscité une levée de boucliers des organisations de défense des droits de l'homme à travers le monde et des interventions occidentales auprès du gouvernement de Téhéran, M. Sarkouhi a fini par être condamné à un an de prison. Le pouvoir judiciaire iranien, dont le chef, l'ayatollah Mohamad Yazdi, est un ultraconservateur, semble avoir tiré la leçon de l'affaire Sarkouhi. L'arrestation de M. Firouzi a été tenue *secrète jusqu'à* la validation du verdict par la *Cour suprême*.

Mouna Naïm

RECTIFICATIF

HÉLÈNE PARMELIN

Hélène Parmelin, décédée le 5 février (*Le Monde* daté 8-9 février), a été créditée à tort du titre de directrice, jusqu'en 1953, du service culturel de *L'Humanité*. Si elle y fut bien grand reporter, c'est Francis Cohen qui a assuré, de 1949 à 1953, la direction de la rubrique culturelle du quotidien communiste.

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

L'AMI, un enjeu paradoxal

L'AMI est mal parti. Engagée depuis plus de deux ans au sein de l'OCDE, le club des pays riches, la négociation en vue d'un Accord multilatéral sur l'investissement pourrait ne pas déboucher, sous la pression d'une coalition regroupant des opposants aussi différents que la droite américaine, les écologistes canadiens et les hommes de culture français.

Ceux qui, à l'instar de Jack Lang dans nos colonnes, se sont lancés dans une virulente campagne contre l'AMI ne manquent pas d'arguments. Les conditions dans lesquelles la négociation a été engagée sont contestables. La libéralisation des mouvements de capitaux ne saurait concerner les seuls pays riches. C'est au sein de l'OMC, l'Organisation mondiale du commerce, qui regroupe la plupart des nations du monde, plutôt qu'à l'OCDE – les 29 pays riches de la planète –, qu'aurait dû être engagée la discussion. Le secret qui a entouré les débats, depuis deux ans, ne peut qu'alimenter, légitimement, la suspicion des peuples. L'état du projet, un texte déséquilibré (au profit des firmes multinationales, aux dépens des Etats), flou sur de nombreux points (sur *« l'exception culturelle »* notamment) et souffrant de nombreuses insuffisances (la question des prix de transfert à l'intérieur des multinationales) facilite sa dénonciation.

Pourtant, dans un monde où les capitaux – les investissements directs notamment – circulent à très grande vitesse, un code de la route, accepté et respecté par tous, est nécessaire. Trop de marché tue le marché, a-t-on noté au lendemain du Forum de Davos, en soulignant la nécessité d'instances de régulation. Dans bien des domaines, les Etats se trouvent aujourd'hui démunis face à la puissance des firmes multinationales. Pour les attirer sur leurs territoires afin d'obtenir des créations d'emplois, ils sont cependant prêts à tout : le dumping social, fiscal et environnemental s'est installé. Et, avec lui, la loi de la jungle. La libéralisation des investissements doit donc, comme pour les échanges de marchandises, s'accompagner de nouvelles règles du jeu. Cet objectif était à l'origine du projet – insatisfaisant – d'AMI. Il doit, d'une manière ou d'une autre, être poursuivi.

Si la mobilisation des artistes français en faveur de la défense de *« l'exception culturelle »* est salutaire, il ne faudrait pas qu'elle contribue à brouiller deux réalités. La première, c'est qu'à l'inverse de l'image que nos partenaires, américains en particulier, cultivent, la France n'est pas un pays protectionniste. Elle est au contraire l'un des pays les plus ouverts au monde, pour les investissements comme pour la culture. Elle a, plus que d'autres, intérêt au libre-échange. Son engagement, résolu, en faveur de la définition de règles communes, est donc une nécessité. L'autre réalité, c'est la montée d'un protectionnisme américain. Promoteurs de la négociation en 1995, les Etats-Unis menacent d'en être aujourd'hui les fossoyeurs. Il serait paradoxal que, perdant de vue la nécessité d'une régulation, la France donne la main à ceux qui, aux Etats-Unis, voient désormais dans la mondialisation un danger.

Le Monde *est édité par la* SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général :
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs.
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Baisse des cours de certains légumes

LA TEMPÉRATURE exceptionnellement clémente de ces jours derniers a provoqué la maturation précoce des légumes. *Leur abondance* est telle, dans le Midi comme en Bretagne, *que certains cours* sont en baisse très nette. Parfois, on peut même parler d'un véritable effondrement. De 16 francs le kilo, le chou-fleur est passé à 10 francs à Saint-Pol-de-Léon, comme à Toulon et à Perpignan. Il se vend cependant 23 francs aux Halles. Si l'on en croit les professionnels, la différence de 13 francs se répartirait ainsi : camionnage au départ, 1 franc ; chemin de fer et livraison jusqu'aux Halles, 8 francs ; frais d'emballage (retour vide compris), 2 francs ; marge bénéficiaire, 2 francs.

L'annonce des importations massives de pommes de terre fait prévoir une baisse importante des prix : la bintje vendue 15 francs le kilo à la production la semaine dernière ne trouve plus acquéreur à 14 francs sur le marché de Hazebrouck. A Nantes, les prix varient *suivant les qualités de 11,75 francs* à 14,75 francs ; au Mans, de 12,50 francs à 15,75 francs ; à Rennes, de 12,50 francs à 14,50 francs. Les poules recommencent à pondre. Aussi le cours des œufs a-t-il dans l'ensemble nettement tendance à baisser.

Faut-il s'attendre à une baisse générale des cours dans les jours à venir ? L'évolution de la température sera ici primordiale. On redoute des gelées tardives. Si le temps froid et sec d'aujourd'hui persiste, la baisse enregistrée la semaine dernière ne durera pas. Remarquons cependant *qu'en dehors des carottes et des oignons*, les légumes sont souvent meilleur marché cette année que l'an dernier à la même époque.

(18 février 1948.)

POLITIQUE MONÉTAIRE
Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, candidat proposé par MM. Chirac et Jospin à la présidence de la future Banque centrale européenne, répond, dans un entretien au *Monde*, aux critiques faites sur l'Union monétaire. ● L'ITALIE participera-t-elle à l'euro ? M. Trichet souhaite que le plus grand nombre possible de pays adoptent l'euro. ● LE MANQUE D'EUROPE politique pour accompagner l'Europe monétaire ? Le gouverneur estime que le Conseil européen aura de nombreux pouvoirs budgétaires. Il juge qu'on sous-estime la part d'Europe politique induite par l'euro. ● LES MARCHÉS financiers resteront calmes à l'approche du passage à l'euro, assure M. Trichet. ● L'IMPACT de la crise en Asie devrait être limité, la croissance française ayant la capacité de l'absorber en 1998.

Selon M. Trichet, la France a une économie efficace mais souffre de son « mental »

Dans un entretien au « Monde », le gouverneur de la Banque de France explique que le pays a des capacités de haut niveau en Europe. Mais ses résultats, à commencer par le chômage, se ressentent de son moral. La crise en Asie ne devrait avoir que des conséquences limitées

« Vous êtes candidat à la présidence de la future Banque centrale européenne. La politique monétaire sera un élément décisif de la politique économique dans la zone euro. Quel est votre programme ?

– Le président de la République et le premier ministre m'ont fait l'honneur de présenter ma candidature pour la Banque centrale européenne. Je n'ai pas d'autre commentaire, sinon que je suis entre les mains du Conseil européen des chefs d'Etat et de gouvernement et de sa sagesse. Pour le moment, mes huit collègues du CPM et moi-même, nous gardons la monnaie des Français et nous nous efforçons de mériter la confiance qu'ils nous accordent.


JEAN-CLAUDE TRICHET

– Depuis quelques semaines, des voix se sont élevées, aux Pays-Bas et en Allemagne, pour s'opposer à une entrée de l'Italie dès le lancement de la monnaie unique. Une pétition a, par ailleurs, été signée par cent cinquante-cinq économistes allemands pour demander un report de l'euro. Comment analysez-vous ces marques d'inquiétude ?

– Sur la constitution du premier « train » de l'euro, le Conseil de la politique monétaire a toujours dit qu'il souhaitait que le nombre de pays soit le plus grand possible, à condition que les critères soient respectés.

» Quant au report, je note au passage qu'en Allemagne, comme en France, les principales sensibilités politiques y sont hostiles. Cela dit, dans nos grandes démocraties d'opinion, il est normal que l'on discute de tout et qu'il y ait des interrogations sur le point de savoir si la monnaie unique sera un succès, si le traité a été bien construit. L'une des inquiétudes qui s'expriment, outre-Atlantique, en Allemagne et ailleurs, est celle d'un possible déséquilibre entre la politique monétaire et la politique budgétaire. L'argument est que nous n'aurons pas de gouvernement fédéral, pas de budget fédéral et donc que la politique budgétaire de l'Union dépendra de décisions nationales éventuellement contradictoires. Mais cela ne se passera pas comme ça ! Au sein de l'Union européenne, le pouvoir politique est confié au Conseil, c'est-à-dire au collège des représentants des gouvernements. Or le Conseil aura beaucoup plus de pouvoirs sur les budgets des Etats membres que le gouvernement fédéral des Etats-Unis sur le budget du Texas, par exemple. En somme, placés dans une situation originale – faire une monnaie unique sans budget fédéral –, les Européens ont trouvé une solution originale en confiant au centre politique de l'Europe plus de pouvoirs sur les budgets nationaux que n'en aurait jamais eu un gouvernement fédéral... On sous-estime souvent en France la part d'union politique qui est contenue dans l'Union économique et monétaire !

– Quel est l'avenir du Conseil de la politique monétaire de la Banque de France après la création de l'euro ?

– Le Conseil de la politique monétaire, même s'il n'aura plus la décision sur les taux d'intérêt, conservera des missions très importantes. Chacun des membres du Conseil a la responsabilité de plusieurs régions françaises. Il sera aussi important demain qu'aujourd'hui de recueillir auprès de tous les responsables, de toutes sensibilités, et de tous les leaders d'opinion, dans toutes les régions, les informations sur les évolutions monétaires et économiques de manière à faire une synthèse nationale. Il sera aussi important demain qu'aujourd'hui d'expliquer la politique monétaire du système européen de banques centrales. Il faudra toujours que le Conseil tout entier puisse en France écouter, synthétiser, expliquer et convaincre.

– Craignez-vous le prochain examen par le Parlement du nouveau statut de la Banque de France ? Certains voudraient inclure dans la loi un objectif de croissance ?

– Il s'agit simplement de mettre la loi complètement en conformité avec le traité approuvé par le peuple français. Sur l'objectif de stabilité des prix, la loi française est déjà conforme au traité. Stabilité pour préserver le pouvoir d'achat de la monnaie et donc celui des Français, en particulier des plus démunis. Mais aussi stabilité et confiance dans la monnaie pour obtenir des taux d'intérêt de marché bas et renforcer la compétitivité de l'économie, ce qui est bon pour la croissance. La stabilité des prix crée les conditions de la croissance et de la lutte contre le chômage. C'est une condition nécessaire. Mais ce n'est pas, à elle seule, une condition suffisante.

– Que deviendront les réserves de changes et d'or après le lancement de l'euro ?

– Le traité prévoit que les réserves de changes transférées à la Banque centrale européenne représenteront 50 milliards d'euros. Mais l'euro, qui devra être aussi fort, solide et stable que le franc, le mark ou le florin, sera garanti par les réserves que conserveront les banques nationales dans le cadre du système européen de banques centrales.

– Craignez-vous une hausse de la volatilité sur les marchés financiers au cours des prochains mois ?

– Non, je ne la redoute pas. Depuis août 1993, le SME n'a pas connu de perturbations, ce qui est remarquable. A partir du mois de mai, deux éléments supplémentaires renforceront un système déjà très robuste. Les opérateurs sauront quelles monnaies participent à l'euro et quels seront leurs cours à terme au 31 décembre 1998. Les opérateurs seront, à mon avis, conduits à entériner sans heurt ces décisions.

– Les économies occidentales sont-elles soumises à des pressions déflationnistes que la crise asiatique va encore accentuer ?

– Attention au vocabulaire. La déflation signifie une baisse des valeurs : des prix, des salaires, des agrégats monétaires, des valeurs mobilières, du produit intérieur en valeur, etc. Certains parlent à tort de déflation parce que certains prix baissent, alors même que les valeurs nominales progressent dans l'économie en général. Les économies occidentales ne sont pas dans une phase de déflation. Chez nous, le PIB, en valeur, a crû en 1997 de près de 4 % ; les agrégats monétaires étroits croissent à un rythme annuel de 6 % à 7 % ; les actions ont connu une appréciation substantielle.

» Les évolutions récentes des prix des matières premières, liées ou non à la crise asiatique, confirment la tendance mondiale à la faible inflation sous l'effet de la technologie, de l'intensification des échanges, du pouvoir accru des consommateurs. N'en négligeons tout de même pas les aspects positifs. La baisse du prix du pétrole, par exemple, est désinflationniste et expansive. Sur la crise asiatique, certaines évolutions sont encourageantes, d'autres moins. Les responsables nationaux, la communauté internationale, prennent progressivement la mesure des risques et trouvent les moyens d'y répondre. Restons très vigilants. Quant à l'impact de cette crise, méfions-nous de chiffrages trop précis dans un contexte incertain. Nous avons souvent en France la nostalgie d'un monde complètement sûr, parfaitement prévisible. La réalité est différente : nous sommes un acteur majeur, dans un monde mobile, avec ses chances et ses risques. Préparons-nous à saisir les occasions et à absorber les chocs. La croissance française a la capacité d'absorber, en 1998, le choc de l'Asie sans en être significativement affectée. Savez-vous quelle est l'économie suffisamment efficace pour avoir un PIB par tête au meilleur niveau d'Europe, avec l'Allemagne, devant les autres grands pays, suffisamment compétitive pour avoir un excédent des comptes externes de près de 40 milliards de dollars – probablement le second du monde ex-aequo –, suffisamment solide pour inspirer confiance et obtenir les plus bas taux de marché d'Europe et les troisièmes plus bas du monde, suffisamment dynamique et attrayante pour être, au sein des industrialisés numéro trois mondial à la fois pour les investissements directs à l'étranger et les investissements directs venant de l'étranger ? C'est l'économie française ! Nous avons de nombreux points forts et nous ne le savons pas. Or, pour corriger ses faiblesses – le chômage au premier chef et nos gros défauts structurels –, il faut s'appuyer sur ses points forts.

» Le « mental », comme disent les commentateurs, est essentiel en économie comme en sport. Le paradoxe de la France économique, c'est qu'elle est forte de beaucoup de Karine Ruby et de Jean-Luc Crétier, mais que l'équipe n'a pas toujours un moral à la hauteur de ses capacités. Nos résultats en souffrent, surtout le chômage. Le Conseil de la politique monétaire a toujours considéré qu'il lui appartenait, non seulement d'inspirer confiance, mais aussi, dans la limite de ses responsabilités, d'insuffler confiance.

– La crise asiatique fait-elle peser des menaces sur la santé du système bancaire français ?

– Le système bancaire français, comme l'allemand, est très internationalisé, avec une forte présence historique en Asie. Les banques françaises ont réagi comme elles le devaient à la crise financière dans cette région du monde. Cela dit, nos banques ne sont pas assez profitables sur leur marché national. Cela doit être corrigé, non par une recette miracle, mais par un ensemble de mesures visant à permettre une égalité des conditions de concurrence entre tous les acteurs, à améliorer la productivité, à accélérer les restructurations, à restaurer les marges. Comme les autres, le secteur bancaire français a besoin d'une base nationale solide pour bien jouer son rôle international.

» Une autre leçon de la crise asiatique est qu'il faut perfectionner et généraliser les règles de prudence et faire en sorte que le FMI et la Banque mondiale puissent assurer un suivi de leur mise en place. La communauté internationale expérimente un nouvel état du monde dans lequel de nombreux pays se hissent rapidement au niveau des nations industrialisées et sont branchés sur le système commercial, financier et monétaire mondial, sans avoir nécessairement encore les structures appropriées. »

Propos recueillis par Pierre-Antoine Delhommais et Eric Leser

Les AGF passeront sous contrôle de l'allemand Allianz avant la fin mars

L'ATMOSPHÈRE était un peu lourde, lundi 16 février, lors de la conférence de presse donnée par les AGF pour présenter l'OPA amicale lancée officiellement contre le deuxième assureur français par le géant allemand Allianz. Le président des AGF, Antoine Jeancourt-Galignani, a pu certes affirmer avoir le sentiment du devoir accompli, *« en ayant, quitte à perdre notre indépendance, choisi celui qui offre le plus aux actionnaires, qui est le meilleur car le plus grand et qui accepte de nous accorder le plus de garanties et de marge de manœuvre »*. Mais la pointe de regret était perceptible. Les AGF vont passer sous contrôle étranger, tel est l'épilogue brutal d'un feuilleton financier entamé le 19 septembre 1997 par l'OPA lancée par François Pinault sur le groupe familial Worms.

Venues en « chevalier blanc », le 6 octobre, en compagnie des Agnelli, à la rescousse des actionnaires de Worms, avec l'intention de récupérer au passage la compagnie d'assurances Athéna, les AGF sont passées du statut de prédateur à celui de proie. Une OPA menée le 13 octobre par l'italien Generali sur les AGF et la contre-offre lancée ensuite le 18 novembre par Allianz ont réduit à néant l'espoir de M. Jeancourt-Galignani de faire des AGF le deuxième grand assureur français indépendant aux côtés d'AXA. L'armistice et le partage des dépouilles entre Allianz et Generali, annoncés le 19 décembre, n'étaient plus que des péripéties, tout comme l'aval des pouvoirs publics à l'opération, à condition que la filiale d'assurance-crédit à l'export des AGF (la Coface) reste dans des mains françaises.

MANQUE DE DISCERNEMENT

Cette OPA s'est terminée, comme toutes les batailles boursières, par la victoire du plus fort, c'est-à-dire du plus riche. *« Celui qui est prêt à prendre le risque de mettre 55 milliards de francs sur la table et d'offrir 35 % de plus que le dernier cours de Bourse* [l'action AGF s'échangeait à 235 francs à la veille de la première offre des Generali] *remporte la mise. Quant à l'Etat, à partir du moment où l'offre émane d'un groupe européen solvable et respectable comme le sont les Generali ou Allianz, que voulez-vous qu'il fasse ! »*, s'exclame M. Jeancourt-Galignani.

Si une erreur a été commise, il faut la chercher dans le manque de discernement, depuis des années, des pouvoirs publics et des dirigeants de groupes bancaires et d'assurances qui n'ont pas pris la mesure des exigences nouvelles de taille dans une industrie financière grande consommatrice de capitaux et de technologie. *« Au cours des trois dernières années, j'ai rencontré sans succès trois ministres des finances de trois gouvernements différents pour leur demander à chaque fois d'étudier un rapprochement entre les AGF et le GAN qui aurait sans doute garanti l'indépendance des deux groupes »*, affirme M. Jeancourt-Galignani. *« A chaque fois, on m'a dit qu'il s'agissait d'une bonne idée... mais rien n'a suivi. Après l'offre des Generali, c'était trop tard, les banques et les assureurs français que j'ai approchés n'avaient pas les moyens ou l'envie de se lancer dans une surenchère. Quant à monter un rapprochement à la va-vite avec le GAN, cela était impossible, notamment vis-à-vis de Bruxelles »*, ajoute-t-il.

Le président des AGF peut tout de même se réjouir, à la fois, de conserver son poste – c'est écrit explicitement dans la notice COB de l'OPA – et plus encore d'offrir à ses actionnaires des conditions très avantageuses. Le groupe AGF nouvelle formule aura aussi fière allure, avec ses 92,9 milliards de francs de primes : une progression de 36 % à la suite de la prise de contrôle d'Allianz France, des deux tiers du groupe Athéna (l'autre tiers revenant aux Generali) et de la compagnie néerlandaise Royal Nederlanden. Il faut ajouter, comme bonne nouvelle, la plus-value de 5,2 milliards de francs que vont réaliser les AGF à la suite de la vente des 33 % qu'ils détiennent de l'assureur allemand AMB aux Generali.

En France, les parts de marché des AGF en assurance-vie passeront de 4,7 % en 1996 à 6 % et, en dommages, de 8,2 % à 13,1 %. La compagnie disposera de la deuxième force de vente salariée dans l'Hexagone en vie et santé, avec 4 800 personnes, et du deuxième réseau d'agents généraux, avec 3 225 agents. Les actifs gérés par le groupe AGF passeront d'environ 300 à environ 400 milliards de francs. L'actif net réévalué des AGF augmentera de 43 milliards de francs, soit 274 francs par action, à 48 milliards, soit 260 francs par action. Enfin, les AGF estiment que le nouveau périmètre entraînera des économies potentielles de 800 à 1 200 millions de francs par an d'ici 2003.

E. L.

Les conditions de l'offre

L'OPA (offre publique d'achat) ouverte le 16 février se terminera le 20 mars. Elle se décompose entre une offre principale à 320 francs par action ou Oscar (Obligation subordonnée convertible en actions ou remboursable) AGF et une offre subsidiaire qui est l'attribution de bons de cession ou de valeur garantie (BCVG) à 360 francs en juin 2000 pour chaque action AGF présentée et conservée.

Dans le cas où le nombre d'actions apportées à l'offre principale serait insuffisant pour permettre à Allianz d'obtenir les 51 % du capital visés, Allianz se réserve la faculté d'acquérir, au prix de l'offre principale, le nombre d'actions présentées à l'offre subsidiaire nécessaire pour atteindre ce seuil.

La Gitane se fiance à Montecristo

L'ACCORD *« stratégique »* annoncé lundi 16 février par le français Seita et l'espagnol Tabacalera pour *« le développement international de leurs activités »* est d'abord une alliance défensive des deux grands fabricants « latins », dans un marché mondial dominé par les fabricants anglo-saxons de cigarettes blondes. Mais Global Tobacco, le groupement européen d'intérêt économique (GEIE) constitué par Seita et Tabacalera, sera d'entrée de jeu le numéro un sur deux niches de marché largement ignorées par les Philip Morris et autres Rothsmans : les cigarettes brunes et le cigare.

Le premier marché, certes en déclin, est dominé, en Europe, par les marques françaises et espagnoles, Gitanes, Gauloises, Ducados, du fait de l'importance de leurs marchés intérieurs. Dans le cigare, Tabacalera s'est hissé en 1997 au premier rang mondial, en rachetant Havatampa, le premier fabricant de cigares des Etats-Unis, et les deux usines de ce dernier au Nicaragua et au Honduras.

Le groupe espagnol s'est ainsi adjugé, d'un coup, plus de 22 % du marché américain du cigare, en plein boom depuis que les cigarettes sont dans le collimateur de l'administration et des organisations antitabac, qui ont curieusement « oublié » les cigares dans leur croisade.

ACCORDS PRIVILÉGIÉS

Par ailleurs, Tabacalera et Seita ont tous deux des accords privilégiés avec Cubatabaco, l'un des grands cigariers mondiaux, malgré l'embargo qui le frappe sur le marché américain. Seita possède ainsi la licence mondiale de commercialisation des cigarillos Mini-Cohibas, tandis que Tabacalera est le propriétaire de la marque Montecristo, numéro un mondial.

La constitution de Global Tobacco ne remet pas en cause les autres accords internationaux de Seita, avec BAT ou avec l'allemand Reemtsma. Le groupe français affirme ne pas être intéressé par une prise de contrôle de son partenaire espagnol, qui doit être privatisé au printemps.

Pascal Galinier

DÉPÊCHES

■ **MATRA-BAe DYNAMICS : le « missilier » franco-britannique** a officialisé, lundi 16 février, sa prise de participation, à hauteur de 30 % du capital, dans la filiale LFK du groupe allemand DASA. Ce partenariat, approuvé par la Commission européenne en janvier, ouvre la voie à une coopération entre la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne sur la conception d'un missile air-air à longue portée, à laquelle sont associés l'italien Alenia, le britannique GEC-Marconi et le suédois SAAB.

■ **BARCLAYS : le groupe bancaire britannique** a annoncé, mardi 17 février, avoir réalisé en 1997 un bénéfice avant impôts de 1,716 milliard de livres (17,1 milliards de francs) en baisse de près de 26 %.

■ **UNILOG : la société de services informatiques française** a annoncé, lundi 16 février, avoir pris une participation de 20 % dans le capital de la société allemande VSS, spécialisée dans l'intégration de systèmes.

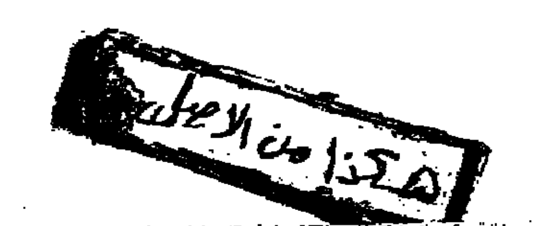
■ **KRUPP : le groupe sidérurgique allemand** a annoncé, lundi 16 février, le rachat du fabricant canadien de composants automobiles Fabricated Steel Products inc. (Fabco). Cette transaction, qui prendra effet mercredi 18 février, s'élève à environ 210 millions de marks (703 millions de francs).

■ **GENSET : le leader européen de la génomique**, a annoncé, lundi 16 février, avoir enregistré une perte nette consolidée de 93,85 millions de francs en 1997. Son chiffre d'affaires s'est établi à 98,69 millions de francs contre 48,5 millions en 1996.

■ **SHELL : le groupe pétrolier anglo-néerlandais et l'américain Chevron** ont signé, lundi 16 février à Londres, un accord de coopération à parts égales pour des projets dans la région de la mer Caspienne portant sur l'exploration, la production, le transport et la commercialisation de pétrole brut et de gaz naturel.

■ **HONDA : le constructeur automobile japonais** va construire une deuxième chaîne de montage en Grande-Bretagne, affirme, mardi 17 février, le quotidien japonais *Nihon Keizai Shimbun*. Honda doublera ainsi sa capacité de production en Europe, pour la porter à 250 000 véhicules par an vers 2000. Honda a démenti.

■ **RENAULT : le constructeur automobile et le ministère de l'emploi** ont reconduit jusqu'au 31 décembre 2000 l'accord-cadre de 1992 sur l'insertion de jeunes de moins de 26 ans sans qualification. Renault prévoit de préparer à un emploi qualifié 800 jeunes au cours des trois prochaines années.



LE MONDE / MERCREDI 18 FÉVRIER 1998

Un rapport préconise le regroupement des écoles de journalisme

Dans l'étude qu'il a menée à la demande de Catherine Trautmann, l'ancien PDG de « Télérama », Claude Sales, souhaite la création d'un observatoire des médias et le regroupement des écoles en deux ou trois pôles de formation

LORS de la remise des prix Dauphine-Henri Tézenas de Montcel, le 4 février, Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, avait regretté le manque de formation économique des journalistes. Citant une étude du cabinet Deloitte & Touche, elle rappelait qu'un journaliste sur deux ne sait pas lire les comptes d'une entreprise, et que deux sur trois ignorent le droit du travail et des affaires. Rien de surprenant, puisqu'ils sont, à plus de 80 %, de formation littéraire. Mais un autre constat de la ministre était plus douloureux : *« Près d'un journaliste sur deux dit ne pas toujours croiser ses sources ou vérifier un chiffre fourni par une source. »*

Tout en se défendant *« de distribuer bons et mauvais points »*, Mme Trautmann en profitait pour affirmer sa volonté *« de favoriser les conditions d'exercice de leur activité pour les journalistes »*. Elle se disait notamment *« personnellement favorable à ce que tout nouveau journaliste se voie proposer au minimum deux semaines de formation au droit et à la déontologie durant la première année de son activité »*. Est-ce à dire que ces matières sont absentes de la formation initiale ? Ou que les écoles censées transmettre la culture et la rigueur nécessaires à l'exercice d'une profession très exposée ne le font pas bien ? Ces questions sont au cœur du rapport sur *« la formation des journalistes »* que Claude Sales, l'ancien PDG de *Télérama*, lui a remis, vendredi 13 février.

La ministre l'en avait chargé, début décembre, au lendemain d'une table ronde qu'elle avait organisée avec la profession (*Le Monde* du 2 décembre 1997). Les conclusions du travail de Claude Sales devraient être débattues au cours d'une nouvelle réunion, début mars. La ministre souhaite ensuite la mise en place d'un groupe de travail, et parie sur la bonne volonté des éditeurs, des syndicalistes et des formateurs pour faire avancer une réflexion rendue nécessaire par l'évolution des métiers de l'information. *« Nous ne pouvons avoir qu'un rôle d'aiguillon »*, dit-on rue de Valois, en rappelant que le dossier est plutôt du ressort du ministère de l'éducation nationale et de la délégation à la formation permanente.

De ses nombreux contacts avec les professionnels du secteur, Claude Sales n'a rapporté qu'une seule certitude : *« La situation présente n'est pas satisfaisante. »* Il est vrai que sur les 30 000 journalistes professionnels recensés, à peine 15 % sont issus des écoles, et moins de 10 % ont recours à la formation continue. Le fossé entre les écoles et la profession se creuse, en même temps que s'allonge le délai entre le diplôme et l'emploi. C'est le temps des stages et des piges, une période de précarité qui touche la quasi-totalité des jeunes diplômés. La faute à la crise économique de la presse, mais aussi à l'inadéquation des formations avec les exigences de médias en pleine évolution.

L'ENGAGEMENT DES PATRONS

Pour mieux connaître les journalistes et les besoins des employeurs, Claude Sales préconise la création d'un observatoire des médias. *Une banque de données* qui ne se satisferait pas des renseignements communiqués par la seule Commission de la carte d'identité professionnelle. *« Cela signifie un accord de tous les partenaires concernés sur la nécessité d'une certaine transparence et sur les éléments statistiques qu'il serait intéressant de posséder »*, insiste le rapporteur.

Comment s'y retrouver dans l'offre de formation ? Actuellement, huit écoles sont reconnues par la profession. Plusieurs sont sur le point d'obtenir le précieux label. D'autres ne l'ont pas qui le mériteraient. Le candidat journaliste s'y perd, et la perception qu'ont les entreprises de la qualité de l'enseignement délivré varie à l'infini. Pour éviter l'instauration d'un *« marché des écoles »* basé sur le système aléatoire de la reconnaissance, M. Sales est partisan *« de créer deux ou trois pôles de formation, regroupant chacun trois ou quatre écoles »*. Chacun des pôles organiserait la sélection d'entrée aux écoles, et établirait un cursus d'enseignement commun, les spécialités étant réparties entre les écoles. Ce regroupement en pôles (l'un public, les autres privés ?) aurait, de surcroît, l'avantage de faciliter la répartition de la taxe d'apprentissage et les fonds de formation. Cela permettrait, selon M. Sales, *« de résoudre en grande partie les problèmes financiers des écoles »*.

Reste la question de la durée de l'enseignement, actuellement de deux ans. Pour les jeunes qui entrent en IUT de journalisme dès le lendemain du baccalauréat et pour ceux qui accèdent aux écoles après une licence d'histoire, un diplôme de science politique ou d'HEC, le bagage culturel ne pèse pas du même poids. Ne faudrait-il pas un cursus de trois ans pour les premiers, *d'un an seulement pour les autres ?*, s'interroge Claude Sales. *Il évoque aussi l'éventualité* d'une *« formation à l'anglaise »*, où chaque jeune embauché doit suivre obligatoirement des modules d'enseignement spécifique. Mais il ne fait qu'effleurer la question de la formation permanente, beaucoup moins pratiquée par cette profession que par les autres.

Rappelant les mutations du dernier demi-siècle dans la presse, le rapport précise : *« D'autres vont se produire qui, à leur tour, vont modifier les métiers du journalisme ou en créer de nouveaux. »* Pour le métier de maquettiste sur Internet ou pour celui d'éditeur photo, par exemple, Claude Sales imagine des partenariats entre les écoles de journalisme et celles des beaux-arts ou de photographie. Toutes ces *« suggestions »* seront maintenant soumises aux partenaires de la profession, et surtout aux patrons de presse, sans l'engagement desquels, conclut le rapport, *« elles risquent de rester lettre morte »*.

Jean-Jacques Bozonnet

Le lourd endettement du CFPJ

Le Centre de formation et de perfectionnement des journalistes (CFPJ), créé après la guerre, traverse depuis plusieurs années une grave crise. Après un plan social avec départs et baisse des rémunérations des salariés, un déménagement en préparation, l'exercice 1997, présenté au conseil d'administration mardi 17 février, révèle un chiffre d'affaires de 56 millions de francs et un très léger bénéfice de l'exploitation. Les prévisions 1998 indiquent que cette tendance devrait se confirmer.

Cette amélioration du compte d'exploitation n'empêche pas le CFPJ d'être largement déficitaire, en raison d'un lourd endettement dû à un développement mal maîtrisé, des loyers trop élevés, des frais financiers importants et 1,3 million de francs de créances irrécouvrables.

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION : TV8-Mont Blanc a obtenu un nouveau délai de** grâce de la part du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Après avoir cessé d'émettre le 1er août 1997, en raison d'un déficit cumulé de 34,7 millions de francs sur trois ans, la chaîne locale savoyarde avait été autorisée, une première fois, à suspendre ses émissions jusqu'au 31 décembre 1997. *Dans sa* lettre mensuelle de février, le CSA proroge cette supension jusqu'au 31 mars.

■ **La Cinquième et Arte disposent chacune** d'un canal sur TPS. Depuis lundi 16 février, La Cinquième est diffusée de 6 heures à 24 heures sur le canal 5 et Arte de 19 heures à 3 heures sur le canal 7, et à partir de 14 heures, dès le 14 mars.

■ **Une Musique, filiale discographique de TF 1, lance Ahzedisc,** un label dédié à la *World Music*. Créée, il y a dix ans, Une Musique, qui a produit *La lambada* ou *La Soca dance*, a réalisé un chiffre d'affaires de 195 millions de francs en 1997.

■ **PRESSE : le mensuel « Atmosphères »** sera distribué aux abonnés du quotidien *La Tribune*, chaque premier vendredi du mois à partir du 6 mars. Distribué sous le titre *Atmosphères, La Tribune des femmes*, ce magazine édité par les créateurs des magazines *Côté Sud* et *Côté Ouest*, s'adresse avant tout aux 28 % de lectrices du quotidien économique.

La chaîne musicale MCM ouvrira un café fin avril à Paris

PIONNIÈRES ou débutantes, les chaînes thématiques ont souvent en commun des fins de mois difficiles. MCM, chaîne musicale du câble et de CanalSatellite, n'y échappe pas : avec un chiffre d'affaires de 85 millions de francs en 1997, contre 80 millions un an plus tôt, la chaîne dirigée par Thierry Laval a choisi, pour desserrer l'étreinte budgétaire, de développer une gamme de produits dérivés. Pour entamer cette démarche, MCM se lance dans la « limonade » avec l'ouverture, le 30 avril à Paris (92, boulevard de Clichy), du MCM Café : *« Ce premier café-TV au monde repose sur un montage financier simple : MCM apporte sa marque et une idée ; en contrepartie, un professionnel de la restauration et de l'hôtellerie finance le projet »*, explique le patron de la chaîne musicale.

Le groupe Bertrand, qui a remporté le contrat de licence, prévoit de faire du MCM Café *« le premier établissement parisien en termes de fréquentation et de chiffre d'affaires »*. Ouvert 20 heures sur 24, il abritera une scène et un studio numérique équipé de cinq caméras, avec pour objectif d'organiser *« un concert par soir pour fournir deux heures quotidiennes de direct sur MCM »*. Un autre établissement devrait voir le jour à Bruxelles en 1999. Thierry Laval table sur *« l'ouverture de cinq MCM Cafés en Europe pendant les cinq prochaines années »*.

Le but poursuivi par MCM est *« la constitution d'un patrimoine »*. A terme, ce sont 250 heures de concerts, filmés dans les MCM Cafés, qui devraient alimenter, en exclusivité, l'antenne de la chaîne. Ce fonds d'œuvres assurera à la chaîne musicale des revenus complémentaires avec *« la diffusion et la commercialisation des droits de retransmission »*. Cette stratégie de développement devrait déboucher *« sur la création d'un label discographique copié sur le modèle de la House of Blues »*, aux Etats-Unis : une chaîne de restaurants-cafés-concerts spécialisée dans le blues et le rythmn'n'blues. Pour y parvenir, MCM devrait conclure *« un partenariat avec une major compagnie discographique »*. Selon Thierry Laval, *« les synergies entre le café et l'antenne de la chaîne seront un atout déterminant pour la réussite artistique du label »*, dont le lancement est prévu à la fin de l'année.

Outre les disques et les concerts, MCM s'intéresse aussi au merchandising. Une boutique installée dans le MCM Café commercialisera une ligne de vêtements et de produits vidéo. Pour ces développements, *« l'investissement est égal à zéro*, se félicite Thierry Laval. *Tout est en contrat de licence »*. Mais ces revenus complémentaires ne sont pas le seul objectif du patron de MCM, qui doit désormais compter avec la concurrence de quatre autres *télévisions* musicales, apparues avec le lancement de TPS et d'AB Sat : outre MTV, Nostalgie la télé, Fun TV, VH1, et désormais M 6 Musique courtisent le même public. Pour rester leader auprès des 15-34 ans, Thierry Laval souhaite *« accroître la visibilité de sa marque »*, qui sponsorise déjà 450 manifestations chaque année. En 1998, MCM parrainera les concerts des Rolling Stones. Et pour accompagner l'ouverture du MCM Café, la chaîne a débloqué un budget de communication de 3 millions de francs consacrés à l'affichage, la radio et la presse.

Guy Dutheil

■ TOKYO a terminé la séance du mardi sans grand changement. Le Nikkei a gagné 15,19 points, soit 0,09 %, à 16 790,71 points. *Au plus bas, il avait* atteint 16 587,71 points.

■ L'OR a ouvert en hausse, mardi 17 février, sur le marché d'Hongkong. L'once de métal fin s'échangeait à 298,80-299,30 dollars contre 298,30-298,80 dollars la veille.

■ LES MARCHÉS boursiers ont chômé, lundi, aux Etats-Unis pour le President's Day. A la veille du week-end, Wall Street avait gagné 0,01 % à 8 370,10 points.

■ LA BOURSE de Paris a gagné du terrain lundi dans un marché creux en raison des vacances d'hiver et de la fermeture de Wall Street. Le CAC 40 a gagné 1,17 % à 3 225,12 points.

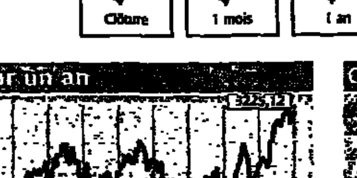
■ LE NICKEL a reculé lundi sur le LME, succombant à l'absence des investisseurs américains. Le cours du nickel à trois mois a perdu 190 dollars, à 5 520 dollars la tonne.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

NEW YORK → DOW JONES | LONDRES → FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Niveau record à Paris



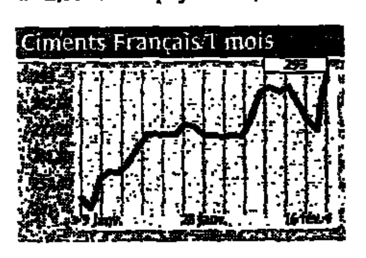
CAC 40 5 jours

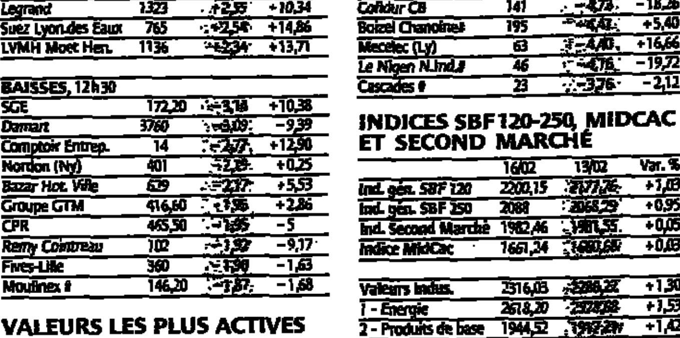
LA BOURSE de Paris a, dès l'ouverture mardi matin, battu son record de clôture dans un environnement financier très favorable pour les actions. En hausse de 0,63 % au début des échanges, l'indice CAC 40 *affichait vers* 12 h 15 un gain de 1,15 % à 3 262,18 points. Les précédents records de la Bourse parisienne remontent au 11 février, jour où *l'indice CAC 40 a atteint* 3 240 points à la clôture et 3 272,28 points en cours de séance. Le volume des échanges sur le marché à règlement mensuel *s'élevait à 3,7 milliards de* francs, dont 3,2 milliards sur les valeurs de l'indice CAC 40.

La poursuite de la détente des taux d'intérêt expliquait notam*ment cette vive progression* des actions. Sur le Matif, le contrat sur les bons du Trésor à 10 ans était en hausse de 36 centièmes à 104,12, ramenant le taux de ren*dement nettement en dessous* des 5 %. Les conditions ne sont pas réunies pour une hausse des taux directeurs des banques centrales. Jeudi se réunissent les instances dirigeantes de la Banque de France et de la Bundesbank. Le président de la Bundesbank Hans Tietmeyer a déclaré qu'il espérait pouvoir garder des taux d'intérêt bas *« aussi longtemps que possible »*. Les grandes valeurs étaient à nouveau recherchées : Bic était en hausse de 3,6 %, Accor de 2,6 %, Legrand de 2,4 %.

Ciments français, valeur du jour

BONNE SÉANCE, lundi 16 février, à la Bourse de Paris pour les Ciments français. L'action a fait un bond de 8,04 % à 293 francs avec des transactions portant sur 80 000 titres. Le titre a, selon les opérateurs, bénéficié d'anticipations positives avant l'annonce de ses résultats mercredi 18 février après la clôture du marché. Dès le mois de janvier, la société prévoyait une *« hausse très significative »* de son bénéfice en 1997. L'ensemble du secteur des matériaux de construction était bien orienté. Legrand, dont les résultats sont également attendus mercredi, s'est apprécié de 2,06 % et Lapeyre de 3,69 %.





PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12 h 30	Cours au 17/02	Var. % 16/02	Var. % 31/12
Usinor	86,90	+3,39	—
BIC	434	+3,10	−1,20
Cegid (Ly)	773	+3,06	+26,10
Eurotunnel	6,75	+3,05	+16,37
Michelin	328,10	+2,82	+8,28
Axa	550	+2,80	+18,10
B.N.P.	336	+2,75	+5,03
Legrand	1323	+2,55	+10,34
Suez Lyon.des Eaux	765	+2,54	+14,86
LVMH Moet Hen.	1136	+2,34	+13,71

BAISSES, 12 h 30			
SGE	172,20	−3,18	+10,38
Damart	3760	−3,09	−9,39
Comptoir Entrep.	14	−2,77	+12,90
Nordon (Ny)	401	−2,39	+0,25
Bazar Hot. Ville	629	−2,37	+5,53
Groupe GTM	416,60	−1,96	+2,86
CPR	465,50	−1,95	−5
Remy Cointreau	102	−1,92	−9,17
Fives-Lille	360	−1,90	−1,63
Moulinex #	146,20	−1,87	−1,68

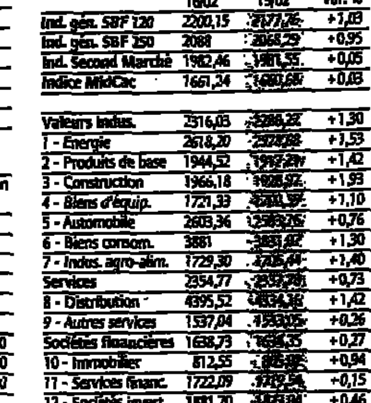
VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12 h 30	17/02 Titres échangés	Capitalisation en F
Axa	551192	301223435
Eaux (Gle des)	223830	207701608
Paribas	349646	196517118
Suez Lyon.des Eaux	244239	185187760
Alcatel Alsthom	237629	183215699
Saint-Gobain	214844	181298716
France Telecom	564645	167639909,50
Rhone Poulenc A	580954	159202901,80
B.N.P.	382353	127367028,30
L'Oreal	43449	112374069

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

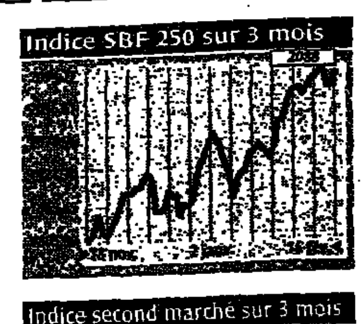
HAUSSES, 12 h 30	Cours au 17/02	Var. % 16/02	Var. % 31/12
Idianova	74	+10,44	+5,71
Louis Dreyfus Citr	204,50	+6,85	+11,14
ICOM Informatique	419	+5,51	−20,94
Immob.Hotel. #	35,70	[illegible]	+89,89
Clayeux (Ly)	46,90	+4,92	+4,22

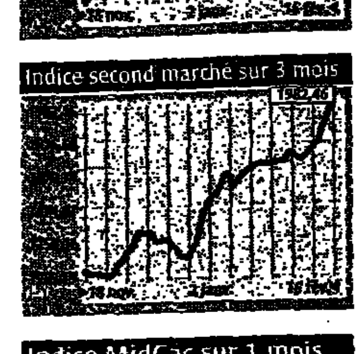
BAISSES, 12 h 30			
Cofidur CB	141	−4,73	−18,26
Boizel Chanoine#	195	−4,43	+5,40
Mecelec (Ly)	63	−4,40	+16,66
Le Nigen N.Ind.#	46	−4,16	−19,72
Cascades #	23	−3,76	−2,12

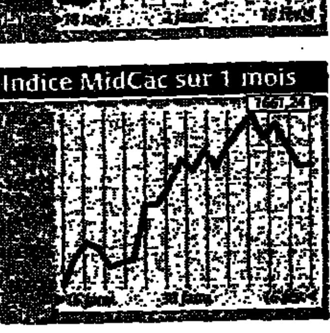


INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	16/02	13/02	Var. %
Ind. gén. SBF 120	2200,15	2177,76	+1,03
Ind. gén. SBF 250	2088	2068,29	+0,95
Ind. Second Marché	1982,46	1981,55	+0,05
Indice MidCac	1661,24	1660,68	+0,03
Valeurs indus.	2316,03	2286,22	+1,30
1 - Energie	2618,20	2578,88	+1,53
2 - Produits de base	1944,52	1917,29	+1,42
3 - Construction	1966,18	1928,92	+1,93
4 - Biens d'équip.	1721,33	1702,57	+1,10
5 - Automobile	2603,36	2583,76	+0,76
6 - Biens consom.	3881	3831,02	+1,30
7 - Indus. agro-alim.	1729,30	1705,44	+1,40
Services	2354,77	2337,78	+0,73
8 - Distribution	4395,52	4334,38	+1,42
9 - Autres services	1537,04	1533,05	+0,26
Sociétés financières	1638,73	1634,35	+0,27
10 - Immobilier	812,55	[illegible]	+0,94
11 - Services financ.	1722,09	1719,54	+0,15
12 - Sociétés invest.	1881,70	1873,04	+0,46







Séance étale à la Bourse de Tokyo

LA BOURSE de Tokyo a terminé la séance, mardi 17 février, sans grand changement. Le courant vendeur *qui avait affecté* les valeurs bancaires en début de journée s'est par la suite tari. La plupart des investisseurs sont restés sur la touche, dans l'attente des *propositions économiques* qui doivent être annoncées vendredi. L'indice Nikkei a gagné 15,19 points, soit 0,09 %, à 16 790,71 points.

La veille, alors que Wall Street chômait pour la célébration du President's Day, la Bourse de Londres terminait en hausse soutenue par de nouvelles spéculations sur des fusions dans les secteurs bancaire et de la grande distribution. L'indice Footsie a gagné 37,6 points à 5 619,9 points, soit un gain de 0,67 %. Jusqu'à quelques minutes de la fin de séance, l'indice principal de la Bourse de Londres se situait au-dessus de son record de clôture, établi le 6 février avec 5 629,7 points, mais il s'est replié en toute fin de séance. Outre-Rhin, la Bourse de Francfort a regagné 0,40 %, l'indice DAX terminant à 4 520,64 points dans un marché quelque peu anesthésié par la fermeture de Wall Street.

INDICES MONDIAUX

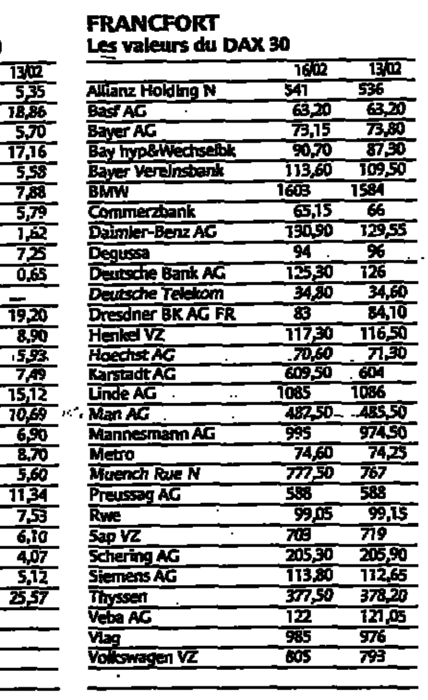
	Cours au 16/02	Cours au 13/02	Var. en %
Paris CAC 40	3221,80	3187,73	+1,06
New-York/DJ indus.	8370,10	8370,10	—
Tokyo/Nikkei	16775,50	16791	−0,09
Londres/FT100	5620,20	5582,38	+0,67
Francfort/Dax 30	4520,64	4502,48	+0,40
Frankfort/Commer.	1461,17	1453,20	+0,55
Bruxelles/Bel 20	3243,31	3243,31	—
Bruxelles/Général	2656,06	2652,84	+0,12
Milan/MIB 30	1239	1239	—
Amsterdam/Gé. Cbs	655,90	651,40	+0,69
Madrid/Ibex 35	708,71	710,04	−0,19
Stockholm/Affarsal	2382,66	2382,66	—
Londres FT30	3408,90	3274,20	+3,95
Hong Kong/Hang S.	10124,03	10274,68	−1,49
Singapour/Strait t	1481,55	1552,69	−4,80

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	16/02	13/02
Alcoa	76,87	76,87
Allied Signal	42,43	42,43
American Express	88,31	88,31
AT & T	63,25	63,25
Boeing Co	50,37	50,37
Caterpillar Inc.	53,50	53,50
Chevron Corp.	78	78
Coca-Cola Co	68,56	68,56
Disney Corp.	111,43	111,43
Du Pont Nemours&Co	61,75	61,75
Eastman Kodak Co	66,93	66,93
Exxon Corp.	63,12	63,12
Gén. Motors Corp.H	63,50	63,50
Gén. Electric Co	77,81	77,81
Goodyear T & Rubbe	68,31	68,31
Hewlett-Packard	61,93	61,93
IBM	102,68	102,68
Intl Paper	48,06	48,06
J.P. Morgan Co	112,50	112,50
Johnson & Johnson	69,25	69,25
Mc Donalds Corp.	53,06	53,06
Merck & Co.Inc.	117,68	117,68
Minnesota Mng.&Mfg	88,12	88,12
Philip Moris	41,87	41,87
Procter & Gamble C	84,68	84,68
Sears Roebuck & Co	54,18	54,18
Travelers	54,56	54,56
Union Carb.	47,18	47,18
Utd Technol	85,81	85,81
Wal-Mart Stores	44,18	44,18

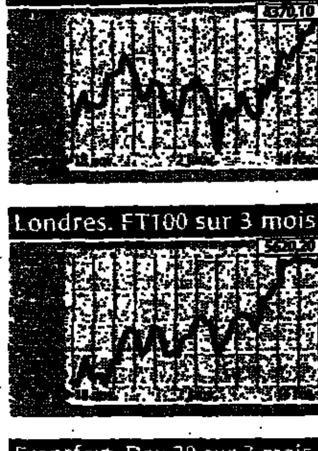
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	16/02	13/02
Allied Lyons	5,40	5,35
Barclays Bank	19,24	18,86
B.A.T. industries	5,69	5,70
British Aerospace	17,56	17,16
British Airways	5,61	5,58
British Petroleum	7,93	7,88
British Telecom	5,74	5,79
B.T.R.	1,62	1,62
Cadbury Schweppes	7,25	7,25
Eurotunnel	0,65	0,65
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	19,37	19,20
Granada Group Plc	8,82	8,90
Grand Metropolitan	5,93	5,93
Great Ic	7,50	7,49
H.S.B.C.	15,01	15,12
Impérial Chemical	10,88	10,69
Legal & Gen. Grp	7,06	6,90
Lloyds TSB	8,99	8,70
Marks and Spencer	5,71	5,60
National Westminst	11,74	11,34
Peninsular Orienta	7,58	7,53
Reuters	6,16	6,10
Shell Transport	4,14	4,07
Tate and Lyle	5,07	5,12
Zeneca	25,82	25,57



FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	16/02	13/02
Allianz Holding N	541	536
Basf AG	63,20	63,20
Bayer AG	73,15	73,80
Bay hyp&Wechselbk	90,70	87,30
Bayer Vereinsbank	113,60	109,50
BMW	1603	1584
Commerzbank	65,15	66
Daimler-Benz AG	130,90	129,55
Degussa	94	96
Deutsche Bank AG	125,30	126
Deutsche Telekom	34,80	34,60
Dresdner BK AG FR	83	84,10
Henkel VZ	117,30	116,50
Hoechst AG	70,60	71,30
Karstadt AG	609,50	604
Linde AG	1085	1086
Man AG	487,50	485,50
Mannesmann AG	995	974,50
Metro	74,60	74,25
Muench Rue N	777,50	767
Preussag AG	588	588
Rwe	99,05	99,15
Sap VZ	709	719
Schering AG	205,30	205,90
Siemens AG	113,80	112,65
Thyssen	377,50	378,20
Veba AG	122	121,05
Viag	985	976
Volkswagen VZ	805	793



Londres. FT100 sur 3 mois

Francfort. Dax 30 sur 3 mois

LES TAUX



Nette hausse du Matif

LE MARCHÉ obligataire français a ouvert en hausse, mardi 17 février. Dès les premières transactions, le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, gagnait 26 centièmes à 104,02. La veille, *le Matif avait terminé en légère hausse de 2 cen*tièmes à 103,76. Les transactions sont restées réduites – seuls 30 000 lots ont été échangés sur les échéances du Notionnel –, en l'absence du marché obligataire américain, fermé pour la célébration du President's Day. Les marchés obligataires européens restent bien orientés dans un contexte d'incertitude en Asie et de confiance dans la poursuite du mouvement de désinflation en Europe. *Dans ce contexte, la Banque de France* devrait laisser à 3,30 % le taux d'appel d'offres jeudi prochain lors de la réunion du Conseil de la politique monétaire, estiment généralement les analystes.

Notionnel 5,5 % première échéance, 1 an

103,76 — 17 fév. — 12 août — 16 fév.

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 16/02	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,39	5,02	5,55	1,70
Allemagne	3,30	4,99	5,54	1,80
Grande-Bretagne	7,31	5,94	NC	2,80
Italie	6,31	5,35	5,88	2,60
Japon	0,50	1,97	NC	0,50
Etats-Unis	5,50	5,48	5,85	3,30

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 16/02	Taux au 13/02	indice (base 100 fin 97)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	4,22	4,21	98,50
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	5	4,96	100,09
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	5,47	5,42	101,48
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	5,81	5,77	101,20
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	6,39	6,35	102,67
Obligations françaises	5,76	5,73	101,02
Fonds d'Etat à TME	−1,95	−1,96	98,28
Fonds d'Etat à TRE	−2,18	−2,15	98,86
Obligat. franc. à TME	−2,20	−2,08	99,14
Obligat. franc. à TRE	+0,07	+0,07	100,14

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,55 %)

	Achat 16/02	Vente 16/02	Achat 13/02	Vente 13/02
Jour le jour	3,3750	—	3,3750	—
1 mois	3,72	3,84	3,35	3,47
3 mois	3,44	3,52	3,45	3,55
6 mois	3,50	3,60	3,50	3,62
1 an	3,65	3,77	3,69	3,81
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,5176	—	3,5176	—
Pibor Francs 3 mois	3,5625	—	3,5625	—
Pibor Francs 6 mois	3,6328	—	3,6367	—
Pibor Francs 9 mois	3,7188	—	3,7227	—
Pibor Francs 12 mois	3,8125	—	3,8125	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,3750	—	4,3750	—
Pibor Ecu 6 mois	4,3750	—	4,3802	—
Pibor Ecu 12 mois	4,3802	—	4,3854	—

MATIF

Échéances 16/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 5,5 %					
Mars 98	39218	103,76	103,86	103,66	103,68
Juin 98	200	103,20	103,26	103,06	103,06
Sept. 98	2	102,82	102,82	102,82	102,82
PIBOR 3 MOIS					
Mars 98	9428	96,42	96,43	96,42	96,42
Juin 98	5140	96,33	96,33	96,31	96,31
Sept. 98	1128	96,19	96,20	96,19	96,19
Déc. 98	802	96,04	96,05	96,03	96,03
ÉCU LONG TERME					
Mars 98	4768	102,96	103,04	102,96	103,04

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 16/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Février 98	5833	3257	3238	3186	3190
Mars 98	542	3243	3245,50	3197	3198,50
Avril 98	1	3202,50	3202,50	3202,50	3202,50
Juin 98	—	—	—	—	—

LES MONNAIES

US/F ↘ 6,0969 | US/DM ↘ 1,8156 | US/Y ↗ 126,0500 | DM/F ↘ 3,3518 | £/F ↘ 10,0030

Repli du dollar

LE DOLLAR cédait du terrain, mardi 17 février, face au franc et au deutschemark. Dès les premières transactions interbancaires, le billet vert s'échangeait à 6,0870 francs et 1,8161 deutschemark contre respectivement 6,0966 francs et 1,8190 deutschemark lundi dans les derniers échanges entre banques.

La tendance était identique à Tokyo où, quelques heures plus tôt, la devise américaine se traitait à 125,59/64 yens contre 126,20/25 yens la veille. Le groupe d'études du Parti libéral démocrate japonais a proposé de rendre permanente une réduction d'impôt ponctuelle de l'exercice 1997-1998 et de reporter de trois ans l'objectif de cesser de financer les déficits par des émissions d'emprunts d'ici l'exercice 2003-2004. Les étrangers ont vendu du dollar à cette annonce et les opérateurs interbancaires ont suivi mais sans aller trop loin.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 16/02	% 13/02	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	335,1800	−0,01	322	346
Ecu	6,6230	+0,07	—	—
Etats-Unis (1 usd)	6,0969	−0,34	5,7800	6,3800
Belgique (100 F)	16,2410	−0,01	15,6300	16,7300
Pays-Bas (100 fl)	297,3700	−0,01	—	—
Italie (1000 lir.)	3,3975	+0,06	3,1200	3,6200
Danemark (100 krd)	87,9600	−0,01	82	92
Irlande (1 iep)	8,3540	−0,26	7,9300	8,7700
Gde-Bretagne (1 L)	10,0030	−0,03	9,5600	10,4100
Grèce (100 drach.)	2,1250	+0,07	1,9000	2,4000
Suède (100 krs)	75,2100	−0,20	69	79
Suisse (100 F)	417,3100	+0,04	404	428
Norvège (100 k)	80,5400	−0,09	75	84
Autriche (100 sch)	47,6360	[illegible]	46,1500	49,2500
Espagne (100 pes.)	3,9555	+0,03	3,6400	4,2400
Portugal (100 esc.	3,2750	[illegible]	2,9000	3,6000
Canada 1 dollar ca	4,2225	−0,75	3,9200	4,5200
Japon (100 yens)	4,8342	−0,98	4,6500	5
Finlande (mark)	110,5100	+0,03	104	115

PARITÉS DU DOLLAR	17/02	16/02	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,8156	1,8176	−0,11
TOKYO : USD/Yens	126,0500	125,1400	+0,72

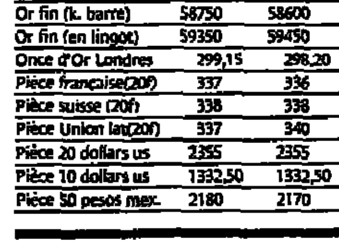
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	6,1087	6,1077	6,0868	[illegible]
Yen (100)	4,8459	4,8397	4,8833	[illegible]
Deutschemark	3,3520	3,3515	3,3519	[illegible]
Franc Suisse	4,1755	4,1708	4,1701	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,3974	3,3959	3,3965	[illegible]
Livre sterling	10,0045	9,9968	9,9703	[illegible]
Peseta (100)	3,9563	3,9549	3,9564	[illegible]
Franc Belge (100)	16,271	16,228	16,247	16,227

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,45	3,50	3,56
Eurodollar	5,56	5,56	5,56
Eurolivre	7,46	7,47	7,39
Eurodeutschemark	3,43	3,47	3,50

L'OR



	cours 16/02	cours 13/02
Or fin (k. barre)	58750	58600
Or fin (en lingot)	59350	59450
Once d'Or Londres	299,15	298,20
Pièce française(20f)	337	336
Pièce suisse (20f)	338	338
Pièce Union lat(20f)	337	340
Pièce 20 dollars us	2355	2355
Pièce 10 dollars us	1332,50	1332,50
Pièce 50 pesos mex.	2180	2170

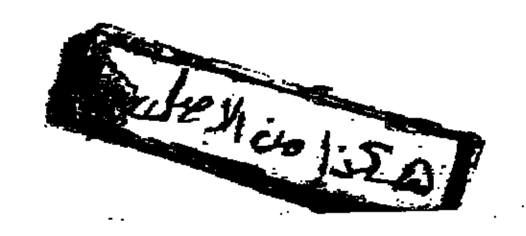
LE PÉTROLE

En dollars	cours 17/02	cours 16/02
Brent (Londres)	—	14,48
WTI (New York)	16,12	16,03
Light Sweet Crude	16	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	17/02	16/02
Dow-Jones comptant	132,56	[illegible]
Dow-Jones à terme	145,48	145,48
CRB	231,62	231,62
MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	1676,75	1663,50
Cuivre à 3 mois	1697	1682,50
Aluminium comptant	1493,50	1481,50
Aluminium à 3 mois	1502,50	1492
Plomb comptant	507,50	502,75
Plomb à 3 mois	527	521,50
Etain comptant	5182,50	5162,50
Etain à 3 mois	5202,50	5185
Zinc comptant	1055,25	[illegible]
Zinc à 3 mois	1082	[illegible]
Nickel comptant	5572,50	[illegible]
Nickel à 3 mois	5702,50	[illegible]

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	708	[illegible]
Platine à terme	—	[illegible]
Palladium	—	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	329,50	[illegible]
Maïs (Chicago)	270,25	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	679	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	189,70	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	74,60	75
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1505	[illegible]
Café (Londres)	1757	1795
Sucre blanc (Paris)	—	[illegible]
OLÉAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	—	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	95,80	[illegible]



RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 17 FÉVRIER

Liquidation : 20 février
Taux de report : 3,38
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 PARIS +1,08 %
CAC 40 : 3259,80

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	970	[illegible]	—	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	925	[illegible]	—	[illegible]
Renault (T.P.)	1965	[illegible]	+ 0,25	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	2490	2500	+ 0,40	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1300	1300	—	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	989	[illegible]	—	[illegible]
Accor	1273	[illegible]	+ 2,27	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	327	327,10	+ 0,03	[illegible]
Air Liquide	940	[illegible]	+ 0,74	[illegible]
Alcatel Alsthom	761	[illegible]	+ 1,57	[illegible]
Atos CA	900	[illegible]	+ 1,77	[illegible]
Axa	535	[illegible]	+ 2,80	[illegible]
Bail Investis.	834	[illegible]	− 0,11	[illegible]
Bazar Hot. Ville	643	[illegible]	− 2,17	[illegible]
Bertrand Faure	405	[illegible]	+ 0,74	[illegible]
BIC	420,70	[illegible]	+ 3,16	[illegible]
BIS	504	[illegible]	—	[illegible]
B.N.P.	327	[illegible]	+ 2,75	[illegible]
Bollore Techno.	845	[illegible]	− 0,23	[illegible]
Bongrain	2735	[illegible]	− 0,91	[illegible]
Bouygues	810	807	− 0,37	[illegible]
Bouygues Offs.	229,50	[illegible]	− 0,21	[illegible]
Bull#	59	[illegible]	+ 1,52	[illegible]
Canal +	1183	[illegible]	+ 0,59	[illegible]
Cap Gemini	621	[illegible]	− 0,16	[illegible]
Carbone Lorraine	1844	[illegible]	+ 0,05	[illegible]
Carrefour	3455	[illegible]	+ 1,01	[illegible]
Casino Guichard	368	[illegible]	—	[illegible]
Ciments Francais	293	[illegible]	—	[illegible]
Cipe France (Ly) #	192,90	[illegible]	+ 0,93	[illegible]
Clarins	535	[illegible]	− 0,18	[illegible]
Club Mediterranee	428	[illegible]	+ 0,88	[illegible]
Coflexip	620	[illegible]	− 0,32	[illegible]
Colas	1018	[illegible]	− 0,49	[illegible]
Comptoir Entrep.	14,40	[illegible]	− 2,77	[illegible]
Comptoirs Mod.	2914	[illegible]	+ 0,20	[illegible]
CPR	474,80	[illegible]	− 1,95	[illegible]
Cred.Fon.France	95	[illegible]	− 0,10	[illegible]
Credit Lyonnais CI	355,70	357	+ 0,36	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	200	197	− 1,50	[illegible]
Damart	3880	[illegible]	− 3,09	[illegible]
Danone	1174	1179	+ 0,42	[illegible]
Dassault-Aviation	1334	1334	—	[illegible]
Dassault Electro	620	[illegible]	+ 1,29	[illegible]
Dassault Systemes	205	[illegible]	+ 0,24	[illegible]
De Dietrich	302	[illegible]	—	[illegible]
Deveaux(Ly)#	820	[illegible]	+ 1,09	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	50,75	[illegible]	− 1,47	[illegible]
Dexia France	749	[illegible]	+ 0,13	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	148,50	[illegible]	+ 0,33	[illegible]
Dynaction	163,90	[illegible]	− 1,15	[illegible]
Eaux (Gle des)	929	[illegible]	− 0,43	[illegible]
Eiffage	305	310	+ 1,63	[illegible]
Elf Aquitaine	657	[illegible]	− 0,30	[illegible]
Eramet	257,50	[illegible]	− 1,51	[illegible]
Eridania Beghin	1079	[illegible]	+ 0,46	[illegible]
Essilor Intl	1928	[illegible]	− 0,41	[illegible]
Essilor Intl.ADP	1730	[illegible]	+ 1,67	[illegible]
Esso	501	501	—	[illegible]
Eurafrance	2590	[illegible]	− 0,77	[illegible]
Euro Disney	9,05	[illegible]	− 0,55	[illegible]
Europe 1	1300	[illegible]	+ 1,92	[illegible]
Eurotunnel	6,55	[illegible]	+ 3,05	[illegible]
Fimalac SA	601	[illegible]	+ 1,33	[illegible]
Finextel	108,50	[illegible]	+ 0,46	[illegible]
Fives-Lille	367	[illegible]	− 1,90	[illegible]
France Telecom	294,80	[illegible]	+ 0,50	[illegible]
Fromageries Bel	4535	[illegible]	− 0,11	[illegible]
Galeries Lafayette	3710	[illegible]	− 0,24	[illegible]
GAN ex.dt sous.	150,50	[illegible]	− 0,06	[illegible]
Gascogne (B)	517	521	+ 0,77	[illegible]
Gaumont #	443	[illegible]	− 1,80	[illegible]
Gaz et Eaux	2420	2405	− 0,61	[illegible]
Geophysique	599	[illegible]	+ 1	[illegible]
G.F.C.	555	[illegible]	—	[illegible]
GrandVision	217	[illegible]	− 0,04	[illegible]
Groupe Andre S.A.	659	655	− 0,60	[illegible]
Groupe GTM	424,90	[illegible]	− 1,95	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	141	140	− 0,70	[illegible]
Guilbert	934	[illegible]	− 0,21	[illegible]
Guyenne Gascogne	1972	1971	− 0,05	[illegible]
Hachette Fil.Med.	1368	[illegible]	− 0,21	[illegible]
Havas	438,30	[illegible]	− 0,15	[illegible]
Havas Advertising	845	[illegible]	+ 0,11	[illegible]
Klepierre	900	[illegible]		
Labinal	1629	[illegible]		
Lafarge	415,70	[illegible]		
Lagardere	213,70	[illegible]		
Lapeyre	362,40	[illegible]		
Lebon	280,10	[illegible]		
Legrand	1290	[illegible]		
Legrand ADP	844	[illegible]		
Legris indust.	237,50	[illegible]		
Locindus	810	[illegible]		

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
Volvo (act.B) #	164	171	+ 4,26	2,25
Western Deep #	128,50	127,70	− 0,62	3,72
Yamanouchi #	147,70	148,20	+ 0,33	0,39
Zambia Copper	14,20	13,95	− 1,76	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MARDI 17 FÉVRIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	—	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	107,02	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	—	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	122,35	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	[illegible]	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	103,85	[illegible]
CFF 10,25%90-01 CB#	115,65	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	109,76	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	126,65	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	117,67	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	104,69	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	108,10	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	119,47	7,469
Finansder 9%91-06#	127	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	114,31	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	107,21	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	—	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	101,97	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,95	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	105,21	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	—	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	102,60	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	112,66	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	101	[illegible]
OAT 10% 90-01 ecu	—	[illegible]
OAT 7,5%7/86-01 CA#	110,03	[illegible]
OAT 8,5% 91-02 ecu	114	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	117,22	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	139,46	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	141,93	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94 CA	106,35	[illegible]
Suez Lyon.Eaux 90	967	[illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	380	380
Fiat Ord.	20	20,35
Gold Fields South	71	71
Kubota Corp.	20,90	20,90
Montedison act.ep.	9,60	9,60

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Sucr.Pithiviers	3325	3300
Tanneries Fce (Ny) ●	268	268
Teleflex L. Dupont	88	91
Union Gle Nord(Li) ●	285	285

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MARDI 17 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	46,25	47,50
AFE #	654	657
Aigle #	386	390
Albert S.A (Ns) ●	163	163
Altran Techno. #	2459	[illegible]
Arkopharma#	349	[illegible]
Montaignes P.Gest.	2100	2104
Assystem #	205,10	207,40
Bque Picardie (Li) ●	830	830
Bque Tarneaud(B)#	365	365,10
Bque Vernes ●	156	156
Beneteau CB#	1710	[illegible]
B I M P	114,10	[illegible]
Boiron#(Ly)	423	421,90
Boisset (Ly) #	340	[illegible]
But S.A.	282	[illegible]
Cardif SA ●	980	[illegible]
C.E.E #	88	[illegible]
CFPI #	450	[illegible]
Change Bourse (M)	234	[illegible]
CNIM CA#	190	[illegible]
Codetour #	380	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET	312,80	[illegible]
Conflandey #	280	[illegible]
C.A. Hte Normandie	336	[illegible]
C.A. Paris IDF	850	[illegible]
C.A.Ile & Vilaine	295	[illegible]
C.A.Loire Atl.Ns #	291,50	[illegible]
C.A.Pas de Calais	555	[illegible]
C.A.du Nord#(Li)	517	[illegible]
C.A. Oise CCI	322	[illegible]
C.A. Somme CCI	335,50	[illegible]
C.A.Toulouse (B)	427,80	[illegible]
Devanlay	615	[illegible]
Devernois (Ly)	585	[illegible]
Ducros Serv.Rapide	29,15	[illegible]
Emin-Leydier (Ly)#	372	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)	466	[illegible]
Expand s.a.	803	[illegible]
Factorem	638	[illegible]
Faiveley #	230	[illegible]
Finacor	70	[illegible]
Fininfo	735	[illegible]
Assur.Bq.Populaire	660	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MARDI 17 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	34,70	36
Belvedere	819	815
BVRP	240	241
Coil	139,10	145
Electronique D2	390	390
FDM Pharma n.	135	134,70
Genset	448,90	458
Guyanor action B	13,05	12,58
High Co.	191	190
Infonie	84,50	85
Joliez-Regol	79	78,50
Mille Amis	35	35
Naturex ●	73	73
Olitec	849	849
Picogiga	185	180
Proxidis	19,70	29,80
R21 Santé	415	420
Stelax ●	6,65	6,85

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MARDI 17 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ●	850	850
Générale Occidentale ●	160	160
Sté lecteurs du Monde ●	120	159,70
Via Crédit (Banque) ●	25,30	25,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ● cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 16 février

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden		94170,78
Oblig. tres caté.		287,12
CDC-GESTION		

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Oblitys D	654,11	644,44
Plénitude D PEA	227,50	221,95
Poste Gestion C	15140,56	15140,56
Revenus Trimestr. D	5264,96	5212,83
Solstice D	2383,25	2327,31
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	38633,07	38633,07
Actimonétaire D	30607,48	30607,48
Cadence 1 D	1071,72	1061,11
Cadence 2 D	1060,14	1049,64
Cadence 3 D	1062,44	1051,92

SYMBOLES
○ cours du jour; ● cours précédent.

LE MONDE / MERCREDI 18 FÉVRIER 1998

NAGANO L'Allemande Katja Seizinger a conquis un deuxième titre olympique, mardi 17 février, aux Jeux de Nagano en s'imposant dans le combiné après avoir gagné la descente, lundi. ● LE SAUT À SKIS par équipes a vu *la victoire des Japonais* Takanobu Okabe, Hiroya Saito, Masahiko Harada et Kazuyoshi Funaki devant un public conquis. ● LE MAUVAIS TEMPS *a une*



nouvelle fois perturbé les épreuves : le biathlon 10 kilomètres messieurs a été interrompu et reporté à mercredi. ● EN DANSE, Pasha Gritchouk et Evgeni Platov sont devenus les premiers athlètes à gagner *deux* titres olympiques. Les Russes devancent leurs compatriotes Anjelika Krylova et Oleg Ovsiannikov et les Français *Marina Anissina* et Gwendal Peizerat.

Le grand tremplin permet aux Japonais de réveiller l'orgueil national

Saut à skis (K 120 par équipe). Les quatre sauteurs nippons se sont imposés dans la neige et le vent. Des conditions météorologiques extrêmes ont rendu leur quête olympique incertaine jusqu'au dernier envol

HAKUBA
de notre envoyé spécial

La journée s'annonçait capricieuse. Un vent mauvais, de la neige en tempête et, *dans le ciel*, un mélange peu engageant de gris et de blanc. Mais que pèsent ces *quelques détails du temps* lorsque l'histoire olympique doit s'écrire sous vos yeux, au sommet d'un *tremplin de saut à skis ? Trois fois* rien. Une simple anecdote. Mardi 17 février 1998, le Japon a fait la *route vers Hakuba sans même oser* pester contre la trahison de cette météo.

Un événement d'importance l'attendait en fin de matinée : le concours par équipes au grand tremplin, celui du K 120. Avec peut-être, au bout de la journée, la centième médaille d'or du pays dans la longue histoire des Jeux olympiques.

CENTENAIRE

Le hasard avait bien fait les choses en choisissant pour célébrer ce centenaire de l'épreuve du saut à skis, discipline fétiche d'un pays que la témérité a toujours su émouvoir. Le Japon allait l'emporter, la raison voulait bien le jurer. Ses quatre sauteurs ne pouvaient pas flancher. Pas même le plus fragile du groupe, Masahiko Harada, triste briseur de rêve des Jeux de Lillehammer, en 1994, lorsque son dernier saut indigne avait empêché le pays de gagner l'or de ce même concours.

Aux premières heures du jour, la menace du vent fait longtemps craindre le pire. L'épreuve aura-t-elle lieu ? Le jury hésite un peu, il retarde son début d'une bonne demi-heure. Mais la présence en rangs serrés d'un public dont l'impatience supporterait mal de rebrousser chemin, l'incite à l'imprudence. Peu importe le temps, le concours sera ouvert. Et tant pis pour les moins audacieux, ceux dont les jambes flageolent à l'idée de prendre leur élan au sommet d'un tremplin écrasé de brouillard.

Surprise au premier saut : les *seigneurs de la discipline se perdent* en chemin. Kazuyoshi Funaki, élevé au rang de héros national de*puis sa victoire, deux jours plus tôt*, dans l'épreuve individuelle, retombe mollement : 118,50 mètres. *Masahiko Harada, parti au plus* mauvais moment, se laisse maltraiter par la bourrasque. Le public retient son souffle, comme s'il cherchait à l'aider par son silence à se sortir du piège. Mais son effort est inutile : 79,50 mètres.

L'OMBRE DE L'ÉCHEC

Quatre ans après les Jeux olympiques de Lillehammer, l'ombre de l'échec vient encore de retrouver sa trace. Ce sauteur au sourire d'adolescent timide serait-il donc *maudit ? Le Japon le pense tout* bas. Mais ses rivaux, eux, ne se privent pas de le crier tout haut. Et lui-même en vient à douter. *« Je me suis dit ça y est, ça recommence comme à Lillehammer*, avouera-t-il plus tard. *Je ne pouvais pas le croire. Alors, j'ai essayé de me rassurer en me disant que les conditions du saut étaient vraiment épouvantables. On ne voyait même pas le bout du tremplin. »*

Le public a du mal à contenir une grimace et un regard d'angoisse. A tort, *sans doute*. Takanobu Okabe et Hiroya Saito, les deux autres sauteurs de l'équipe nationale, *profitent de la journée pour* se défaire prestement de leur anonymat. Le premier retombe à 121,50 *mètres. Le second fait mieux* encore : 130 mètres. Assez pour sauver l'essentiel et conserver au pays ses illusions de triomphe. Le Japon a glissé vers la quatrième place. Un *simple retard*, rien de plus.

L'humeur changeante du ciel retarde *encore* le début du second saut. Mais plus personne, alors, ne veut y prêter la moindre attention. Et *surtout* pas les quatre Japonais. Ils profitent de l'instant pour échanger leurs impressions. Les deux moins fortunés se servent à pleines mains de la confiance qui habite les deux autres. Et tous se promettent mutuellement le meilleur, sans même vouloir penser au pire.

Le mélange des genres ne tarde pas à se révéler gagnant. Parti le premier, Takanobu Okabe profite d'une rafale pour s'offrir le record du tremplin : 137 mètres. Masahiko Harada, le troisième Japonais, déniche au fond de lui-même la clé de ses tourments. *D'habitude* si frêle, il se donne pour une fois l'allure d'un vainqueur. Résultat : 137 mètres. *« Le saut le plus important de toute mon existence »*, avouera-t-il plus tard dans un long sanglot, trop ému pour enchaîner trois mots.

PAGE D'HISTOIRE

Il reste à Kazuyoshi Funaki la tâche d'achever cette œuvre collective. *Quatre ans plus tôt*, Masahiko Harada en avait été tristement incapable. Mais ce Japonais-là n'est pas de ces sauteurs que l'ombre du triomphe effraye au point d'en étouffer les muscles. Ses équipiers le savent. *« Je voulais qu'il montre à tout le monde, au public comme aux autres concurrents, qu'il est bien le meilleur de la planète »*, racontera Masahiko Harada. *« Ceux qui connaissent Funaki savaient qu'il ne flancherait pas. Et je suis de ceux-là »*, dira Takanobu Okabe. Il expliquera plus tard avoir été paniqué par l'enjeu, mais Kazuyoshi Funaki assure l'essentiel, un saut à 125 mètres.

Le Japon est champion olympique, l'Allemagne deuxième et l'Autriche médaillée de bronze. La centième médaille d'or, tout juste décrochée mais déjà éternelle. Une page de l'histoire, écrite d'une main souvent tremblante, sous un ciel mal luné et d'une humeur chagrine. Mais qui songera à s'en plaindre lorsque le reste, tout le reste, avait été d'une telle élégance.

Alain Mercier

Le public d'Hakuba aux pieds des hommes volants

HAKUBA
de notre envoyé spécial

Malgré la neige qui de nouveau s'est décidée à tomber, malgré le vent, malgré le froid, ils sont venus. Des milliers de Japonais ont fait le déplacement, mardi 17 février, pour venir au pied de la montagne regarder les hommes volants se poser. Des enfants des écoles en rangs serrés, des touristes dans leurs tenues de ski, des amateurs simplement couverts, occupent les gradins qui bordent la piste de réception.

A 6 heures du matin, des trains et des cars les ont acheminés jusqu'à la station d'Hakuba située à une quarantaine de kilomètres de Nagano. Ensuite, en longues files disciplinées, ils ont cheminé sur les voies tracés dans le village pour gagner les portillons d'entrée. Les longues attentes, les contrôles minutieux des services de sécurité, les nouvelles stations debout pour attendre l'autorisation de gagner sa rangée, rien ne rebute ces passionnés.

Dimanche 15 février, ils étaient près de 60 000, selon les statistiques officielles, pour applaudir Kazuyoshi Funaki lors de son vol vers le titre majeur au tremplin de 120 mètres (K 120). Le mardi précédent, le fils de l'empereur tenait compagnie aux dizaines de milliers de spectateurs présents au pied du tremplin de 90 mètres (K 90), situé un peu plus loin, venus soutenir le même prodige de vingt-deux ans dans sa conquête de l'argent olympique. Les épreuves de saut à skis font sans doute partie des manifestations les plus prisées par le public local. Même si ce sport demeure encore faiblement pratiqué au Japon, certains évoquent le chiffre de 700 adeptes réguliers, il jouit maintenant d'un réel engouement. La médaille d'or de Yukio Kasaya au tremplin de 70 mètres, lors des Jeux de Sapporo en 1972, a aidé cette discipline à apparaître. Même si les rendez-vous olympiques suivants n'ont pas été favorables aux concurrents nationaux, ajoutés à la coupe du monde ils ont aidé Masahiko Harada ou Kazuyoshi Funaki à se faire connaître.

Pour admirer ces champions, les amateurs ne lésinent ni sur le temps ni sur les frais. Ils viennent de Tokyo pour la journée en train rapide, même si le voyage coûte près de 1 500 francs, ils ne discutent pas le prix d'une place, debout sous la neige, qui atteint 18 000 yens (environ 900 francs). Pour agiter des petits drapeaux nationaux, pour crier avec les autres lors de l'envol de ces hommes-oiseaux, des Japonais n'hésitent pas à entamer leur capital de jours de vacances, dentrée pourtant très rare dans ce pays.

Ils viennent, ils chantent et les médailles tombent. Le raccourci est un peu simpliste et par trop caricatural. Car ce public nippon, qui avait semblé réservé lors de la cérémonie d'ouverture, aime manifester sa joie dans les enceintes olympiques. Pas plus chauvin que d'autres peuples, voire moins lorsqu'ils soutiennent Philippe Candeloro ou l'équipe de hockey sur glace du Canada, les spectateurs japonais participent à la fête des Jeux.

Les pentes où ont lieu les épreuves du combiné dames de ski alpin les attirent certes moins que les patinoires ou les bordures de tremplin de saut, mais certains répondent quand même présent. Ils applaudissent des skieuses allemandes, comme ils ont fêté Jean-Luc Crétier, dimanche 15 février, lors de la cérémonie traditionnelle des vainqueurs. Ils sont heureux d'être là, eux aussi.

Au Central Square de Nagano, l'espace implanté en plein centre-ville où a lieu chaque soir la remise des médailles, ils étaient 15 000. Ils regardaient l'espèce de grand promenoir destiné aux vainqueurs. Ils observaient ce skieur venu des Alpes françaises, cette région qui les fait rêver au point de surnommer la préfecture de Nagano les « Alpes japonaises ». Ils souriaient en signe de sympathie à ce champion inattendu qui essuyait de la main une petite larme d'émotion.

Serge Bolloch

Katja Seizinger joue les championnes polyvalentes

Ski alpin (combiné dames). Avec Martina Ertl et Hilde Gerg, l'Allemagne réalise un triplé qui parachève cette saison sa domination sur le ski féminin

HAKUBA
de notre envoyé spécial

Ce *n'est que justice*. Trois Allemandes – dans l'ordre, Katja Seizinger, Martina Ertl et Hilde Gerg – aux trois premières places du combiné olympique : c'est un tiercé d'une implacable logique. Il traduit, en médailles sonnantes et trébuchantes, l'éclatante domination du ski allemand *féminin depuis le* début de saison. Et il récompense l'équipe qui, collectivement, joue le mieux la carte de la polyvalence.

Que le combiné (slalom et descente) soit l'épreuve la plus controversée et la moins disputée du ski ne doit pas faire oublier la *qualité de cette performance* et sa résonance historique. Les triplés d'une même nation sont suffisam*ment rares en ski alpin* (*celui-là est* le quatrième depuis 1924) pour mettre en exergue l'épatante prestation de Katja Seizinger et de ses dauphines.

La polyvalence, dans le ski féminin allemand, est un état d'esprit. Elle traduit la volonté affichée par un chef d'équipe exigeant, Wolgang Maier, d'exposer ses championnes à toutes les situations d'un sport, à l'origine complet et que l'évolution actuelle tend à découper en quatre spécialités plus ou moins étanches : slalom, slalom géant, super-G et descente. *Le raisonnement de Maier* tient dans ce dicton bien connu : *« Qui peut le plus, peut le moins »*. *Se confronter* à tous les types de virages, de pentes, de neiges, ou de tracés, ne peut qu'être bénéfique *au* perfectionnement du savoir-faire et de la technique. Etre capable de s'adapter à toutes les situations et pouvoir trouver le geste juste demande un long apprentissage. Apprentissage qui se fait étape par étape.

A son arrivée dans le circuit de Coupe du monde en 1989, Katja Seizinger se contentait de courir les épreuves de vitesse, descente ou super-G. Après s'être imposée *dans ce secteur de glisse, elle a pu* passer d'abord au slalom géant. Et un peu plus tard au slalom. D'autres, comme Pernilla Wiberg ou Florence Masnada, ont fait le parcours inverse. Slalomeuses de tempérament et de formation, elles se sont mises ensuite à la vitesse, avec la réussite que l'on sait.

> Se confronter à tous les types de virages, de pentes, de neiges, ou de tracés ne peut qu'être bénéfique au perfectionnement du savoir-faire et de la technique

Il est amusant de constater que ces jeunes femmes, skieuses complètes et expérimentées, ont profité de leur bagage technique supérieur à la moyenne, pour prendre les trois premières places *de la descente, lundi 16 février. Du* fait des conditions météos et des impératifs de programmation, les *skieuses n'avaient pu faire* que deux essais avant la course. Il leur avait été difficile de procéder à temps à tous les réglages nécessaires. Le métier des polyvalentes a joué à plein. Preuves *a contrario* des limites de la spécialisation à outrance *et des ouvertures* potentielles qu'offre la polyvalence.

Les collègues étrangers de Wolgang Maeir, *Wolgang Grassl* et Stephan Kurz (les entraîneurs de Katja Seizinger, Martina Ertl et Hilde Gerg) doivent sûrement méditer sur l'efficacité et la domination des Allemandes. Et de plus en plus *rares doivent être ceux qui* estiment encore qu'en demandant à « ses » filles de se coltiner les *quatre disciplines* du ski alpin, ils mènent un combat d'arrière-garde.

La *joie* sincère et expressive avec laquelle Katja Seizinger a accueilli cette nouvelle victoire – il s'agit là de son troisième titre olympique – *signifie bien, s'il en était besoin*, la valeur sportive que la championne allemande lui attribue. Cette athlète au physique longiligne et affûtée sait le travail qui se cache derrière l'éclat de sa deuxième médaille d'or japonaise. Elle sait l'exigence et la persévérance qu'il faut mettre dans sa préparation *physique, technique et psychologique* pour faire face à tous les cas de figure.

Sous le soleil, Katja Seizinger a su parfaitement interpréter les courbes longues et les délicats ap*puis de la descente de lundi* (première épreuve du combiné) ; sous les flocons de neige, elle a su trouver le meilleur chemin et la bonne cadence dans le slalom de ce matin. La marque d'une très grande skieuse. *L'une des plus grandes de* l'histoire.

Gilles Chappaz



RUBEN SPRICH / REUTERS / MAXPPP

Sous les flocons, Katja Seizinger a su trouver la bonne cadence dans slalom du combiné

Le bronze téléguidé des danseurs français

Patinage artistique. Des manœuvres en coulisses ont aidé les talentueux Marina Anissina et Gwendal Peizerat

NAGANO
de notre envoyée spéciale

En début d'après-midi à Nagano, lundi 16 février, un singulier communiqué de la délégation olympique française parvenait au bureau de l'Agence France-Presse (AFP). Il conviait, le soir même, à la célébration de la médaille de bronze des danseurs sur glace français Marina Anissina et Gwendal Peizerat. Mais comment la breloque pendait-elle déjà au cou du couple lyonnais avant même qu'ils n'aient patiné leur programme libre prévu vers 22 heures ? Simple : la danse sur glace est une science exacte.

On y est quasiment classé d'avance, à l'ancienneté, et surtout grâce à l'influence de sa fédération nationale au sein de la fédération internationale (ISU). La Fédération française des sports de glace (FFSG), ne s'est donc pas privée d'annoncer à la cantonade le futur *excellent résultat* de son couple.

Pourquoi pas, puisque la victoire des Russes Pasha Gritchouk et Evgueni Platov – déjà sacrés à Lillehammer en 1994 et qui ont tout gagné depuis – était écrite ; et puisque le deuxième prix revenait de droit à leurs compatriotes et rivaux Angelica Krilova et Oleg Ovsiannikov ?

« Beaucoup disent que le podium était joué d'avance. Dans quel état d'esprit patine-t-on quand on connaît déjà sa place ? », a demandé un journaliste à Gwendal Peizerat après la compétition. *« Il faut arrêter de dire ça*, a faiblement protesté le Français, occupé à capturer dans une mini-caméra vidéo quelques *souvenirs de son heure de gloire. On aurait pu être battus. »* Comment ? Pour ne fâcher personne, les juges ont adressé aux Canadiens Shae-Lynn Bourne et Victor Kraatz (4[e]) un fourbe signe de connivence. Après les avoir coincés d'entrée sur les danses imposées, ils ont mieux noté leur programme libre, pourtant plus lent et moins recherché techniquement que celui présenté par Anissina-Peizerat.

DONNER LE CHANGE

« Ne croyez-vous pas que les Canadiens auraient dû avoir aussi une médaille de bronze ? », a insisté un autre journaliste. A Peizerat, prêt à se lancer dans une analyse comparative des performances, Didier Gailhaguet, directeur de l'équipe de France de patinage, qui le « cornaquait » en salle de presse, a lancé tout haut : *« Ne te laisse pas embarquer là-dedans. »* Le patineur a obtempéré.

Poussés sans vergogne par leur puissante fédération, Bourne-Kraatz devançaient régulièrement les danseurs français depuis deux saisons. Pour mettre la main sur « sa » médaille olympique, la FFSG a cédé à la duplicité ambiante. En choisissant *entre ses propres compétiteurs*, elle a désigné aux juges ceux qui devaient monter sur le podium. Si bien que Sophie Moniotte et Pascal Lavanchy – vice-champions du monde 1994, 3[es] Européens et 4[es] mondiaux en 1997 – ont dégringolé à la 11[e] place (*Le Monde* du 17 février). *« En vouloir à Marina et Gwendal serait ridicule*, a dit Pascal Lavanchy après coup. *Ils ont travaillé et ils sont bons. Le rôle de la fédération est d'essayer de mettre des patineurs sur un podium. Mais de là à nous descendre comme ça a été fait… »* Son entraîneur, Danièle Marotel, pourtant sobre et discrète, a filé vers les vestiaires, un sanglot dans la gorge. Incapable de donner le change une minute de plus. La limpide performance de ses élèves, libérés par leur décision de rompre définitivement avec le milieu du patinage, lui a sans doute donné encore plus de regrets.

« On voulait faire notre programme à l'envers, dit Sophie, *dos aux juges, juste pour le public. »* Au dernier moment, les années passées dans le carcan de la danse sur glace les en ont empêchés. Les manœuvres de la FFSG lui ont apporté une médaille de plus. Mais elles sèment un doute fâcheux sur la vraie valeur d'un couple de danseurs suffisamment doué pour s'imposer à la régulière.

Dommage, car l'histoire de Marina Anissina et Gwendal Peizerat était presque parfaite. Celle d'une danseuse russe promise à la gloire – deux fois championne du monde junior (1990, 1992) – que son premier partenaire a abandonnée pour patiner avec une autre qui deviendra son épouse. Celle d'une jeune fille née sur la glace – son père, ancien joueur de hockey sur glace, est le coach du Spartak Moscou, sa mère s'est classée 6[e] en couples aux Jeux olympiques de Sapporo en 1972 – prête à s'exiler pour aller au bout de sa passion.

Elle avait fait sa demande par courrier à Victor Kratz et à Peizerat. Seul le fils du secrétaire général de la FFSG, l'étudiant à Sup de Co Lyon au physique de prince charmant, a daigné répondre. Vice-champion du monde junior en 1991 avec une autre partenaire, Gwendal Peizerat, l'ex-rival lui a offert son bras en 1993. En 1996, une fois Marina Anissina naturalisée française, l'ascension du couple a pu commencer.

Sur la glace, il leur manque encore un peu du courant chaud qui passait entre Moniotte et Lavanchy, complices depuis douze ans. Cela viendra. C'est sûr. La retraite chez les « amateurs » de Gritchouk et Platov n'est qu'une question de jours. Dès la fin du mois de mars, à Minneapolis, Anissina-Peizerat peuvent tabler sur un titre de vice-champions du monde. Comme Sophie Moniotte et Pascal Lavanchy en 1994.

Patricia Jolly



KIMIMASA MAYAMA/REUTERS/MAXPPP

La patineuse russe Pasha Gritchouk fond en larmes à la fin du programme de danse libre. Son partenaire Evgenui Platov, heureux de leur second titre olympique, la réconforte.

Deux notes de 6,0 pour Gritchouk-Platov

Les Russes Pasha Gritchouk et Evgueni Platov, champions olympiques de danse ont obtenu deux fois la note parfaite de 6,0 (par les juges italien et français) pour l'expression artistique de leur programme libre. Un 6,0 avait été décerné lors de la danse originale à l'autre couple russe Anjelika Krylova et Oleg Ovsiannikov.

Le record en la matière appartient aux Britanniques Jane Torvill et Christopher Dean couronnés en 1984 à Sarajevo. Ils avaient obtenu lors de la *danse libre douze fois 6,0 pour les dix-huit notes*, puis neuf fois 6,0 (soit le maximum) pour l'expression artistique dans le programme libre.

La blonde, la brune et la rousse

NAGANO
de notre envoyée spéciale

Le podium olympique de la danse sur glace à Nagano proposait, lundi 16 février, un casting éclectique. Les hommes, blonds ou assimilés, n'y étaient qu'accessoires. En revanche, les visages plâtrés de fond de teint des femmes disaient tout. Les masques étaient tombés. Les traits trahissaient l'épuisement généré par les efforts produits à longueur de saisons par ces dames pour se distinguer les unes des autres.

Il y avait la pétulante blonde (platine), Pasha Gritchouk, la brune carnassière au sourire mécanique et aux mâchoires-mandibules, Angelika Krilova, et la rousse poil-de-carotte aux regards foudroyants, Marina Anissina.

Ses yeux charbonnés dégoulinants, Pasha Gritchouk était au bord de la crise de nerfs. Avec Evgueni Platov, elle venait de décrocher son deuxième titre olympique consécutif. Une première dans l'histoire de la danse sur glace. *« J'ai dit à mon partenaire combien j'étais fière de lui et je lui ai proposé de remettre ça pour quatre ans »*, a plaisanté la Russe. Pasha Gritchouk avait caché une blessure au poignet contracté juste avant les Jeux olympiques – *« Je ne l'ai dit ni à Evgueni ni à notre entraîneur*, a-t-elle avoué. *Je vais passer une radio du poignet. J'espère que je n'ai rien de cassé. »* –, pour que leurs poursuivants et compatriotes, Anjelika Krilova et Oleg Ovsiannikov, qui les détestent cordialement, n'en profitent pas. Comme eux, ils s'entraînent aux Etats-Unis.

Ils attendent, et ils ne sont pas les seuls, le passage éminent des champions olympiques chez les professionnels avec une impatience non dissimulée pour leur succéder. Toute la saison, ils ont guetté leurs moindres faux pas. D'origine russe, Marina Anissina saura renseigner son partenaire, Gwendal Peizerat, sur l'« intox » à pratiquer pour ravir à Krilova et Ovsiannikov leur future première place mondiale.

P. Jo.

Malgré les Jeux, et le succès du snowboard, le marché japonais du ski reste déprimé

TOKYO
de notre correspondant

Jeux olympiques ou pas, dans les boutiques des équipements de sports d'hiver du quartier de Kanda à Tokyo, l'atmosphère est morose. Coup sur coup, quatre grossistes ont fait faillite et Yamaha, entré en force sur ce marché, a décidé d'arrêter sa fabrication de skis en 1998. Les statistiques sont révélatrices de la chute libre du marché : 2,4 millions de *paires de skis vendues en 1992 et seulement* 800 000 en 1997-98. L'explosion des ventes du matériel de snowboard (1 million de planches) et la percée du snowblade (170 000 paires) ne compensent pas la chute spectaculaire du ski.

La sévère dégradation de la situation du *ski reflète partiellement* la récession qui frappe l'archipel. Elle a aussi d'autres causes. La consommation au Japon est caractérisée par de phénomènes de modes qui prennent une ampleur rarement vue ailleurs, se traduisant par de très forts mouvements de balancier, passant brutalement de l'engouement au rejet. Les sports d'hiver, et en particulier le ski, ont été portés par phénomène de mode foudroyant dans les années 80. Le yen était fort et les Japonais se pensaient riches.

Ce fut la ruée des jeunes sur le ski : en saison jusqu'à 20 000 d'entre eux envahissaient chaque jour les pistes de Naeba (Alpes japonaises). Et les stations se multiplièrent sans grand égard pour l'environnement. En outre, elles sont souvent mal conçues et peu *confortables. A la mode, le ski était devenu* un signe du statut social et les jeunes se sont équipés haut de gamme en produits importés.

50 % DU MARCHÉ POUR LES FRANÇAIS

C'est à l'époque que les fabricants étrangers et, en particulier les Français, se taillèrent une part de lion sur le marché du ski : Dynastar, Rossignol et Salomon ont aujourd'hui la moitié du marché des skis et des fixations. *Salomon – récemment racheté par* Adidas – qui a fait du snowblade un véritable sport détient 50 % de ce marché au Japon.

Un autre facteur a contribué à la dégradation de la situation du ski au Japon : la politique des fabricants étrangers, qui ont littéralement fondu sur ce marché, et celle des grossistes locaux avides de faire des coups en achetant massivement tout nouveau produit pour empêcher un concurrent d'avoir accès au stock. La distribution illégale de produits étrangers, revendus avec des solides marges, a encore aggravé un phénomène de saturation *du marché*.

Le recul spectaculaire du ski et l'essor du snowboard et du snowblade reflètent les goûts des consommateurs. Les jeunes Japonais ont moins d'argent et sont inquiets pour l'avenir. Surtout leur temps de loisirs est plus absorbé qu'auparavant à surfer sur le web qu'à descendre des pistes. Lorsqu'ils s'intéressent aux sports d'hiver, ils se détournent du ski classique et préfèrent la « glisse » que permet le snowboard. Comme c'est souvent *le cas lorsqu'un phénomène de mode dé*marre au Japon, il prend une ampleur inconnue ailleurs : parti en retard, l'archipel est aujourd'hui le premier consommateur du monde de snowboard. Le ski parabolique s'y est également généralisé plus vite.

Certains fabricants ont senti l'évolution. D'autres non : c'est le cas des Autrichiens qui en sont restés au ski classique et se trouvent dans une situation difficile. *« Alors qu'en Europe, et en particulier en Autriche ou en Italie, demeure un esprit de compétition, au Japon, il s'est affaibli. Les jeunes y sont indifférents. Une médaille aux Jeux de Nagano pourrait changer les choses*, estime Jean-René Belliard, président de Salomon & Taylor made Co., la filiale japonaise d'Adidas-Salomon. *Mais la crise du ski au Japon doit être perçue par rapport à une période anormale de « bulle » au début de 1990 : nous entrons dans une phase de maturité où l'on note un renouvellement du plaisir du ski chez les jeunes grâce à de nouveaux produits et le maintien, chez les autres, de l'attrait du ski qu'ils pratiquaient auparavant. »*

Philippe Pons

Un hockeyeur suédois exclu du tournoi olympique

***Le tournoi olympique de hockey sur glace a perdu l'un des siens*, mardi 16 février, pour une sombre histoire d'état civil. Le Suédois Ulf Samuelsson (trente-quatre ans) a été prié de boucler ses malles et de rendre sa crosse. La raison : ce défenseur venu de la NHL, où il porte les couleurs des New York Rangers, possède un passeport américain. Banal ? Pas en Suède, un pays qui ne reconnaît pas la double nationalité. Selon le règlement, les rencontres jouées par l'équipe suédoise depuis le début du tournoi auraient dû se transformer en autant de défaites par forfait. Mais le directoire de la Fédération internationale de hockey sur glace (IIHF) a décidé de ne rien changer au classement de la Suède, actuel deuxième du groupe 1. Champions *olympiques* en *titre*, les *Suédois* rencontreront la Finlande en quarts de finale. Ulf Samuelsson, lui, restera aux vestiaires.**

Même le biathlon est victime de la neige

NOWAZA ONSEN
de notre envoyé spécial

Sur le pas de tir du stade de biathlon de Nowaza Onsen, installé au pied d'une pente plantée de conifères, des hommes vêtus de combinaisons multicolores luttent contre les éléments : la neige tombe en flocons serrés, les cibles s'effacent dans le brouillard, des *rafales de vent* viennent brouiller les repères.

La décision du jury tombe : l'épreuve du 10 km est interrompue en raison de la mauvaise visibilité et reportée à mercredi 18 février. Le Biélorusse Alexander Popov grimace : avec un sans-faute au tir et un bon parcours de fond, il occupe la tête de la course. Quinze autres concurrents ont déjà franchi la ligne d'arrivée. Pour rien.

Raphaël Poirée, le meilleur spécialiste français, encore sur les pistes de ski de fond au moment de l'interruption, peut, au contraire, être soulagé. Ses trois fautes au tir avaient relégué loin des meilleurs le double champion du monde chez les juniors en 1994, auteur de cinq podiums en Coupe *du monde cette saison*. Pour lui, qui a découvert le biathlon en 1987, à l'âge de 12 ans, cette deuxième chance s'apparente à un coup de pouce du destin. *« Je vais me remettre en cause*, a-t-il promis. *Même si on ne s'habitue jamais à la souffrance, je sais me dépasser. »*

Une deuxième chance inespérée pour le Français Raphaël Poirée

Les disciplines du ski nordique se croyaient à l'abri de ce genre de contretemps et avaient observé avec un détachement amusé les multiples reports des épreuves de ski alpin qui ont émaillé la première semaine de ces Jeux. Cette course avortée leur aura rappelé que nul n'est à l'abri *des éléments*. *« Les règlements stipulent que si les cibles ne sont pas correctement visibles pendant deux minutes, la course peut être arrêtée*, rappelle Patrick Ancey, l'entraîneur des biathlètes français. *Quand, avec nos jumelles, on a du mal à voir l'impact des balles sur les cibles, c'est qu'on est à la limite. Et Jean-Pierre Amat* [le champion olympique de carabine, qui entraîne les biathlètes au tir] *était incapable de dire où Raphaël Poirée avait mis les deux balles qu'il a ratées lors du tir couché. »*

Le jury international a donc décidé de repousser la course à mercredi. Une décision qui a suscité quelques remous, certains estimant qu'un délai de vingt-quatre heures est insuffisant pour permettre aux athlètes ayant effectué *l'intégralité des 10 km de récupé*rer correctement. *« J'avais dit au délégué technique qu'il fallait prendre une décision avant la course, mais que, si le départ était donné, il fallait aller jusqu'au bout »*, regrette Patrick Ancey.

Le jury a pourtant donné son feu vert, après s'être réuni une dernière fois dix minutes avant le départ de l'épreuve, alors que les *conditions climatiques étaient dé*jà médiocres. Il aurait, sans doute, dû s'inspirer d'un précédent : en 1972, lors des Jeux de Sapporo, l'épreuve de biathlon du 20 km avait dû être interrompue en raison de la neige.

Gilles van Kote

PODIUMS

PATINAGE ARTISTIQUE

Danse sur glace

Les Russes Pasha Gritchouk et Evgueni Platov sont devenus les premiers à gagner un deuxième titre olympique de danse sur glace, lundi 16 février, à Nagano. Gritchouk (25 ans) et Platov (30 ans) ont devancé leurs compatriotes Anjelika Krylova (24 ans) et Oleg Ovsiannikov (28 ans). Les Français Marina Anissina (22 ans) et Gwendal Peizerat (25 ans) ont pris la troisième place, offrant au patinage artistique français sa deuxième médaille des Jeux, après celle de Philippe Candeloro.

PATINAGE DE VITESSE

10 000 m messieurs

Après un doublé dans le 5 000 m, les patineurs néerlandais ont réalisé le triplé, mardi 17 février, dans le 10 000 m. Gianni Romme (25 ans), déjà champion olympique et recordman du monde du 5 000 m (6 min 22 s 20), a renouvelé sa double performance, portant le record du 10 000 m à 13 min 15 s 33 (contre 13 min 30 s 55 au Norvégien Olav Koss, le 20 février 1994 à Hamar, en Norvège). Bob de Jong, à 10 s 42, et Rintje Ritsma (médaille d'argent du 5 000 m), à 12 s 46, complètent le podium.

SAUT À SKIS

K 120 par équipes

Le Japon s'est imposé, mardi 17 février, dans le concours par équipes, en devançant l'Allemagne, tenante du titre (897,4 pts) et l'Autriche (881,5 pts). Sur le grand tremplin (K 120), l'équipe japonaise, composée de Takanobu Okabe (27 ans), Hiroya Saito (27 ans), Masahiko Harada (29 ans) et Kazuyoshi Funaki (22 ans), a bâti son succès grâce aux seconds sauts record de Okabe et Harada à 137 m. A l'issue du premier saut, l'Autriche était en tête (410,7 pts) devant le tenant du titre, l'Allemagne (401,1 pts) et la Norvège (399,4 pts). Le Japon n'était qu'en quatrième position (397,1 pts) à cause d'un saut médiocre du champion du monde Harada (79,5 m). Lors du second tour – dont le début a été retardé d'une vingtaine de minutes en raison des chutes de neige et du vent –, le champion olympique du K 120, Kazuyoshi Funaki, s'est élancé le dernier et a donné la victoire à son équipe avec un saut de 125 m.

SKI ALPIN

Combiné dames

Katja Seizinger (25 ans) est devenue championne olympique du combiné, mardi 17 février. L'Allemande s'était imposée dans la descente, lundi 16 février, et elle est la première à gagner la médaille d'or dans une discipline et au combiné au cours des mêmes Jeux. Mardi, elle a conduit le ski allemand vers un triplé jamais réalisé par des skieuses dans cette spécialité (les skieurs norvégiens l'avaient réussi en 1994). Ses compatriotes Martina Ertl (24 ans) – première de ce slalom – et Hilde Gerg (22 ans) sont devancées respectivement de 0 s 18 et de 0 s 76. C'est le troisième triplé de l'Allemagne à Nagano, après le 3 000 m dames de patinage de vitesse et la luge monoplace dames. Pernilla Wiberg (27 ans), championne olympique 1994 du combiné, est sortie dans la première manche du slalom. La Française Florence Masnada (29 ans), médaillée de bronze dans la descente et dans le combiné d'Albertville en 1992, a terminé 6[e].

LES FRANÇAIS EN PISTE

Voici la liste des Français engagés dans les épreuves du mercredi 18 février. BIATHLON (10 km messieurs) : Patrice Bailly-Salins, Thierry Dusserre, Andreas Heymann, Raphaël Poirée. PATINAGE ARTISTIQUE (programme court dames) : Surya Bonaly, Vanessa Gusmeroli, Laëtitia Hubert. SKI ACROBATIQUE (finale sauts messieurs) : Sébastien Foucras. SKI ALPIN (slalom géant messieurs) : Joël Chenal, Ian Piccard, Christophe Saioni. SKI DE FOND (relais 4x10 km messieurs) : Hervé Balland, Patrick Rémy, Philippe Sanchez, Vincent Vittoz.

L'ère du macdonalénien

Clichés et réalités du fast-food



DESSINS DE DESCLOZEAUX

IL A DIT ça comme ça, sans peur et très nature : *« Excusez-nous, monsieur, vous écrivez des trucs sur nous ? »* Mais non, mon pépère, mais non, j'écris des trucs sur moi. Moi qui me suis déguisé couleur muraille dans un endroit où il n'y a que des vitres ; moi qui viens faire de l'humanitaire dans un lieu en pleine santé. Le plus jeune de ces quatre collégiens qui venaient de déjeuner entre hommes quitte ce McDonald's en se demandant ce que sa cantine pouvait avoir de si extraordinaire pour mériter autant d'attention.

La banlieue est devenue un pays adulte sur lequel on s'essuie les pieds avec moins de condescendance qu'à l'époque où Cendrars et Doisneau réunis nous l'offraient grise et anémiée au sortir des années de guerre. Territoire aujourd'hui anacondien, elle étreint la ville de ses anneaux, la menaçant de ses intifadas de fin de semaine, lui intimant de respecter ses engagements et ses devoirs. La vie y est violente ou nonchalante, brutale ou confortable, mais chaque comté a ses vigies attentives et sourcilleuses. Ses prédateurs aussi, qui n'ont pas tardé à venir proposer leurs bons offices et remplir les blancs laissés par un maillage trop rapidement cadastré.

Ainsi, cinquante ans après le plan Marshall, c'est au tour du général McDonald's de venir donner un coup de main à l'un des sept pays les plus riches du monde et toujours dans la mouise. On a dit beaucoup de mal de cette *task force* qui pilonnait le paysage français , écrasé sous le tapis sanglant du fast-fooding. On l'accuse encore d'entraîner lentement mais sûrement la population vers les pires dérives gustatives, prédisant la fin prochaine d'une civilisation réduite au gavage industriel et à la perte de toutes sensations spirituelles et gastronomiques, gastronomiques et spirituelles. Tout ça fait peur.

Pas moins que ces langoustines refroidies – refroidies, notons... – en nage crémée au caviar, qu'Alain Ducasse vient de graver à sa carte, et qui font plonger un peu plus vers le fond du fond ce vieux cheeseburger, toujours aussi radicalement proposé entre 8,50 francs et 9 francs. Et n'allons pas reprocher à notre étoilé du siècle de forcer son talent ni d'outrepasser les limites de la décence, le pauvre, il a aussi son public à satisfaire et sa gloire à conforter. Mais quand une société se distrait en jetant trop hâtivement ses affamés aux lions, il faut qu'elle se méfie des disettes morales qui peuvent suivre. Pour l'instant, ça grogne, mais ça tient ; les bouillons Chartier sous bannière étoilée n'ont pas de raison de ne pas voir l'avenir en rose.

UN MASCARET URBAIN

Fatalité malveillante ou compromis du futur ? La macdonalisation était-elle un fléau de Dieu, un nouvel an mille ketchupérisé, ou une proposition au règlement des ardoises laissées par les crises passées et sans doute aussi à venir ? Mais, d'abord, comment s'y fait-on assassiner à petit feu et à grosses bouchées, dans ces lieux si mal et si ardemment fréquentés ?

On en trouve partout, c'est une marée au galop, un mascaret urbain. Les périphéries les plus guindées cèdent devant ce qui leur apparaît comme un moyen pratique de distraire et de nourrir leur quart-monde ; les autres accueillent les lampions américains sans se poser de questions, plutôt soulagées d'être sur la liste des nominés. Fausses maisons de la culture, cours de récréation, lieux de rendez-vous, ces brefs et voyants forums font mieux que de caler les appétits ; ils rassemblent en offrant un espace de liberté dégagé de toute prévention. Endroits véritablement uniques où l'anonymat peut être le plus farouchement respecté, aussi bien que le regroupement le plus sévèrement respecté. Planète absolument neutrale, bulle de survie où l'individu n'aura jamais aucun compte à rendre à personne.

Dans celui-ci, c'était le cheeselover qui était en promotion. Série limitée. On faisait une affaire ; un double, une bière : trente francs. Le plâtrier-peintre d'en face s'était dirigé vers un chicken McNuggets. Chacun son goût. Il lit *L'Equipe*, les cabrioles du d'Artagnan de Colombes. La banlieue à la « une », la France titi sur le podium. Ça requinque. Quatre anciens combattants des récentes nuits chaudes des cités malmenées s'installent. Deux costard-cravate s'échangent des tuyaux sur la robinetterie italienne. Une volière de jeunes perruches s'attaquent à des crèmes glacées. Quand arrive une délégation du lycée technique de l'endroit.

De la grande charpente, du sérieux ; on devine qu'il va falloir du carburant. Plateaux bondés, faim d'ogres, mandibules à l'ouvrage. Nageurs qui ne reprendraient leur souffle qu'une fois la traversée achevée.

Bon, mais on n'allait pas s'éterniser ; on devenait louche. Encore un gobelet de bière, pour faire passer le cheeselover – tout ça doit être une question d'habitude, ou de mise en situation –, et on quitte le McDo. Non sans avoir pris ce mince et dense fascicule de dédiabolisation, dans lequel la multinationale passait sa conscience au crible, donnant la source de ses approvisionnements, le taux de protides de ses hamburgers, les séquences détaillées de la préparation de son Big Mac, et cet avertissement : *« Dans les restaurants McDonald's, manger équilibré, c'est possible. »*

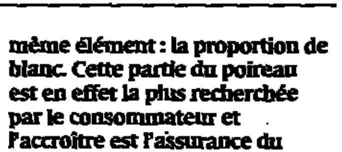
Cinq jours après, nous sommes toujours en vie, toujours persuadé de tout et de rien, sinon qu'il fallait trouver un arrangement face à l'adversité, et qu'il a été trouvé.

Jean-Pierre Quélin

Le poireau

« Une tignasse blanche qui se hérisse en un toupet grotesque sur un crâne déprimé de crétin microcéphale emmanché d'un cou rigide et démesurément long » : le poireau en prend pour son grade dans le portrait que brosse Henri Leclerc en 1932 dans son *Légumes de France*. Paradoxalement, c'est pourtant à ce « *pitre blafard* » qu'on fait allusion aujourd'hui quand on parle du mérite agricole. Ruban vert et croix émaillée blanche : cette décoration existe depuis juillet 1883, et c'est très affectueusement qu'à cause de ses couleurs on la surnomme « le poireau ». Trois mille deux cents nouveaux chevaliers sont honorés chaque année aux couleurs de ce légume de la famille des liliacées. Si l'objet est décoratif – comme le prouvent aussi les Gallois qui en ornent leurs chapeaux le jour de la Saint-David –, il est avant tout délectable, comme le confirme les Français, qui achètent plus de 3,5 kilos de poireaux par an et par habitant.

Soupes à l'appui, janvier et février sont les meilleurs mois pour les ventes de poireaux. Seuls 10 % des Français en achètent au cours de l'été ou du printemps. Ce légume qui va de pair avec les frimas craint toutefois le gel persistant : l'an dernier, début janvier, le froid était tel qu'on ne pouvait le dévisser du sol glacé. La pénurie fit galoper les prix, et le poireau parvint sur les étals à 34 francs le kilo, plus de trois fois son cours ordinaire. Seuls les Néron modernes en font emplette à de tels tarifs. Il est vrai que l'empereur surnommé « le porrophage » forçait sur ce légume, qui a la réputation d'éclaircir la voix.



Profitant de cette vague de froid assassine, les Belges ont une fois de plus marqué des points dans cette guerre du poireau qui les oppose de longue date aux agriculteurs français. Autrefois premiers producteurs en Europe de ce végétal, nous ne sommes plus aujourd'hui que des Poulidor en la matière. Contrairement à nous, qui arrachons ce légume dans les champs tout au long de l'hiver, nos voisins récoltent leurs poireaux en automne et les stockent au réfrigérateur pour leur éviter de souffir du gel.

De part et d'autre de la frontière, la bataille semble toutefois se porter aujourd'hui sur le même élément : la proportion de blanc. Cette partie du poireau est en effet la plus recherchée par le consommateur et l'accroître est l'assurance du succès. Le poireau de Créances, qui a obtenu un label rouge, garantit ainsi au minimum 20 centimètres de blanc sur son fût, soit près du double d'un légume standard.

Lassés du potage poireaux-pommes de terre ? Vous pouvez essayer, comme le fait Stéphane Thomachot dans son restaurant du Clos de la Ribaudière, dans la Vienne, de réaliser une soupe uniquement avec le vert et de la servir avec des huîtres tièdes. Le blanc taillé en julienne et passé à la friture est un légume original à marier avec les poissons. Enfin, un jeune artisan confiturier, Franck Johanny, près de Blois, réalise un excellent chutney de poireaux qui accompagne volailles et viandes blanches. C'est dans le jardin de sa belle-mère qu'il se fournit en matière première.

Guillaume Crouzet

★ Confiture de poireaux « Insolite et Traditions », 25 F le pot de 360 g. Renseignements au 02-54-80-35-80.

BOUTEILLE

AOC Côteaux du Tricastin

Domaine de Saint-Luc-Rouge 1995

■ Grignan, Saint-Paul-Trois-Châteaux et La Baume-de-Transit dessinent les limites de la jeune appellation « Côteaux du *Tricastin* », jusqu'aux abords de Richerenches, où la vigne cède peu à peu ses droits aux truffières. Les cépages dominants, grenache et syrah, s'expriment ici, en bordure du climat méditerranéen, sur un mode mineur aux côtés des grandes références régionales, hermitage et châteauneuf. *Le petit domaine de Saint-Luc nous comble* avec un vin de la récolte 1995 – 100 % syrah – dont l'équilibre entre le fruit et les tanins est déjà prometteur. Vendanges manuelles, égrappage en totalité, fermentation avec maîtrise des températures, rien que de très classique. En revanche, l'élevage du vin (un tiers en barriques neuves, un autre en foudres de vingt hectos, et le reste hors bois pour la fraîcheur) explique cette maturité précoce, sans astringence ni goût de caoutchouc brûlé qui sont les défauts de jeunesse de ce cépage. A consommer avec une *selle d'agneau rôtie*. *Ceux qui auront* la patience d'attendre quelques années seront récompensés.

A noter aussi un rouge moitié syrah, moitié grenache 1996 à 27 F la bouteille.

★ Domaine de Saint-Luc-Rouge 1995 : 43 F (départ propriété). Ludovic Cornillon, vigneron, 26790 La Baume-de-Transit. Tél. : 04-75-98-11-51. Télécopie : 04-75-98-19-22. Chambres d'hôtes.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

LES MARMOTTES

■ *Pour les vacances de neige, voici un chalet situé* au fond des Lindarets, à Avoriaz. La cuisine, en toutes saisons, c'est celle du marché, plus, en été, ces produits des jardins d'alpage où l'on cultive en primeurs des carrés de salades ou de poireaux semés début juin, et les fameux « choux des brumes ». *De quoi confectionner le farcement*, plat de fête s'il en est. Sur la terrasse, avec vue sur les pistes ou bien près de la cheminée, l'on vous servira, outre la pierrade, la fondue ou la raclette, le simple jambon de Savoie, l'omelette aux morilles, le rôti de porc aux pommes de terre avec la mondeuse au goût de violette. *Sur la tomme et les desserts* – tartes aux myrtilles, aux pommes, gâteau aux noix –, les blancs régionaux feront l'affaire. Menus : 78 et 98 F. A la carte, compter 100 F.

★ Avoriaz. Les Lindarets-Montriond (74110). Tél. : 04-50-74-09-86. Ouvert toute l'année.

LA CAMPAGNE LOTOISE

■ Parmi les restaurateurs établis autour du Stade de France, Patrick Asfaux marque en touche. Cuisine héréditaire du Sud-Ouest, à l'instar de la maison mère : « A Sousceyrac ». En entrée, le foie gras de canard avec duxelle de cèpes et pommes de terre à l'huile, la délicieuse oreille de porc confite, la savoureuse corolle d'anchois marinés avec ciboulette et salade de cèpes. Le poisson du jour, c'est le bar aux agrumes, à la façon *du chef Vergé. Suivront, au choix, la fondante côte de veau du Limousin*, crème jurançon, ou bien les ravioles quercynoises en crème de cèpes. Le cassoulet généreux, c'est un peu la mascotte de la maison, avec collier et épaule d'agneau, saucisse de Toulouse et cuisse de canard. Desserts gourmands, crêpes soufflées, fondue de chocolat et tarte fine aux pommes. Accueil bonhomme de Patrick Asfaux, le patron, qui prend la commande, conseille puis passe en cuisine. Les amateurs de football ne se plaindront pas de l'ambiance tricolore de la maison. Menu-carte 190F.

★ Bondy. 19, avenue Gallieni (93140). Tél. : 01-48-48-28-98. Fermé dimanche et lundi.

PIERRE A LA FONTAINE GAILLON

■ Un cadre soigné dans un hôtel particulier du XVII[e] siècle. Une clientèle *reconnaissante qui apprécie les fastes de l'ancien style dans sa continuité*. A l'accueil M[me] Boyer, l'œil vif ; en salle, M. Boyer, qui veille avec discrétion sur le service. Le chef Alain Rousset connaît le répertoire, comme la sole normande, et sait néanmoins faire du menu à prix serrés une petite fête. Ce jour, c'est la soupe à l'oignon, ou les moules de bouchot safranées, ou bien les œufs cocotte au jus de truffe. Les plats du menu, au choix, la marmite bretonne en montgolfière mitonnée au chablis, ou bien le sauté de veau à la vigneronne et le lapereau en casserole, relèvent d'un solide métier. Pour l'apprécier, on choisira un pessac-leogan, château-boucheroi (150 F). Menu à 165 F. A la carte, compter 300 F.

★ Paris. 1, place Gaillon (75002). Tél. : 01-47-42-63-22. Fermé samedi midi et dimanche.

Brasserie

CHEZ FREZET

■ Le souci de la *tradition l'emporte dans cette maison établie* depuis 1946, en contrebas de la butte Montmartre. Une petite pièce d'accès, un jardin, et puis une vaste salle décorée et fleurie. Le chef Robert Antoine assure la continuité, avec les classiques : le chou farci, la bouillabaisse des pêcheurs, la dorade royale en *croûte au sel de Guérande*. Une grande carte, façon brasserie, plutôt portée vers les produits de la mer, soupes, moules, coquilles Saint-Jacques et homard, mais où les viandes de choix abondent. Solide banc d'huîtres, avec fines de claires, spéciales et belons. Accueil courtois et familier à la fois, autant pour les habitués que pour les personnes esseulées, qui y trouvent leurs aises, à petits prix, tous les jours de la semaine. Vin : bergerac, château les nicots, 1995 *(110 F)*. Menu : 165 F. A la carte, compter 200 F.

★ Paris. 181, rue Ordener (75018). Tél. : 01-46-06-64-20. Fermé dimanche soir.

Jean-Claude Ribaut

Beau temps

UN ANTICYCLONE est centré sur le pays. Dans ce champ de pression élevé, le soleil brillera sur la plupart des régions mercredi. Toutefois les nuages bas et les brouillards matinaux seront parfois nombreux, en particulier sur le quart nord-est. L'après-midi, une perturbation s'approchera des côtes bretonnes et le ciel se voilera sur la façade ouest du pays.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – La matinée sera bien ensoleillée. L'après-midi, des nuages élevés venus de l'Atlantique gagneront l'ensemble des régions. Les températures atteindront 14 à 15 degrés.

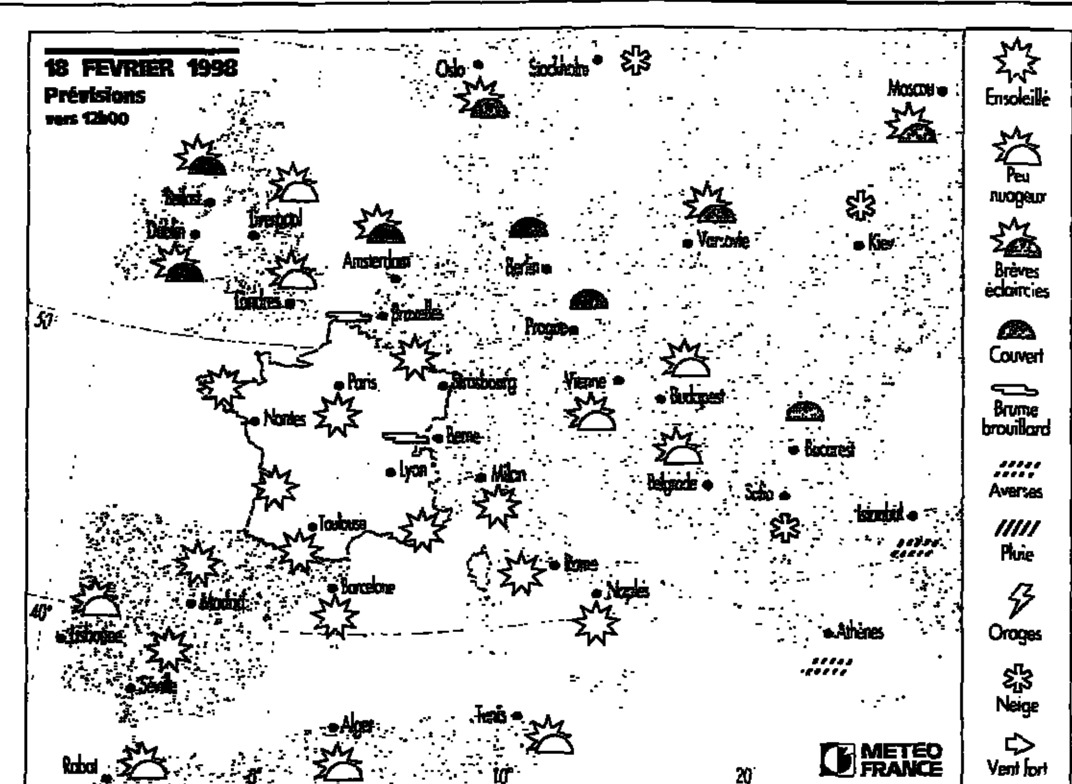
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Au lever du jour, des bancs de brouillard ou nuages bas seront parfois présents, en particulier sur Nord-Picardie et Ardennes. Ils se dissiperont et le soleil brillera largement. Les températures seront comprises entre 12 et 16 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Les bancs de brouillard et nuages bas se dissiperont en cours de matinée et le soleil brillera dans un ciel sans nuages. Les températures atteindront 14 à 15 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Le matin, des bancs de brouillard seront présents au sud de la Garonne. L'après-midi, malgré quelques passages de nuages élevés, le soleil sera au rendez-vous. Les températures maximales seront comprises entre 18 et 23 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Les bancs de brouillard présents au petit matin seront parfois tenaces sur le Lyonnais. L'après-midi, le temps sera largement ensoleillé. Les températures de l'après-midi seront en hausse, comprises entre 16 et 20 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Sur ces régions, le soleil brillera tout au long de la journée. Les températures seront *comprises entre 13 et 19 degrés.*



PRÉVISIONS POUR LE 18 FEVRIER 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	27/31 C	KIEV	-10/-1 *	VENISE	-2/9 S	LE CAIRE	14/20 N
				POINTE-A-PIT.	22/29 S	LISBONNE	10/17 S	VIENNE	1/10 S	MARRAKECH	11/23 C
				ST-DENIS-RÉ.	26/30 P	LIVERPOOL	5/8 S	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	16/24 C
				EUROPE		LONDRES	4/10 S	BRASILIA	20/26 P	PRETORIA	19/27 C
				AMSTERDAM	4/9 N	LUXEMBOURG	2/10 N	BUENOS AIR.	20/22 P	RABAT	11/19 S
FRANCE métropole		NANCY	0/14 S	ATHENES	5/13 P	MADRID	3/17 S	CARACAS	24/30 N	TUNIS	8/15 S
AJACCIO	4/15 S	NANTES	4/17 S	BARCELONE	6/15 S	MILAN	1/16 S	CHICAGO	3/5 C	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	7/21 S	NICE	7/15 S	BELFAST	7/10 N	MOSCOU	-22/-13 N	LIMA	24/31 N	BANGKOK	22/33 N
BORDEAUX	5/20 S	PARIS	2/15 S	BELGRADE	-3/7 S	MUNICH	-7/9 S	LOS ANGELES	8/16 S	BOMBAY	19/28 N
BOURGES	2/17 S	PAU	6/22 S	BERLIN	3/10 C	NAPLES	4/13 S	MEXICO	8/24 S	DJAKARTA	26/30 C
BREST	5/12 N	PERPIGNAN	5/15 S	BERNE	-5/9 C	OSLO	-1/6 N	MONTREAL	-5/1 *	DUBAI	15/22 S
CAEN	5/13 S	RENNES	4/15 S	BRUXELLES	5/11 C	PALMA DE M.	7/17 S	NEW YORK	6/9 P	HANOI	18/26 C
CHERBOURG	2/14 S	ST-ETIENNE	1/18 S	BUCAREST	-6/6 C	PRAGUE	-3/8 C	SAN FRANCIS.	9/14 C	HONGKONG	16/21 N
CLERMONT-F.	2/20 S	STRASBOURG	-1/14 S	BUDAPEST	1/9 S	ROME	0/13 S	SANTIAGO/CHI	13/25 S	JERUSALEM	12/18 N
DIJON	-1/15 S	TOULOUSE	5/19 S	COPENHAGUE	4/8 S	SEVILLE	10/21 S	TORONTO	-2/2 C	NEW DEHLI	14/25 S
GRENOBLE	-1/17 S	TOURS	4/17 S	DUBLIN	7/10 N	SOFIA	-3/4 *	WASHINGTON	10/13 P	PEKIN	1/9 C
LILLE	3/13 S	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	-1/10 N	ST-PETERSB.	-19/-2 *	**AFRIQUE**		SEOUL	-3/6 S
LIMOGES	6/18 S	CAYENNE	25/29 P	GENEVE	-4/12 N	STOCKHOLM	-3/7 *	ALGER	5/16 N	SINGAPOUR	26/33 C
LYON	1/16 S	FORT-DE-FR.	22/29 N	HELSINKI	-17/4 *	TENERIFE	15/17 S	DAKAR	21/28 S	SYDNEY	19/26 S
MARSEILLE	4/15 S	NOUMEA	25/30 S	ISTANBUL	1/8 P	VARSOVIE	-4/6 N	KINSHASA	23/30 P	TOKYO	1/7 S

Situation le 17 février à 0 heure TU

Prévisions pour le 19 février à 0 heure TU

METEO FRANCE

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **PARIS.** Orly et Roissy ont accueilli 60,4 millions de passagers en 1997, en hausse de 2,1 % sur 1996. Les deux aéroports ont enregistré 632 000 mouvements d'avions commerciaux (atterrissages ou décollages). Au total, 140 compagnies desservent la capitale qui est reliée à 500 villes, dans 134 pays. A Roissy - Charles-de-Gaulle, le trafic passagers a augmenté de 11,2 % (35,3 millions) alors qu'à Orly il a baissé de 8,4 % (25,1 millions) en raison, notamment, du transfert de plusieurs compagnies. – *(AFP.)*

■ **HÔTELS.** Format de poche pour le *Guide hôtels 1998* de la chaine Best Western en France. On dénombre vingt nouveaux établissements, sur un total de 160 étapes affichant 3 ou 4 étoiles au cœur des villes et des régions touristiques (gratuit, sur demande au tél. : 01-44-87-44-80). Photos couleur, mini-plan d'accès, tarifs et blason (confort, grand confort ou prestige). Réservation centrale, numéro vert : 0 800-90-44-90.

PRATIQUE

Comment déclarer ses revenus aux frais réels

LE CODE des impôts prévoit que les contribuables qui exercent une activité professionnelle peuvent déduire de leur revenu les frais directement liés à cette activité. Deux possibilités s'offrent à eux. Soit la déduction forfaitaire de 10 %, à laquelle s'ajoute parfois un abattement plafonné, spécifique à certains métiers (journalistes, mannequins), soit le régime des « *frais réels* », s'ils estiment que leurs dépenses dépassent les 10 % du forfait.

Pour des raisons de commodité, la déduction forfaitaire a la faveur des contribuables comme de l'administration, pour les premiers parce qu'ils n'ont rien à justifier, et pour la seconde parce qu'elle n'a rien à vérifier. Au ministère des finances, on prétend ne disposer d'aucune statistique concernant le nombre de déclarations aux frais réels. Mais il devrait augmenter, en raison de la suppression des abattements spécifiques à certaines professions, et de la progression du nombre de couples séparés pour raisons professionnelles (*Le Monde* du 12 avril 1995).

Cette formule, simple en théorie, s'avère lourde dans son application. Prenons l'exemple de ces trois couples d'universitaires où chacun des conjoints exerce dans une ville éloignée de l'autre de plus de 400 kilomètres. Louis C. déclare ses frais de trajet : kilométrage de la voiture, essence, selon le barème fixé par le code des impôts. Il déduit également le montant de ses nuitées à l'hôtel (une à trois par semaine), et des repas au restaurant.

Il déduit aussi les frais de colloque (4 400 francs), l'adhésion aux associations d'enseignants, les abonnements à des revues scientifiques (2 635 francs), les livres (15 807 francs), la papeterie et l'informatique (1 225 francs), les photocopies (1 000 francs), le téléphone à usage professionnel (5 943 francs).

Comme il travaille en partie à son domicile, il déduit la pièce de son appartement à usage de bureau, soit un quart de ses 90 m² à raison d'un quart de ses charges de copropriété, impôts locaux, taxes foncières, et électricité pour un total de 6 424 francs).

Lorsqu'il est convoqué, généralement lors de l'arrivée d'un nouvel inspecteur des impôts, il vient toujours avec une sacoche entière bourrée de justificatifs. « *Tout est calculé au centime près, à la grande surprise de mon interlocuteur. Je conserve la moindre facture, note de restaurant, ticket d'autoroute, et j'établis un récapitulatif détaillé pour chaque rubrique*, dit-il. *J'en ai pour deux jours de travail chaque année, mais comme j'y gagne 20 000 francs, le jeu en vaut la chandelle.* »

Anne M., qui s'absente de chez elle cinq jours par semaine, a dû prouver, conformément à la loi, qu'elle avait bien posé sa candidature à Paris afin de justifier que son affectation dans une université de province n'était pas due à des raisons personnelles. L'inspecteur des impôts accepte qu'elle déduise le loyer de son studio et ses frais de transport, mais refuse les dépenses de repas ; « *il dit que je mangerais aussi chez moi, sans tenir compte qu'acheter en petites quantités revient plus cher* », déplore-t-elle.

Il en va de même pour l'électricité. La consommation n'est comptée que pour un faible pourcentage, car son inspecteur considère qu'elle utiliserait de toute façon un four ou un ordinateur à son autre domicile. Là aussi, il faut négocier, en mettant en évidence la double dépense, notamment l'abonnement supplémentaire à EDF.

Un troisième couple d'universitaires s'est carrément vu refuser le bénéfice de la déclaration aux frais réels, parce qu'il a élu résidence à Paris, ville équidistante de leurs lieux d'affectation respectifs (Rennes et Dijon), car leurs centres de recherche sont localisés à Paris. « *Si nous résidions à Dijon ou à Rennes, nous pourrions bénéficier des frais réels. Et ceux-ci seraient bien supérieurs, car il faudrait ajouter au trajet, l'hôtel et les repas au restaurant pour celui qui se déplacerait. Là, nous accomplissons chacun le trajet en alternance, afin de pouvoir être là s'il y a un problème pour la garde de nos deux enfants en bas âge, assurée par une parente qui habite à proximité. Quant à la recherche, l'inspecteur nous a dit que, celle-ci ne faisant pas augmenter nos salaires, point n'était besoin d'en faire. Pourtant, nous avons bien un statut d'enseignants-chercheurs, et la recherche est indispensable pour un maître de conférences qui veut accéder au rang de professeur* », protestent-ils. Le statut d'enseignant-chercheur, « *ça s'interprète* » répond-on au ministère des finances.

Ces différences de traitement viennent de ce qu'il incombe à l'administration des impôts, en se fondant sur les textes réglementaires et la jurisprudence, de décider si les sommes déclarées relèvent ou non de l'activité professionnelle. L'appréciation se fait « *au cas par cas* », selon une interprétation plus ou moins généreuse, ou au contraire restrictive, de chaque inspecteur. Elle est donc génératrice d'inégalités et de conflits.

Le contribuable qui s'estime lésé peut soit attendre l'arrivée d'un nouvel inspecteur qui fera preuve de davantage de souplesse, soit entamer une procédure de recours. Il doit d'abord présenter une réclamation en envoyant un récapitulatif de ses arguments, chiffres à l'appui, par lettre recommandée avec accusé de réception, au service territorial de l'administration fiscale. Le rejet de la réclamation devra être motivé par écrit, sur une base juridique et légale. Si cette réponse ne lui convient pas, ou s'il n'a reçu aucune réponse dans les six mois, le contribuable peut alors saisir le tribunal administratif dans un délai de deux mois, sans forcément recourir à un avocat. L'étape suivante est la cour administrative d'appel, puis, en cassation, le Conseil d'État.

Statuant sur un cas semblable à celui du troisième couple, le Conseil d'Etat a admis la déduction des frais de séjour dans une troisième localité, distante de plus de 60 kilomètres de l'une des deux villes, « *en raison du montant très modéré du loyer ainsi que de la déduction des frais qu'ils auraient exposés pour se rendre d'une ville universitaire à l'autre* » (arrêt du 7 juin 1978). Tous les espoirs sont donc permis.

Michaëla Bobasch

Les textes réglementaires

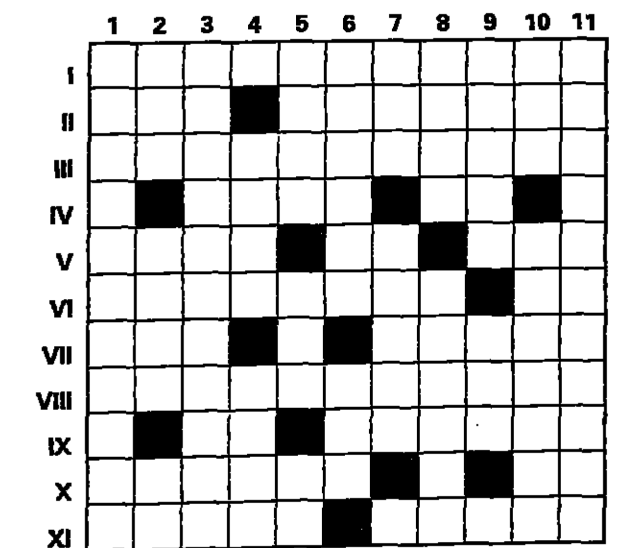
● **Justification** des frais réels. *Bulletin officiel des impôts*, n° 136, du 15 juillet 1994 et n° 236 du 22 décembre 1997. Documentation de base de l'administration fiscale, 5F-2541 et 5F-2542.

● ***Recours*** : *livre des procédures fiscales*, art. R-190 à R-198 (réclamations auprès du service des impôts) et art. L-199 à L-211 (procédures devant les tribunaux).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98042

◆ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Pour voyager loin, ménagent leur mâture. – II. Père, cocu et roi. Protection pour ceux qui passent sur la table. – III. Sale coup du sort. – IV. Son père est chômeur onze mois sur douze. Préposition. – V. Tel qu'on le dit. Un peu d'épice. Pose des problèmes au chef. – VI. Aiment trop les enfants. Descendu à contresens. – VII. Madame Jacob. Bien mal acquis. – VIII. Tout en rondeur. – IX. Lumen. Le plus sensuel des impressionnistes. – X. Difficile de faire mieux. Mesure sur la muraille. – XI. Mises n'importe comment. Pression.

VERTICALEMENT

1. Art ou escroquerie, de toute façon on compte dessus. – 2. Au Nigeria. Se jette dans l'Elbe. La voiture du Général. – 3. Faciles à démolir. – 4. Fournisseur d'énergie douce. Chef religieux. – 5. Merlan, morue ou autre églefin. Réservoir de nœuds. Personnel inversé. – 6. Mouches velues. Vieille bête. – 7. Unité de comparaison. Joyau si elle est bien levée. – 8. Coule dans le Vexin. Finit par être levée. – 9. Travaille à la pièce. Promène ses Jeux aux quatre coins du monde. – 10. Grande ou Bravo. Un peu gamine. – 11. Faiblesse dans les cordes.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98041

HORIZONTALEMENT

I. Décapsuleur. – II. Eluvion. Ane. – III. Cuvettes. Ii. – IV. ENA. ESON. – V. Arrangement. – VI. Ancolie. – VII. Agiteras. Fg. – VIII. Tâte. Gn. Tir. – IX. If. SAE. Pale. – X. Off. Nacelle. – XI. Narratrices.

VERTICALEMENT

1. Déclaration. – 2. Elu. Gaffa. – 3. Cuverait. Fr. – 4. Avenantes. – 5. Pitance. Ana. – 6. Sot. Gorgeât. – 7. Une. Elan. Cr. – 8. Semis. Pei. – 9. Ea. Sée. Talc. – 10. Union. Fille. – 11. Réintégrées.

SCRABBLE ®

PROBLÈME N° 57

A la recherche du dixième mot

1. Vous avez tiré E A R X N S U.

a) En utilisant une lettre de la grille, placez un mot de huit lettres.

b) Avec ce même tirage, trouvez et placez, en trois endroits différents, trois mots rapportant respectivement 58, 56 et 55 points.

N. B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.

c) A C D E F N O. Trouvez trois sept-lettres. – E L S Q U U X. En utilisant une lettre du tirage précédent, trouvez un huit-lettres.

Solutions dans *Le Monde* du 25 février.



Ce début de partie a été joué au club de Saint-Mandé, le 13 janvier 1998.

Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 11 février.

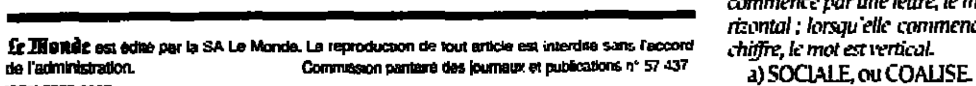
Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) SOCIALE, ou COALISE.

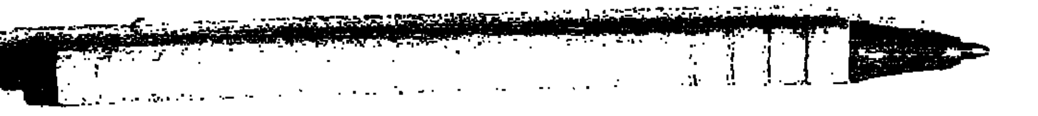
b) ECALIONS, *écorcions*, B 5, 68 – ASOCIALE, C 6, 78 – ECLORAIS, D 7, 76, ou CALORIES, COALISER et SCOLAIRE – OLIVACES, *de couleur olive*, E 8, 63 – FOCALISE, 4 H, 78, ou FOLIACES – SOCIABLE, 6 C, 66 – CAMISOLE, 9 F, 64.

c) RAMONAS, ou ARAMONS – GENTILS, ou SINGLET, *maillot de corps (belg.)* – ANTIGELS, ou GLAISENT et LIGNATES – TRINGLES, ou STERLING – GLISSENT – LINGOTES, *coulés un lingot*, ou LENTIGOS, *grains de beauté.*

Michel Charlemagne



Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 *bis*, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26



DISPARITIONS

Denise Paulme

Une africaniste fervente et rigoureuse

DENISE PAULME est morte samedi 14 février. Elle allait avoir quatre-vingt-neuf ans. Elle resta jusqu'à ces derniers mois au service d'une discipline, l'anthropologie, et d'un africanisme qui ne céda jamais au désenchantement. Elle avait reçu une formation juridique qui l'amena à s'intéresser aux formes primitives du droit et à suivre le cursus de l'Institut d'ethnologie de l'université de Paris. Elle assista aux cours de Marcel Mauss, en effectua une transcription publiée en 1947 sous le titre : *Manuel d'ethnographie*. Elle admire le maître et adopte son exigence d'une érudition ethnographique, d'une méthode qui impose de donner à chaque objet, à chaque phénomène social son contexte.

INITIATRICE

Denise Paulme participa à toutes les initiatives fondatrices de l'ethnologie et de l'africanisme français. Elle contribua, sous la direction de P. Rivet et de G.-H. Rivière, à l'établissement du Musée de l'Homme, où elle deviendra responsable du département d'Afrique noire, dans une proximité de Michel Leiris propice à une longue amitié.

En 1935, elle a été membre de la mission Sahara-Soudan, puis a séjourné neuf mois chez les Dogon (Mali) où elle recueillit les matériaux de sa thèse de droit. Celle-ci, publiée sous le titre *Organisation sociale des Dogon de Sanga*, est une référence majeure pour tout africaniste. En 1958, nommée directeur d'études à l'EHESS, elle appartient à l'équipe créant le Centre d'études africaines et les *Cahiers d'études africaines*, elle y forme toute une génération de chercheurs partageant ses préoccupations.

Denise Paulme eut un constant besoin d'Afrique. Elle y diversifia ses terrains : en Guinée, chez les Kissi de la région forestière (*Les Gens du riz*), en Côte-d'Ivoire chez les Bété (*Une société de Côte-d'Ivoire, hier et aujourd'hui*), chez les gens de la Lagune et parmi les adeptes des cultes syncrétiques. Elle vivait par et pour l'Afrique, y étudiant les figures de la civilisation, les aspects de l'art, les manifestations du symbolisme et du rite. Elle fut initiatrice en deux domaines, celui des relations de genre et de générations (*Femmes d'Afrique noire* et *Classes et associations d'âge en Afrique de l'Ouest*, sous sa direction), celui de l'interprétation rigoureuse des littératures orales.

Cette dernière activité, véritablement pionnière, a été génératrice de publications désormais nécessaires à toute étude ultérieure (*La Mère dévorante. Essai sur la morphologie des contes africains*, et *La Statue du commandeur. Essais d'ethnologie*).

En association avec son mari, le musicologue André Schaeffner, Denise Paulme incarne un africanisme ouvert sur tous les aspects de la culture, et soumis aux contraintes de la rigueur, jusque dans le souci de l'écriture. A l'écart des modes et des controverses elle sut préserver cette double exigence.

Georges Balandier

■ **LOUIS BEUGNIEZ**, ancien député (MRP) du Pas-de-Calais, est mort mardi 10 février, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Né le 29 novembre 1907 à Noyelles-Godault (Pas-de-Calais), employé dans les mines, il est élu maire de sa commune natale en 1935. À la Libération, il devient journaliste à *Nord-Eclair* et secrétaire général de la fédération MRP du Pas-de-Calais. Elu député en 1945, il préside la commission du travail et de la sécurité sociale de l'Assemblée nationale de 1948 jusqu'au terme de son mandat, en 1951.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Marine LANDROT
et
Antoine PERRAUD
ont la joie d'annoncer la naissance de

Balthazar,

le 15 février 1998.

M. Alain JAOUEN,
Mme, née Catherine MAYEUR,
Marie et Renan
sont heureux d'annoncer la naissance de

Denis.

Paris, le 9 février 1998.

Yafa,
sa maman,
Adam, Eva, Ruthy, Marie et Anna,
ses oncle et tantes,
Joseph et Pénina,
ses grands-parents,
ont l'immense bonheur d'accueillir

Joseph EDERY,

né le 14 février 1998,
sous le signe de l'amour.

Yafa Edery,
8, rue Roy,
75008 Paris.

Décès

– Colette Cayatte,
son épouse,
Gilles, Véronique et Marie-Laure,
ses enfants,
Serge,
son gendre,
Eliott, Lola et Leah,
ses petits-enfants,
Marcelle Nawawi,
Samy et Marcelle Chemtob,
Ainsi que l'ensemble de sa famille à Paris et à New York,
ont la douleur de faire part du décès de

Maurice CAYATTE,

survenu le 14 février 1998, dans sa soixante-cinquième année.

Les obsèques ont été célébrées le mardi 17 février, au cimetière parisien de Pantin.

1 *bis*, rue du Printemps,
78230 Le Pecq.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Emerick et Lionel de Coninck,
Ses enfants,
Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Raphaelle Régine de CONINCK,
née **TAGALDE,**

survenu le 10 février 1998, à Paris.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité le 19 février.

Un office religieux sera célébré le 21 février, à 10 heures, au Pays basque, en l'église Saint-Pierre d'Irube et le 24 février, à 12 h 30, en l'église Saint-Merri, à Paris.

« La vie est beauté, admire-la,
La vie est tristesse, surmonte-la. »
Mère Teresa.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Eric Divry,
Marc, Christophe, Vincent
et Marie-Astrid,
ses enfants,
Et toute leur famille,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Eric DIVRY,
ancien élève de l'Ecole polytechnique.

La cérémonie religieuse aura lieu à la chapelle de l'Ecole militaire, le jeudi 19 février 1998, à 10 h 30.

2, rue Dupleix,
75015 Paris.

– Claudine et Robert Morin,
Françoise et Olivier Bernos,
Bénédicte et Camille,
Maud, Pome, Blaise et Dan,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Mme Pierrette DUBOIS,
née **PANDELLÉ,**

survenu le 14 février 1998, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Une cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Luc de Grenoble, le mercredi 18 février, à 10 h 30.

L'inhumation aura lieu le jeudi 19 février, à 13 h 45, au cimetière de Gentilly (Val-de-Marne).

57, rue de Mortillet,
38000 Grenoble.

– Solo et Jeannette Dwek,
leurs enfants, Marco, Claudin et Eugenio Morpurgo,
Maurice et Janet Dwek,
leurs enfants, Julian et Edward,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Murad DWEK,

survenu à Monte-Carlo, Monaco, le 13 février 1998.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité à Monte-Carlo.

« *Le Formentor* »
Monte-Carlo, Monaco.

– Jacques Gras,
son époux,
Adeline et Jean-Simon,
ses enfants,
Simone Badier,
sa sœur,
Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Claudine GRAS,
née **LEVASSEUR,**

survenu le 14 février 1998, à Paris.

La levée de corps aura lieu ce mercredi 18 février, à 9 heures, au 25, rue d'Ulm, Paris-5e.

La cérémonie religieuse sera célébrée le même jour, à 14 h 30, en l'église d'Uruffe (Meurthe-et-Moselle).

– *Dominique Le Quéau,*
son fils,
Merlin Meheut,
son petit-fils,
Martine Meheut,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marie-Thérèse LE QUÉAU,
née **CHESNEAU,**

survenu à Paris, dans sa quatre-vingt-*unième année*.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 19 février 1998, à 9 heures, en l'église Saint-Lambert de Vaugirard, place Gerbert, Paris-15e.

« Repose en paix, toi qui as tant souffert. »

9, rue des Tourneurs,
31000 Toulouse.

– Mme Marcel Lippens,
Ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Marcel LIPPENS,
ingénieur EDF
promotion Supelec 1947,

survenu le 7 février 1998, dans sa soixante-douzième année, à Bruxelles.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 21 février, à 11 heures, en l'église Saint-Nicolas, rue de la Muette, à Maisons-Laffitte.

48, rue de la Procession,
78600 Maisons-Laffitte.

– Le président Jean-Bernard Battesti,
Et les membres du conseil d'administration du Conseil d'architecture, *d'urbanisme et de l'environnement* (CAUE 94)
ont la tristesse de faire part du décès de

Guy Laurent LUCAS,
architecte DPLG,
vice-président du CAUE,
expert près la cour d'appel de Paris,
anciennement professeur
de l'Ecole nationale supérieure
des beaux-arts de Paris.

survenu le vendredi 13 février 1998.

– *L'Ecole normale supérieure* de Cachan,
L'ensemble du département EEA et du LESIR,
Ses collègues, amis et élèves,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

François MONTEIL,
maître de conférences,

et partagent le *chagrin de sa famille et de* ses proches.

– Toute sa famille,
Et ses nombreux amis font part avec grande tristesse du décès de

M. Pierre MORELLET,
chevalier du Mérite agricole.

entré dans la Paix de Dieu le 10 février 1998, à l'âge de soixante-dix ans.

Ses obsèques ont été célébrées en *l'église Sainte-Odile-de-la-Paix* de Brunstatt.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Mulhouse.

Emma PAOLI-NOBILI

est entrée dans la paix du Seigneur, le vendredi 13 février 1998.

Elle est décédée à l'Aubergerie de Quincy-sous-Sénart, où elle résidait de*puis 1992 et où tous les membres du per*sonnel ont su l'entourer et l'accompagner.

Ses obsèques religieuses seront célébrées le mercredi 18 février, à Cargèse (Corse), et seront suivies de l'inhumation dans le caveau de famille.

De la part de
Sa fille et son gendre,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Sa sœur,
Parents et alliés.

C. Nobili-Maestri,
50, rue de Pixérécourt,
75020 *Paris.*

– Ceux qui ont aimé

Denise PAULME-SCHAEFFNER

et ont accompagné au cours de sa vie cette grande ethnologue africaniste, spécialiste des Dogon dès la première heure, et cette amie des arts,
ont l'immense tristesse de faire part de sa mort, le 14 février 1998.

Les funérailles auront lieu le mardi 24 février, à 10 h 45, au crématorium du *Père-Lachaise.*

– Le président,
Le bureau,
Le conseil d'administration,
Le conseil scientifique,
Et ses collègues de l'Ecole des hautes études en sciences sociales,
ont le regret de faire part du décès de

***Mme Denise* PAULME-SCHAEFFNER,**
directeur d'études,

survenu le 14 *février* 1998.

– Le Centre d'études africaines de l'Ecole des hautes études en sciences sociales
a le regret d'annoncer le décès de

Mme Denise PAULME-SCHAEFFNER,

survenu le samedi 14 *février* 1998.

Denise Paulme-Schaeffner a contribué à l'établissement et au rayonnement de la recherche africaniste.

– Les *Editions Jean-Michel Place*,
Et la revue *Gradhiva*
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Denise PAULME-SCHAEFFNER,
ethnologue,
directeur d'études honoraires
à l'EHESS,

survenu le 14 février 1998, à Paris.

– *Le Laboratoire d'ethnologie*
Et l'Institut d'ethnologie
ont la tristesse de faire part du décès de

Denise PAULME,

qui fut chargée du département d'Afrique noire au Musée de l'Homme.

(Lire ci-contre.)

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 16 h 30

– Mme Roger Ricard,
son épouse,
M. et Mme Jean-François Ricard
et leur fille,
M. et Mme Claude Ricard
et leurs enfants,
Les familles Ricard,
Roche, Joinville et Doin,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Roger RICARD,
préfet de région honoraire,
commandeur de la Légion d'honneur,
grand officier de l'ordre
national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,
médaille commémorative
du corps expéditionnaire en Italie.

survenu le 14 février 1998, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 19 février, à 15 heures, en l'*église* Notre-Dame d'Auteuil, 2, place d'Auteuil, Paris-16e.

L'inhumation aura *lieu dans le caveau* de famille, à Frontignan (Hérault).

Cet avis tient lieu de faire-part.

10, rue Wilhem,
75016 Paris.

– Marie-Christine Rouzaud,
son épouse,
Jean et Andrée Rouzaud,
ses parents,
Julie, Clémence, Nathalie et Claire,
ses filles,
Dominique Monod,
Philippe Rouzaud,
Marie-Odile Morelli,
ses frère et sœurs,
ont la tristesse de faire part du décès de

Michel ROUZAUD,
pédiatre,
ancien interne
des Hôpitaux de Toulouse,

le 10 février 1998, à l'âge de cinquante-*deux ans.*

Selon sa volonté *expresse*, les obsèques se sont déroulées à Aix-en-Provence, dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

« Que tous ses "petits", qui lui ont tellement manqué durant ses derniers mois, aient une pensée pour lui. »

Chemin Campagne-Monier,
La Tuilerie,
04100 Manosque.

– Catherine et Jean-Loup Drubigny,
Jean-Guy et Françoise Vourc'h,
François et Adeline Vourc'h,
Anne Vourc'h et Lucien Cimbaison,
Claire et Jean-Marc Jouffe,
ses enfants,
Gaëtan, Gwenaël, Lucie, Perrine, Paule, Louise, Gaspard, Madeleine, Léonor, Olympe, Honorine,
ses petits-enfants,
Sabine Gayet,
Alain Gayet,
Patrice et Christiane Gayet,
Nicole Gayet,
ses frères et sœurs,
Les familles Gayet et Vourc'h,
Juliette Quentin,
Et tous ses amis,
ont la grande peine de faire part de la mort de

Brigitte VOURC'H,
née **GAYET,**

le 12 février 1998.

Elle rejoint

Guy VOURC'H,

son époux.

Les obsèques ont eu lieu le 14 février, à Plomodiern (Finistère), dans l'intimité familiale.

Une messe réunira ses amis et sa famille à l'église d'Orgeval (Yvelines), le samedi 7 mars, à 14 heures.

54, rue du Faubourg-Saint-Honoré,
75008 Paris.

Remerciements

– Mlle Simone Le Marchand,
sa sœur,
Sa famille,
Et ses amis,
très touchés par les marques de sympathie témoignées lors du décès de

M. Jean Le MARCHAND,

remercient très sincèrement tous ceux qui se sont associés à leur peine.

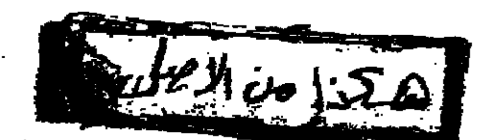
Communications diverses

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, *Paris-3e, jeudi 19 février*, à 20 h 30 : Mme Lyne Cohen-Solal, candidate du PS : **« Le gouvernement face aux élections régionales ».** Tél. : 01-42-71-68-19, pour inscriptions au « *Festin de Pourim* ».

Soutenances de thèse

– **Claire Farge** a soutenu le 7 février 1998, à l'université Panthéon-Assas (Paris-II), une thèse de doctorat en droit sur **« L'autonomie du mineur en matière contractuelle ».**

Le jury était composé de Mme et MM. les professeurs Michel Grimaldi, Paris-II, président, Philippe Malinvaud, Paris-II, Alain Benabent, Paris-X, Françoise Dekeuwer de Fossez, Lille-II, et de M. Thierry Fossier, vice-président du TGI de Grenoble. Le jury lui a décerné le grade de docteur en droit, mention très favorable, avec ses félicitations.



ARCHITECTURE Les responsables d'Arc en Rêve, le centre d'architecture de Bordeaux, consacrent jusqu'au 17 mai une exposition aux réalisations les *plus modestes* – par la taille – du célèbre maître d'œuvre hollandais Rem Koolhaas. Les constructions de ce disciple de Nietzsche – qui fait implicitement référence au sado-masochisme – ne sont pas destinées à *« la satisfaction des besoins des médiocres »*, mais à une certaine élite de *« Prisonniers volontaires »*, prêts à sacrifier le confort et la sécurité à l'extase esthétique. ● UNE RÉIMPRESSION de *S,M,L,XL*, véritable « bible » de la pensée de l'architecte, accompagne l'exposition. ● LA MAISON DE BORDEAUX, achevée en 1998, illustre la volonté de Koolhaas d'abolir la pesanteur, de gommer les contraintes physiques pour ne laisser que l'espace et la lumière, aux risques et périls de ses habitants.

Rem Koolhaas, un univers de fascination et de soumission

Une exposition à Bordeaux, une « bible » et une maison livrent quelques clefs pour comprendre la pensée de l'architecte hollandais. Rejetant « le bonheur insignifiant des masses », sa virtuosité s'adresse à ceux qui seront assez « forts » pour l'apprécier

OMA, Rem Koolhaas/Living [vivre], *exposition à Arc-en-Rêve, Entrepôt Lainé, Bordeaux.* Jusqu'au 17 mai. Tous les jours sauf lundi, 11 h-18 h. Entrée : 30 F. Rens : 05-56-52-78-36.

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

L'événement aurait pu venir de la seule architecture, une maison à peine achevée, encore secrète, dans la vallée de la Garonne. Les responsables d'Arc-en-Rêve, le centre d'architecture de Bordeaux, ont eu l'heureuse initiative d'en renforcer la portée par une exposition plus générale portant sur les réalisations *les plus modestes – par la taille –* de Rem Koolhaas. L'architecte hollandais est l'un des plus célèbres maîtres d'oeuvre travaillant dans le monde, patron et tête chercheuse de l'agence OMA (Office for Metropolitan Architecture). L'exposition est très graphique, très imagée, sans explications excessives. Elle s'accompagne de la réimpression, à prix abordable, de *S,M,L,XL*, ouvrage-fétiche de cet architecte passionnément adulé et fort controversé.

S,M,L,XL, ce sont les tailles utilisées pour les vêtements aux Etats-Unis : Small, Medium, Large, Extra-Large. Mais les deux lettres SM font implicitement référence au marquis de Sade et à Leopold von Sacher-Masoch. *S,M,L,XL* a acquis le statut d'une véritable bible pour toute une génération d'architectes. Voici les propos que Koolhaas dit avoir tenu, il y a *quelques années*, au directeur du projet Euralille, le vaste projet dont il a été l'urbaniste : *« Comment avez-vous pu ne jamais refuser l'infernale complexité de nos propositions ? Pourquoi n'avez-vous pas dit non à nos suggestions les plus outrancières ? Pourquoi nous avoir permis, par exemple, cette opération qui empile les ouvrages de trois clients sur le site d'un autre ? Pourquoi ne pas nous avoir tout simplement renvoyés à nos tables à dessin ? »* On frise ici l'injonction paradoxale chère à la psychanalyse. Pour qui les entendrait avec légèreté, avec un pur plaisir littéraire ou philosophique, ces propos nimbés de sadisme doivent être replacés dans le contexte actuel de la question urbaine. Ils indiquent avec une certaine ironie qu'un piège théorique se met en place. Cinq ans après la parution, il s'est d'ailleurs refermé. Témoins ces lignes (à paraître dans le catalogue de l'exposition) du critique architectural François Chaslin qui, au lieu de s'adresser au public, le prend à témoin pour exhorter... la critique architecturale : *« Rem Koolhaas fait problème à beaucoup de nos contemporains. (...) Les critiques, par déontologie ou par travers professionnel, ont besoin d'arrimer leurs jugements esthétiques à un argumentaire d'ordre plus général. Ils ne comprennent pas le lien qui existe entre la position intellectuelle de Rem Koolhaas, avec ce qu'elle représente de lucidité, ce refus de l'idéalisme, des nostalgies, du sentimentalisme, des tabous et des valeurs classiques de l'architecture (...), et l'incontestable élégance, la légèreté, la virtuosité de ses constructions. (...) Alors, s'ils veulent bien applaudir l'artiste (et comment pourraient-ils lui dénier cette qualité ?), dans le même temps ils pointent le cynique et prétendent dénoncer une imposture, une faille entre son projet théorique général et ses œuvres construites. »* François Chaslin a raison. Il *doit* avoir raison car nous ne somme pas ici dans la vulgarité des échanges démocratiques, mais *dans un* univers de soumission et de fascination.



EDGAR CLEIJNE

La maison de Bordeaux (1998). « Les habitants de cette architecture, ceux qui seraient assez forts pour l'aimer, deviendraient ses Prisonniers volontaires », écrit Rem Koolhaas.

GYMNASTIQUE MENTALE

Le regard porté sur l'architecture de Koolhaas est sommé de se plier à une gymnastique mentale en fait assez banale dans les arts plastiques depuis les années 70, mais déconcertante dans le monde de l'urbanisme et de l'architecture, marqué par de vibrantes demandes sociales, par une quête désespérée de douceur et de sécurité. « Living » (vivre), c'est le titre de l'exposition, laisse de côté les catégories M, L et XL, tous les travaux ou projets d'urbanisme, vastes fresques peintes au balai : Euralille, Séoul... ; les grandes pièces d'architecture comme Lille-Grand-Palais, ovoïde rébarbatif habillé de bardages, qui recèle d'admirables soupirs architecturaux, ou encore le Kunsthal de Rotterdam. *Ce qui est présenté*, c'est donc, rangé dans la catégorie S, un concentré de Koolhaas, cinq projets en tout : un petit ensemble de logements, Patiovilla, à Rotterdam (1988), un groupe de 24 logements à Fukuoka, au Japon (1991), et trois maisons, trois maisons très particulières, comme le remarque Dominique Perrault, l'architecte de la Bibliothèque nationale de France, esprit d'ordre et de symétrie, *ce qui n'est pas précisément* l'ordinaire de son confrère hollandais. Deux des maisons sont situées en France, la villa Dall'Ava (1991), à Saint-Cloud, et une autre jusqu'à nouvel ordre anonyme à côté de Bordeaux (1998). La troisième, en Hollande, *se dissimule sous le nom* de Dutch House (1993), protégée de l'avidité publique comme le joyau de Topkapi.

En guise d'introduction, Koolhaas *a souhaité afficher, collées* côte à côte, les 1 400 pages et les 1 250 illustrations de *S,M,L,XL*, ce pavé anglophone cosigné en 1995 par Koolhaas, et pour la mise en forme, par le graphiste américain Bruce Mau. C'est une occasion unique pour tenter de comprendre les liens entre théories, pratiques et représentations de cet homme ironique et sérieux, élégant, suffisant, protestant. *S,M,L,XL* est à la fois *manifeste philosophique et artis*tique, sorte de journal (*« Cher journal, tu veux que je le gagne, ce concours oui ou non ? »*), encyclopédie fantaisiste, livre d'images et de caractère, prouesse typographique.

IRONIE SAUVAGE

Mais sa première qualité est d'être un ouvrage personnel, écrit avec aisance, humour et intelligence, riche de références limpides, empreint d'assez d'assurance pour ne pas démarquer de façon niaise les textes et auteurs qui sont l'autre face de la vulgate *« déconstructiviste »*. *Ce groupe informel est prin*cipalement né dans l'usine à matière grise de l'Architectural Association, prestigieuse école londonienne qui fête ses cent cinquante ans, par une beuverie à l'enseigne de l'informatique souveraine et de la virtualité tous azimuts. Ne sont pas virtuels en revanche le cynisme des propos de Koolhaas, la violence de ses remises en cause, la brutalité verbale avec laquelle il traite les efforts urbains et selon lui sous-humains de quelques-uns de *ses confrères*.

Pour dessiner la Patiovilla, deux maisons accouplées, Koolhaas a cannibalisé la typologie hollandaise et son fameux escalier, dévorant *tout cru l'échelle et le meunier*. Cet instrument étant par lui-même assez raide et casse-gueule, l'architecte *n'a* pas eu de mal pour organiser cette chausse-trappe, où viennent se croiser l'horizontalité convenue du plat pays néerlandais et le sens inné de la verticale attri*bué à ses habitants, incomparables* marins et cultivateurs de tulipes. On note, en marge de l'ironie sauvage, l'extrême sophistication des dessins et des détails, l'effort conceptuel tapi derrière les choix formels de l'OMA.

L'ensemble de Fukuoka s'appelle Nexus, comme le troisième tome de la fameuse trilogie d'Henri Miller, *La Crucifixion en Rose*. Sur le plan tant littéraire qu'architectural, le *Nexus de Koolhaas s'apparente* à un processus – assez simple comparé à d'autres œuvres des séries M ou L – d'incarcération (ou mise à l'ombre des taulards) et de *désincarcération (ou remise à l'air* des accidentés). Le tout est doué des qualités énoncées pour Patiovilla, poussées à la dimension de 24 logements, ce qui reste *small* pour l'OMA.

EFFRAYANTE INCONGRUITÉ

Le cas de la villa Dall'Ava a déjà été traité par *Le Monde* en 1991. Elle avait ravi le critique, même s'il s'écartait des prescriptions du docteur Chaslin. Conformément à l'humour alors en vigueur, nous avions adopté la figure tutélaire de la girafe, initialement proposée par la revue *AMC*, mais nous n'avions pas su mesurer l'ampleur du génie déjà à l'oeuvre à l'état latent, attribuant cette réussite à un déploiement de références architecturales assez souverainement maîtrisées pour être perverties. *Or l'impression* d'intelligence architecturale trouvait plutôt son origine dans un empilage de propositions très spécifiques à Koolhaas, une autophagie boulimique et bien compréhensible : n'était-ce pas sa première commande à Saint-Cloud ? Peu de contraintes médiocrement humaines, à peine quelques obligations territoriales. D'où une piscine sur le toit, un bâtiment posé tout *en longueur sur des pattes évo*quant, il est vrai, l'étourderie primaire du jeune girafon.

Mais voici à présent, assez détaillée à Arc-en-Rêve pour atténuer un peu la frustration de la visite, la maison de Bordeaux. Et là, malgré l'effrayante incongruité de ce qu'il a *dessiné et construit, Koolhaas* prend une nouvelle dimension, celle d'un Wright, quittant foyer et prairies américaines pour intégrer les inquiétudes tranchées et la passion du XXe siècle.

Frédéric Edelmann

Un parcours brillant

● **La formation.** Rem Koolhaas est né en 1944 à Rotterdam. Il a vécu en Indonésie de 1952 à 1956, et à Amsterdam. D'abord journaliste et scénariste de films, il étudie l'architecture à l'Architectural Association de Londres de 1968 à 1972, puis il obtient une bourse qui lui permet un long séjour aux Etats-Unis. Il en reviendra avec le livre *Delirious New York*, qui obtient un succès foudroyant.

● **L'OMA.** En 1975, Rem Koolhaas fonde à Londres, avec E. et Z. Zenghelis et M. Vriesendorp, l'Office for Metropolitan Architecture (OMA), qui se donne pour programme la définition de nouvelles relations entre l'architecture et la culture contemporaine. A partir de 1978, plusieurs commandes le conduisent à ouvrir une agence à Rotterdam. Koolhaas est professeur depuis 1990 à l'université Harvard, à Cambridge (Etats-Unis).

● **Principales réalisations.** Koolhaas a notamment réalisé le Théâtre national de la danse de La Haye (1987), l'ensemble de logements, bureaux et commerces Bysantium à Amsterdam (1991), l'ensemble Nexus à Fukuoka (Japon, 1991), Kunsthal à Rotterdam (1992), Euralille et Lille-Grand-Palais (1994), l'Educatorium de l'université d'Utrecht (Pays-Bas, 1997).

● **Concours.** Paris-La Villette (1982), ville nouvelle de Melun-Sénart (1987), gare maritime de Zeebrugge (Belgique, 1989), centre des médias de Karlsruhe (Allemagne, 1989), bibliothèque de Jussieu (Paris, 1992).

● **Travaux en cours.** Le Musée universitaire de Séoul, le bâtiment des Droits de l'homme, Nations unies (Genève), le parc des Affaires d'Utrecht, l'ambassade des Pays-Bas à Berlin, l'Hyperbuilding de Bangkok.

● **Livres.** *Delirious New York, un manifeste rétroactif pour Manhattan*, Oxford University Press et Le Chêne, 1978 ; rééd. par 010 Publishers et Monacelli Press, 1994. *S,M,L,XL*, avec Bruce Mau, graphiste, 010 Publishers et Monacelli Press, 1995 ; rééd. par Taschen et Monacelli, 1998.

« Reading », selon Bruce Mau

La bible de Koolhaas, *S,M,L,XL*, a été conçue avec le graphiste canadien Bruce Mau, directeur artistique de la revue *Zone*. Bruce Mau, né en 1959 à Pembroke (Canada), vit actuellement à Toronto. Son travail, sanctifié juste ce qu'il faut, est présenté par Arc en Rêve dans une seconde exposition, « Reading » (lecture), complémentaire de « Living », résumé particulièrement efficace de la méthode Mau et de ses résultats.

***En émergent un alphabet* (1991), *destiné au futur Walt Disney* Concert Hall, dont les travaux, sous la direction de Frank Gehry, doivent enfin commencer à Los Angeles ; une collection de grands textes philosophiques contemporains, incluant de nombreux auteurs français, de Vernant à Deleuze via Debord, dans la ligne graphique de *Zone ;* le sigle conçu pour le Netherlands Architecture Institute (NAI) de Rotterdam ; et, bien sûr, la conception graphique de *S,M,L,XL*.**

La maison par-delà le beau et le bien

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Il faut être inconscient pour laisser entrer un architecte chez soi, estime-t-on, souvent à tort, avec en arrière-pensée la fausse impression de faire une économie. Sait-on jamais ce qu'il pourrait faire des murs, et du joli surtout que nous a légué la grand-tante... Mais convier Rem Koolhaas à œuvrer relève carrément *de l'abnégation. On est* d'ailleurs clairement prévenu : *« Les habitants de cette architecture*, lit-on dans *S,M,L,XL*, *ceux qui seraient assez forts pour l'aimer, deviendraient ses Prisonniers volontaires, désormais extatiques dans la liberté de leurs frontières architecturales. »* Seulement voilà, à Bordeaux, l'apprenti sorcier nietzschéen devenu grand est tombé sur la surprise réservée tout spécialement à son intention par les idoles dont il avait annoncé la mort : un exceptionnel concentré de générosité, d'humanité et de volonté. Les commanditaires, un couple avec plusieurs enfants, préfèrent rester discrets, bien que leur maison ne le soit pas spécialement. *Leur histoire, au cœur* du projet, ne peut cependant pas être occultée. Le mari, victime d'un accident de voiture, est devenu tétraplégique, n'ayant plus de véritablement libre que la tête et l'esprit. Fauteuil roulant, plusieurs heures de kinésithérapie chaque jour. Un de ces cauchemars qu'on ne surmonte qu'avec beaucoup d'amour et de détermination. Ils habitaient un vieil hôtel de Bordeaux, plein d'étages et de marches. Sa femme décide d'inventer une maison qui, si l'on peut dire, annihile l'infirmité, échappe cependant à la quincaillerie attachée à ce type de souffrance, et soit *de plain-pied* avec les vertiges de l'architecture la plus exigeante. Ce sera l'oeuvre de Rem Koolhaas.

On ne connaît pas aujourd'hui le détail du bras de fer qui s'engage alors entre le Hollandais et sa cliente. Le mari accepte cette histoire commune, ce projet qui cristallise *toute leur volonté de vie*. Koolhaas le cynique est ému. Il va dépasser alors très largement l'enveloppe financière proposée, mais il va aussi se surpasser, avec la *complicité angélique d'ingénieurs*, de techniciens, d'ouvriers spécialisés, bordelais, français ou, si nécessaire, venus d'ailleurs.

« LES BESOINS DES MÉDIOCRES »

Le rêve de tous les architectes de ce siècle est d'abolir la pesanteur, de gommer les assemblages et les contraintes physiques pour ne laisser s'exprimer que l'espace, la lumière, la matière sans ses lois. Il y a *de fameux antécédents* : Chareau et sa Maison de verre à Paris, Frank Lloyd Wright et sa Maison sur la cascade (Pennsylvanie), Mies Van Der Rohe et le Pavillon de l'Allemagne à Barcelone (1929), Philip Johnson et sa Glass House (Ohio). Peu d'architectes ont tenté cette aventure aussi périlleuse que de se *risquer sur* la glace. *Lorsqu'ils y par*viennent, ces édifices deviennent alors de véritables lieux de pèlerinage.

La Maison de Bordeaux s'in*cruste dans le sol* à *flanc de coteau*, en face de la Garonne. Elle se déploie sur trois niveaux. En haut, un étage opaque, percé de meurtrières rondes qui livrent des fragments de vallée. *Il est posé en déséquilibre* sur un volume transparent, un rez-de jardin où l'on travaille et reçoit. Au-dessous encore, invisible, un étage sur cour pour les commodités de la vie quotidienne, principalement les repas. Mais l'essentiel, au centre de la maison, *c'est un large* plateau mobile, posé sur un vérin, qui passe d'étage en étage mais peut aussi s'arrêter devant chaque tablette d'une grande bibliothèque qui traverse les trois étages. Au-delà de cette description sommaire commence un dialogue entre l'architecte et le client auquel le public *n'est pas vraiment convié*. Il engendre bien assez de fierté pour ne pas rester secret, mais il échappe à toutes les normes usuelles nées du désir de sécurité, et supposées *communes à toute forme d'établis*sement humain.

La Maison de Bordeaux pose l'hypothèse inverse. Parois de verre s'évanouissant, passages surbaissés, escaliers sans garde-fous, des schémas à l'exact opposé de l'image ordinaire de la chaise roulante. Koolhaas encore : *« L'architecture n'a pas pour but la satisfaction des besoins des médiocres, elle ne saurait servir de cadre au bonheur insignifiant des masses... L'architecture est une affaire d'élite. »* Tout est magnifique ici, et tout y est inquiétant.

Les analyses possibles d'une telle construction sont en fait assez limitées, au-delà d'une réelle extase esthétique. Soit Koolhaas a trouvé l'occasion de mettre en pratique ses *propositions théoriques*. C'est la solution *« Prisonniers volontaires »*. Soit il a tenté, avec un rigoureux esprit scientifique, de mettre ses clients dans les conditions d'insé*curité qui préexistaient* à *l'architec*ture, le fauteuil roulant étant l'origine et l'aboutissement de tout être – c'est l'efficacité selon le Dr Frankenstein. Soit la mécanique s'est, au moins en partie, inversée : ce sont les clients, le mari tétraplégique, sa femme et leurs enfants, qui se sont payé un Koolhaas, assez conscients de sa vertu architecturale pour en supporter les caprices. C'est heureusement la solution la *plus* probable, tant la famille de la maison bordelaise manifeste d'intelligence, de volonté et de vitalité.

F. E.

Le plus grand musée du Japon est consacré aux faux

Le Musée Otsuka réunit mille chefs-d'œuvre de l'art occidental, reproduits sur céramique

NARUTO
de notre envoyé spécial

Passer des fresques de la villa des Mystères de Pompéi – représentant des moments du mythe dionysiaque – à la voûte de la chapelle Sixtine ; des fresques de Giotto dans la chapelle des Scrovegni, à Padoue, au *Guernica* de Picasso ; de *La Cène* de Léonard de Vinci au *Sacre de Napoléon* de David ou à l'immanquable *Joconde*, le tout grandeur nature : le musée imaginaire cher à André Malraux, réunissant en un lieu les chefs-d'œuvre du patrimoine de l'humanité, est réalisé au fin fond du Japon. Le Musée Otsuka, qui ouvrira fin mars à Naruto, à l'est de l'île de Shikoku, est l'une des plus extravagantes initiatives de l'histoire de l'art.

Le plus « riche » musée de la planète réunit plus de mille œuvres d'art appartenant à 170 musées de 26 pays et retraçant trois mille ans d'histoire de l'art occidental, de la Grèce à Chagall en passant par Rembrandt... Tous faux, ou plus exactement faux et vrais à la fois, car il s'agit de répliques d'une fidélité exceptionnelle grâce à la technique de la reproduction photographique sur plaques de céramique mise au point par Otsuka Omi Ceramics, entreprise du groupe pharmaceutique Otsuka.

L'idée vient du patriarche du groupe, Masahito Otsuka. En visitant la tombe de Khrouchtchev à Moscou, en 1975, il découvre au cimetière des soldats morts pendant la seconde guerre mondiale, au-dessus de chaque nom, une petite photographie dans un étui en plastique, jaunie par le soleil. Il pense que si elles avaient été en céramique, elles auraient été protégées. L'idée n'est pas originale – on trouve de tels médaillons dans des cimetières européens. Mais Masahito Otsuka met au point un système de reproduction de photographies sur céramique permettant une réplique presque parfaite. Les premiers essais laissent à désirer mais, depuis, la technique, très coûteuse et qui nécessite plusieurs passages dans un four à 1 300 degrés, s'est beaucoup améliorée. Si bien qu'en 1992 Otsuka décide de doter sa ville natale d'un musée réunissant la plus grande collection des chefs-d'œuvre du monde, qui, fixés dans la céramique, y auraient une vie éternelle. Si quelques reproductions sont imparfaites, l'ensemble est époustouflant.

FINALITÉ ÉDUCATIVE

Le bâtiment du musée ne l'est pas moins. Construit sur huit niveaux, dont cinq en sous-sol afin de respecter les normes environnementales du parc national de Naruto, où il est situé, il est enfoui dans les entrailles d'une colline qu'il a fallu évider de 200 000 mètres cubes de terre. Les salles couvrent une superficie de 30 000 mètres carrés, qui en font le plus grand musée du Japon. Le circuit complet durera cinq heures... Coût : 2 milliards de francs.


Une encyclopédie grandeur nature du patrimoine artistique mondial.
OSAKA YOMIURI

Au départ, conservateurs de musée et propriétaires de droits sur les œuvres ont été réticents. En principe, les reproductions grandeur nature sont interdites, et surtout beaucoup d'entre eux se méfiaient du projet, a priori farfelu, et doutaient de la qualité du résultat. *« Mais lorsqu'ils ont vu, ils ont été émerveillés »*, dit Minoru Okuda, qui dirige Otsuka Omi Ceramics. *« Après avoir longtemps hésité, Claude Picasso a donné son accord pour la reproduction de* Guernica. *C'est également après avoir vu ce que nous faisions que Thomas Krens, directeur de la galerie Guggenheim, nous a autorisés à reproduire huit tableaux »*, ajoute Fuado Otsuka, qui, avec six autres avocats, a négocié à travers le monde les autorisations. D'origine libanaise, marié à l'une des filles du fondateur, M. Otsuka a pris la nationalité japonaise et le nom de son beau-père.

« J'ai eu moins de chance avec les héritiers de Matisse, qui est l'un des grands absents de notre musée avec Kandinsky », regrette-t-il. Monument kitsch ? Attraction touristique ? Situé au pied du pont entre Shikoku et l'île Awaji, qui, en avril sera elle-même reliée à Honshu par le plus long pont suspendu du Japon, sa finalité est d'abord éducative et doit permettre aux étudiants et aux amateurs d'art japonais de disposer d'une encyclopédie grandeur nature des chefs-d'œuvre du patrimoine mondial, dont beaucoup ne sont jamais sortis de leur musée ou sont intransportables.

Les œuvres présentées ont été choisies par six historiens d'art japonais, qui ont supervisé leur reproduction. Aux approches classiques (chronologique et thématique) s'ajoute le souci de reconstituer l'environnement dans lequel est située l'œuvre originale. C'est le cas de la chapelle Sixtine, recréée au centimètre près, et dont le *Jugement dernier* est constitué de cent dix pièces de céramique de 60 centimètres de large sur 3 mètres de long afin de ne pas couper les visages. Une des œuvres qui retiendra particulièrement l'attention des spécialistes est la reconstitution, jamais réalisée, du retable du Greco – dont les six pièces peintes qui le composent ont été éparpillées durant les guerres napoléoniennes et sont aujourd'hui conservées dans des musées en Espagne et en Roumanie. Plus inattendue est la reproduction de l'intérieur de la petite église Saint-Martin à Nohant-Vic (Indre), où vécut George Sand.

Le Musée Otsuka fêtera son inauguration par un dîner de gala de cent couverts dans « sa » chapelle Sixtine. Plus tard, des couples pourront s'y marier : un « triomphe » du virtuel au royaume cher à Andy Warhol de la multiplication de l'unique. Au Musée Otsuka, la réplique ne prétend pas se substituer à l'original, mais en être simplement son double soustrait à l'épreuve du temps.

Philippe Pons

PROFIL
PATRIARCHE ET MÉCÈNE

« Tout a commencé avec le sable de la plage où, enfant, j'allais voler des œufs de tortue. Et puis il suffit de penser. Ça fait peur, tout ce qu'on peut penser », raconte Masahito Otsuka, qui se souvient qu'alors il transportait le charbon sur son dos du port à l'atelier chimique paternel, et qu'il a mis pour la première fois de sa vie une paire de chaussures de cuir à quatorze ans.

A quatre-vingt-deux ans, le cou emmitouflé dans une écharpe de laine, le patriarche mécène du faux-vrai, qui fit du petit atelier de son père un groupe pharmaceutique qui porte son nom et emploie 23 000 personnes à travers le monde, a toujours les yeux vifs et la réplique facile, empreinte de cette liberté d'esprit propre aux Japonais qui, passé un certain âge, ne s'embarrassent guère des convenances ou des tabous. A propos de la responsabilité de l'empereur Showa (Hirohito), n'écrit-il pas dans ses volumineux Mémoires (4 000 pages) : *« Un chef d'entreprise qui a fait faillite, lui, doit rendre des comptes. »*

« Notre usine était au bord de la plage, et mon frère pensa que c'était trop bête de ne pas utiliser tout ce sable, poursuit-il. *D'autres entreprises s'en servaient pour le mélanger au ciment. Nous nous sommes lancés dans les matériaux de construction en carrelage. Puis les crises pétrolières sont arrivées* [début des années 70] *et le marché de la construction s'est effondré. Il fallait trouver un autre usage à notre technique du carrelage. Et j'ai pensé l'appliquer aux reproductions d'œuvres d'art en céramique. Le musée ? L'idée m'est venue comme ça, un beau jour : je voulais laisser quelque chose à ma ville natale. Toute ma vie, j'ai eu pour objectif le profit. Cette fois au moins je n'ai pas cette préoccupation. Le musée, il coûte, c'est tout. »*

Même s'il attire beaucoup de visiteurs, il enregistrera un déficit annuel de 40 millions de francs. *« Si j'avais voulu faire des bénéfices, je l'aurais situé à côté de Disneyland. Pas ici »*, explique le vieil homme. Ce musée est-il un rêve qui finalement se réalise ? *« Le problème avec les rêves, vous savez, c'est qu'on en fait tout le temps de nouveaux. »*

Ph. P.

La laborieuse renaissance du Musée d'art moderne de Stockholm

STOCKHOLM
de notre correspondant

« Un architecte doit respecter les traditions culturelles et sa tâche est de créer des bâtiments fonctionnels satisfaisant aux souhaits de ses clients. » Cette ligne de conduite qu'il exposait récemment, Rafael Moneo a dû plus que jamais s'y tenir tout au long de la conception et de la construction du nouveau Musée d'art moderne de Stockholm.

La capitale suédoise n'avait pas fait appel à un architecte étranger, pour une création de cette ampleur, depuis plus d'un siècle. Aussi entendait-elle contrôler de façon jalouse et pointilleuse l'impétrant espagnol, préféré en 1991 aux architectes scandinaves pour donner (re)naissance au *Moderna Museet*. Sept ans plus tard, la réalisation du père du Museo Thyssen-Bornemisza de Madrid est, à certains égards, assez éloignée de son projet initial.

Certes, le jeune Moneo se familiarisa avec l'esthétique nordique lors d'un séjour, dans les années 60, chez le Danois Joern Utzon, célèbre pour son Opéra de Sydney. *« Voir représentés dans un bâtiment les efforts faits par la société pour s'occuper du bien-être des gens, cela me touche beaucoup »*, déclare l'enfant de Navarre.

BATAILLES FEUTRÉES

On retrouve en partie cette influence dans le musée inauguré jeudi 12 février et qui a ouvert ses portes au public samedi 14, en marge des manifestations organisées dans la ville, « capitale européenne de la culture » en 1998. Le bois de bouleau des grands panneaux de l'entrée, les vastes couloirs au parquet de chêne, la pierre à chaux polie d'une île de la mer Baltique : nature blonde et simplicité pratique prédominent.

Mais derrière le résultat et le discours diplomatique de Moneo se dissimule une série de batailles feutrées entre l'architecte et les différentes autorités locales. Le musée étant idéalement situé sur une petite île au cœur de Stockholm, le lauréat du prix Pritzker (1996) dut revoir à la baisse la hauteur du bâtiment, poliment jugée incompatible par la conseillère municipale en charge des constructions. *« Les lignes horizontales de Stockholm ne devaient pas être brisées »* par les vingt-trois cheminées en verre pointant au sommet des pavillons formant le musée, se souvient Monica Andersson. Dont acte.

Puis, crise économique oblige, il fallut rogner sur les dépenses pour les ramener à 460 millions de couronnes (354 millions de francs). Moneo supprima quelques salles. Survint ensuite la délicate question de la couleur extérieure du bâtiment, qui préoccupa quelque temps le monde culturel suédois. Gris vert, comme le préconisait l'architecte, ou jaune, selon les souhaits du « conseil de la beauté » de Stockholm ? Un compromis fut finalement trouvé : cela serait ocre brun. Avec un toit en zinc, et non pas en cuivre, matériau proposé par Moneo mais considéré comme nocif pour l'environnement.

C'est de ce musée tout en longueur, temple du bon goût sage et discret, qu'hérite le Britannique David Elliott. Seuls 15 % des œuvres étaient visibles dans l'ancien *Moderna Museet*, abandonné pour cause d'étroitesse et d'insécurité – on se souvient du vol, en 1993, de huit chefs-d'œuvre, dont des Braque et Picasso. Elliott dispose désormais d'un emplacement digne de ce nom (près de 5 000 m² de surface d'exposition) pour une remarquable collection : Matisse, Léger, Duchamp, Picasso, Miro, etc., ainsi que du Pop Art acquis par Pontus Hultén, avant qu'il n'aille exercer ses talents à Beaubourg.

L'ex-conservateur du Musée d'art moderne d'Oxford a choisi, pour métaphore des différentes fonctions qu'il entend faire tenir à son établissement, trois objets. Une éponge pour *« aspirer et retenir autant que possible la culture visuelle du siècle »* ; un miroir *« reflétant le travail effectué »*, un musée *« devant servir l'art et être conduit par lui »* ; un couteau enfin, pour *« couper la fausseté, la prétention et la perte de temps »*.

A cette liste, il aurait été bien inspiré d'ajouter la lumière : l'obscurité des pièces, la plupart sans ouverture directe sur l'extérieur, leur donne, en ce mois de février, un petit côté chambre mortuaire.

Benoît Peltier

DÉPÊCHES

■ **MUSIQUES : le chef d'orchestre Claudio Abbado** ne prolongera pas son contrat de directeur musical du prestigieux Orchestre philharmonique de Berlin au-delà de 2002, date d'issue de son contrat en cours. Agé de soixante-quatre ans, le successeur de Karajan a précisé qu'il avait un *« autre engagement contractuel »* à partir de septembre 2002, sans préciser lequel. Selon le directeur général de l'Orchestre, il ne s'agirait ni d'un orchestre, ni d'un Opéra. *« C'est pour nous une nouvelle bouleversante »*, a ajouté Peter Riegelbauer.

■ **La boîte parisienne le Gibus a reçu, samedi 14 février,** de la préfecture de police de Paris, une autorisation de six mois d'exploitation nocturne à condition d'effectuer sous quinze jours des travaux de mise en conformité des dispositifs de sécurité. Jadis temple du rock, reconverti en club techno, jungle et house, le Gibus situé 18, rue du Faubourg-du-Temple (11e), avait été contraint de fermer du mardi 10 au dimanche 15 février, en raison de nuisances sonores.

■ **L'orchestre du Conservatoire de Paris a reçu un accueil triomphal** pour la *Turangalîla* d'Olivier Messiaen, donnée dimanche 15 février à Prague, première étape d'une tournée en Europe centrale qui conduira ses 120 jeunes musiciens en Slovaquie, en Hongrie et en Croatie. Cette tournée est placée sous le signe du 90e anniversaire de la naissance de Messiaen et du cinquantenaire de la composition de *Turangalîla*.

■ **Une Musique, filiale d'édition et de production musicale de TF 1,** lance un label de world music, « Ahzedisc », à l'occasion de son dixième anniversaire, a annoncé, lundi 16 février, la société. Une Musique affirme avoir vendu 27 millions de CD en dix ans. De label destiné à exploiter des produits musicaux liés à l'activité de TF 1 (bandes originales de téléfilms), Une Musique est devenu une maison de disques possédant sous contrat Indochine, Marie Laforêt, Christian Morin, Nicolas Peyrac, le duo Barbara Scaff/Philippe Candelon.

■ **MUSÉES : sept salles de la célèbre galerie des Offices de Florence (Italie),** présentant des œuvres de Titien, du Tintoret, de Véronèse et des baroques toscans, qui avaient été endommagées en 1993 par un attentat à la bombe, ont été rouvertes lundi 16 février.

■ **L'amiante utilisé pour l'isolation du Centre Georges-Pompidou** va être totalement retiré à l'occasion du chantier de rénovation, a indiqué, lundi 16 février, la direction du Centre. *« Les travaux ne sont en aucun cas un prétexte dissimulant le chantier de désamiantage »*, explique le directeur général du Centre, Guillaume Cerutti. Cette opération ne représente que 1,5 % du coût des travaux. Des mesures de confinement *« très strictes »* ont été mises en œuvre dans les locaux touchés, qui ne sont accessibles ni au public ni au personnel.

Le regard iconoclaste de William Klein, cinéaste « amateur »

Le réalisateur a filmé Gainsbourg et Mohammed Ali, mai 68 et Yannick Noah avec ironie et lucidité

Le cinéma Le Racine présente à partir du 18 février « William Klein en VO », première grande rétrospective des films du peintre-photographe-réalisateur. En marge de la nouvelle vague française ou du pop américain, Klein a tracé son chemin, réalisant une œuvre très personnelle où se mêlent fictions et documentaires. Installé depuis 1948 à Paris, il porte un regard corrosif et attendri sur la société française.

À SOIXANTE-HUIT ANS, William Klein, Américain installé depuis 1948 à Paris, est toujours un marginal. Dans les bureaux de Kuiv Production, face à l'Opéra Bastille, où il a commencé le montage de son nouveau film, *Le Messie*, il s'amuse de découvrir à l'écran des ressemblances entre les invités d'un cocktail mondain et les personnages saisis l'après-midi même par sa caméra sur un tableau de Jérôme Bosch au Louvre.

Lorsque le public français découvre en 1966 William Klein réalisateur, c'est avec un portrait au vitriol du monde de la mode. Un monde que le photographe a bien connu en dix ans de contrat avec le *Vogue* américain. Klein règle quelques comptes avec les rédactrices de mode, prétentieuses et moutonnières, comme avec les mannequins, qui ne sont pas encore les *« méga-top et les supermorveuses d'aujourd'hui ». Qui a peur de Polly Maggoo ?,* joué par *« une petite conne de Brooklyn, pour qui Paris ou Beyrouth, c'était la même chose »*, connaît un réel succès commercial et critique.

Mais la guerre du Vietnam lui fait bientôt abandonner cette veine pour enfourcher, en compagnie d'autres réalisateurs français, un cheval beaucoup plus politique. Ce sera *Loin du Vietnam*, réalisé en 1967 en collaboration avec Godard, Lelouch, Resnais, Marker et Ivens, un film malheureusement absent de cette rétrospective. Klein y saisit des visages américains dans la rue, mais aussi des images publicitaires, des bandes dessinées, suggérant sans commentaire superflu le lien entre les superpuissances militaire et cinématographique de l'Amérique.

En marge de la nouvelle vague française ou du pop américain, Klein trace son chemin, réalisant en quelques années une œuvre très personnelle où se mêlent fictions et documentaires. Le noir et blanc, l'usage du grand angle et des intertitres signent son travail, tout comme sa volonté farouche de tout faire par lui-même : *costumes, décors, affiches*. Une exigence *qui lui vaut une solide réputation* – injustifiée à ses yeux – de « grand emmerdeur ».

POLITIQUE ET RIGOLO

On peut être politique et rigolo, telle est en substance l'argument de *Mister Freedom* (1968), vaste farce sur la volonté de l'Amérique de sauver la France, malgré elle, du péril rouge et jaune. Pour aider Mister Freedom, Delphine Seyrig en pécheresse prénommée Marie-Madeleine fait merveille. *« Delphine, c'était une sœur pour moi. La première comédienne que j'ai rencontrée. Nous avions vingt ans, et son mari, Jack Youngerman, faisait partie de notre bande de peintres à Paris, avec Ellsworth Kelly »*, raconte Klein.

Autre apparition surprenante, celle de Serge Gainsbourg, sollicité pour faire la musique, qui voit les rushes et demande un rôle. Si le message est caricatural, la réalisation loufoque et le casting étonnant (impayable apparition de trente secondes d'Yves Montand en Capitaine Formidable, de de Gaulle en poupée gonflable et de Philippe Noiret en moujikman) en font aujourd'hui encore un spectacle réjouissant. A sa sortie, en octobre 1968, le secrétaire d'Etat chargé de l'information, Joël Le Theule, s'offre pourtant le ridicule de demander *« la supression de scènes de manifestations de nature à ressusciter des passions... »*. Mai 68 est passé par là. Klein était dans la rue, un des très rares cinéastes à filmer les événements en 35 mm. *« Avec mon accent, les gens ont l'habitude de ralentir leur débit quand ils m'adressent la parole. Comme si j'étais un minus. En 68, tout le monde se parlait, les gens dans mon immeuble, dans la rue, et pour la première fois je me sentais réellement accepté. »* Klein revendique donc ce film en forme de prise de parole, à l'image de *« ce mai, événement bavard, révolution verbale et non sanguine, puisqu'il n'y a pas eu de mort »*.

Il faut attendre 1978 pour que le montage de *Grands soirs et petits matins* soit achevé. Dix ans aussi sont passés entre les premières images tournées sur Cassius Clay, champion du monde inattendu contre Sonny Liston en 1964, et celles réalisées au Zaïre en 1974, où, devenu Mohammed Ali, il bat Foreman et reprend son titre.

Dans *Muhammad Ali the Greatest*, Klein s'amuse aussi à caricaturer ces industriels du sud des Etats-Unis, qui ont financé les débuts de Cassius et le trouvent bien ingrat. Et il se délecte du talent de manipulateur du boxeur, notamment avec la presse : *« Il leur racontait des bobards pas croyables, et tout le monde rigolait en voyant les journalistes noter tout. »* Le refrain d'Ali – *« vole comme un papillon, pique comme une abeille »* –, la visite des Beatles dans le gymnase d'entraînement – *« Cassius, c'était comme la statue de la Liberté, ça se visitait »* –, ou encore l'utilisation politique d'Ali par le régime de Mobutu et par les Black Muslims font de ce documentaire un des rares portraits de première main d'un personnage aujourd'hui légendaire. Klein garde toujours une certaine admiration pour Ali, qui *« aurait pu faire une grande carrière politique ou diplomatique »*, s'il n'avait perdu son « professeur », Malcom X.

Plus anecdotique *Le Couple témoin*, avec Anémone en bobonne-type et André Dussolier en mari tête à claques mérite aussi la rencontre. Tout comme *The French*, un documentaire sur les Internationaux de Roland-Garros. Klein *groupie* des stars de tennis ? Un paradoxe de plus pour ce réalisateur qui poursuit son travail de photographe et de peintre et n'a jamais voulu faire du cinéma un *métier*.

Annette Vezin

★ « William Klein en VO », sept films présentés en copie neuve, à partir du 18 février. Cinéma Le Racine, 6, rue de l'Ecole-de-Médecine. 75006. Paris. Tél. : 01-43-26-48-18. Exposition autour des films de Klein, à la Fnac Saint-Lazare, 109, rue Saint-Lazare, Paris 9e. *Du lundi au samedi, de 10 heures à 19 h 30, jeudi jusqu'à 21 h 30.* Publication d'un livre de photographies, le 4 mars : *William Klein, films* (Ed. Marval, 120 p., 96 photos, 149 F).

Du bonheur de retarder l'instant de la déclaration

LE LEGS, de Marivaux. Mise en scène : Jean-Pierre Miquel. Avec Denis Podalydès, Laurent Rey, Clotilde de Bayser, Cécile Brune.
STUDIO-THÉÂTRE, 99, rue de Rivoli. 1er. Tél. : 01 44 58 98 58. Mº Palais-Royal. Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, 18 h 30. 45 F à 80 F. Durée : une heure. Jusqu'au 21 mars.

Retarder, le plus qu'il le peut, les déclarations (d'amour), tel est le procédé, inguérissable, de Marivaux. Les « remises à *plus tard* » sont les fils d'araignée dont il tisse ses intrigues fluides. Les atermoiements, à ce point-là, sont si forcés que Marivaux, aux premières scènes, pour faire tenir ses dentelles de sucre filé, plante d'une main très ferme ses piquets. Voyez *Le Legs*. *« Ils s'aiment. Du caractère dont ils sont, ils auront de la peine à s'en parler »*, dit l'une. *« Le marquis, homme tout simple, n'osera jamais aventurer la déclaration »*, dit un autre. *« La comtesse, il ne sera jamais à propos de lui dire : je vous aime »*, ajoute le même. *« Quand le Marquis et la Comtesse s'aimeraient, de l'humeur dont ils sont ils auraient bien de la peine à se le dire »*, affirme un troisième.

Est-ce assez rentré dans vos crânes ? Ils s'aiment, ils ne peuvent pas se l'avouer, ils vont donc pouvoir faire assaut de manières jusqu'à la fin du dernier acte. Et les aveux, *enfin*, arracheront une larme, tant Marivaux, chemin faisant, a su rendre sensible son audience ! Puisqu'il lui faut tout de même aller de l'avant, Marivaux suggère à ses aristocrates de se faire doubler par des ambassadeurs. A cette fin ils accordent un petit supplément de paie, pas trop, aux domestiques. C'est on ne peut plus irréel, cela aussi.

« Les domestiques sont haïssables, il n'y a pas jusqu'à leur zèle qui ne vous désoblige, c'est toujours de travers qu'ils vous servent », dit la Comtesse. Mais le Marquis, incapable de se déclarer à la Comtesse, dit à l'esclave de la maison : *« J'ai rêvé qu'il serait bon que tu la prévinsses en ma faveur. »* Le valet, cet ustensile de ménage, ce rien, est l'ange qui a mission de dénouer les peines intimes du boss !

UN EXERCICE DE BELLES FAÇONS

Le théâtre est ainsi un jeu d'essence pure. Irréel à ce point que les acteurs ont un mal de chien à ne pas jouer comme des automates, d'une fausse voix de tête, ou comme des perruches. Ils pépient. Ils vocalisent. Un exercice de belles façons. *Quelle mouche, tout à coup,* a bien pu piquer le valet ? La Comtesse a réprimandé la servante : il prend sa défense : *« Il faut excuser la servitude ; se fâche-t-on parce qu'une fourmi rampe ? La médiocrité de l'état fait que les pensées sont médiocres. »* Très bien, mais de là à dire, comme dans le programme, qu'avec ce *« court passage »* Marivaux prouve qu'il *« est un de ceux qui témoignent d'une conscience sociologique aiguë »*, n'est-ce pas s'embarquer trop vite ? Les valets de Diderot, de Beaumarchais, oui, militent. Ceux de Marivaux sont plutôt des figures de style, pas bêtes, et qui ont leur caractère, c'est vrai.

La Comédie-Française a la chance de compter à présent dans son effectif un comédien très attachant, Denis Podalydès (dans ce *Legs*, il interprète le Marquis). Il dessine ses rôles d'un trait infiniment précis, *comme la vérité saisie d'une* pointe sèche, cela d'une voix et d'un geste tempérés, d'une calme spontanéité. *Mais ce faisant* il fait planer autour de lui une mémoire, une conscience chercheuse, des imaginations de traverse, toute une vie intérieure, riche, qui ne vient brouiller en rien le naturel et l'élégance de l'expression première. Il est cette fois le seul sur scène à palper les arrière-pensées, les choses de la vie, qui auraient pu conduire Marivaux à créer ce théâtre métaphorique, rêvé, d'une fragilité de diamant si l'on ose dire, que tous les comédiens adorent.

Michel Cournot

Le jeu de cache-cache risqué du pouvoir et de la vérité

LE MIRACLE, de György Schwajda. Mise en scène : Michel Didym. Avec Pierre Baillot, Philippe Fretun, Catherine Matisse, Jean-Claude Perrin, Eric Seigne, Maria Verdi.
Créé le 12 février à l'Hippodrome de Douai (durée 1 h 35). Représentations à Combs-la-Ville, Grenoble, Forbach, Epinal, Bar-le-Duc, Vandœuvre, Homécourt, Metz, Nantes, Thionville et Paris (Théâtre national de la Colline, du 14 mai au 21 juin).

DOUAI
de notre envoyé spécial

Bon ouvrier (typographe), bon mari, bon père, Vencel est en congé-maladie depuis un an qu'il a perdu la vue. Pourquoi est-il devenu aveugle ? Parce que nous sommes dans la Hongrie de 1978. Une *époque* où le socialisme produit ce qu'il fera sans doute de mieux en Europe *centrale* : de la fable. Une partie de cache-cache permanente et risquée entre pouvoir et vérité, où la réalité se dissimule si adroitement sous l'allégorie, y adhère parfois si étroitement, que l'allégorie peut *devenir réalité*, considérée comme telle par le pouvoir, et d'insaisissable dangerosité. *Qu'on ne s'attende* donc pas à apprendre comment Vencel a été atteint de cécité. Acceptons simplement d'être dans la complicité de la fable.

Au début, il a voulu mourir d'être aveugle. Puis il s'est rangé à l'avis de sa femme : *« A quoi bon se suicider pour ça, on n'a pas l'argent pour acheter une télévision. »* Aujourd'hui, il a été convoqué par la commission médicale supérieure. Elle lui a signifié qu'il était arrivé en fin de droits, et qu'il n'avait pas assez *d'ancienneté* pour bénéficier d'une pension d'invalidité. En conséquence, la commission l'a déclaré apte à gagner sa vie. Vencel a jeté ses lunettes noires et sa canne blanche par-dessus les toits et est rentré illuminé par ce *« miracle »* : *« Je suis apte à gagner ma vie, donc j'y vois. »*

La vie va devoir s'adapter aux conséquences de la syllogistique administrative. L'aveugle se met à lire son journal, reprend son travail de typographe, tombe amoureux *« au premier regard »* de la souillon de l'atelier, passe son permis de conduire et se voit attribuer une Trabant par le syndicat. *Rapidement*, il *désorganise* la production de l'imprimerie, renforçant l'exploitation du meilleur élément de la brigade par ses camarades.

MAISON, BISTROT, ATELIER

Au détour, Vencel devient même une sorte de « voyant » en ce qu'il reste aveugle à la fable du pouvoir, cet admirable et factice *« cul de Gizike »*, dont l'apparition, chaque jour de 11 heures à 11 h 15, déchaîne la productivité des hommes. Une scène qui avait choqué *le Parti à l'époque*, et sur laquelle György Schwajda avait été *sommé* de s'expliquer. *« Quand j'ai écrit* Le Miracle, commente aujourd'hui l'auteur, *je pensais avoir décrit un cauchemar socialiste qui ne pouvait se passer que dans nos conditions d'existence. Aujourd'hui, quelques années après le changement de régime, le monde a rattrapé ce que j'avais considéré comme une mauvaise plaisanterie. »*

Philippe Fretun offre avec allant sa silhouette au personnage de Vencel. Il manifeste l'art supérieur du bouffon, celui de recevoir les coups sans paraître en souffrir. Plus les bleus et les cicatrices s'accumulent *sur son visage et son* corps, plus son sourire s'élargit, *plus la pièce prend d'épaisseur*. Il faut pourtant attendre la mort de l'employé modèle avant que les trois piliers de la société – maison, bistrot et atelier – se mettent à valser. Vencel peut alors pousser sa Trabant pied au plancher vers le rendez-vous fixé au croisement de la scène et de la lutte finales. Ivres, en costume tendance Deschiens, l'aveugle, sa femme et sa maîtresse sont vautrés sur le pavé du « une-pièce-cuisine », moulinette et casserole en mains, rythmant l'unique chanson qu'ils connaissent tous trois, dont le carillon d'entrée de l'appartement a posé d'emblée les premiers accords : *L'Internationale*.

Jean-Louis Perrier

SORTIR

PARIS

Fado aux Méditerranéennes
Une très belle semaine de fado, du vrai, de Lisbonne, dans le cadre du festival des Méditerranéennes organisé à l'Européen. A commencer par Carlos Do Carmo (les 17 et 18), homme de gauche, fils de la *fadista* Lucilia Do Carmo, et qui a contribué à changer l'image du fado, longtemps considéré comme l'emblème du régime salazariste.
Carlos Zel (concert le 19) avait participé au spectacle du metteur en scène Ricardo Pais présenté en 1997 à la Cité de la musique aux côtés d'Argentina Santos, patronne authentique et émouvante de la Parreirinha da Alfama, une des maisons de fado les plus réputées de la capitale portugaise. Jorge Fernando (le 20), Anabela (le 21) précèdent le jeune espoir de la jeune scène lisboète Camané, qui rénove les arcanes du genre, tout en les respectant, puits de nostalgie et de rêve (le 21).
L'Européen, 3, rue Biot, Paris 17e. Mº Place-de-Clichy. Concerts à 20 heures. Tél. : 01-43-87-97-13. 110 F.

Rétrospective Otar Iosseliani
Une quinzaine de films réalisés par le metteur en scène Otar Iosseliani sont présentés lors de la rétrospective consacrée par la Galerie nationale du Jeu de paume au premier cinéaste géorgien à avoir affirmé l'identité culturelle de son pays. Après la réalisation de films en Géorgie, comme *Il était une fois un merle chanteur* (1970) et *Pastorale* (1976), Otar Iosseliani s'est installé en France. Son dernier film, *Brigands*, a été salué au Festival de Venise 1996. Parallèlement, une rencontre est organisée avec le metteur en scène le mardi 24 février, à 18 h 30.
Galerie nationale du Jeu de paume, place de la Concorde, Paris-8e. Mº Concorde. Du 17 février au 15 mars. Tél : 01-47-03-12-50. 28 F et 38 F.

Virage Vanguard Quartet
Virage Vanguard, un quartette de quatre jeunes musiciens alsaciens fondé en 1994, a choisi la voie d'un jazz d'avant-garde, insolite et inventif, parfois proche du rock progressif, parfois de la musique contemporaine. S'y mêlent l'acoustique et l'électrique, les effets et les sons distordus de la guitare d'Alexandre Wimmer et les balais discrets du batteur Francesco Rees, les sonorités rauques du saxophoniste Philippe Leclerc à celles plus rondes de la contrebasse de Gérald Muller. Le groupe vient de publier un premier disque *Alerte (Quoi de neuf docteur/*Night-and-day).
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris-1er. Mº Châtelet. Le 17, à 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

Manon Landowski
Le Manège de glace, spectacle de Manon Lanowski présenté en mars 1997 à la Salle Favart à Paris, reprend à l'Espace Cardin. Quelques aménagements ont été apportés à cette œuvre qui mêle danse, chanson et comédie musicale : la nouvelle mise en scène est signée Patrick Haudecœur. *Le Manège de glace* est une série de variations en 18 chansons sur l'amour, sa quête, sa conquête, sa perte.
Espace Pierre-Cardin, 1, avenue Gabriel, Paris-8e. Mº Concorde. 20 h 30, du mardi au samedi ; 15 heures, le dimanche. Tél. : 01-42-65-27-35. Jusqu'au 20 mars. De 100 F à 220 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Les Couloirs du temps, Les Visiteurs 2
de Jean-Marie Poiré (France, 1 h 58), avec Christian Clavier, Jean Reno, Muriel Robin.
Forever
de Nick Willing (USA, 1 h 50), avec Toby Stephens, Emily Woof, Ben Kingsley.
Wild Man Blues, Woody Allen, tournée européenne de jazz
de Barbara Kopple (USA, 1 h 44).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 *(2,23 F/mn)*

REPRISES

L'Homme qui rétrécit
de *Jack Arnold*, avec Grant Williams, Randy Stuart, April Kent, Raymond Bailey, Billy Curtiss.
Américain, 1957, noir et blanc (1 h 30).
VO : Action Ecoles, 5e (01-43-29-79-89).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De *12 h 30 à 20 heures, du mardi* au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Jean Delécluse (ténor), Dominique Merlet (piano)
Œuvres de Debussy, Poulenc et Duparc.
Auditorium de la Bibliothèque nationale de France, quai François-Mauriac, Paris 13e. Mº Quai-de-la-Gare. Le 17, à 19 heures. Tél. : 01-53-79-59-59. 100 F.
Marlène Verplanck et le trio d'Alain Jean-Marie
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1er. Mº Châtelet. Le 17, à 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.
Iness Mezel
Espace Hérault, 8, rue de la Harpe, Paris 5e. Mº Saint-Michel. Le 17, à 20 h 30. Tél. : 01-43-29-86-51. 80 F.
Angélique Ionatos
Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris 18e. Mº Abbesses. Le 17, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.

CHANGEMENT DE SOLISTE

La série de quatre concerts du Philharmonique de Radio-France sur le thème « Bartok et le piano hongrois » connaî*tra un changement de soliste pour son* troisième rendez-vous, Salle Pleyel à Paris, le 20 février. Le pianiste hongrois Zoltan Kocsis, souffrant, sera remplacé par son compatriote Deszo Ranki pour le 2e concerto de Bartok. Le chef italien Gianluigi Gelmetti sera au pupitre *et le programme complété par la 5e symphonie* de Prokofiev et les *Danses populaires roumaines* de Bartok.
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Tél. : 01-45-61-53-00.

RÉSERVATIONS

Morphine
de Mikhaïl Boulgakov, mise en scène *de Patrick Sommier, avec Yann Collette* et Igor Tchernievitch.
MC 93, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Du 24 février au 22 mars. Tél. : 01-41-60-72-72. De 60 F à 140 F.
Femmes de Troie
d'après *Les Troyennes* d'Euripide, mise *en scène et décor de Matthias Langhoff*, avec Evelyne Didi, Emmanuelle Wion, Laure Thiéry, Frédérique Loliée, Agnès Bourgeois, Sandrine Spielman...
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. RER Nanterre-Préfecture. Du 26 février au 28 mars. Tél. : 01-46-14-70-00. De 80 F à 140 F.

DERNIERS JOURS

22 février :
Arcadia
de Tom Stoppard, mise en scène de Philippe Adrien, avec Alain Pralon, Claire Vernet, Claude Mathieu, Jean-Pierre Michaël, *Denis Podalydès*, Françoise Gillard...
Comédie-Française Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6e. Mº Saint-Sulpice. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; le jeudi, à 19 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-44-39-87-00. De 65 F à 160 F.
La Seconde Suprise de l'amour
de Marivaux, mise en scène d'Isabelle Janier, avec Nathalie Boutefeu, François-Xavier Frantz, Franck Lacroix, Isabelle Olive et Benoît Pfauvadel.
Théâtre Paris-Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mº Porte-de-Pantin. Les mardi, jeudi, vendredi, à 21 heures ; les mercredi et samedi, à 19 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-42-02-02-68. De 65 F à 135 F.
28 février :
Léon Spilliaert
Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf, Paris 7e. Mº Invalides. Tél. : 01-45-56-60-17. De 11 heures à 19 heures. 25 F.

EN VUE

■ Les Etats-Unis, sur le pied de guerre, attendront pour attaquer l'Irak la fin de la trêve olympique, le 22 février, puis le retour du Congrès, en vacances jusqu'au 24. Au-delà du 26, les bombardiers, moins furtifs les jours de pleine lune, seront moins opérationnels. Après le 15 mars, le pèlerinage de La Mecque interdira une intervention qui choquerait le monde arabe. Le 22 mars, le président américain voyagera officiellement pour la première fois en Afrique. Auparavant, **Bill Clinton** doit rendre visite à sa fille *Chelsea en Californie.*

■ **Saddam Hussein**, qui se prépare à la guerre, ne dormirait plus deux fois dans un même lit, éviterait soigneusement de toucher des lettres de peur qu'elles soient empoisonnées, se déguiserait souvent en bédouin pour se fondre dans la foule et lancerait toutes sortes de leurres... selon le *New York Times.*

■ Le 14 avril, jour anniversaire du naufrage du *Titanic*, le centre culturel de Toronto organisera un dîner où seront servis les sept plats dégustés le soir du drame par les passagers des premières classes, mais aussi, pour les moins fortunés, un repas du genre des *« en-cas d'entrepont ».*

■ Après avoir traversé l'Antarctique à pied, **Alain Hubert** et **Dixie Dansercoer** devront encore attendre dans le froid polaire pendant un mois un navire qui les ramène au pays. Les Américains de la base de McMurdo refusent de prendre à bord d'un avion de ravitaillement les deux héros belges dépourvus de documents officiels. A Bruxelles, **Yvan Ylieff**, ministre de la politique scientifique, et **Jean-Paul Poncelet**, ministre de la défense, étaient persuadés que chacun, de son côté, avait fait le nécessaire.

■ Un homme a été mis en examen pour *« viols précédés d'actes de barbarie »* et écroué, mercredi 11 février, à la prison de Bois-d'Arcy. Il était venu, dans la nuit du 6 au 7 février, au Mesnil-Saint-Denis, s'acharner sur sa concubine, qui s'était réfugiée dans un foyer pour femmes battues.

■ En 1997, un millier d'hommes battus se sont plaints auprès des service sociaux de Bogota. *« Ces chiffres sont bien en dessous de la réalité,* explique un psychologue, *car les hommes n'osent pas avouer qu'ils ont été amochés par leurs compagnes. Ils préfèrent dire qu'ils sont tombés de moto ou qu'ils ont pris un ballon de foot dans la figure. »*

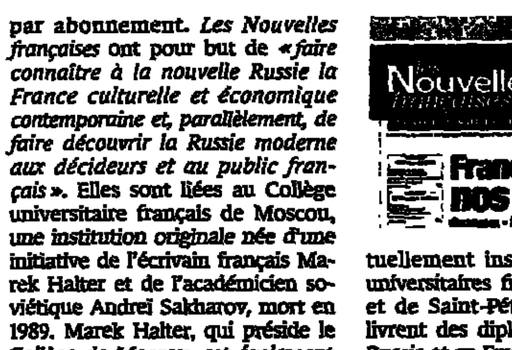
■ L'Office colombien de la circulation, qui vient de supprimer les feux rouges, la nuit, dans Bogota pour dissuader les malfaiteurs d'attaquer à coups de gourdin les voitures à l'arrêt, conseille aux conducteurs de *« foncer »*, mais de *« freiner un peu »* aux carrefours.

Christian Colombani

Un mensuel bilingue franco-russe

« Les Nouvelles françaises », créées en 1997, cherchent à présenter en parallèle une image plus moderne de la France et de la Russie

LE SIXIÈME numéro du mensuel *Les Nouvelles françaises*, rédigé en français et en russe, vient de sortir. Le pari est donc jusqu'ici tenu pour cette publication qui se présente comme *« le premier journal français diffusé dans toute la Russie depuis 1917 »*. Tiré à 100 000 exemplaires, sur une quarantaine de pages et en couleurs, le mensuel est distribué en Russie par Press Point International. Il est également inséré dans le quotidien *Nezavissimaïa Gazeta* et disponible à bord des avions d'Air France et d'Aeroflot qui assurent des liaisons avec la Russie. En France, il est surtout accessible par abonnement. *Les Nouvelles françaises* ont pour but de *« faire connaître à la nouvelle Russie la France culturelle et économique contemporaine et, parallèlement, de faire découvrir la Russie moderne aux décideurs et au public français »*. Elles sont liées au Collège universitaire français de Moscou, une institution originale née d'une initiative de l'écrivain français Marek Halter et de l'académicien soviétique Andreï Sakharov, mort en 1989. Marek Halter, qui préside le Collège de Moscou, est également le directeur des *Nouvelles françaises*. Trois mille étudiants sont actuellement inscrits aux collèges universitaires français de Moscou et de Saint-Pétersbourg, qui délivrent des diplômes reconnus en Russie et en France.



Le numéro de février propose un entretien avec le philosophe français Paul Ricoeur, qui a effectué deux séries de cours dans ces institutions. *« La libération de la parole depuis la chute du communisme a dévoilé un potentiel ancien. La Russie a l'avantage d'avoir une richesse enfouie qu'elle peut libérer dans un discours moderne. Elle a la capacité de lier l'innovation à la tradition. Cette tradition est extrêmement riche. Rendu disponible, ce fonds de philosophie mystique doit être réinterprété ; il faudrait ne pas répéter le passé, mais le réinterpréter avec la dimension critique que nous tenons des Lumières »*, estime Paul Ricoeur. Ce dernier a abordé avec ses étudiants la question, cruciale pour la société russe contemporaine, de la justice. *« Ils ont été très intéressés, notamment par son rapport avec l'indignation, la punition, la vengeance. Mais aussi par son caractère institutionnel. C'est important pour des pays qui sortent d'une indistinction entre la violence et le droit. »*

Le même numéro comporte le témoignage d'un médecin français bénévole qui a travaillé au « 03 », le service des urgences médicales de Moscou, ainsi désigné par son numéro de téléphone. Il y a beaucoup d'appels injustifiés venus de patients qui exagèrent leur cas pour obtenir une visite rapide, sans rendez-vous et gratuite. *« Malgré le dévouement des équipes, la lassitude gagne, mal compensée par un salaire mensuel de 100 dollars, qui a le mérite d'être payé dans les délais »*, note ce médecin. *« Les traitements souvent aléatoires expliquent que les nouvelles couches aisées de la population préfèrent les services privés d'urgence, payants mais bien équipés »*, constate-t-il encore.

Marek Halter consacre son éditorial à l'émergence, en Russie, des pouvoirs régionaux. *« La Russie a fait trois conquêtes essentielles. En politique, elle a abandonné le mode du parti unique. En économie, elle a aboli le monopole d'Etat et le système planifié. Plus important encore, la Russie s'est décentralisée »*, écrit-il. *Les Nouvelles françaises* invitent ainsi les entrepreneurs français à découvrir, au-delà de Moscou, l'immense espace économique russe.

Dominique Dhombres

DANS LA PRESSE

FRANCE-INTER
Dominique Bromberger
■ Saddam Hussein refuse-t-il l'entrée de ses palais par souci du protocole ou parce que des armes biologiques et chimiques y sont dissimulées ? Le président irakien ne préfère-t-il pas en réalité une attaque américaine dont il a toutes les chances de se sortir personnellement – c'est au moins son pari – et qui lui permettra par la suite de rompre les ponts, sous les applaudissements de l'immense majorité de l'opinion arabe, avec les Nations unies ? Dans cette hypothèse, il conserverait ses armes terrifiantes et ferait figure de victime. Il serait gagnant sur le plan militaire comme sur le plan politique. Bill Clinton de son côté peut-il se satisfaire d'un compromis où les équipes de l'ONU pourraient travailler sur les sites présidentiels mais dans lequel Saddam Hussein pourrait sauver la face ? Après tant de semaines passées à rassembler des alliés réticents, à accumuler les navires de guerre et les bombardiers les plus sophistiqués utilisant les bombes les plus performantes dans la région du Golfe, peut-il se permettre d'obtenir une satisfaction technique ou bien n'a-t-il pas besoin, pour renoncer à la guerre, de l'humiliation publique du maître de Bagdad ?

NEWSWEEK
Jonathan Alter
■ *Si Saddam Hussein reste impuni*, il sortira sans nul doute plus fort et plus menaçant de cette affaire. Non seulement la seconde guerre mondiale, mais des centaines d'années d'histoire nous ont appris que certains dictateurs ne comprennent que le langage de la force. Nos peu empressés *« alliés »* ne sont motivés que par l'appât du gain. Nous savons maintenant pourquoi les Russes détestent autant une attaque. Leur pouvoir mafieux a apparemment averti les Irakiens à l'avance de l'arrivée des inspecteurs et a tiré profit de la vente d'armes de destruction massive. Ce sont les Etats-Unis qui devraient tancer vertement les Russes, et pas l'inverse. Les Français, de leur côté, sont devenus une nation de Neville Chamberlain. Leur presse est plus critique à l'égard des Etats-Unis que de l'Irak. Nous devrions cesser de nous faire du souci à propos de la condescendance des Parisiens et accepter le fait que ces gens croient vraiment que l'anthrax est une moindre menace pour eux qu'un Big Mac.

THE GUARDIAN
■ Est-ce de la diplomatie ou du camouflage ? Y-a-t-il vraiment une solution négociable à la crise irakienne, comme le secrétaire général de l'ONU l'espère toujours ? Ou bien les dernières tentatives, énergiquement mises en avant par la Grande-Bretagne, ne constituent-elles qu'une couverture diplomatique à une machine de guerre qui se met en place ? Parmi les nombreux arguments qu'on peut opposer à une attaque militaire contre l'Irak est le fait qu'elle renforcera l'idée dans le monde arabe que les Etats-Unis, et maintenant leur allié britannique, jugent plus facile de faire la guerre que la paix. Le Parlement de Westminster doit également examiner jusqu'à quel point l'alignement de la Grande-Bretagne sur les Etats-Unis risque d'affaiblir sa propre voix indépendante. Le danger est que la guerre peut apparaître désormais comme l'option la plus facile : la paix devrait toujours demeurer le but le plus satisfaisant, même s'il est plus difficile.

www.knn.com

Un Japonais solitaire a créé sa propre chaîne d'information en vidéo sur le Web

LE TRÉPIED est installé, la caméra en position devant le Palais des festivals de Cannes. Toshi Kanda, bien droit devant l'objectif, micro en main, récite son texte tel un classique reporter de télévision. Pourtant, la scène étonne, car Toshi est seul, sans cameraman ni preneur de son pour l'assister. Son reportage vidéo consacré au Milia (salon du multimédia) ne sera pas diffusé par une chaîne de télévision, mais sur son site Internet, Kanda News Network, KNN, *« la plus petite station de télévision numérique du monde »*... *« KNN ou CNN, c'est la même chose, il n'y a qu'une lettre qui change »*, affirme en souriant le cyberreporter, qui parcourt le monde en solitaire depuis deux ans, avec ses verres de contact bleus et ses baskets.



Mais le temps presse, l'information n'attend pas, Toshi se précipite sur son ordinateur portable pour envoyer les images vers son serveur situé au Japon. Le commentaire suivra dans un instant, ainsi que les photos, prises à la volée évidemment. Toshi s'exprime dans un anglais approximatif : ainsi, pour parer aux pannes linguistiques, il porte en permanence autour du cou un mini-lecteur-enregistreur numérique, contenant une liste de « questions journalistiques » en diverses langues.

En cas d'événement important, Toshi actualise son site jusqu'à six fois par jour, pour le millier de spectateurs qui se connectent chaque jour. Il couvre en priorité l'actualité technologique, les Salons du multimédia et les grandes réunions internationales d'internautes, mais il est particulièrement fier des images qu'il a tournées lors du tremblement de terre de 1995 de Kobé, sa ville natale. Parmi ses autres titres de gloire, des interviews de Yoko Ono, la veuve de John Lennon, d'Al Gore, vice-président des Etats-Unis, et de Steven Spielberg. Ce n'est pas tout. Toshi est également l'auteur d'une lettre d'information quotidienne, distribuée par courrier électronique à 5 700 abonnés : *« Prime time oblige, je dois boucler avant 11 heures du matin, heure japonaise »*, c'est-à-dire, lorsqu'il se trouve en Europe, 3 heures du matin. Toshi dort peu, car en plus de ses tâches techniques et journalistiques, il doit démarcher, toujours en solitaire, des annonceurs publicitaires et des sponsors, qui sont ses seules sources de revenus : *« La recherche de partenaires est une quête permanente, mais ce n'est qu'une technique à prendre. »* Prochain projet : la couverture pour ses spectateurs japonais de la Coupe du monde de football qui se déroulera en France.

Nicolas Bourcier

SUR LA TOILE

ACCORD
■ Wanadoo, filiale de France Télécom fournissant des accès Internet, et le quotidien *Ouest-France* ont passé un accord de promotion réciproque sur le Web. A terme, les deux partenaires lanceront des services communs de vente et de publicité en ligne.
www. ouest-france.com
www.wanadoo. fr

■ **SANTÉ**
L'association Centrale-Santé, qui regroupe des ingénieurs issus de l'Ecole centrale et des professionnels français de la santé, a lancé un programme d'évaluation de sites Internet contenant des informations médicales ou paramédicales. L'opération, baptisée Net Score, consiste à proposer aux internautes une grille d'analyse permettant de déterminer si un site est fiable et fidèle aux principes de déontologie médicale. L'objectif est d'aider les sites à s'améliorer, et de mettre en garde les internautes contre les sites créés par des farfelus ou des charlatans vendant des produits douteux ou interdits en France. Net Score compte surtout se pencher sur les sites en français et en anglais. Centrale-Santé devrait ouvrir son site Internet avant la fin du mois.

Le savoir-vivre électoral *par Alain Rollat*

LE PREMIER débat organisé par TF 1 dans la perspective des élections régionales a été, lundi soir, un moment récréatif. Ce diable de PPDA a fait preuve d'une magistrale perversité. Pour donner l'illusion de la neutralité il a demandé à ses invités de tirer au sort leur place sur le plateau, de chaque côté de lui, qui trônait au milieu, soigneusement à distance. Nicolas Sarkozy, François Hollande et Noël Mamère se sont ainsi retrouvés sur le même banc, côte à côte, en face de François Léotard, Jean-Marie Le Pen et Robert Hue. Les six étaient contraints à débattre tantôt en face à face tantôt en coude à coude. Le spectacle était donc très visuel. Surtout quand les gracieusetés s'échangeaient sur le même banc.

Pendant que PPDA affectait l'indifférence du maître d'école chevronné en présence d'élèves dissipés, le réalisateur s'en est donné à coeur joie. Ses caméras se sont repues des regards en coin, haussements d'épaule, moues de mépris, coups de menton et autres contorsions auxquels les pauvres invités devaient se plier faute de pouvoir gesticuler sans éborgner leur voisin.

Les intéressés ont-ils réalisé qu'ils étaient alignés, pour la circonstance, comme le sont, chaque soir, les marionnettes sur le plateau de Canal Plus ? C'était drôle parce que c'était un pastiche des Guignols. Mais cela ne redorait pas le blason politique parce que la gestuelle prévalait sur le texte.

Il y eut quelques dialogues d'anthologie entre Jean-Marie Le Pen, le plus gêné aux entournures, et ses deux voisins, qui le tenaient en sandwich, Robert Hue et François Léotard, d'abord crispés puis amusés par la tournure des événements. Les épithètes volèrent bas : *« Combinard ! Corrompu ! Cinglé ! Malade ! Clown ! »* Le tout échangé avec ce sourire en kit qui est, à la télé, le propre inaltérable de l'homme en campagne. Même M. Le Pen tentait, sous ses grimaces, de donner le change.

Mais cette mise en scène donnait surtout à penser que TF 1 était de mèche avec La Cinquième, qui inaugurait, ce même lundi, une délicieuse série sur l'apprentissage de la politesse sortie du tonneau à malices du réalisateur Jean-Louis Fournier qui s'était déjà illustré, sur la chaîne éducative, avec d'amusantes leçons de « Sciences naturelles et impertinentes ». Ce guide de savoir-vivre à l'usage des jeunes contient, en effet, mille conseils dont la méditation s'impose à tous les adultes en campagne. Et en particulier cette recommandation, sûrement dédiée au président du Front national : *« Il est toujours préférable d'être un faux méchant que d'être un faux gentil car le faux gentil est souvent un vrai méchant... »*

MARDI 17 FÉVRIER

FILMS DE LA SOIRÉE

.30 **Chéri** ■ ■
De Pierre Billon (France, 1950, N., 90 min). Ciné Cinéfil

.30 **Le Diable au corps** ■ ■
De Marco Bellocchio (France - Italie, 1986, 115 min). Ciné Cinémas

.30 **Mac Bain** ■
De James Glickenhaus (Etats-Unis, 1991, 110 min). RTL 9

.35 **Pinocchio** ■
De Ben Sharpsteen et Hamilton Luske (EU, 1940, 85 min). Disney Channel

.35 **La Dernière Passe** ■
De Roger Spottiswoode (Etats-Unis, 1986, 110 min). TMC

21.40 **Un jour à New York** ■ ■
De S. Donen et G. Kelly (EU, 1949, 100 min). France Supervision

22.00 **Demoiselle en détresse** ■
De George Stevens (Etats-Unis, 1937, N., v.o., 105 min). Ciné Cinéfil

22.10 **Maudite Aphrodite** ■ ■
De Woody Allen (Etats-Unis, 1995, v.o., 95 min). Canal +

22.25 **Harcèlement** ■
De Barry Levinson (Etats-Unis, 1994, v.o., 125 min). Ciné Cinémas

22.45 **La Gueule de l'autre** ■
De Pierre Tchernia (France, 1979, 100 min). France 2

22.55 **Trust Me** ■ ■
De Hal Hartley (Etats-Unis, 1991, v.o., 105 min). Paris Première

23.45 **Nous sommes tous des assassins** ■ ■
D'André Cayatte (France, 1952, N., 115 min). Ciné Cinéfil

0.30 ***Sweet Liberty*** ■
D'Alan Alda (Etats-Unis, 1985, 105 min). Ciné Cinémas

0.30 **Justin de Marseille** ■ ■
De Maurice Tourneur (France, 1934, N., 95 min). RTL 9

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
Invités : Natalie Imbruglia, Michel Aumont, R. Blanche. Canal +

.00 Envoyé spécial, les années 90.
La vie de Willy. La mort chimique. Maudit virus. TGV. Loin du golfe. Afrique du sud. Histoire

.20 Pulsations. Urgences.
Avec Maurice Lamy. RTBF 1

.00 Les Leçons de l'Histoire.
Le communisme en question : l'internationale communiste. Invités : Bernard Guetta, Marc Lazar. Histoire

.35 Bouillon de culture.
Mais que fait donc la police ? Invités : André Bossard, *le commissaire Broussard*, Jean Tulard, Francis Zamponi. TV 5

.00 De l'actualité à l'Histoire.
L'exception corse. La morale civique. Histoire

.35 Comment ça va ?
Asthme, eczéma, même combat. Comment ça marche ? L'actualité médicale : réparer les nerfs du bébé, le tabac tue aussi les jeunes, former la population aux gestes d'urgence. France 3

.20 Capital.
La France en chantier. Autoroute-story. Ciel sous haute tension. La saga du stade de France. Ma ville fait peau neuve. M 6

20.10 Histoire des porte-avions américains. [6/13].
Les porte-avions d'escorte. Planète

20.35 *Le Qat : drogue légale du Yémen.* Planète

20.45 La Vie en face. Tristan da Cunha : une île à l'écart du monde. Arte

20.45 World Music.
Nusrat Fateh Ali Khan : Le dernier prophète. France Supervision

21.40 ▶ Soirée thématique.
Le Mystère Dogon. Arte

21.45 Amsterdam Global Village. [2/2]. *Planète*

21.55 Paris : salsa. Paris Première

22.30 Berlioz. Muzzik

22.50 La Femme brûlée. TSR

DOCUMENTAIRES

.25 Le Monde des animaux.
Un univers de corail. La Cinquième

.40 La Question des alliances.
La droite et l'extrême-droite aux législatives de 1997. Planète

0.00 Africa. [2/8]. Histoire

SPORTS EN DIRECT

20.55 Football.
Coupe de la Ligue. Quart de finale : Marseille - Auxerre. France 3

1.25 J.O. : Ski.
Slalom géant M. France 2

2.15 J.O. : Ski de fond et Ski acrobatique.
Relais 4x10 km M. Saut D et M : finales. France 2

MUSIQUE

18.00 Miles Davis joue Gil Evans.
Concert enregistré en 1991 à Montreux. Muzzik

19.05 Michel Fugain. La Rochelle 1996. France Supervision

21.00 Ravel et Beethoven aux Proms.
Concert enregistré en 1985. Muzzik

23.20 La Walkyrie. Mise en scène de N. Lehnoff. France Supervision

1.00 Te Deum de Berlioz. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.30 Le Chevalier d'Harmental.
De Jean-Pierre Decourt. Festival

21.00 Einstein.
De Lazare Iglesis [3/4]. Histoire

22.05 Vichy Dancing.
De Léonard Keigel. Festival

22.20 La Marque du serpent.
De Tibor Takacs. RTL 9

22.35 La Plate-forme de l'enfer.
O De Steve Carver. M 6

0.50 Les Deux Wolanski.
De Hartmut Griesmayr. Arte

SÉRIES

19.10 Daktari. Clarence roi. Série Club

20.00 Imogène. Les Légumes maudits. TV 5

20.45 Murder One, l'affaire Rooney.
Chapitre I [1/8]. Série Club

21.00 ▶ Spin City.
Paulo le fou. Canal Jimmy

21.30 Twin Peaks.
Episode n° 19. Série Club

22.25 Spicy City.
Sex Drive. Canal Jimmy

22.55 Columbo.
Immunité diplomatique. TF 1

22.55 Angela, 15 ans.
Régime sec (v.o.). Canal Jimmy

23.00 Nos meilleures années.
La revenante. Téva

23.45 Star Trek, la nouvelle génération.
Paternité (v.o.). Canal Jimmy

0.00 Au plaisir de Dieu. [2/10]. Histoire

0.40 Médecins de nuit.
Nuit d'Espagne. Série Club

2.05 Father Ted. Et Dieu créa la femme (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● 19.30 Arte
« 7 1/2 » :
La nouvelle traite des Blanches

Depuis la chute du mur de Berlin, 80 % des prostituées parachutées sur le marché occidental proviennent des pays de l'Est. Passage obligé : la République tchèque, plaque tournante de la prostitution forcée. Là commence l'enquête de la journaliste Jutta Krug, qui a suivi l'itinéraire de quelques-unes de ces jeunes filles attirées par la promesse d'un emploi de *danseuse ou de serveuse*, et qui se retrouvent sur les trottoirs de Bruxelles ou dans des maisons de passe d'Amsterdam. Certaines racontent leur calvaire, comment elles ont été faites prisonnières par des proxénètes puis vendues à l'Ouest. Négoce extrêmement lucratif utilisant les mêmes filières que pour les travailleurs clandestins, le trafic de ces nouvelles esclaves du sexe est entre les mains de la Mafia. Récemment démantelé à la frontière germano-tchèque, le réseau bulgare de la Mafia rapportait à ses organisateurs quelque 3 millions de francs par mois... – *E. H.*

● 23.45 Ciné Cinéfil
Nous sommes tous des assassins

Un jeune dévoyé, condamné à mort, est mis en cellule avec trois autres condamnés à la peine capitale. Ces hommes devaient-ils être exécutés ? Chaque cas évoqué va prouver la culpabilité collective de la société. Réalisé par André Cayatte en 1952, ce célèbre film à thèse contre la peine de mort fit événement en son temps et provoqua des discussions passionnées ; son traitement mélodramatique était conçu pour frapper l'opinion par l'émotion. – *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.00 Le Bigdil.
19.50 et 20.50 Météo.
20.00 Journal, Le Journal des JO.
20.45 Le Résultat des courses.
20.55 Rends la monnaie, papa !
Film de Howard Deutch.
22.55 Columbo.
Immunité diplomatique.
0.25 Le docteur mène l'enquête.
1.15 TF1 nuit, Météo.

FRANCE 2

19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est l'heure.
19.50 Image du jour : J.O. de Nagano.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, Le Monde de la Coupe.
20.40 Image du jour : rugby.
20.45 A cheval, Météo.
20.55 Génial, mes parents divorcent !
Film de Patrick Braoudé.
22.40 Un livre, des livres.
22.45 La Gueule de l'autre ■
Film de Pierre Tchernia.
0.25 Journal, Météo.
0.40 J.O. de Nagano.

FRANCE 3

18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.38 Le Journal des J.O.
20.55 Football. En direct.
Coupe de la ligue : Marseille-Auxerre.
23.00 Météo, Soir 3.
23.35 Comment ça va ? Asthme, eczéma, même combat. Comment ça marche ? L'actualité médicale.
0.35 Rencontres à XV.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.35
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Touche pas à mon périscope.
Film de David S. Ward.
22.05 Flash infos.
22.10 Maudite Aphrodite ■ ■
Film de Woody Allen (v.o.).
23.45 Football.
Coupe d'Afrique des Nations.
1.30 La Septième Demeure ■
Film de Marta Meszaros.

ARTE

19.00 Au nom de la loi.
19.30 7 1/2. La nouvelle traite des blanches.
20.00 Archimède.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 La Vie en face. Tristan da Cunha, une île à l'écart du monde.
21.40 ▶ Soirée thématique.
Le mystère Dogon.
21.45 Les Dogon : Chronique d'une passion. 23.25 A l'ombre du soleil, funérailles et intronisation du hogon d'Arou.
0.50 Les Deux Wolanski.
Téléfilm de Hartmut Griesmayr.

M 6

18.55 Lois et Clark.
19.50 Les Mots d'Eric et Ramzy.
19.54 Le Six minutes, Météo.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info,
E = M 6 junior.
20.50 Les Piégeurs du mardi.
21.45 Les Piégeurs du monde.
22.35 La Plate-forme de l'enfer.
Téléfilm O de Steve Carver.
0.20 Capital. La France en chantier.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Les Chemins de la musique.
20.30 Agora.
21.00 Poésie studio.
22.10 Mauvais genres. Fantastique : T.H. White (*Excalibur*). Polar : Pierre Véry. Série TV : American gothic. Erotisme : Jeanne de Berg.
23.00 ▶ Nuits magnétiques.
Ce métier d'ouvrière [2/5].
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert. Festival de musique du Rhin, Schubert, ombre et lumière.
22.30 Musique pluriel.
Œuvres de Donatoni, Méfano.
23.07 Le Dialogue des muses.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées.
Œuvres de Zhi, Chopin, Tchaïkovski.
22.35 Les Soirées... (suite).
Œuvres de Mozart, Schubert, Brahms.

MERCREDI 18 FÉVRIER

FILMS DU JOUR

13.00 et 19.00 **Les Misérables** ■ ■ ■
De Raymond Bernard [2/3] (France, 1933, N., 120 min). Histoire

13.30 ***L'école est finie*** ■
D'O. Nolin (Fr., 1979, 100 min). TV 5

13.40 **Nous sommes tous des assassins** ■ ■
D'André Cayatte (France, 1952, N., 115 min). Ciné Cinéfil

14.35 **Alien 3** ■
De David Fincher (Etats-Unis, 1991, 115 min). Ciné Cinémas

15.35 **Demoiselle en détresse** ■
De George Stevens (Etats-Unis, 1937, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil

15.45 **Les Girls** ■ ■ ■
De George Cukor (Etats-Unis, 1957, 110 min). France Supervision

16.30 **Le Flic ricanant** ■
De Stuart Rosenberg (Etats-Unis, 1973, 115 min). Ciné Cinémas

16.35 **Quelque part vers Conakry** ■
De Françoise Ebrard (France, 1991, 90 min). Festival

18.05 **Le Dossier noir** ■
D'André Cayatte (France - Italie, 1955, N., 115 min). Festival

18.25 **Cinq jours en juin** ■
De Michel Legrand (France, 1988, 95 min). Ciné Cinémas

18.35 **Falstaff** ■ ■
D'Orson Welles (Hispano - Suisse, 1965, N., 115 min). Ciné Cinéfil

20.30 **Vaudou** ■ ■
De Jacques Tourneur (Etats-Unis, 1943, N., v.o., 75 min). Ciné Cinéfil

20.30 **Ethan Frome** ■
De John Madden (Etats-Unis, 1993, 105 min). Ciné Cinémas

21.00 **Safe Passage** ■
De Robert Allan Ackerman (Etats-Unis, 1996, 95 min). Canal +

21.20 **Demolition Man** ■
De Marco Brambilla (Etats-Unis, 1993, 115 min). TSR

21.45 **La Captive aux yeux clairs** ■ ■
De Howard Hawks (Etats-Unis, 1952, N., v.o., 120 min). Ciné Cinéfil

22.15 **Les Lunettes d'or** ■
De Giuliano Montaldo (France - Italie, 1987, 105 min). Ciné Cinémas

22.45 ***Qui a tué le chat ?*** ■
De Luigi Comencini (Italie, 1977, 110 min). TMC

23.10 **Coup de foudre** ■ ■
De D. Kurys (Fr., 1983, 115 min). RTL 9

23.35 **Une femme un jour** ■ ■
De Léonard Keigel (France, 1977, 85 min). Festival

0.20 **Bernie** ■
D'Albert Dupontel (France, 1996, *80 min*). Canal +

1.05 **Sanjuro** ■ ■
D'Akira Kurosawa (Japon, 1962, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil

1.05 **Monsieur Fabre** ■
D'Henri Diamant-Berger (France, 1951, N., 85 min). RTL 9

2.25 **Faux-semblants** ■ ■ ■
De David Cronenberg (Canada, 1988, v.o., 115 min). Ciné Cinémas

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

15.00 Débats publics.
A quoi sert l'école ? Invité : Claude Allègre. La Cinquième

15.00 Envoyé spécial, les années 90.
La vie de Willy. La mort chimique. Maudit virus. TGV. Loin du golfe. Afrique du sud. Histoire

17.00 De l'actualité à l'Histoire.
Tempête sur l'Asie. Le temps des carnavals. Histoire

18.00 Stars en stock. Alan Ladd. Gary Cooper. Paris Première

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
Invitée : Emmanuelle Béart. Canal +

20.00 Faut pas rêver.
Inde : Sous le charme du serpent. France : Messieurs 400 000 volts. *Tanzanie : La musique des princes.* Invitée : Katherine Pancol. TV 5

20.10 Au nom de la loi. X1 : Sexe, fantasmes et manipulations. RTBF 1

20.45 Les Mercredis de l'Histoire.
Les Complices d'Hitler : [2/6] Mengele, le médecin de la mort. Arte

20.55 Les Français sont comme ça...
Les Français font la fête. Invitée : Tina Kieffer. TF 1

21.00 La Marche du siècle.
Sécurité urbaine : faut-il armer les polices municipales ? Avec Frédéric Lagache ; J.-P. Colin-Lalu ; Jacques Peyrat ; Gilles de Robien ; Patrick Braouezec ; Pierre Mauroy. France 3

21.00 Au nom de la loi.
Techniques particulières. TV 5

21.00 Envoyé spécial, les années 90.
Les ripoux. Koweït, l'épuration. Histoire

22.35 Ça se discute.
Les amours impossibles : peut-on interdire d'aimer ? France 2

22.35 Comment ça va ?
Asthme, eczéma, même combat. TV 5

23.00 Le Magazine de l'Histoire.
Spécial de Gaulle. Histoire

23.15 Le Droit de savoir.
Présumés coupables. TF 1

23.40 ▶ Un siècle d'écrivains.
En quête de Romain Gary. France 3

0.00 Ciné-Cinécourts.
Laurent Heynemann. Ciné Cinémas

0.10 Le Canal du savoir.
Du diable et des hommes. Paris Première

DOCUMENTAIRES

17.30 Les Dieux hindous et *l'Ecran tamoul.* Planète

17.55 Piparsod. Planète

18.00 Jazz Collection. Count Basie and His Orchestra. Muzzik

18.25 Le Monde des animaux.
Le Sanglier, roi des forêts. La Cinquième

18.30 La Guerre culturelle du Front National. Planète

18.55 Serge Peretti, le dernier Italien. Muzzik

19.00 Cobayes humains. Planète

19.00 Le Spectre de la danse. France Supervision

19.50 Yoho, un parc national au Canada. Planète

20.00 La Grande Lessive.
[1/2]. Manuel d'hygiène à l'intention des animaux. Arte

20.35 ▶ La Question des alliances.
La droite et l'extrême-droite aux législatives de 1997. Planète

20.55 La Double Vie de Dona Ermelinda. Téva

22.00 Africa. [3/8].
Caravanes d'or. Histoire

22.05 Histoire des porte-avions américains. [6/13]. Planète

22.30 Le Qat : drogue légale du Yémen. Planète

23.15 Profil. Bertolt Brecht.
[3/3]. Penser, c'est changer. Arte

SPORTS EN DIRECT

13.00 J.O. : Patinage artistique.
Programme court dames. France 3

16.05 Football. Coupe de la Ligue : Sochaux - Lens. France 3

1.25 J.O. : Ski.
Slalom dames (1re manche). 4.55 2e manche. France 2

1.30 J.O. : Combiné nordique.
Saut à skis : K 90 par équipes. Eurosport

2.05 Basket-ball NBA.
Utah Jazz - New York Knicks. Canal +

DANSE

21.00 Le Lac des cygnes. Ballet. Muzzik

MUSIQUE

21.35 Stars of the Commitments.
Concert. France Supervision

23.05 Sclavis, Frith, Drouet.
Concert. France Supervision

23.30 Nusrat Fateh Ali Khan. Muzzik

0.25 Concerto pour violon de Brahms par Itzhak Perlman. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.30 Un ballon dans la tête.
De Michaëla Watteaux. Festival

20.35 L'Eté des victoires.
De Kevin Sullivan. Disney Channel

20.35 *Le Double Jeu de Cambridge.*
De Noella Smith. TMC

21.15 La Psychose du détective Grogan.
De Steven Gethers. RTBF 1

21.45 Musica. Poussières d'amour.
De Werner Schroeter. Arte

22.05 Bébé volé.
De Florence Strauss. Festival

23.10 Entre l'amour et l'honneur.
De Sam Pillsbury. M 6

SÉRIES

18.00 Au plaisir de Dieu.
De Robert Mazoyer [2/10]. Histoire

18.55 *Loïs et Clark.*
Lune de miel à Metropolis. M 6

20.45 Les Cinq Dernières Minutes.
Le Dessus des cartes. Série Club

20.55 Madame le proviseur.
La Maîtresse auxiliaire. France 2

22.15 Brooklyn South. A Reverend Runs Through It (v.o.). Série Club

22.20 Presque parfaite.
Allô dodo, bobo (v.o.). Canal Jimmy

22.45 ▶ Spin City.
Paulo le fou (v.o.). Canal Jimmy

23.00 Murder One, l'affaire Rooney.
Chapitre I. Série Club

23.45 Father Ted. Donnez-lui le repos éternel (v.o.). Canal Jimmy

0.15 New York Police Blues.
Emission impossible. Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés *du code ShowView* – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 18.30 Planète
La Guerre culturelle du Front national

L'objectif d'un programme

C'EST JOUR DE FÊTE à Marignane. Et, pour Nicole Weyer, l'occasion d'une mise au point. Sans apporter de révélations particulières, ce documentaire inédit qu'elle a réalisé en 1997 a le mérite de se tenir à un objectif clair. Plutôt que de tracer un portrait généraliste du Front national où la critique se perd bien souvent dans un combat informe, elle consacre vingt-neuf minutes à un programme très précis du parti de Jean-Marie Le Pen : la guerre culturelle.

En ouverture, les images du carnaval de Marignane donnent le ton : dans les quatre municipalités du Midi tombées aux mains du Front national – Orange, Toulon, Vitrolles et Marignane –, l'apparence de fête tend à masquer la réalité d'un programme politique où la culture est le premier domaine touché. *« L'optique du Front national est de faire sentir qu'il n'est pas comme les autres »*, souligne le politologue Pascal Perrineau. *« Comme le terrain économique et social ne relève pas des pouvoirs locaux, reste le terrain de la culture. »* A travers les interventions croisées de dignitaires des municipalités, d'acteurs culturels et de politologues, le documentaire rappelle l'affaire symbolique du théâtre de Châteauvallon, les subventions retirées par le maire d'Orange, Jacques Bompard, aux Chorégies et à l'association culturelle Mosaïque, ou, à la bibliothèque de Marignane, les suppressions d'abonnements de titres de presse, dont *Libération* et *L'Evénement du jeudi*, jugés *« superfétatoires »* par le premier adjoint au maire, Jean-Christian Tarelli.

Autant la mise en lumière d'un roman de Robert Brasillach sur les tables de littérature paraît exagérée, autant est pertinente l'analyse précise que fait le politologue Pierre-André Taguieff des dernières acquisitions de la bibliothèque d'Orange. Exemples à l'appui, il désigne l'objectif masqué de cette « guerre culturelle » : entériner l'invention d'un complot judéo-maçonnique menaçant l'identité de la nation par ses puissances occultes.

Marion Van Renterghem

★ Autre diffusions : mercredi, 18.30 ; jeudi, 20.05 ; vendredi, 0.25 ; samedi, 7.30 ; dimanche, 22.45.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.50 J.O. : Patinage artistique.
14.55 Les Vacances de l'amour.
15.55 Contre vents et marées.
16.55 Vidéo Gag.
17.10 Sunset Beach.
18.00 Les Années bleues.
18.25 Touché, gagné !
19.00 Le Bigdil.
19.50 et 20.50 Météo.
20.00 Journal, Journal des J.O.
20.55 Les Français sont comme ça...
Invitée : Tina Kieffer.
23.15 Le Droit de savoir.
Présumés coupables.
0.30 Minuit sport.
1.00 TF1 nuit, Météo.
1.10 Cas de divorce.
1.40 et 2.35, 3.35 TF1 nuit.
1.55 Histoires naturelles.
Madagascar : l'île aux sortilèges.

FRANCE 2

13.45 et 19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
13.50 Le Renard.
14.55 L'Enquêteur.
15.45 Tiercé.
16.00 La Chance aux chansons.
16.55 Des chiffres et des lettres.
17.25 Sauvés par le gong.
17.45 Un livre, des livres.
17.50 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Qui est qui ?
19.25 C'est l'heure.
19.45 et 20.50 Tirage du Loto.
19.50 Image du jour : J.O. de Nagano.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, Le Monde de la Coupe.
20.45 et 1.05 Météo.
20.55 La Soirée continue.
20.55 Madame le proviseur : La Maîtresse auxiliaire. Série avec Danièle Delorme. 22.35 Ça se discute : Les amours impossibles : peut-on interdire d'aimer ?
0.55 Journal.
1.25 J.O. : Ski et Combiné nordique.

FRANCE 3

13.00 J.O. : Patinage artistique.
14.35 Va savoir.
15.15 Les Enquêtes de Remington Steele.
16.05 Football. En direct.
Coupe de la ligue : Sochaux - Lens.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 22.50 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.38 Le Journal des J.O.
21.00 La Marche du siècle.
Sécurité urbaine : faut-il armer les polices *municipales* ?
23.00 Soir 3.
23.25 Football. Résumé.
Coupe de la ligue : Bordeaux - Poitiers.
23.40 ▶ Un siècle d'écrivains.
En quête de Romain Gary.
0.30 Cinéma étoiles.
1.00 Vivre avec...
Le grand âge en institution.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 13.35
13.35 Décode pas Bunny.
14.25 C+ Cléo.
16.20 Les Simpson.
16.45 Les Repentis.
Episode pilote O.
18.10 Spécial John Woo.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
Invités : William Klein, Yvette Michelle, Emmanuelle Béart.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Safe Passage ■
Film de Robert Allan Ackerman.
22.35 Flash infos.
22.40 Esprits rebelles
Film de John N. Smith.
0.20 Bernie ■
Film d'Albert Dupontel.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.15 Le Journal de la santé.
13.30 et 17.30 100 % question.
14.00 D'ici et d'ailleurs.
15.00 Débats publics.
A quoi sert l'école ?
16.00 L'Etoffe des ados.
16.30 Modes de vie, modes d'emploi.
17.00 Cellulo.
18.00 Le Cinéma des effets spéciaux.
18.25 Le Monde des animaux.
19.00 Au nom de la loi.
19.30 7 1/2. Rêve d'ours d'or.
20.00 La Grande Lessive. [1/2].
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire.
Les Complices d'Hitler : [2/6] Mengele, le médecin de la mort.
21.45 Musica. Poussières d'amour.
Téléfilm de Werner Schroeter.
23.15 Profil. Bertolt Brecht.
[3/3]. Penser, c'est changer.
0.15 La Lucarne. Le Chant des oiseaux.

M 6

13.05 M 6 Kid.
16.25 Des clips et des bulles.
16.45 Fan de.
17.15 Fanquizz.
17.55 Les Nouvelles Aventures de Robin des Bois.
18.55 Loïs et Clark.
19.50 Les Mots d'Eric et Ramzy.
19.54 6 minutes, Météo.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info, Elément Terre.
20.55 Graines de star. En direct.
23.10 Entre l'amour et l'honneur.
Téléfilm de Sam Pillsbury.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Les Chemins de la musique.
Les musiques de la Sérénissime I [3/5].
20.30 Agora.
Les Dames de Zamore d'A. Boureau.
21.00 Philambule.
22.10 Fiction. *Guernica* et *Les Deux Bourreaux* de Fernando Arrabal.
23.00 Nuits magnétiques.
Ce métier d'ouvrière [3/5].
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert.
Par l'Orchestre de la Suisse romande, dir. Fabio Luisi : œuvres de Furrer, Debussy, Berlioz.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Les Greniers de la mémoire. Henri Barraud.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Classique affaires-soir.
20.40 ▶ Les Soirées de Radio-Classique.
Le Cid, de Cornelius, par le Chœur et l'Orchestre symphonique de la Radio de Berlin, dir. Gustav Kuhn, Robert Schunk (Fernando).
23.10 Les Soirées... (suite).

Le Monde

MERCREDI 18 FÉVRIER 1998

Les Airbus A-300-600 de la China Airlines interdits de vol après la catastrophe de Taïwan

Le mauvais temps ne serait pas à l'origine de la mort des 203 victimes

PÉKIN
de notre correspondant

Deux cent trois morts, aucun survivant : l'île de Taïwan a connu, lundi 16 février, la pire catastrophe aérienne de son histoire. Un Airbus A-300 de la compagnie nationale China Airlines, en provenance de Bali (Indonésie), s'est écrasé à proximité de l'aéroport de Taïpeh. La tragédie a coûté la vie à tous les occupants de l'appareil (cent quatre-vingt-deux passagers et quatorze membres d'équipage), ainsi qu'à sept riverains de l'aéroport. L'avion a heurté douze maisons avant d'exploser. *« J'ai vu l'avion éventrer plusieurs maisons, dont celle de mon oncle. Puis c'est devenu une mer de feu, vraiment une scène de l'enfer »*, a raconté un témoin.

Sheu Yuan-dong, le gouverneur de la Banque centrale de Taïwan, son épouse et plusieurs fonctionnaires taïwanais des finances se trouvent parmi les victimes. Ils avaient assisté à une réunion consacrée à la crise financière asiatique rassemblant des représentants des banques centrales de la région. Les passagers revenaient de l'île de Bali, haut lieu du tourisme régional. Sept étrangers – dont des Américains, des Indonésiens et une Française – avaient pris place dans l'avion.

La China Airlines a annoncé, mardi, qu'elle allait clouer au sol, sur ordre des services aéronautiques civils, ses neuf Airbus A-300-600 pour inspection. *« Ils ne seront autorisés à voler de nouveau que si toutes les mesures de sécurité sont garanties »*, a précisé un porte-parole de la compagnie. Une équipe d'experts d'Airbus est partie de France pour prendre part à l'enquête. Les deux boîtes noires de l'appareil ont été retrouvées. Assumant la responsabilité du drame, le responsable de l'aviation civile taïwanaise a remis, mardi, sa démission. Le directeur de la China Airlines a déclaré qu'il avait l'intention de faire de même.

Considéré a priori comme responsable de l'accident, le mauvais temps a été rapidement écarté, mardi, des causes possibles du crash par les services de l'aviation civile de Taïwan. Ceux-ci ont estimé la visibilité – 1 000 mètres au moment de la catastrophe – suffisante pour atterrir en sécurité.

Selon un porte-parole de la China Airlines, le pilote du vol 686 – un ancien de l'armée de l'air taïwanaise – a prévenu la tour de contrôle au moment de son approche qu'il avait des difficultés à identifier la piste d'atterrissage en raison d'une épaisse nappe de brouillard. Il aurait alors fait part de son intention d'opérer une seconde tentative d'atterrissage. Mais l'avion s'est écrasé quelques instants plus tard sur une zone résidentielle située à 1 kilomètre de l'aéroport. Les questions de sécurité avaient déjà été soulevées à la China Airlines après le crash d'un autre Airbus de la compagnie près de Nagoya (Japon), le 26 avril 1994. Deux mois plus tard, l'état-major de la société avait été remanié et les règles de gestion bouleversées au point que la China Airlines était devenue une des compagnies asiatiques les plus performantes.

Frédéric Bobin

Les accidents d'Airbus depuis 1993

- **14 septembre 1993** : un Airbus A-320 de la compagnie allemande Lufthansa prend feu lors de son atterrissage à Varsovie (2 morts).
- **23 mars 1994** : un Airbus A-310 de la compagnie russe Aeroflot s'écrase en Sibérie (75 morts).
- **26 avril 1994** : un Airbus A-300-600 taïwanais s'écrase sur l'aéroport de Nagoya, au Japon (264 morts).
- **30 juin 1994** : un Airbus A-330 d'essai s'écrase à l'aéroport de Toulouse (7 morts).
- **31 mars 1995** : un Airbus A-310-300 de la compagnie roumaine Tarom s'écrase après son décollage de l'aéroport de Bucarest (60 morts).
- **26 septembre 1997** : un Airbus A-300 de la companie indonésienne Garuda s'écrase au nord-ouest de Sumatra (234 morts).

Triomphes

par Pierre Georges

QUE FAITES-VOUS le 14 avril prochain ? Rien ? Alors pourquoi pas un petit dîner de rôles entre naufragés. Avec orchestre, habits d'époque, menu des sept plats comme il existe une danse des sept voiles et gilets de sauvetage.

Il y a bien une folie, une douce folie *Titanic*. *Le film triomphe. La* musique du film triomphe. Les acteurs du film triomphent, quatorze nominations aux Oscars. Les livres dérivés triomphent. Les producteurs du film triomphent, 371 millions de dollars de recettes sur le seul marché nord-américain. Ce naufrage est irrésistiblement, universellement, somptueusement triomphal. *Fluctuat et mergitur.*

Titanic ou le dernier naufrage à la mode. A Toronto, comme ailleurs, les responsables du centre culturel ont eu une fameuse idée. S'offrir pour thème d'un dîner de bienfaisance, le dernier menu du paquebot. Recréer une ambiance, reconstituer les sept plats servis le soir du drame et boire un verre en mémoire des naufragés. Danser aussi peut-être puisqu'il n'est évidemment, dans l'ordre scrupuleux des naufrages, pas de *Titanic* sans orchestre. Excitant, n'est-ce pas chère !

Pour que l'illusion soit complète et la reconstitution fidèle, il est même prévu que les naufragés d'un soir pourront, selon leurs moyens, diner, pour 1 000 francs environ, en première classe ou casse-croûter en troisième classe d'un « repas d'entrepont ». A des dates différentes hélas ! Ce qui exclut toute rencontre romantique entre gens de fortunes différentes et donc tout développement ultérieur romanesque. C'est fort dommage. Comme ce serait bien un couple « chandelles-repas d'entrepont » qui pourrait dans un demi-siècle raconter, pour l'édification de ses petits-enfants, la naissance d'une titanique passion. Preuves camescopiques à l'appui.

Autre triomphe du moment, beaucoup moins mondain celui-là, l'avalanche de prix qui, justement, couronne une photographie extraordinaire. Il s'agit, bien sûr, du document exceptionnel réalisé par « Hocine », photographe algérien, pour le compte de l'AFP. Chacun a, en mémoire, cette photographie, le visage d'une femme algérienne effondrée de douleur, *mater dolorosa*, après la mort des siens. Non pas d'ailleurs ses enfants comme on le crut à l'époque, mais ses frères.

Ce n'était qu'une photo parmi des milliers d'autres sur ce sujet atrocement contemporain. Et ce fut LA photo, celle qui disait tout et à tout le monde, d'une universalité immédiate, comme un tableau de maître. Elle fit en ce sens le tour des « unes » et du monde, trouvant immédiatement un titre, « La Madone algérienne », et en disant bien plus sur le drame algérien que les plus longs discours.

« La Madone algérienne » accumule les prix, quatre à ce jour, dont le plus prestigieux, le World Press Photo, sorte de Nobel du genre. Et le photographe qui l'a rendue célèbre en est encore tout surpris, lui qui n'avait eu conscience, lors de sa publication en septembre dernier, que d'avoir livré un reflet parmi d'autres d'un malheur parmi tant d'autres.

Ce document était exceptionnel. Il méritait d'être distingué. Il méritait ce triomphe universel. Même s'il y a toujours quelque gêne à primer le malheur, dans la bonne conscience des jurés qui est, par délégation, la nôtre.

Jacques Chirac salue le parcours de Geneviève de Gaulle-Anthonioz

SEULE au beau milieu du salon, Geneviève de Gaulle-Anthonioz semblait un peu perdue. En attendant le président de la République, elle jetait des regards étonnés à l'assistance : elle y a reconnu, présences rassurantes, ses enfants et petits-enfants, sa *« famille »* d'ATD Quart Monde, ses *« camarades »* de la Résistance... Elle a encore salué Louis Besson, secrétaire d'Etat chargé du logement, Xavier Emmanuelli, ancien secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence, Simone Veil ou Jean Matteoli, président du Conseil économique et social (CES).

Lundi 16 février, Jacques Chirac a élevé Geneviève de Gaulle-Anthonioz à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur. C'est une *« cérémonie émouvante »*, a insisté le président. Car la nièce du général de Gaulle est la première femme à recevoir la plus haute décoration de l'ordre. *« Emouvante »*, a répété M. Chirac, car elle distingue *« un être d'exception »*.

En retraçant le parcours de la présidente d'ATD Quart Monde, le président de la République a salué son esprit de *« résistante »* : *« Toute votre vie, vous avez résisté. (...) Toute votre vie, vous avez lutté contre l'humiliation, toute votre vie, vous avez refusé l'inacceptable »*, a déclaré le chef de l'Etat. Résistante à vingt ans, déportée, membre du cabinet d'André Malraux, Geneviève de Gaulle-Anthonioz rejoint en 1958 le combat contre la pauvreté du père Joseph Wresinski, fondateur d'Aide à toutes les détresses, devenue ATD Quart Monde.

Le président a souligné qu'en avril 1997 elle avait *« eu le privilège, rare, de faire entendre la voix des exclus devant l'Assemblée nationale »* : lors du débat sur le projet de loi de cohésion sociale, dont l'examen a été interrompu par la dissolution, Geneviève de Gaulle-Anthonioz avait présenté à la tribune l'avis du CES, dont elle est membre.

« Votre personnalité singulière, votre expérience douloureuse mettent d'emblée votre combat au-dessus de toutes les idéologies, au-dessus de tous les clivages politiques », a poursuivi le président de la République. *« Ce sont ces efforts accomplis pour la défense des droits de la personne humaine et la reconnaissance de sa dignité qui justifient l'hommage exceptionnel rendu aujourd'hui à une femme exemplaire »*, a-t-il ajouté.

C'est avec des mots simples que Mme de Gaulle-Anthonioz a répondu. Mots d'excuses d'avoir *« accepté cette dignité »*, reçue *« au nom de tous les militants d'ATD Quart Monde »*. Et mots de remerciements pour l'évocation de son mari, Bernard Anthonioz : *« Merci d'avoir parlé d'un jeune homme beau et plein de flamme »*, a-t-elle dit au président.

Bruno Caussé

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 17 février, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	16790,71	+0,09	+10,04
Honk Kong index	10232,03	+1,07	−4,58

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 17/02	Var. en % 16/02	Var. en % fin 97
Paris CAC 40	3250,63	+0,79	+8,39
Amsterdam CBS	995,31	+0,96	+8,94
Bruxelles	19782	+0,64	+17,71
Francfort Dax 30	—	—	—
Irlande ISEQ	4649,71	—	+14,70
Londres FT 100	5630,50	+0,19	+9,64
Madrid Ibex 35	—	—	—
Milan MIB 30	29033	+0,67	+16,40
Zurich SMI	6969,30	+0,93	+11,23

Tirage du *Monde* daté mardi 17 février : 502 246 exemplaires. 1 -